

Rallye

Rapport Annuel 2008

Rapport Annuel 2008

Rallye

Société anonyme au capital de 127 080 420 euros

054 500 574 RCS PARIS

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Téléphone : 01 44 71 13 73 – Télécopie : 01 44 71 13 70

Internet : www.rallye.fr – E-mail : info@rallye.fr

Sommaire

Rallye

03	MESSAGE DU PRÉSIDENT	163	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
04	ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2008 ET CHIFFRES CLÉS	167	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2009
06	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	172	RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2009
06	FAITS MARQUANTS	176	RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2009
09	PANORAMA DES ACTIVITÉS	186	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
16	PANORAMA FINANCIER	186	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ
20	ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES	192	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL
21	CAPITAL ET ACTIONNARIAT	198	INFORMATIONS BOURSIÈRES
24	DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	202	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ – GESTION DES RISQUES
28	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	209	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES
43	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	211	TABLE DE CONCORDANCE
50	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT		
52	COMPTES CONSOLIDÉS		
52	BILAN CONSOLIDÉ		
54	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		
56	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		
57	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
59	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS		
140	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS		
142	COMPTES SOCIAUX		
142	BILAN DE LA SOCIÉTÉ		
144	COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ		
145	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE		
146	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX		
162	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX		

Le présent document de référence comprend le rapport financier annuel :

- Attestation du responsable
- Rapport de gestion
- Comptes consolidés
- Comptes annuels
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux

Administration de la société

CONSEIL D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

Jean-Charles NAOURI

Président

André CRESTEY

Vice-président

Didier CARLIER

Représentant de la société Foncière Euris

Philippe CHARRIER

Jean CHODRON de COURCEL

Jacques DERMAGNE

Jacques DUMAS

Pierre FÉRAUD

Jean-Marie GRISARD

Représentant de la société Finatis

Didier LÉVÊQUE

Représentant de la société Matignon

Corbeil Centre

Christian PAILLOT

Catherine SOUBIE

Représentant de la société Euris

Gilbert TORELLI

Jean LÉVY

Censeur

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Charles NAOURI

Président-Directeur Général

Didier CARLIER

Directeur Général Adjoint

Catherine SOUBIE

Directeur Général Adjoint

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par Henri-Pierre NAVAS

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Représenté par Catherine CHASSAING

*(1) Renouvellements et nomination proposés
à l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2009.*

MESSAGE DU PRÉSIDENT



En 2008, Casino, principale filiale de Rallye, a réalisé une excellente performance, tant en France qu'à l'international. La croissance organique s'est accélérée à +5,9% contre +3,8% en 2007. Le résultat opérationnel courant a enregistré une croissance soutenue, de +7,3%, tout comme le résultat net normalisé, part du Groupe, en hausse de +6,0%. Ces résultats attestent de l'efficacité du modèle opérationnel et commercial, particulièrement bien adapté à l'environnement actuel, qui repose sur les formats de magasins les plus porteurs – proximité, discount, e-commerce non alimentaire –, sur le dynamisme de la marque propre et sur l'expertise de Casino en matière de création de valeur immobilière. Casino a maintenu une stricte discipline financière. Le ratio DFN / EBITDA est stable à 2,5 et la dette financière nette s'établit à 4 851 millions d'euros à fin 2008. La situation de liquidité a été renforcée par l'émission de 1,2 milliard d'euros d'obligations en 2008 et de 500 millions d'euros en janvier 2009, par les cessions d'actifs immobiliers et le report des options d'achat et de vente sur Monoprix.

En France, l'adéquation du portefeuille d'activités à l'environnement et le dynamisme des formats de proximité et de discount ont permis une croissance solide des ventes et du résultat opérationnel courant. L'international, porté par une croissance organique élevée et bénéficiant de la consolidation par intégration globale de Super de Boer et d'Exitto, affiche une forte progression de son chiffre d'affaires et de son résultat opérationnel courant en organique. Casino, qui dispose de solides fondamentaux, va intensifier ses plans d'actions – réduction des coûts, optimisation du besoin en fonds de roulement, baisse des investissements –, poursuivre sa stratégie de valorisation des actifs immobiliers et simplifier sa structure actionnariale. Enfin, Casino va renforcer sa flexibilité financière par l'amélioration de la génération de Free Cash Flow et la

mise en œuvre d'un programme de cessions d'actifs d'un milliard d'euros d'ici fin 2010, l'objectif fixé étant d'améliorer le ratio DFN / EBITDA à fin 2009 et d'atteindre un ratio inférieur à 2,2 à fin 2010.

Chez Groupe GO Sport, les performances commerciales ont été contrastées selon les enseignes. Le chiffre d'affaires 2008 de GO Sport France est en recul, mais il s'est fortement amélioré depuis le second semestre 2008, avec une croissance à périmètre comparable de 3% au premier trimestre 2009. L'enseigne Courir affiche de bonnes performances sur chacun de ses marchés. A l'international, la progression des ventes reflète la forte croissance de la Pologne et le dynamisme de l'activité franchise. 2008 a été une année globalement déficitaire, néanmoins, l'EBITDA du Groupe est en croissance au second semestre 2008 par rapport au second semestre 2007. L'année a été mise à profit pour déployer le plan d'actions défini fin 2007, qui a commencé à porter ses fruits (stocks assainis, magasins non rentables fermés, augmentation de la productivité, coûts maîtrisés), comme en témoigne l'amélioration de tendance en chiffre d'affaires et en EBITDA chez GO Sport France.

Enfin, le portefeuille d'investissements, évalué à 622 millions d'euros au 31 décembre 2008, est désormais rééquilibré entre Private Equity et projets immobiliers. Les objectifs du programme de cession du Private Equity ont été atteints, conformément à la décision annoncée en août 2008 de réduire la taille du portefeuille : 233 millions d'actifs ont été cédés au second semestre, représentant 70 lignes du portefeuille. La contribution du portefeuille au résultat opérationnel courant s'élève à 42 millions d'euros pour l'année 2008. Les cessions vont se poursuivre, tant en Private Equity, en fonction des conditions de marché, qu'en immobilier commercial.

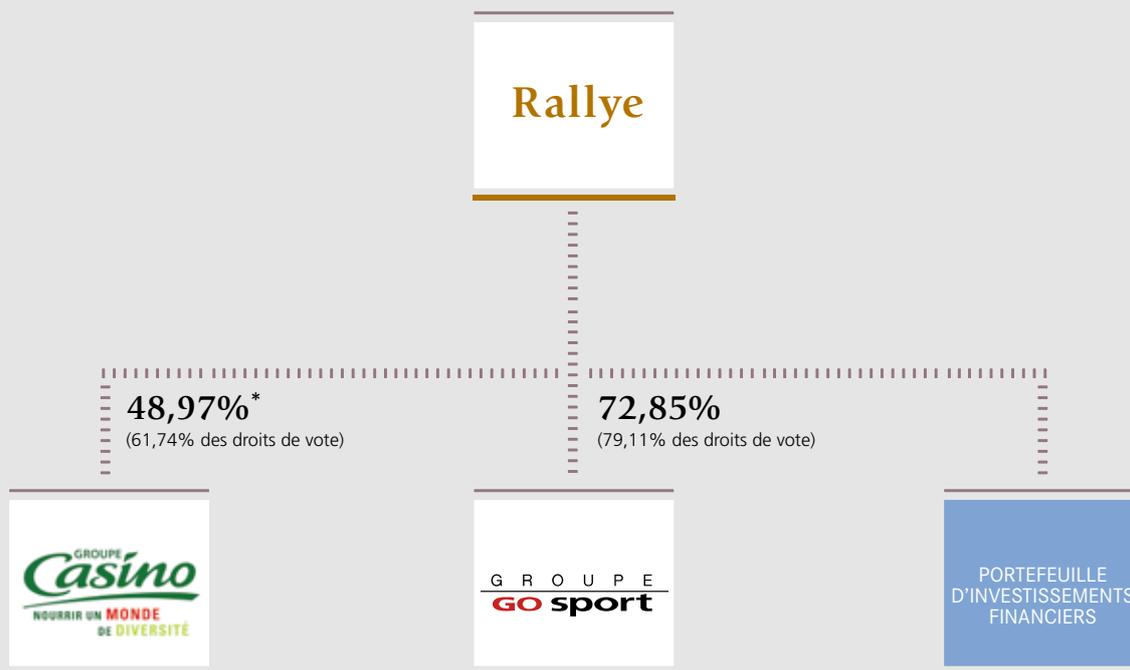
Au total, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant consolidés de Rallye sont en croissance respective de 14,4% et 1,7%. Le résultat net, part du Groupe, s'établit à -86 millions d'euros, essentiellement sous l'effet d'impairment sur actifs et de pertes sur le portefeuille boursier soldé au cours de l'exercice. Rallye continue de bénéficier d'une situation de liquidité solide, avec 1 milliard d'euros de ressources disponibles (post remboursement de l'obligation de 500 millions d'euros d'échéance 2009). Par ailleurs, Rallye n'a aucune échéance obligataire avant octobre 2011.

Au regard de ces performances, le conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 3 juin 2009 le versement d'un dividende de 1,83 € par action, stable par rapport à 2007, dont un acompte de 0,80 € a été mis en paiement le 3 octobre 2008.

Enfin, je remercie vivement l'ensemble des collaborateurs de Rallye ainsi que tous les partenaires externes, qui par leur assiduité, leur motivation et leur engagement permettent au Groupe d'aborder l'avenir avec confiance et détermination.

Jean-Charles NAOURI

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2008



□ Sociétés cotées en Bourse

* En pourcentage des actions ordinaires

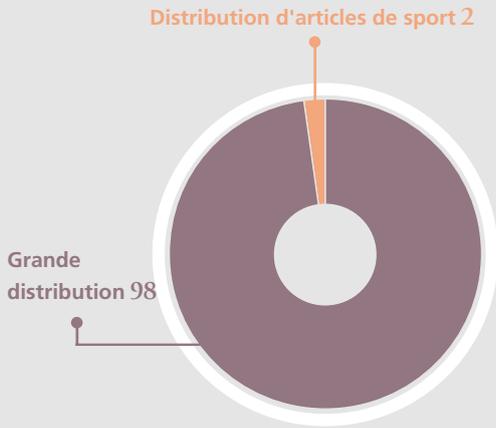
PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

Activités poursuivies (En millions d'euros)	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires HT	29 448	25 736	23 282
EBITDA ⁽¹⁾	1 975	1 883	1 583
Résultat opérationnel courant	1 283	1 261	1 045
Résultat net des activités poursuivies	293	680	425
dont part du Groupe	(78)	216	69
Résultat net des activités abandonnées	(16)	154	174
dont part du Groupe	(8)	72	78
Résultat net	277	834	599
dont part du Groupe	(86)	288	147
Capitaux propres - part du Groupe	1 509	1 942	1 472
Capitalisation boursière au 31 décembre	682	2 069	1 609
Effectifs inscrits (nb)	178 327	166 002	130 710

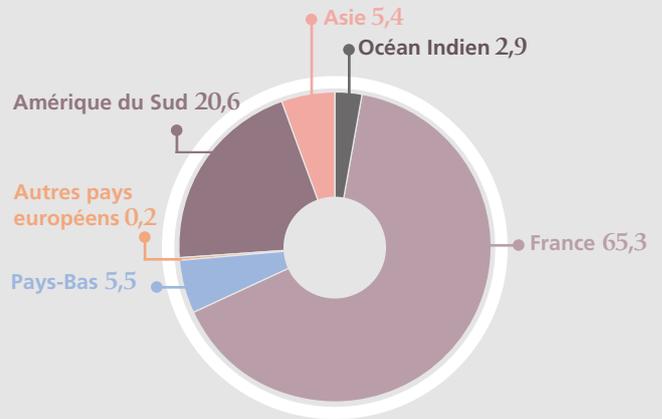
(1) EBITDA : résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants.

CHIFFRES CLÉS

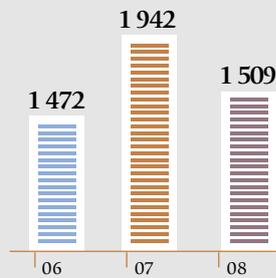
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2008 (En%)



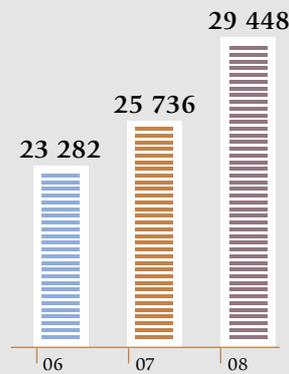
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
AU 31 DÉCEMBRE 2008 (En%)



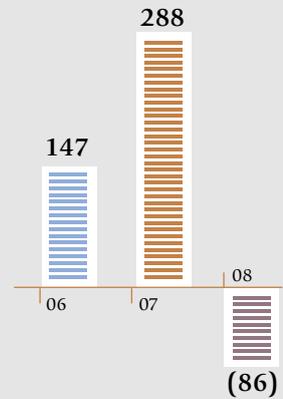
CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE
(En millions d'euros)



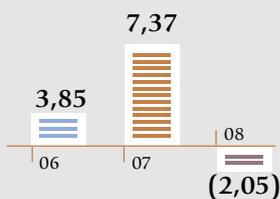
CHIFFRE D'AFFAIRES
(En millions d'euros)



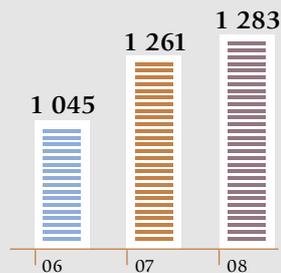
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE
(En millions d'euros)



RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE PAR ACTION
(En euros par action)



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT
(En millions d'euros)



06 : 38 094 968 07 : 39 078 298 08 : 41 987 027

Nombre moyen pondéré d'actions

Rapport de gestion

FAITS MARQUANTS

CASINO : ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ORGANIQUE ⁽¹⁾ ET CROISSANCE SOUTENUE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)

Les résultats du groupe en 2008 démontrent l'efficacité de son modèle opérationnel et commercial bien adapté à l'environnement actuel, qui repose sur les formats de magasins les plus porteurs – proximité, discount, e-commerce non alimentaire –, sur le dynamisme de sa marque propre ainsi que sur son expertise en matière de création de valeur immobilière. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 28 704 millions d'euros, en croissance de 14,9%, sous l'effet de l'accélération de la croissance organique à 5,9% et de la consolidation de Super de Boer et d'Exito. Le résultat opérationnel courant est en hausse de 7,3% à 1 283 millions d'euros et le résultat net, part du Groupe, s'établit à 497 millions d'euros.

En France, les ventes affichent une croissance solide reflétant l'adéquation du portefeuille d'activités du groupe à l'environnement. Le ROC est en hausse en organique, avec une marge opérationnelle stable sur l'année et en progression au 2nd semestre.

L'international affiche une forte croissance de son chiffre d'affaires sous l'effet du maintien d'une croissance organique élevée tant en Amérique du Sud qu'en Asie et de la consolidation de Super de Boer au 1^{er} janvier 2008 et d'Exito au 1^{er} mai 2007. Le ROC est en forte hausse, porté principalement par la croissance organique et l'amélioration sensible de la marge opérationnelle.

(1) A périmètre comparable et taux de change constants et hors impact des cessions immobilières (OPCI).

MAINTIEN D'UNE STRICTE DISCIPLINE FINANCIÈRE PAR CASINO

Casino a maintenu une stricte discipline financière en 2008. Le ratio DFN / EBITDA est stable à 2,5 et la dette financière nette s'établit à 4 851 millions d'euros à fin 2008. La situation de liquidités a été renforcée par l'émission de 1,2 milliard d'euros d'obligations en 2008 et de 500 millions d'euros en janvier 2009, par les cessions d'actifs immobiliers et le report des options d'achat et de vente sur Monoprix.

GROUPE GO SPORT : ANNÉE 2008 GLOBALEMENT DÉFICITAIRE, MAIS AMÉLIORATION DE L'EBITDA AU 2ND SEMESTRE

En 2008, le chiffre d'affaires consolidé de Groupe GO Sport s'élève à 726,6 millions d'euros, en retrait de 3,6% par rapport à 2007.

En France, le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport enregistre une baisse de 6,7%. La tendance s'est cependant sensiblement améliorée sur le 2nd semestre, grâce aux performances satisfaisantes des mois de novembre et décembre. Courir (hors Moviesport) confirme son dynamisme avec un chiffre d'affaires en croissance de 4,5% à parc comparable (+ 0,7% à parc non comparable) et affiche de bonnes performances sur chacun de ses marchés (chaussure, textile, accessoires).



CASINO SUPERMARCHÉ, Aix-en-Provence, France



GÉANT CASINO, Toulouse Fenouillet, France



PETIT CASINO, Cannes, France



GO SPORT Montparnasse, Paris, France

Rapport de gestion

FAITS MARQUANTS

À l'international, la progression du chiffre d'affaires s'explique par la forte croissance des ventes en Pologne de 15,4% et par le dynamisme de l'activité franchise, portée par une croissance organique solide et un réseau en forte expansion.

L'EBITDA est en retrait, à 11,2 millions d'euros en 2008 contre 15,9 millions d'euros en 2007, principalement sous l'effet du recul du chiffre d'affaires et de la hausse des coûts locatifs. Il affiche cependant un profil semestriel en amélioration.

Le ROC s'établit à - 13,8 millions d'euros, en baisse par rapport à 2007, sous l'effet de la dégradation de l'EBITDA et de l'augmentation des amortissements et de provisions pour impairment. Il enregistre toutefois un redressement notable sur la fin de l'année notamment grâce à la forte hausse du taux de marge commerciale au 2nd semestre.

Le résultat opérationnel, en baisse de 26,8 millions d'euros, intègre le recul du ROC de 11,2 millions d'euros, ainsi que 3,2 millions d'euros de plus-value avant impôt sur la cession des murs d'un magasin et 6,9 millions d'euros d'indemnités de résiliation, à comparer à 27,5 millions d'euros de plus-value avant impôt sur la cession des murs de 6 magasins en 2007.

La dette financière nette, qui s'élève à 21 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 41 millions d'euros au 31 décembre 2007, est en baisse du fait notamment de la réduction du besoin en fonds de roulement, compensant la hausse des investissements.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

I Remboursement des obligations Rallye d'échéance 20 janvier 2009

Rallye a procédé le 20 janvier 2009 au remboursement à l'échéance de ses obligations coupon 5,375% émises le 20 janvier 2004, conformément aux termes des contrats d'émission. Le 20 janvier 2009, Rallye a donc remboursé les 470 840 titres encore en circulation pour un montant total de 496 millions d'euros.

I Émission d'un emprunt obligataire Casino

Au cours du mois de février 2009, le groupe Casino a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros portant intérêt à 7,875% à échéance août 2012.

I Amélioration du profil boursier de Casino par la conversion des ADP en AO

Le conseil d'administration de Casino a approuvé le 4 mars 2009 à l'unanimité le projet de conversion des Actions à Dividende Prioritaire sans droit de vote (ADP) en Actions Ordinaires avec

droit de vote (AO) sur la base d'une parité de 6 AO pour 7 ADP. Cette opération traduit la volonté du groupe Casino de simplifier sa structure de capital et d'améliorer son profil boursier en augmentant le flottant de l'action ordinaire. La parité proposée offre aux porteurs d'ADP une prime de l'ordre de respectivement 16,3% et 22,6% sur la base des cours de bourse moyens pondérés des volumes sur un mois et trois mois et permet de réduire la décote boursière constatée respectivement d'environ 46% et 52%, coupon détaché.

I Apport par Casino à Mercialys d'un portefeuille d'actifs immobiliers Alcudia et distribution aux actionnaires de Casino d'un dividende en actions Mercialys

Casino a annoncé le 5 mars 2009 l'apport à Mercialys d'un portefeuille d'actifs immobiliers Alcudia, constitué de projets de promotion développés par Casino et de surfaces de vente et de réserve d'hypermarchés, pour une valeur totale de 334 millions d'euros.

Cette opération, qui représente une étape majeure du programme Alcudia, s'inscrit dans la stratégie de valorisation et de monétisation des actifs immobiliers mise en place par le groupe Casino depuis 2005. Elle illustre la capacité de Casino, d'une part, à générer de manière continue, via son pôle de promotion, un portefeuille d'actifs immobiliers fortement créateur de valeur et, d'autre part, à améliorer la rentabilité des capitaux employés dans les hypermarchés.

En rémunération des apports, Mercialys émettra au profit du groupe Casino des actions nouvelles, portant la participation du groupe Casino à son capital de 59,7% à 66,1%. Cette opération permettra ainsi à Mercialys d'augmenter sensiblement la taille de son patrimoine et de profiter des perspectives de croissance qu'offrent ces actifs, tout en renforçant sa structure financière.

Dans la continuité de l'introduction en bourse de Mercialys en 2005 et afin de préserver le statut SIIC de la société, Casino souhaite associer directement ses actionnaires au développement de Mercialys et aux perspectives de création de valeur offertes par l'opération d'apport. Dans ce cadre, Casino proposera lors de sa prochaine assemblée générale mixte de distribuer à tous ses actionnaires (porteurs d'actions ordinaires et d'actions à dividende prioritaire), outre son dividende ordinaire en numéraire, un dividende en actions Mercialys à hauteur de 1 action Mercialys pour 8 actions Casino détenues. Ce dividende en nature représente, à la date du 5 mars 2009, un montant d'environ 3,07 euros par action détenue. A l'issue de la distribution en nature, le groupe Casino détiendra environ 50,4% du capital et des droits de vote de Mercialys et entend rester durablement actionnaire majoritaire de la société. Rallye détiendra quant à elle environ 7,6% du capital et des droits de vote de Mercialys.

Rapport de gestion

PANORAMA DES ACTIVITÉS

Le groupe Rallye est présent dans le secteur de la distribution alimentaire et spécialisée à travers ses deux principales filiales Casino et Groupe GO Sport.

- Principal actif de Rallye, dont il représente 97% du chiffre d'affaires consolidé, Casino est un acteur majeur de la distribution à dominante alimentaire en France avec un réseau d'enseignes multiformats, et bénéficie à l'international de positions de leadership dans les régions à fort potentiel, l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est.
- Spécialisé dans la distribution d'articles de sport, Groupe GO Sport est, avec ses enseignes GO Sport et Courir, l'un des principaux groupes de distribution d'articles de sport en France et en Pologne.

Par ailleurs, Rallye gère un portefeuille d'investissements diversifié constitué d'une part d'investissements financiers sous forme de participations directes ou via des fonds spécialisés et d'autre part de programmes immobiliers directs.

CASINO

En 2008, Casino a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 28 704 millions d'euros, en progression de 14,9%. Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 1 283 millions d'euros enregistrant une croissance de 7,3%.

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant du groupe se décomposent comme suit :

Chiffre d'affaires

(En millions d'euros)	2008	2007	Variation
France	18 558	17 915	+ 3,6%
International	10 146	7 057	+ 43,8%
Amérique du Sud	6 077	4 686	+ 29,7%
Asie	1 590	1 536	+ 3,5%
Autres	2 479	836	n.s.
TOTAL GROUPE	28 704	24 972	+ 14,9%

Résultat opérationnel courant

(En millions d'euros)	2008	2007	Variation
France	905	880	+ 2,8%
International	378	316	+ 19,8%
Amérique du Sud	254	192	+ 32,3%
Asie	80	82	- 2,4%
Autres	44	42	n.s.
TOTAL GROUPE	1 283	1 196	+ 7,3%

I France

La France représente 65% du chiffre d'affaires et 71% du résultat opérationnel courant du groupe.

En France, les ventes sont en hausse de 3,6% et le ROC progresse de 2,8%, traduisant le mix d'activités favorable du

groupe avec la prédominance des formats de proximité et de discount et l'efficacité des politiques commerciales mises en œuvre par ses enseignes.

L'accélération de la croissance a été portée par la croissance soutenue des ventes de Franprix/Leader Price, la performance satisfaisante des formats de proximité et la forte progression des ventes de Cdiscount.

En organique et donc hors impact négatif des cessions immobilières (OPCI), le ROC est en hausse de 3,9% et la marge opérationnelle est stable, reflétant le mix marque et le mix produit favorables ainsi que l'efficacité des plans de réduction des coûts mis en œuvre.

Les autres activités (immobilier, Cdiscount, Banque Casino et Casino Restauration) confirment leur fort dynamisme commercial avec une croissance très soutenue de leur chiffre d'affaires.

L'année 2008 atteste une fois de plus de la pertinence de la stratégie multiformats du groupe Casino permettant d'afficher un positionnement de plus en plus différencié.

Le chiffre d'affaires de Casino en France se décompose comme suit selon les formats :

Chiffre d'affaires

(En millions d'euros)	2008	2007	Variation
Hypermarchés Géant	6 150	6 299	- 2,4%
Discount ⁽¹⁾	4 260	3 915	+ 8,8%
Proximité ⁽²⁾	6 881	6 569	+ 4,7%
Autres activités	1 267	1 131	+ 12,1%
TOTAL FRANCE	18 558	17 915	+ 3,6%

(1) Franprix/Leader Price.

(2) Casino Supermarchés, Monoprix et supérettes.

- Les ventes de **Franprix/Leader Price** sont en forte progression (8,8%), sous l'effet d'une dynamique commerciale retrouvée et de l'accélération progressive de l'expansion (67 ouvertures pour Franprix et 42 pour Leader Price, en 2008). La croissance solide à magasins comparables pour les deux enseignes, portée par la hausse du trafic, démontre l'efficacité des initiatives commerciales mises en œuvre depuis mi-2007 et l'attractivité des concepts. La marge opérationnelle en retrait de 44 bp à 6,5% traduit l'impact des plans de relance commerciale et la hausse des coûts opérationnels liée à l'accélération de l'expansion.

- Les ventes des **hypermarchés Géant Casino** reculent de 2,4%, reflétant la baisse du trafic — générale à l'ensemble du format — et le recul des ventes en non-alimentaire lié aux arbitrages des consommateurs dans un contexte économique en dégradation. La marge commerciale des hypermarchés s'améliore, grâce à un mix marque et un mix produit favorables avec le fort développement de la marque propre et la bonne performance des produits frais non laitiers. La rentabilité des rayons non alimentaires a progressé sous l'effet du programme de réallocation des surfaces et du remodelage de 30 hypermarchés à fin 2008. Les coûts opérationnels ont également été réduits, démontrant la réactivité de l'enseigne. Le ROC est ainsi en hausse de 10,4%, avec une amélioration de la marge de 36 bp. Dans un contexte peu favorable au format des

Rapport de gestion

PANORAMA DES ACTIVITÉS



SPAR, Cannes, France



VIVAL, Albertville, France

hypermarchés, Géant Casino affiche ainsi de bons résultats, témoignant de sa capacité d'adaptation à l'évolution de l'environnement économique.

- **Supermarchés Casino**, qui enregistre une croissance soutenue des ventes de 7,5% (+ 3,4% à magasins comparables hors essence), a poursuivi une politique d'expansion dynamique. Ces très bonnes performances démontrent le succès de la stratégie commerciale de l'enseigne, qui voit de nouveau sa part de marché progresser de + 0,1 pt en 2008, après deux gains consécutifs de + 0,1 pt en 2006 et 2007. La marque Casino en croissance à deux chiffres affiche à nouveau de très bons résultats, contribuant ainsi favorablement au mix. La marge opérationnelle est en légère progression, hors impact des cessions immobilières (OPCI).
- **Monoprix**, avec des ventes en progression de + 2,8%, maintient un niveau de rentabilité élevé et confirme l'attractivité de son concept unique, fondé sur une offre diversifiée et inventive. Son positionnement différencié lui a notamment permis d'enregistrer une bonne performance en textile. En 2008, Monoprix a poursuivi sa politique d'expansion volontariste, avec d'une part l'ouverture d'un Citymarché et de 16 Monoprix, et d'autre part l'acquisition de Naturalia, un des principaux acteurs de la distribution spécialisée en produits biologiques, qui lui permet de renforcer sa présence sur ce segment en forte croissance.
- Les ventes des **supérettes** aux enseignes Petit Casino, Spar, Vival et EcoService sont en hausse de 1,2%. Les supérettes bénéficient d'un maillage inégalé sur le territoire français, confirmant le leadership du groupe. La politique d'optimisation du parc de magasins a été poursuivie avec près de 400 ouvertures et 340 fermetures en 2008. L'année a également été marquée par le lancement de deux concepts de proximité : Chez Jean et Vialtalia. La marge opérationnelle est en retrait du fait de réinvestissements commerciaux.

- Les autres activités du groupe ont vu leur chiffre d'affaires croître de 12,1% à 1 267 millions d'euros et leur résultat opérationnel courant progresser de 21,5% à 79 millions d'euros.

- **Cdiscount**, leader français du marché du e-commerce, affiche une très forte croissance de 19,3%, supérieure à celle du marché, qui traduit un positionnement tarifaire très attractif et une forte réactivité commerciale et qui permet de compenser le recul des ventes en non-alimentaire des hypermarchés du groupe. Le résultat opérationnel de la société est désormais positif ;
- **Mercialys** enregistre des résultats solides, avec des revenus locatifs en hausse de 16,8%, portés par une forte croissance organique et des acquisitions sélectives centrées sur des actifs à fort potentiel de création de valeur ;
- **Banque Casino** affiche une hausse de sa production de crédit dans un marché en contraction ;
- **Casino Restauration** poursuit sa relance commerciale notamment au travers de la conversion des cafétérias en comptoirs Casino et du développement de l'activité restauration d'entreprises.

I International

L'international affiche une très forte croissance de 43,8% de son chiffre d'affaires, qui s'élève à 10 146 millions d'euros, sous l'effet d'une croissance organique élevée tant en Amérique du Sud (+ 12,5%) qu'en Asie (+ 13,3%) et de la consolidation en année pleine de Super de Boer et d'Exito. Porté principalement par la croissance organique, le ROC est en forte hausse de 19,8% à 378 millions d'euros. L'international représente 35% du chiffre d'affaires et 29% du résultat opérationnel courant du groupe, confirmant son rôle de moteur de croissance.



CDISCOUNT, Bordeaux, France



MONOPRIX, Aix-en-Provence, France

Rapport de gestion

PANORAMA DES ACTIVITÉS



COMPREBEM, Brésil



BIG C, Thaïlande

Les activités de Casino à l'international se concentrent sur deux zones prioritaires : l'Amérique du Sud avec CBD au Brésil et Exito en Colombie, et l'Asie du Sud-Est avec Big C en Thaïlande.

- En **Amérique du Sud**, les performances ont été excellentes, avec un chiffre d'affaires à magasins comparables en hausse de 10,6% grâce à l'accélération des ventes au Brésil mais aussi en Argentine, au Venezuela et en Uruguay. En Colombie, Exito a été pénalisé par le recul des ventes en non-alimentaire dans un environnement économique défavorable. Le ROC de la zone est en forte progression, reflétant notamment la forte hausse du résultat de CBD et la consolidation par intégration globale d'Exito sur 12 mois. L'amélioration de la marge opérationnelle à 4,2% traduit l'efficacité des programmes de réduction des coûts et la mise en œuvre accélérée des synergies post-fusion avec Carulla en Colombie.
- En **Asie du Sud-Est**, le groupe connaît de nouveau une amélioration de ses performances commerciales et opérationnelles, avec une croissance organique soutenue portée par une politique d'expansion dynamique et la progression des ventes à magasins comparables. En Thaïlande, les ven-

tes de Big C sont en hausse de près de 10%, tirées par l'accélération de l'expansion (ouverture de 12 hypermarchés en 2008). En organique, le ROC de la zone est en progression et la rentabilité se maintient à un niveau élevé.

- Enfin, aux **Pays-Bas**, Super de Boer, consolidé par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008, enregistre en 2008 une amélioration sensible de ses performances opérationnelles et financières. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 1,6 milliard d'euros, avec une croissance à magasins comparables satisfaisante. Le ROC s'élève à 14,5 millions d'euros contre 7 millions d'euros en 2007, traduisant l'amélioration de l'efficacité en magasin et l'optimisation du parc. La dette financière nette est en baisse et s'établit à 57 millions d'euros, contre 77 millions d'euros au 31 décembre 2007.

I Chiffres clés de Casino

Les chiffres clés de Casino pour l'exercice 2008 se comparent comme suit avec ceux de 2007 :

(En millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007
Chiffre d'affaires HT	28 704	24 972	+ 14,9%
EBITDA	1 952	1 799	+ 8,5%
Résultat opérationnel courant	1 283	1 196	+ 7,3%
Marge opérationnelle courante	4,5%	4,8%	- 32 bp
Résultat avant IS	814	1 041	- 21,8%
Résultat net			
<i>activités poursuivies, part du Groupe</i>	510	664	- 23,3%
<i>activités abandonnées, part du Groupe</i>	(13)	149	
Résultat net, part du Groupe	497	814	
Dette financière nette	4 851	4 410	

Les cours de bourse des actions ordinaires (AO) et des actions à dividende prioritaire (ADP) Casino ont évolué comme suit :

En euros	31/12/2008	31/12/2007
AO Casino	54,30	74,39
ADP Casino	37,80	64,37

Au 31 décembre 2008, la capitalisation boursière de Casino s'élevait à 5,9 milliards d'euros et Rallye détenait 48,97% des actions ordinaires, 45,89% des actions à dividende prioritaire et 61,73% des droits de vote de Casino.

GRUPE GO SPORT

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2008 de Groupe GO Sport s'élève à 726,6 millions d'euros, en recul de 3,6% par rapport à 2007.

En France, le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport enregistre une baisse de 6,7% par rapport à 2007. La tendance s'est cependant sensiblement améliorée sur le second semestre avec des ventes au quatrième trimestre en retrait de 4,1% à périmètre comparable (contre - 10,1% et - 8,9% respectivement aux deuxième et troisième trimestres), grâce aux performances satisfaisantes des mois de novembre et décembre.

Courir (hors Moviesport) confirme son dynamisme avec un chiffre d'affaires en croissance de 4,5% à parc comparable (+ 0,7% à parc non comparable avec la fermeture de 7 magasins depuis le 31 décembre 2007) et affiche de bonnes performances sur chacun de ses marchés (chaussure, textile, accessoires).

À l'international, la progression du chiffre d'affaires s'explique par la forte croissance des ventes en Pologne de 15,4% contre 2007 (+ 7,2% en zlotys), notamment grâce au succès des produits de marque propre, et par le dynamisme de l'activité franchise, portée par une croissance organique solide et un réseau en forte expansion.

Rapport de gestion

PANORAMA DES ACTIVITÉS

L'EBITDA est en retrait, à 11,2 millions d'euros en 2008 contre 15,9 millions d'euros en 2007, principalement sous l'effet du recul du chiffre d'affaires et de la hausse des coûts locatifs (+ 4,0 millions d'euros). Il affiche cependant un profil semestriel en amélioration (1^{er} semestre 2008 : - 5,6 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2007 ; 2nd semestre 2008 : + 1 million d'euros par rapport au 2nd semestre 2007). Le taux de marge commerciale affiche une progression de 0,6 point, à 39,2% sur l'année 2008 et présente une forte accélération au second semestre (+ 1,2 point par rapport à 2007).

Le ROC s'établit à - 13,8 millions d'euros, en baisse par rapport à 2007, sous l'effet de la dégradation de l'EBITDA et de l'augmentation des amortissements et de provisions pour impairment. Il enregistre toutefois un redressement notable sur la fin de l'année.

Le résultat opérationnel, en baisse de 26,8 millions d'euros, intègre le recul du ROC de 11,2 millions d'euros, ainsi que 3,2 millions d'euros de plus-value avant impôt au titre de la cession des murs d'un magasin et 6,9 millions d'euros d'indemnités de résiliation relatives aux magasins de Lyon République et de Valence-Ville (montants avant impôt, nets des coûts de fermeture), à comparer à 27,5 millions d'euros de plus-value avant impôt sur la cession de 6 murs de magasins en 2007.

La dette financière nette, qui s'élève à 21 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 41 millions d'euros au 31 décembre 2007, est en baisse du fait notamment de la réduction du besoin en fonds de roulement, compensant la hausse des investissements.

En 2008, Groupe GO Sport a ouvert 12 magasins GO Sport (6 en France et 6 en franchise dont 4 en Arabie Saoudite, 1 au Qatar et 1 à l'île Maurice) ainsi que 14 magasins Courir (8 en France et 6 en franchise dont 5 en Arabie Saoudite et 1 au Qatar). La rationalisation du parc s'est poursuivie en France et en Belgique avec la fermeture de 14 magasins GO Sport,

7 magasins Courir et de 2 Moviesport. Le parc de magasins compte ainsi 371 points de vente au 31 décembre 2008 : 166 GO Sport dont 17 en franchise, 204 Courir dont 23 en franchise, et 1 Moviesport.

Au cours de l'année 2008, marquée par un environnement économique particulièrement difficile, le plan d'actions engagé fin 2007 par le groupe a commencé à porter ses fruits (stocks assainis, magasins non rentables fermés, augmentation de la productivité, coûts maîtrisés), comme en témoigne l'amélioration de tendance en chiffre d'affaires et en EBITDA chez GO Sport France depuis novembre, qui se poursuit en ce début d'année, et les performances commerciales toujours satisfaisantes de Courir et de l'international.

Les principaux chiffres clés consolidés de l'exercice 2008 se comparent comme suit avec ceux de 2007 :

(En millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires HT	727	754
Résultat opérationnel courant	(14)	(3)
Résultat opérationnel	(9)	18
Résultat avant impôt	(15)	14
Résultat net	(16)	13
Marge brute d'autofinancement	16	18
Investissements bruts	(38)	(26)

Le cours du titre Groupe GO Sport, coté au marché « Euronext Paris » (compartiment C), s'établissait au 31 décembre 2008 à 16,31 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 61,6 millions d'euros. Rallye détenait alors 72,85% des actions et 79,11% des droits de vote.



MISS GO, Go Sport Montparnasse, Paris, France



COURIR, Champs-Élysées, Paris, France

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

Le portefeuille d'investissements de Rallye est évalué à 622 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 614 millions d'euros au 31 décembre 2007. Suite au rééquilibrage du portefeuille entre investissements financiers et projets immobiliers, celui-ci se compose à fin 2008 d'investissements financiers d'une part, pour une valeur de marché⁽¹⁾ de 379 millions d'euros (contre 545 millions d'euros à fin 2007) et de programmes immobiliers d'autre part, enregistrés en coût historique⁽²⁾ pour 243 millions d'euros (contre 69 millions d'euros à fin 2007).

Les objectifs du programme de cession du Private Equity ont été atteints, conformément à la décision stratégique annoncée en août 2008 de réduire la taille du portefeuille : 233 millions d'euros d'actifs de Private Equity ont ainsi été cédés au second semestre 2008, représentant 70 lignes du portefeuille. Le Groupe a ainsi procédé sur l'année à 271 millions d'euros de désinvestissements, compensés par 314 millions d'euros d'investissements liés à des appels de fonds et à des investissements complémentaires en immobilier commercial, et a constaté une dépréciation de valeur de 35 millions d'euros.

En 2008, le portefeuille d'investissements a contribué au résultat opérationnel courant de Rallye à hauteur de 42 millions d'euros (dont 29 millions d'euros au 2nd semestre), contre 95 millions d'euros en 2007.

Le Groupe bénéficie d'une expérience forte dans l'investissement avec une équipe interne basée à Paris et à New York, qui s'appuie à la fois sur l'expertise historique du groupe Euris / Rallye dans les investissements financiers et le développement de programmes immobiliers commerciaux ainsi que sur de solides partenariats avec des spécialistes de l'immobilier commercial, comme Sonae Sierra.

(1) La valeur de marché des investissements financiers est la valeur comptable retenue dans les comptes consolidés (juste valeur - IAS 39) et provient des dernières valorisations externes disponibles (General Partners des fonds) ajustées le cas échéant des derniers éléments connus.

(2) Les programmes immobiliers sont enregistrés en coût historique et ne sont pas réévalués avant la cession des investissements (IAS 16).

Les 379 millions d'euros **d'investissements financiers** bénéficient d'une répartition géographique équilibrée : 37% en Amérique du Nord, 40% en Europe, 20% en Asie, 3% dans divers pays. Les LBO représentent 43% des investissements financiers, les fonds immobiliers 24%, l'énergie 13%, le capital-développement 2%, le solde s'élevant à 18%. La diversification des investissements financiers, à la fois géographique et sectorielle mais aussi par type d'investissement, par partenaire et par taille permet une forte mutualisation des risques, renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille. Au 31 décembre 2008, le portefeuille comprend ainsi environ 150 lignes, inférieures à 4 millions d'euros pour les 4/5^e d'entre elles, avec un montant maximum par ligne de 13 millions d'euros en cash investi net. Le recours systématique aux couvertures de change permet de ne pas être exposé à la baisse des devises et d'encaisser les gains de change.

Le portefeuille d'investissements de 622 millions d'euros comprend également des **programmes immobiliers** pour une valeur de 243 millions d'euros. Il s'agit d'actifs immobiliers de qualité, détenus pour l'essentiel avec Foncière Euris. Ces projets immobiliers sont bien diversifiés géographiquement et se répartissent ainsi :

- 71 millions d'euros en Allemagne, à travers deux centres commerciaux : *Alexa* à Berlin, ouvert en septembre 2007 et *Loop 5* près de Francfort, en cours de commercialisation ;
- 65 millions d'euros en Pologne, via 3 centres commerciaux, dont un à Lodz ouvert en mars 2006 et deux autres, à Gdynia près de Gdansk et à Poznan, en cours de commercialisation ;
- 63 millions d'euros en France, avec 4 centres commerciaux en portefeuille, dont deux déjà ouverts (Fleur d'eau à Angers, ouvert en mai 2005 et Ruban Bleu à Saint-Nazaire, ouvert en mai 2008), un centre près de Lyon, Carré de Soie, dont l'ouverture a lieu le 1^{er} avril 2009 et enfin le centre de Paris-Beaugrenelle qui ouvrira en 2011 ;
- 27 millions d'euros en Russie, avec le centre commercial *Leto*, à Saint-Petersbourg, dont l'ouverture est prévue prochainement ;
- 18 millions d'euros aux États-Unis, via le programme résidentiel *Repton Place*, près de Boston.

Rapport de gestion

PANORAMA FINANCIER

COMPTES CONSOLIDÉS

I Principales variations de périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2008, des variations de pourcentage de détention du Groupe dans certaines sociétés ont entraîné un changement de méthode de consolidation. Super de Boer (Pays-Bas), jusqu'à présent mise en équivalence, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2008. CBD (Brésil) est consolidée par intégration proportionnelle à

La ventilation du chiffre d'affaires réalisé par activité au cours des 2 derniers exercices a été la suivante :

(En millions d'euros)	2008		2007	
	Montant	%	Montant	%
Grande distribution	28 704	97,5	24 972	97,0
Distribution d'articles de sport	727	2,5	754	3,0
Autres activités	17		10	
TOTAL	29 448	100,0	25 736	100,0

La ventilation du chiffre d'affaires réalisé par zone géographique au cours des 2 derniers exercices a été la suivante :

(En millions d'euros)	2008		2007	
	Montant	%	Montant	%
France	19 230	65,30	18 628	72,38
Pays-Bas	1 627	5,52		
Autres pays européens	73	0,25	52	0,20
Amérique du Sud	6 077	20,64	4 686	18,21
Asie	1 590	5,40	1 536	5,97
Océan Indien	851	2,89	834	3,24
TOTAL	29 448	100,00	25 736	100,00

Le résultat opérationnel courant progresse de 1,7% à 1 283 millions d'euros, sous l'effet de l'excellente performance de Casino avec un ROC en progression de 7,3%, qui a permis de compenser la moindre contribution du portefeuille d'investissements. L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué par filiale opérationnelle au niveau du panorama des activités. Les autres produits et charges opérationnels s'établissent à - 127 millions d'euros.

hauteur de 35,3% à compter du 25 juillet 2008, contre 32,9% précédemment.

I Résultats

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de Rallye s'élève à 29,4 milliards d'euros contre 25,7 milliards d'euros en 2007, en progression de 14,4%. L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué par filiale opérationnelle au niveau du panorama des activités.

Le coût de l'endettement financier net s'établit à - 577 millions d'euros et les autres produits et charges financiers à - 86 millions d'euros, principalement du fait de la perte sur le portefeuille boursier enregistrée au 1^{er} semestre 2008.

Le résultat avant impôt atteint ainsi 493 millions d'euros contre 958 millions d'euros en 2007.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est de 13 millions d'euros contre 18 millions d'euros en 2007.

Le résultat net, part du Groupe, s'établit à - 86 millions d'euros contre 288 millions d'euros en 2007.

Le groupe Rallye comptait en 2008 un effectif inscrit de 178 145 personnes. Les effectifs du Groupe se répartissaient par activité comme suit au cours des 2 derniers exercices :

(En millions d'euros)	2008	%	2007	%
Grande distribution*	173 219	97,14	159 946	96,35
Distribution d'articles de sport	5 029	2,82	5 963	3,59
Autres activités	79	0,04	93	0,06
TOTAL	178 327	100,00	166 002	100,00

* Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; les effectifs des co-entreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

I Structure financière

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 1 509 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1 942 millions d'euros au 31 décembre 2007, du fait notamment :

- de la constatation d'écarts de conversion négatifs pour 216 millions d'euros ;
- du résultat net, part du Groupe, de l'exercice 2008, qui s'élève à - 86 millions d'euros ;
- de la distribution de dividendes pour un montant de 79 millions d'euros dont 34 millions d'euros au titre de l'acompte sur dividende 2008 le 3 octobre 2008 ;
- de variations nettes de juste valeur négatives pour un montant de 42 millions d'euros ;
- de l'élimination des titres auto-détenus pour - 6 millions d'euros ;
- de la variation de capital social de - 14 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, le ratio de couverture des frais financiers par l'EBITDA (résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements opérationnels courants) est de 3,43 contre 4,02 en 2007.

L'endettement financier net du groupe Rallye, qui s'établit à 7 640 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 7 060 millions d'euros au 31 décembre 2007, est réparti entre les entités suivantes :

- le groupe Casino, dont la dette financière nette est de 4 851 millions d'euros contre 4 410 millions d'euros à fin 2007 ;
- Groupe GO Sport, qui a réduit son endettement net à 21 millions d'euros contre 41 millions d'euros au 31 décembre 2007 ;
- le périmètre holding Rallye, avec une dette financière nette de 2 688 millions d'euros contre 2 469 millions d'euros à fin 2007 ;
- les filiales d'investissement de Rallye, qui enregistrent un endettement net de 80 millions d'euros, correspondant à des financements spécifiquement dédiés aux programmes immobiliers du portefeuille d'investissements et sans recours contre les holdings.

L'évolution du ratio endettement financier net sur capitaux propres consolidés (gearing) au cours des 2 derniers exercices est la suivante :

(En millions d'euros)	2008	2007
Endettement financier net	7 640	7 060
Capitaux propres consolidés	6 018	6 408
Ratio	127%	110%

Par ailleurs, la structure financière du périmètre holding de Rallye, défini comme Rallye et ses filiales détenues à 100% ayant une activité de holding et qui détiennent des titres Casino, des titres Groupe GO Sport et le portefeuille d'investissements, est mieux appréhendée à la lecture des deux indicateurs que sont :

- la couverture des frais financiers nets du périmètre holding de Rallye par les dividendes reçus ;
- et la couverture de la dette financière nette du périmètre holding de Rallye par les actifs en valeur de marché.

En 2008, les dividendes perçus par le périmètre holding de Rallye qui s'élèvent à 126 millions d'euros couvrent 1,1 fois les frais financiers nets du périmètre holding. Le ratio de couverture 2008 de 110% se compare à 172% et 158% pour les années 2007 et 2006 respectivement.

Au 31 décembre 2008, les actifs réévalués du périmètre holding de Rallye s'élèvent à 3 520 millions d'euros, composés des titres Casino pour 2 853 millions d'euros, des titres Groupe GO Sport pour 45 millions d'euros et du portefeuille d'investissements pour 622 millions d'euros. Au 31 décembre 2008, la dette du périmètre holding de Rallye s'établit à 2 688 millions d'euros. Au 31 décembre 2008, les actifs réévalués de Rallye couvrent donc 1,31 fois la dette du périmètre holding de Rallye. Ce taux de couverture s'établissait respectivement à 1,96 et 1,84 au 31 décembre 2007 et 2006.

Rapport de gestion

PANORAMA FINANCIER

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

I Résultats

Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 22,1 millions d'euros contre une perte de 25,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

L'effectif de la société Rallye au 31 décembre 2008 était de 35 personnes.

Le résultat financier de Rallye s'élève à 43,9 millions d'euros contre 67 millions d'euros au 31 décembre 2007. Il résulte principalement sur l'exercice :

- des revenus et dividendes reçus des filiales et participations, notamment en provenance :
 - de la société Casino : 36,3 millions d'euros
 - de la société Parande : 21,4 millions d'euros
 - de la société Cobivia : 51,5 millions d'euros
 - de la société Omnium de Commerce et de Participations : 3,6 millions d'euros
 - de la société Mermoz Kléber : 5,8 millions d'euros
- des produits de la gestion de trésorerie du Groupe pour un montant de 12,4 millions d'euros,
- d'une reprise de provision pour 11,5 millions d'euros, correspondant à la prime de remboursement des OCEANE arrivées à échéance en janvier 2008.

Et, en sens inverse, des dotations aux provisions au titre :

- de la dépréciation de titres de participations de la société Miramont Finance et Distribution pour un montant de 35,1 millions d'euros et de la société Parande pour un montant de 28 millions d'euros ;
- des primes de remboursement de l'emprunt obligataire pour un montant de 5,6 millions d'euros ;
- des options d'achat d'actions pour un montant de 8 millions d'euros.

Les autres intérêts et produits assimilés concernent essentiellement la rémunération des comptes courants avec les filiales, les intérêts et charges assimilés concernant essentiellement les intérêts sur emprunts.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 47,5 millions d'euros contre 39,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

I Structure financière

Les capitaux propres s'élèvent à 1 582,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1 625,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 du fait notamment :

- du résultat de l'exercice 2008 pour 47,5 millions d'euros.

Et, en sens inverse :

- de la diminution de capital résultant de l'annulation de 316 452 actions détenues en propre et de l'augmentation de capital résultant de la création de 24 000 actions nouvelles consécutives à l'exercice d'options de souscription d'actions pour un montant net de 13,8 millions d'euros ;
- de la distribution du dividende pour un montant de 77,2 millions d'euros dont 33,7 millions d'euros au titre de l'acompte sur dividende 2008.

POLITIQUE DE DIVIDENDE

Rallye proposera à l'assemblée générale des actionnaires le 3 juin 2009, le versement d'un dividende unitaire net de 1,83 euro au titre de l'exercice 2008 stable par rapport à celui de l'exercice 2007 et de 1,74 euro au titre de l'exercice 2006. Un acompte sur le dividende 2008 d'un montant de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 3 octobre 2008, le solde unitaire à percevoir s'élevant ainsi à 1,03 euro.

Le dividende de Rallye devrait évoluer en fonction des résultats de la société et du dividende versé par Casino. La Société se réserve la possibilité de procéder à nouveau en 2009 au versement d'un acompte sur dividende.

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2008 de la société Rallye fait apparaître un bénéfice de 47 523 453,59 euros que le conseil d'administration propose d'affecter comme suit, étant précisé que la réserve légale de 10% a été atteinte :

(En euros)	
Bénéfice de l'exercice	47 523 453,59
Report à nouveau	57 846 556,03
Bénéfice distribuable	105 370 009,62
Dividende	(77 519 056,20)
Solde affecté au report à nouveau	27 850 953,42

Le dividende net attribué à chaque action serait ainsi fixé à 1,83 euro.

Ce dividende est intégralement éligible à la réfaction de 40%, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts sauf option pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Un acompte sur dividende de 0,80 euro par action, a été mis en paiement le 3 octobre 2008 ; le solde, soit 1,03 euro par action, sera mis en paiement le 12 juin 2009.

Les dividendes afférents aux actions détenues en propre par la Société au jour de la mise en paiement du dividende seraient portés au compte « Report à Nouveau ».

Les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sociaux ainsi que les avoirs fiscaux qui leur étaient attachés sont les suivants :

(En euros)	2007	2006	2005
Dividende net	1,83	1,74	1,68

Le tableau de comparaison des résultats de l'exercice écoulé et des quatre exercices précédents figure page 161 du présent rapport.

Le montant des charges non déductibles fiscalement, au sens de l'article 223-4 du Code général des impôts, engagées par la Société au cours de l'exercice écoulé, s'est élevé à 14 171 euros.

INFORMATIONS BOURSIÈRES

L'action Rallye est cotée au marché « Euronext Paris » (compartiment B).

Code ISIN : FR0000060618	
Cours le plus haut (20/05/2008)	50,75 €
Cours le plus bas (21/11/2008)	11,85 €
Cours au 31/12/2008	16,10 €
Nombre de titres échangés en 2008	46 898 742
Montant des capitaux échangés en 2008	1,314 M€

Au 31 décembre 2008, la capitalisation boursière de Rallye s'élevait à 682 millions d'euros.

I Action Rallye - Évolution mensuelle des cours de Bourse en 2008 et début 2009



Rapport de gestion

ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Au cours du 1^{er} trimestre 2009, le Groupe Rallye a enregistré un chiffre d'affaires de 6 797,9 millions d'euros, en retrait de 3,3% par rapport au 1^{er} trimestre 2008.

I Casino

Au 1^{er} trimestre 2009, Casino a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 6 624,1 millions d'euros, en baisse de 3,3%, négativement impacté par l'effet périmètre (- 0,6%) et change (- 1,3%), la baisse du prix de l'essence (- 1,2%) et l'impact calendaire (- 1,5%). Hors essence et retraitée de l'effet calendaire, la croissance organique s'élève à + 1,3%, une performance satisfaisante dans l'environnement actuel.

En France, les ventes en organique hors essence sont en retrait de 2,8%. Franprix-Leader Price, Casino Supermarchés et Monoprix ont enregistré une performance satisfaisante avec une quasi-stabilité de leurs ventes hors essence. Cdiscount a maintenu une croissance très élevée (+ 18,5%), ses ventes additionnelles continuant ainsi à compenser le recul des ventes en non-alimentaire des hypermarchés. Dans un environnement plus compétitif, Géant Casino a maintenu sur la période une politique promotionnelle maîtrisée.

A l'international, la croissance organique hors essence reste solide (+ 4,5%), tant en Amérique du Sud (+ 5,6%), portée par le dynamisme du Brésil, qu'en Asie (+ 7,5%), sous l'effet de la politique d'expansion soutenue en Thaïlande et de la poursuite de la très forte croissance à magasins comparables au Vietnam.

Casino a ainsi bénéficié au 1^{er} trimestre du bon positionnement de son portefeuille d'activités, caractérisé par un mix de formats favorable en France – avec une prédominance des enseignes de proximité et de discount –, une position de leader sur le e-commerce non-alimentaire et une présence à l'international centrée sur des pays à fort potentiel.

I Groupe GO Sport

Au 1^{er} trimestre 2009, Groupe GO Sport a réalisé un chiffre d'affaires de 171,7 millions d'euros, en hausse de 0,1% à périmètre et taux de change constants par rapport au 1^{er} trimestre de l'année précédente.

En France, les ventes de l'enseigne GO Sport progressent de 3,0% à périmètre comparable (+ 1,3% à périmètre non comparable) par rapport au 1^{er} trimestre 2008, confirmant ainsi l'amélioration sensible de tendance constatée depuis le 2nd semestre 2008. Cette bonne performance témoigne de la pertinence du plan d'actions défini fin 2007, visant à redresser le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe. Les ventes de l'enseigne Courir (hors Moviesport) diminuent de 11,6% à périmètre comparable (contre + 11,3% en 2008) et de 10,6% à périmètre non comparable.

(1) Free Cash Flow = CAF opérationnelle courante avant impôts – Investissements courants + Variation du BFR – Impôts versés – Intérêts financiers nets versés.

L'international affiche une très forte croissance à périmètre et taux de change constants, grâce aux excellentes performances enregistrées en Pologne (+ 9,6% en zlotys, à périmètre comparable), ainsi qu'au dynamisme de l'activité franchise lié à l'expansion du réseau.

Au cours du 1^{er} trimestre 2009, Groupe GO Sport a ouvert un magasin GO Sport en France, un magasin GO Sport en Pologne et un magasin Courir en franchise en Nouvelle-Calédonie.

Au 31 mars 2009, le parc de Groupe GO Sport s'établit ainsi à 373 magasins : 167 GO Sport dont 17 en franchise, 205 Courir dont 24 en franchise et 1 Moviesport.

PERSPECTIVES

I Casino

Casino est en ligne avec son plan de marche, notamment grâce à l'amélioration du mix, en alimentaire et en non-alimentaire, et à la mise en œuvre rapide des plans de réduction de coûts. Casino est ainsi confiant dans sa capacité à améliorer la compétitivité de chacune de ses enseignes.

Sa flexibilité financière sera significativement renforcée par l'amélioration de la génération de Free Cash Flow⁽¹⁾ et la mise en œuvre d'un programme de cessions d'actifs d'environ 1 milliard d'euros d'ici fin 2010. Casino confirme ainsi son objectif d'améliorer son ratio de DFN / EBITDA à fin 2009 et d'atteindre un ratio inférieur à 2,2 à fin 2010.

I Groupe GO Sport

Groupe GO Sport, conforté par la bonne performance de GO Sport France, va poursuivre la mise en œuvre de son plan d'actions qui commence à produire ses effets et qui comprend notamment des réductions de coût significatives.

I Rallye

Au 31 mars 2009, Rallye dispose d'une situation de liquidité solide, avec environ 900 millions d'euros de financements bancaires confirmés et disponibles. Les échéances bancaires 2009 ont d'ores et déjà été intégralement renouvelées et les échéances 2010 sont actuellement en cours de renouvellement. Par ailleurs, Rallye n'a aucune échéance obligataire avant octobre 2011. Les financements de Rallye sont parfaitement sécurisés dans la mesure où il n'existe aucun covenant lié au cours de bourse des actifs ou au rating de Casino et où les covenants existant sur certains financements sont largement respectés. Rallye confirme son engagement de réduire sa dette financière nette et d'améliorer sensiblement ses ratios de structure financière sur les deux prochaines années, notamment par la poursuite du programme de cession du portefeuille d'investissements, tant en Private Equity en fonction des conditions de marché, qu'en immobilier commercial.

Rapport de gestion

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Rallye s'élevait au 31 décembre 2008 à 127 080 420 euros, divisé en 42 360 140 actions de nominal de 3 euros. Il s'établissait au 31 décembre 2007 à 127 957 776 euros, divisé en 42 652 592 actions.

L'évolution correspond d'une part à l'exercice d'options de souscription d'actions ayant donné lieu à la création de 24 000 actions et d'autre part à l'annulation de 316 452 actions.

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2008, la société Foncière Euris détenait 57,67% du capital et 71,83% des droits de vote.

La Société Rallye détenait, au 31 décembre 2008, 1 234 945 actions représentant 2,92% du capital, dont 195 000 actions au titre du contrat de liquidité AMAFI (Association française des marchés financiers pour les professionnels de la bourse et de la finance) conclu avec Rothschild et Cie Banque en date du 21 juin 2005.

Par ailleurs, Rallye détient des options d'achat d'actions Rallye achetées en couverture des plans d'options de souscription d'actions Rallye de juin 2004 pour une valeur totale de 1,7 million d'euros, permettant d'acquérir 312 050 actions Rallye.

Aucun autre actionnaire ne détenait, à la connaissance de la Société, au 31 décembre 2008, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Au cours de l'année 2008, la société UBS a franchi successivement :

- le seuil de 1% du capital de la société Rallye :
 - à la baisse en date du 15 janvier 2008 ;
 - à la hausse en date du 19 mars 2008 ;
 - à la hausse en date du 8 mai 2008 ;
 - à la baisse en date du 14 août 2008 ;
 - à la hausse en date du 10 septembre 2008 ;
 - à la baisse en date du 15 septembre 2008.
- le seuil de 2% du capital de la société Rallye :
 - à la hausse en date du 20 juin 2008 ;
 - à la baisse en date du 29 juillet 2008.
- le seuil de 1% des droits de vote de la société Rallye :
 - à la hausse en date du 2 mai 2008 ;
 - à la baisse en date du 14 août 2008.

Au cours de l'année 2008, la société Tocqueville Finance a franchi successivement le seuil de 2% du capital de la société Rallye :

- à la baisse en date du 28 avril 2008 ;
- à la hausse en date du 10 octobre 2008.

Au cours de l'année 2008, la société Richelieu Finance a franchi successivement :

- le seuil de 1% du capital de la société Rallye :
 - à la baisse en date du 3 juillet 2008 ;
 - à la hausse en date du 19 septembre 2008.
- le seuil de 1% des droits de vote de la société Rallye :
 - à la baisse en date du 17 avril 2008.
- le seuil de 2% du capital de la société Rallye :
 - à la baisse en date du 24 janvier 2008.

Au cours de l'année 2008, la société AQR Capital Management a franchi successivement le seuil de 1% du capital de la société Rallye :

- à la hausse en date du 28 mars 2008 ;
- à la baisse en date du 17 septembre 2008.

En application des dispositions de l'article 223-22 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers – AMF, visant les transactions sur les titres de la société Rallye effectuées par les mandataires sociaux ou les personnes liées, les actionnaires sont informés des opérations suivantes :

Déclarant	Instrument financier	Date	Nature	Prix moyen pondéré	Montant
Monsieur Didier CARLIER ⁽¹⁾	actions	18/09/2008	acquisition	23,494 €	11 747,00 €

(1) Administrateur.

La déclaration de transaction des titres précitée a été mise en ligne sur le site de l'AMF.

À la connaissance de la Société, aucun autre mandataire social n'a effectué en 2008 de transaction sur les titres de la Société.

Rapport de gestion

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

I Options de souscription et d'achat d'actions

Les assemblées générales extraordinaires du 9 juin 2004, 7 juin 2006 et 6 juin 2007 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des options de souscription d'actions aux salariés et mandataires du Groupe.

Au 31 décembre 2008, il existait 1 151 831 options non exercées donnant droit de souscrire 1 151 831 actions et correspondant aux plans suivants :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix de souscription ajusté ⁽¹⁾	Nombre d'options attribuées :		Nombre d'options levées au 31/03/2009	Nombre d'options ajusté ⁽²⁾ restant à lever au 31/03/2009
					Aux mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires salariés		
11/04/2002	11/04/2005	11/10/2007	45	49,91			13 000	
04/06/2003	04/06/2006	04/12/2008	49	29,51			320 800	
09/06/2004	09/06/2007	09/12/2009	46	41,38	92 850	95 350	17 500	271 250
08/06/2005	08/06/2008	07/12/2010	58	40,16	83 567	47 733		207 001
07/06/2006	07/06/2009	06/12/2011	61	36,84	84 250	74 190		238 807
01/10/2007	01/01/2011	31/03/2013	60	48,73	50 866			179 807
23/04/2008	23/07/2011	23/10/2013	66	43,15	80 234	72 624		254 966

(1) Les options sont attribuées sur la base du cours de bourse sans décote.

(2) Il correspond au nombre d'options attribuées à l'origine diminué des options annulées (25 570 options ont été annulées au cours de l'exercice 2008 et 37 070 options du 1^{er} janvier au 28 février 2009).

Les mandataires sociaux de la société Rallye étaient titulaires, au 31 décembre 2008, de 391 767 options non exercées donnant droit de souscrire ou d'acquérir 391 767 actions.

I Actions gratuites

Les assemblées générales extraordinaires du 8 juin 2005 et du 4 juin 2008 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe.

Au 31 décembre 2008, il existait 152 009 actions gratuites non acquises correspondant aux plans suivants :

Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions gratuites attribuées	Date à compter de laquelle les actions acquises peuvent être cédées	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées		
				Aux mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires salariés	Nombre total d'actions attribuées ajusté au 31/03/2009 ⁽³⁾
07/06/2006	07/06/2009 ⁽¹⁾	07/06/2011	61	10 533	12 061	38 124
01/10/2007	01/01/2011 ⁽¹⁾	01/01/2013	60	6 359	9 204	29 356
23/04/2008	23/07/2011 ⁽¹⁾	23/07/2013	66	10 029	12 159	43 379
25/09/2008	25/09/2010 ⁽²⁾	25/09/2012	9	22 800	5 750	41 150

(1) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement. Le critère fixé par le conseil d'administration est celui du ratio de couverture de la dette nette périmètre holding par les actifs réévalués.

(2) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à la seule condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions.

(3) Il correspond au nombre d'actions attribuées à l'origine diminué des droits annulés suite au départ de bénéficiaires.

Les mandataires sociaux de la société Rallye étaient titulaires, au 31 décembre 2008, de 49 721 actions gratuites.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 1 039 945 actions en propre acquises au cours des exercices précédents, au titre de la couverture de tout plan d'options d'achat et/ou de souscription d'actions ou de toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux représentant 2,46% du capital pour une valeur globale d'acquisition de 15,8 millions d'euros et une valeur nominale de 3,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, ces 1 039 945 actions propres étaient intégralement affectées à la couverture des plans d'actions gratuites et des plans de souscription d'actions.

Le conseil d'administration, par décision du 19 mars 2008, a procédé à la réduction du capital social par annulation de 316 452 actions détenues en propre précédemment affectées à la couverture de plans d'options d'achat non exercés.

Par ailleurs, en date du 21 juin 2005, la société Rallye avait confié à Rothschild et Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, afin d'assurer l'animation du marché. Au 31 décembre 2008, le solde du compte s'élevait à 195 000 titres.

La présente assemblée générale est appelée à approuver le renouvellement de l'autorisation d'acquisition par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.

Le conseil d'administration sera autorisé, avec faculté de subdélégation, à procéder à l'achat d'actions de la société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce;
- d'assurer l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société don-

nant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société;

- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 75 euros.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2009, soit 4 236 014 pour un montant maximum de 318 millions d'euros.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L.432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

L'assemblée générale décide que la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou initiés par la Société.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2009 et au plus tard le 3 décembre 2010.

Rapport de gestion

DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

(Articles 148-2 et 148-3 du décret 2002-221 du 20 février 2002)

L'activité de holding de la société Rallye, dont le nombre de collaborateurs s'élève à 35 au 31 décembre 2008, n'a pas de conséquences sociales et environnementales directes significatives.

Sont présentées ci-après les principales informations sociales, sociétales et environnementales pertinentes au regard des activités de Rallye et de ses principales filiales. Ces dernières, spécialisées dans la distribution à dominante alimentaire et d'articles de sport, gèrent les conséquences sociales et environnementales de leurs activités. De plus amples informations figurent dans les rapports annuels des filiales concernées et plus particulièrement dans le rapport spécifique sur le développement durable 2008 établi par Casino.

I Périmètre concerné

Pour Casino, les données présentées concernent l'ensemble des établissements détenus à 100% par le groupe en France pour les sociétés suivantes : Casino, Guichard-Perrachon, Distribution France Casino (et ses filiales Serca, Acos, Casino Vacances, Nazairdis, Kamili), Codim 2, Casino Cafeteria (et sa filiale Restauration Collective Casino – R2C), Easydis, l'Immobilier Groupe Casino (et sa filiale Sudéco), Tout pour la Maison (TPLM), Casino Entreprise (et ses filiales Imagica et Komogo), EMC Distribution, Comacas et Casino Services ainsi que Monoprix (filiale à 50% du groupe Casino).

Des informations complémentaires sont disponibles dans le rapport d'activité et de développement durable 2008 du groupe Casino.

Pour Groupe GO Sport, les données ci-après couvrent l'ensemble des filiales consolidées : Groupe GO Sport, GO Sport France, GO Sport International et Courir France.

Les actions déployées par le Groupe dans le domaine social et environnemental traduisent d'une part la volonté de promouvoir des relations sociales de qualité et d'agir en commerçant responsable et solidaire, et d'autre part l'engagement en faveur de l'environnement.

PROMOUVOIR DES RELATIONS SOCIALES DE QUALITÉ

I Préserver l'emploi et développer les compétences des collaborateurs

Les compétences et l'implication de l'ensemble des collaborateurs sont une des clés du succès chez Casino qui favorise, depuis sa création, le développement de relations sociales de qualité fondées sur le respect et le dialogue. Grâce à la diversité de ses métiers et de ses activités, Casino propose à ses salariés une grande facilité de mobilité et d'évolution professionnelle : ascension verticale grâce aux promotions internes, passerelles horizontales entre les différentes branches et enseignes, accès à l'international, ... un large éventail d'orientations possibles favorisant l'acquisition d'expériences complémentaires pour des cursus professionnels optimisés.

Chez Groupe GO Sport, le budget consacré à la formation s'est élevé en 2008 à 1,3 million d'euros. Au premier semestre 2008,

les formations métiers ont permis à plus de 104 collaborateurs de réaliser une formation demandée dans le cadre du DIF pour un total de 1 700 heures de formation (le management, la communication et les fondamentaux du merchandising...).

I Assurer la santé et la sécurité au travail

En 2006, Casino a mené une étude sur la santé au travail et signé une charte d'engagement nationale avec la CNAM le 21 juin 2006. Le programme de prévention initié en 2007 appelé « Cap Prévention » continue de se déployer en 2008 et porte ses fruits avec une baisse continue des taux de fréquence et de gravité des accidents du travail depuis 5 ans. Des accords ont été signés avec la CNAMTS (Caisse Nationale Maladie des Travailleurs Salariés) pour mettre en œuvre une politique de prévention dès la conception ou la rénovation des magasins.

Groupe GO Sport veille également à l'amélioration constante des conditions d'hygiène et de sécurité pour ses salariés. Des nouveaux modules de formation relatifs à la sécurité sont actuellement testés en vue d'un déploiement prochain sur le réseau et des comités d'hygiène et de sécurité des conditions de travail ont été mis en place dans les établissements remplissant les conditions légales d'effectifs.

Pour l'enseigne Courir, une commission de sécurité interne, créée en 2005, détermine des plans d'actions visant à perfectionner les conditions de sécurité. Elle s'est réunie 3 fois durant l'année 2008, et poursuit sa mission de sensibilisation auprès des équipes des magasins du réseau français.

I S'engager en faveur de la diversité

Casino a poursuivi en 2008 les actions engagées dans le cadre du partenariat avec le programme d'initiative communautaire EQUAL LUCIDITE⁽¹⁾ dont le but est de lutter contre les discriminations raciales et sexistes dans l'accès au travail, l'évolution de carrière et les relations de services.

En 2007, un nouvel accord sur la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations a été signé avec le Ministère de la Cohésion Sociale portant sur la période 2007-2012.

Casino est aussi engagé dans le programme EQUAL AVERROES (Action Visant l'Égalité, sans distinction de Race, de Religion ou d'Origine dans l'Emploi et les Services) qui a pour but de mettre en place un outil d'auto-évaluation de la diversité dans l'entreprise.

L'engagement de Casino en matière d'intégration professionnelle des personnes handicapées est également fort. En effet, un nouvel accord « Handipact » a été signé avec les organisations syndicales pour la période 2006-2010 qui porte sur le recrutement, la formation et la qualification ainsi que sur la sensibilisation des équipes.

De son côté, Groupe GO Sport a poursuivi en 2008 le développement de sa politique en faveur du recrutement, de la formation et du maintien en emploi des travailleurs handicapés. Avec le soutien des organisations syndicales, l'entreprise a pu formaliser cet engagement à travers la signature, en octobre 2008, d'un accord groupe qui concerne la société GO Sport International et GO Sport France.

Au 31 décembre 2008, Groupe GO Sport (toutes entités confondues) compte 55 collaborateurs handicapés.

(1) Lutte contre l'ignorance et les discriminations au travail et dans l'entreprise

Données quantitatives sociales

Indicateurs sociaux 2008	Unité	Holding Rallye	Casino ⁽¹⁾	Groupe GO Sport
Effectifs inscrits au 31 décembre	nb	35	68 604	4 279
Pourcentage de femmes dans l'effectif total	%	57%	63%	50%
Pourcentage de salariés à temps partiel	%	17%	36%	24%
Nombre de CDI ⁽²⁾	nb	35	63 279	3 859
Nombre de CDD ⁽²⁾	nb	0	6 922	420
Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	heures	2	6	23,5
Nombre de recrutements en CDI	nb	5	12 092	1 405
Nombre de recrutements en CDD	nb	0	39 916	3 989
Nombre de licenciements économiques	nb	0	91	0
Création nette d'emplois ⁽³⁾	nb	(7)	(681)	(1 684)
Masse salariale (salaires, traitements et charges sociales)	Millions d'euros	10	2 168	110
Montant versé au Comité d'entreprise	Millions d'euros		15,5	0,7
Montant des donations (solidarité, sport, culture)	Millions d'euros	0,1	2,9	0,7

(1) Les données sociales de Casino concernent l'ensemble des établissements détenus à 100% par le Groupe en France et Monoprix à 100%.

(2) Moyenne annuelle des effectifs fin de mois pour Casino. Effectif au 31/12/2008 pour Groupe GO Sport et Rallye.

(3) Embauches CDI – départs CDI.

AGIR EN COMMERCANT RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

I Garantir la sécurité et la qualité des produits ainsi que la santé des consommateurs

Casino a toujours placé la sécurité et la qualité des produits ainsi que l'intérêt des consommateurs au cœur de ses préoccupations. La traçabilité des produits est assurée par la solution « Trace One », outil de gestion collaborative des cahiers des charges entre Casino et ses fabricants de produits alimentaires, qui permet en outre d'assurer la traçabilité des produits et auquel adhèrent 96% des fabricants en 2008.

Dans le but de préserver la santé de ses clients et de protéger l'environnement, selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen, Groupe GO Sport a créé fin 2007 de nouvelles exigences de laboratoire restrictives sur l'utilisation de certains produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) de catégories I et II selon les définitions de la directive 67/548/CEE. Il en est de même pour les substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ainsi que les substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB). En 2008, Groupe GO Sport a diffusé ces exigences de laboratoire à l'ensemble de ses fournisseurs et leur a imposé la production de preuves de leur respect en cas de besoin.

I Veiller aux conditions éthiques et sociales de fabrication des produits

Casino assure en interne l'ensemble de ses grands métiers, la part de la sous-traitance dans ses activités est négligeable. Le programme d'actions de la centrale d'achat mis en place en 2000 vise à promouvoir et contrôler le respect des Droits de l'Homme au travail auprès de ses fournisseurs implantés dans des pays en développement. La Charte Éthique Fournisseurs, élaborée selon les principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), est intégrée à 100% des contrats de référencement dès 2002. Elle a fait l'objet en 2004 d'une revue critique de la part d'Amnesty International. Le programme d'audits sociaux des fournisseurs implantés dans des pays en développement s'est poursuivi en 2008. 84 audits initiaux et de suivi ont été menés en Chine, au Bangladesh, au Pakistan, en Tunisie, au Maroc, en Egypte et en Thaïlande.

Afin d'impliquer ses partenaires commerciaux à sa démarche de développement durable, Groupe GO Sport demande à tous ses fournisseurs et sous-traitants de retourner signées et datées les conditions générales d'achat reprenant le code de conduite à observer dans le secteur du sport. Ce code exige le respect des droits fondamentaux extraits des huit recommandations de l'Organisation Internationale du Travail, le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, la protection de l'environnement selon les lois

Rapport de gestion

DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

et les décrets en cours et la promotion de ces exigences auprès des sous-traitants.

Par ailleurs, Groupe GO Sport est membre d'une commission « Éthique » créée au sein de la FPS⁽¹⁾ qui a pour vocation de mettre en place un code de conduite social et environnemental (« Collectif de l'éthique sur l'étiquette »).

SE MOBILISER EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Chez Casino, en 2008, le 6^e séminaire réunissant plus de 35 participants des différentes fonctions et activités du Groupe a permis de faire le point sur les grands projets environnements en cours et de préciser le plan d'action environnemental pour 2008-2010.

I Gestion des déchets

Le groupe Casino génère des quantités limitées de déchets non dangereux (carton, plastique et bois) et de déchets industriels nécessitant des filières de valorisation dédiées (néons, huiles de fritures, déchets bureautiques). Outre les actions de réduction à la source (utilisation de cagettes consignées, diminution des quantités de prospectus), Casino a fait de la performance du tri pour valorisation une priorité et met en place des conventions de collecte et de valorisation à cette fin.

Un programme d'éco-conception des produits à la marque Casino a été lancé ainsi que l'étiquetage environnemental des produits.

Groupe GO Sport est adhérent à l'éco-organisme Éco-Systèmes afin de contribuer au financement de la collecte, de l'enlèvement et du traitement des équipements électriques et électroniques en fin de vie. En 2008, Groupe GO Sport s'est engagé, selon la loi n° 2006-1666, à contribuer financièrement au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement et des chaussures qui seront vendus à ses clients. Groupe GO Sport a d'ailleurs participé activement, en 2008, aux travaux de création de l'organisme ECO TLC dont il est devenu l'un des membres associés.

I Améliorer la performance environnementale des produits

Casino souhaite sensibiliser ses clients aux bienfaits de l'agriculture durable avec ses produits « Terre et Saveur » dont les méthodes de production sont exigeantes à la fois en terme de respect de l'environnement (protection des sols, préservation des ressources en eau, tri des déchets) et de respect du bien-être animal. Afin de contrôler le respect de ces bonnes pratiques, des audits réguliers du lieu de production jusqu'au site de transformation ou de conditionnement sont effectués. Aussi, les produits Casino Bio sont certifiés « AB », signe officiel de qualité indiqué sur l'emballage qui apporte la garantie que le produit est issu d'un mode de production excluant tout emploi de produit chimique et pesticide de synthèse et a été contrôlé par un organisme certificateur indépendant agréé par les pouvoirs publics.

Casino encourage également l'utilisation de bois issus de forêts gérées durablement dans le cadre de la distribution de mobilier utilisant des essences de bois exotiques. Casino est également attaché au développement des écolabels, à l'étiquetage environnemental des produits avec le nouvel étiquetage environnemental baptisé « indice carbone Casino », affiché depuis juin 2008 sur une centaine de produits (représente la quantité de gaz à effets de serre émise sur l'ensemble du cycle de vie du produit, de la production à la distribution), au soutien du commerce équitable ainsi qu'à la préservation des ressources halieutiques (préserver les espèces des grands fonds menacées).

Groupe GO Sport continue de contribuer financièrement chaque année au recyclage des papiers imprimés distribués et aux emballages, en plastique et en carton, rapportés par ses clients à leur domicile.

I Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et promouvoir la construction durable

Les rejets atmosphériques du groupe Casino sont limités et concernent essentiellement les émissions de CO₂ liées au transport de marchandises ainsi que les émissions indirectes de CO₂ liées aux consommations d'électricité. Outre les résultats obtenus en matière d'économies d'énergie et d'émissions associées, les actions d'optimisation des trajets de livraison ont permis une économie de plus 8,5 millions de km parcourus, soit l'équivalent de près de 8 000 tonnes de CO₂ évitées en 2008. Le Groupe avait réalisé une économie de 20 000 tonnes de CO₂ en 4 ans. S'inscrivant dans les réflexions internationales sur la lutte contre le changement climatique, et dans la continuité du premier Bilan Carbone réalisé en 2004 sur un échantillon représentatif d'établissements, une estimation de l'impact des sièges sociaux et des transports des personnels en matière d'émission de gaz à effet de serre a été effectuée en 2005. Le plan de réduction de gaz à effet de serre a été défini sur la période de 2008 à 2010 (voir plus de détails dans le rapport Développement Durable 2008 de Casino).

Un programme d'utilisation du fret ferroviaire et du fluvial a permis de faire transiter 11% des flux marchandises par ces modes de transport.

L'équipement de la flotte de livraison des magasins situés en zone urbaine a été complété par des conteneurs isothermes à réfrigération cryogénique, réduisant les émissions de gaz réfrigérants et les nuisances sonores tout en améliorant le respect de la chaîne du froid.

De son côté, Groupe GO Sport s'engage également dans la lutte contre les changements climatiques en portant la plus grande attention à sa consommation d'énergie et à son utilisation de certains produits sensibles. La stratégie de développement en France et à l'international de Groupe GO Sport, depuis l'origine, consiste à ouvrir de nouveaux magasins répondant strictement aux dernières normes techniques des lois en vigueur et de gérer en permanence le parc des magasins anciens par des remises aux normes les plus récentes.

(1) Fédération Professionnelle des entreprises du Sport.

I Limiter les atteintes à l'environnement

Les magasins et entrepôts du groupe Casino sont majoritairement implantés en zone urbaine et leurs activités présentent peu de risques pour les sols et les écosystèmes. Les stations services, les transformateurs à pyralène et les tours de réfrigération des équipements de climatisation font l'objet d'une surveillance particulière et d'un programme prioritaire de mise en conformité :

- afin de limiter les risques de pollution des sols et des nappes phréatiques, les cuves de carburant à simple enveloppe sont systématiquement remplacées par des cuves à double enveloppe ;
- la récupération des gaz lors du dépotage est en place sur 99% des stations. A fin 2008, l'ensemble des 58 stations de plus de 3000 m³ de débit était équipé de pistolets récupérateurs de COV (composés organiques volatiles) ;
- les constructions récentes de magasins Casino respectent les exigences réglementaires de récupération et de traitement des eaux de pluie sur les stations services et les parkings des supermarchés. 100% des stations services exploitées par la branche hypermarchés en France sont équipées de séparateurs d'hydrocarbures.

Données quantitatives environnementales

Les principales données présentées ici concernent les activités en France de Casino et Monoprix (intégré à 100%).

Aspects environnementaux significatifs pour Casino	Unité	2008	2007
Quantité totale de déchets triés en vue d'une valorisation ⁽¹⁾	Tonne	55 389	43 174
Tonnage de piles et batteries collectées auprès des clients	Tonne	352	355
Consommations énergétiques par source			
Électricité	MWh	1 599 936	1 570 504
Gaz naturel	MWh	187 856	167 389
Fuel	MWh	24 173	20 897
Consommation d'eau	m ³	2 543 979	2 410 539
Émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises ⁽²⁾	Tonne éq. CO ₂	152 006	184 905
Nombre d'audits qualité des sites de production des fournisseurs	Nb	679	668
Nombre d'audits qualité en magasin	Nb	2 055	2 042
Nombre d'audits sociaux des sites de production des fournisseurs	Nb	149	125

(1) Concerne les déchets collectés dans le cadre des conventions nationales.

(2) Calcul à partir des distances parcourues, selon la méthodologie du GhG Protocol (trajets entrepôts – magasins).

Casino entretient un dialogue régulier avec les acteurs de l'investissement socialement responsable (agences de notation, fonds d'investissement éthiques) qui notent un progrès régulier de la démarche du Groupe. En 2008, Casino a maintenu sa sélection dans les indices éthiques FTSE4Good (agence de notation Eiris), ASPI (Vigeo) ainsi que dans l'indice Ethibel Pioneer®. Casino a en outre été sélectionné pour la première fois dans l'Ethical Index Euro d'E. Capital Partners.

Rapport de gestion

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société a continué de veiller à la bonne application des principes de bonne gouvernance.

Elle a adhéré aux nouvelles recommandations en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux qui s'inscrivent dans la démarche de gouvernance poursuivie par la société et confirmé qu'elle se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF.

Elle a également proposé la nomination d'un autre administrateur indépendant.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de l'ensemble des administrateurs arrive à l'échéance lors de l'assemblée générale du 3 juin 2009. Sous réserve de l'adoption des résolutions proposées, le conseil d'administration sera composé, à l'issue de l'assemblée générale, de treize administrateurs :

- M. Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur Général,
- M. André CRESTEY, Vice-président,
- M. Didier CARLIER, représentant de la société Foncière Euris,
- M. Philippe CHARRIER,
- M. Jean CHODRON de COURCEL,
- M. Jacques DERMAGNE,
- M. Jacques DUMAS,
- M. Pierre FÉRAUD,
- M. Jean-Marie GRISARD, représentant de la société Finatis,
- M. Didier LÉVÉQUE, représentant de la société Matignon Corbeil Centre,
- M. Christian PAILLOT,
- Mme Catherine SOUBIE, représentant de la société Euris,
- M. Gilbert TORELLI,
- M. Jean LEVY, censeur.

Le Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a procédé à l'examen annuel de la composition du conseil d'administration et a en particulier apprécié la situation d'indépendance des administrateurs au regard du « Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF ».

Les membres du conseil d'administration ont été choisis pour leur compétence, leur expérience, notamment dans le domaine du commerce et de la consommation, et leur complémentarité.

Quatre administrateurs ont la qualité de membres indépendants au sens des critères issus dudit Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF : Messieurs Jean CHODRON de COURCEL, Jacques DERMAGNE, Christian PAILLOT et Gilbert TORELLI.

Le conseil d'administration, suivant les recommandations du comité des nominations et des rémunérations et dans un souci de bonne gouvernance, a proposé la nomination de Monsieur Philippe CHARRIER, administrateur indépendant.

Les autres membres du conseil d'administration de la société Rallye sont des dirigeants de la Société ou de ses maisons mères. Le conseil ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés.

Les règles et modalités de fonctionnement de conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du Président.

La durée des fonctions des administrateurs est de une année.

I Censeur

Les statuts de la Société prévoient la faculté de nommer un ou plusieurs censeurs choisis parmi les actionnaires. Nommés pour une durée d'un an, ils assistent aux réunions du conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

Il est proposé de renouveler Monsieur Jean LEVY à cette fonction à l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2009.

FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Toutes les informations relatives au fonctionnement du conseil d'administration figurent dans le rapport du Président sur l'organisation du conseil et les procédures de contrôle interne page 43 du présent document de référence.

Les mandats de tous les administrateurs, ayant exercé leur fonction durant l'exercice 2008, ont été renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2008 pour une durée d'un an.

ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUVELLEMENT DE MANDAT EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

I Monsieur Jean-Charles NAOURI

Président-Directeur Général

Date de première nomination au conseil d'administration : 25 octobre 1993.

Date de première nomination en qualité de Président-Directeur Général : 2 avril 1998.

Date de naissance : 8 mars 1949, 60 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Ancien élève de l'École Normale Supérieure (Sciences), de l'Université de Harvard et de l'École Nationale d'Administration, Jean-Charles NAOURI, inspecteur des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé directeur de cabinet du Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale en 1982, puis du Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

Au sein du groupe Euris

- Président-Directeur Général de Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée) ;
- Président d'Euris SAS ;
- Président du conseil d'administration de Finatis SA (société cotée) ;
- Vice-président de la Fondation Euris ;
- Membre du conseil de surveillance de Companhia Brasileira de Distribuicao (CBD).

Hors groupe Euris

- Administrateur de la société F. Marc de Lacharrière (Fimalac) SA (société cotée) ;
- Membre du conseil de surveillance de Natixis SA (société cotée) ;
- Gérant des sociétés SCI Penthièvre Seine et SCI Penthièvre Neuilly ;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;
- Président de l'association « Promotion des talents » ;
- Président d'honneur et Administrateur de l'Institut de l'École Normale Supérieure.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

- Président du conseil d'administration de Euris SA ;
- Représentant de Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée), Président de Distribution Casino France SAS ;
- Membre du conseil de surveillance des sociétés Groupe Marc de Lacharrière SCA et Super de Boer (ex Laurus) ;
- Administrateur de Continuation Investment NV et HSBC France ;
- Associé gérant de Rothschild et Compagnie Banque ;
- Censeur de Fimalac et Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE).

Nombre d'actions Rallye détenues : 328

I Monsieur André CRESTEY

Vice-président et administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 14 août 1992.

Date de première nomination en qualité de Vice-président du conseil d'administration : 2 avril 1998.

Date de naissance : 22 février 1939, 70 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Monsieur André CRESTEY fut de 1977 à 1992 Directeur Général d'Euromarché. En 1992, il intègre le groupe Rallye où il exerce successivement les fonctions de Président du directoire puis de Président-Directeur Général (1993) et de Vice-président Directeur Général de 1998 à 2001. Depuis 2001, il demeure Vice-président du conseil d'administration.

Mandats et fonctions exercés en 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

Au sein du groupe Euris

- Administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution SA et Groupe GO Sport SA (société cotée) ;

Hors groupe Euris

- Président statutaire de la FCD.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

Au sein du groupe Euris

- Administrateur de la société Foncière Euris SA (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée).

Hors groupe Euris

- Président de la société Perifem.

Nombre d'actions Rallye détenues : 36 113.

I Monsieur Jean CHODRON de COURCEL

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 9 juin 2004.

Date de naissance : 14 mai 1955, 54 ans.

Biographie

Monsieur Jean CHODRON de COURCEL est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'École Nationale d'Administration. Après avoir occupé différents postes au sein de l'Administration et de cabinets ministériels, Monsieur Jean CHODRON de COURCEL a rejoint en 1990 la Direction Générale du groupe Schneider, puis, en 1997 la Direction Générale du groupe Crédit Agricole Indosuez. De 1995 à 1997, il a participé notamment, en qualité de Directeur Adjoint, au cabinet du Premier Ministre, Monsieur Alain JUPPE. Il a été Directeur Général Délégué du groupe Penauille Polyservices SA.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 : néant

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

- Directeur Général Délégué de Penauille Polyservices SA ;
- Administrateur des sociétés Penauille Polyservices SA ;
- Chairman et Chief Executive de Globeground North America LLC (GGNA LLC) et de Servisair PLC ;
- Censeur de la société Rallye SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 321.

Rapport de gestion

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

I Monsieur Jacques DERMAGNE

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 5 juin 2002.

Date de naissance : 28 novembre 1937, 71 ans.

Adresse professionnelle : 9, place d'Iéna – 75016 Paris.

Biographie

Après des études juridiques et littéraires, Monsieur Jacques DERMAGNE a intégré en 1968 le Conseil National du Commerce dont il devient Président en 1981. Il exerce les fonctions de Vice-président exécutif du CNPF de 1980 à 1999, puis il est élu Président du Conseil Économique, Social et Environnemental, réélu en 2004. En juin 2003, il est nommé Président de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

- Président du Conseil Économique, Social et Environnemental ;
- Administrateur des sociétés Unibail SA, Cetelem SA et Devanlay SA.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

- Président de Comité Français des Expositions et Conventions ;
- Membre du conseil de surveillance de la société DMC SA ;
- Censeur de la société France Convention SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 500.

I Monsieur Jacques DUMAS

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 19 juillet 1990.

Date de naissance : 15 mai 1952, 57 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Titulaire d'une maîtrise de Droit et ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, Monsieur Jacques DUMAS a débuté sa carrière en tant que Juriste puis Directeur Administratif au sein de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale – CFAO – (1978-1986). Il exerce ensuite les fonctions de Secrétaire Général Adjoint du groupe Rallye (1987) puis de Directeur des Affaires Juridiques du groupe Euris (1994). Il est actuellement Directeur Général Adjoint de la société Euris et Conseiller du Président de Casino.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

Au sein du groupe Euris

- Directeur Général Adjoint de la société Euris SAS ;
- Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée) ;
- Président du conseil d'administration de la société SAAD ;
- Administrateur de la société Mercialys SA (société cotée) ;
- Membre du conseil de surveillance de la société Franprix Holding SA ;
- Vice-président du conseil de surveillance de la société Geimex SA ;
- Président du conseil de surveillance de la société Leader Price Holding SA ;
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France SA au conseil d'administration de la société Baud SA. ;
- Représentant permanent de la société Germinal SNC, Président de Théiadis SAS (à compter du 11 février 2008) ;
- Représentant permanent de la société R.L.P.I, Administrateur de la société Villette Discount SA ;
- Représentant permanent de la société R.L.P.I, Administrateur de la société Clignancourt Discount SA ;
- Représentant permanent de la société de Distribution Parisienne (SDP), Administrateur de la société Gregorim Distribution SA ;

Hors Groupe Euris

- Gérant de la SCI Cognacq-Parmentier.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

Au sein du groupe Euris

- Directeur des affaires juridiques de la société Euris SA ;
- Représentant permanent de la société Asinco SA au conseil d'administration des sociétés Cafige SA et Financement Gestion Administration et Contrôle – F.I.G.E.A.C. (courant 2008) ;
- Président-Directeur Général de la société La Bruyère SA ;
- Administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution – MFD SA et Carpinienne de Participations SA (société cotée) ; Groupe GO Sport SA (société cotée), Cdiscount SA et Monoprix SA ;
- Représentant permanent de la société Euris SA au conseil d'administration des sociétés Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée) et Foncière Euris SA (société cotée), de la société Parcade SAS au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée) ;
- Président des sociétés Alpérol SAS et Kerrous SAS ;
- Représentant permanent de la société L'Habitation Moderne de Boulogne SAS au conseil d'administration de la société Colisée Finance SA et au conseil d'administration de la société Colisée Finance II SA ;
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France SAS, Membre du conseil de surveillance de la société Cofilead SAS ;
- Administrateur de la Fondation Euris SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1 192.

I Monsieur Pierre FÉRAUD

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 16 juin 1995.

Date de naissance : 28 septembre 1940, 68 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Monsieur Pierre FÉRAUD a occupé différents postes liés au financement de la promotion immobilière ainsi qu'à la gestion active de patrimoines immobiliers, principalement au sein de l'UIC-SOFAL et de la GMF. Il rejoint le groupe Euris en 1991 et est nommé président de la société Foncière Euris en 1992.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

Au sein du groupe Euris

- Directeur de la société Parande SAS ;
- Président-Directeur Général de la société Foncière Euris SA (société cotée) ;
- Président du conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations SA (société cotée) ;
- Président de la société Mermoz Kléber SAS ;
- Administrateur de la société Mercialys SA (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Euris SA au conseil d'administration de la société Finatis SA (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris SA (société cotée) au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Euris SA (société cotée), Président des sociétés Marigny Belfort SAS, Marigny Ellysées SAS, Marigny Expansion SAS, Marigny Foncière SAS, Matignon Abbeville SAS, Matignon Bail SAS et Matignon Corbeil Centre SAS ;
- Représentant de la société Matignon Abbeville SAS, Président de la société Mat-Bel 2 SAS ;
- Gérant des sociétés Centrum NS Sarl, Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH, Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH, Einkaufszentrum am Alex GmbH, Guttenbergstrasse BAB5 GmbH, HBF Königswall, Loop 5 Shopping Centre, SCI Le Parc Agen Boe, SCI Le Parc Alfred Daney, SCI Caserne de Bonne, SCI Les Deux Lions, SCI Les Halles de Bord de Loire, SCI Palais des Marchands, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire et SCI Apsys Robert de Flers, SCI Le Parc Soyaux, SCI Parc de la Marne, SCI Les Halles Neyrpic, SCI L'Amphithéâtre, SCI Cité Villette, SCI Les Rives de l'Orne et SCI Moulins Place d'Allier ;
- Représentant de la société Foncière Euris SA (société cotée), gérant des sociétés SCI Sofaret, SCI Les Herbiers et SNC Alta Marigny Carré de Soie ;
- Représentant de la société Marigny Ellysées SAS, co-gérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 et SNC Centre Commercial du Grand Argenteuil ;

- Représentant de la société Marigny Foncière SAS, co-gérant de la société SNC Centre Commercial Porte de Châtillon et gérant de SCI Pont de Grenelle ;
- Représentant de la société Matignon Abbeville SAS, Gérant des sociétés Centrum K Sarl, Centrum J Sarl et Centrum Z Sarl.

Hors groupe Euris

- Vice-Président du conseil de surveillance de la société Les Nouveaux Constructeurs SA.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

Au sein du groupe Euris

- Président du conseil d'administration de Marigny Belfort SAS ;
- Président de Matignon Marne La Vallée ;
- Représentant permanent de Matignon Diderot SAS au conseil d'administration d'Euris SA ;
- Représentant de Foncière Euris SA (société cotée), président des sociétés Centre Commercial de l'Ile-Saint-Denis, Matignon Meylan Marigny Percier, Matignon Moselle, Marigny Participations, Marigny Valbréon, Marigny Tours, Les Moulins à Vent et Marigny-Concorde ;
- Gérant des sociétés Centrum Development, Centrum Gdynia, Centrum Wroclaw et Centrum Poznan ;
- Représentant de Foncière Euris SA (société cotée), gérant de SCI des Boucles de Seine, SCI Ile Saint-Denis Développement, SCI Hôtel d'Arc 1800, SCI Pont de Grenelle ;
- Représentant de la SNC Foncière Cézanne Mermoz, gérant de SCI Alta Saint Georges ;
- Représentant de la SNC Marigny Garonne, co-gérant de SNC Foncière Cézanne Mermoz, SNC Altarea Les Tanneurs, SCI Alta Matignon, SNC Bordeaux Sainte-Eulalie ;
- Représentant de Marigny-Foncière, co-gérant de SCI Palais des Marchands ;
- Représentant de Marigny Valbréon, co-gérant de Société d'Aménagement Valbréon SNC.

Hors groupe Euris

- Représentant permanent de Foncière Euris SA (société cotée) au conseil d'administration de Marignan Consultants et Foncière Euris au conseil d'administration d'Apsys International.

Nombre d'actions Rallye détenues : 2 825.

I Monsieur Christian PAILLOT

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 15 avril 2004.

Date de naissance : 9 septembre 1947, 61 ans.

Biographie

Monsieur Christian PAILLOT a effectué l'essentiel de sa carrière dans l'industrie et la distribution de matériels photographiques, vidéo et de haute fidélité. Il a ainsi créé et développé les activités françaises des sociétés Akai, Konica et Samsung. Il est actuellement Vice-président de la Fédération Française d'Équitation.

Rapport de gestion

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

- Gérant des sociétés Écurie du Haras de Plaisance SARL, SCI Parim.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

- Président-Directeur Général de la société Konica France SA ;
- Président de la société Konica France SAS ;
- Président-Directeur Général de la société Konica Photos Services SA ;
- Censeur de la société Rallye SA ;
- Conseiller du Président de la société Konica Minolta France ;
- Administrateur de la société FG Marine SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 300.

I Monsieur Gilbert TORELLI

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 13 juin 2000.

Date de naissance : 21 août 1936, 72 ans.

Biographie

Monsieur Gilbert TORELLI a effectué sa carrière dans le groupe Moulinex, en charge des ventes, marketing, distribution en France et à l'international. Il en fut Directeur Général de 1990 à 1993 et Président du conseil de surveillance de 1994 à 1998.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

Néant

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

Néant

Nombre d'actions Rallye détenues : 250.

I Société FINATIS

Société anonyme au capital de 84 852 900 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
712 039 163 RCS Paris

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 2 juin 1998

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participa-

tions SA (société cotée), Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée) et Foncière Euris SA (société cotée).

Mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats ci-dessus) :

- Administrateur de la société Euris SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 253.

Représentant permanent :

Monsieur Jean-Marie GRISARD

Date de naissance : 1^{er} mai 1943, 66 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Monsieur Jean-Marie GRISARD a débuté sa carrière dans le groupe minier Penarroya-Le-Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé Directeur Financier de la société Paris-Orléans en 1982. Entre 1988 et 2008 Monsieur Jean-Marie GRISARD a exercé les fonctions de Secrétaire Général au sein du groupe Euris.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

Au sein du groupe Euris

- Président de Matimmob 1 SAS ;
- Administrateur de Finatis SA (société cotée), Foncière Euris SA (société cotée), Carpinienne de Participations SA (société cotée), Euris Limited, Euris North America Corporation - (ENAC), Euris Real Estate Corporation - (EREC), Euristates et Park Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de Maignon Diderot SAS au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée) ;
- Administrateur et trésorier de la Fondation Euris.

Hors groupe Euris

- Gérant de la société Frégatinvest SARL ;
- Membre du comité directeur de l'association « Promotion des talents ».

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

- Secrétaire Général de la société Euris SA ;
- Secrétaire Général de la société Euris SAS ;
- Directeur Général de Euris SA, et Finatis SA (société cotée) ;
- Président de Eurdev SAS, Maignon Rousseau SAS et Maignon Diderot SAS ;
- Administrateur de Green Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de Foncière Euris SA (société cotée) au conseil d'administration de Marigny Belfort SAS, Euris au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée), Euris au conseil d'administration d'Euris SA.

I Société FONCIÈRE EURIS

Société anonyme au capital de 149 648 910 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris
702 023 508 R.C.S. Paris

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration :
25 octobre 1993

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

- Président des sociétés Matignon Abbeville SAS, Matignon Corbeil Centre SAS, Marigny-Elysées SAS, Marigny Expansion SAS, Marigny Foncière SAS, Matignon Bail SAS et Marigny Belfort SAS ;
- Administrateur de Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée) ;
- Gérant des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers ;
- Co-gérant de SNC Alta Marigny Carré de Soie.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats ci-dessus) :

- Président des sociétés Centre Commercial de l'Île Saint-Denis ; Matignon Moselle SAS ; Marigny Percier SAS et Marigny Concorde SAS ;
- Administrateur des sociétés Marigny Belfort SA, Marigny Consultants et Apsys International ;
- Gérant de la SCI Pont de Grenelle.

Nombre d'actions Rallye détenues : 24 430 858.

Représentant permanent :

Monsieur Didier CARLIER

Date de naissance : 5 janvier 1952, 57 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Monsieur Didier CARLIER est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département audit), dont il devient Manager. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire Général de la société Équipements Mécaniques Spécialisés puis de Directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le Groupe Rallye en 1994 en qualité de Directeur administratif et financier et a été nommé Directeur Général Adjoint en 2002.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

Au sein du groupe Euris

- Directeur Général Adjoint de la société Rallye SA (société cotée) ;
- Président-Directeur Général des sociétés Miramont Finance et Distribution SA, Colisée Finance II SA et La Bruyère SA ;
- Président des sociétés Al pétrol SAS, Kerrous SAS,

Les Magasins Jean SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Parande SAS, Parande Développement SAS, Cobivia SAS, Omnium de Commerce et de Participations SAS, Matignon Sablons SAS, MFD Finances SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, Soparin SAS, Colisée Finance III, Colisée Finance IV SAS ;

- Chairman et Chief Executive de la société MFD Inc USA ;
- Administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA et Limpart Investments BV ;
- Représentant de Parande SAS, président des sociétés Pargest SAS, Pargest Holding SAS, Parinvest SAS ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de la société Groupe GO Sport SA (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Euris SAS au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée) ;
- Gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables, SCI des Perrières.

Hors groupe Euris

- Gérant de la société SC Dicaro.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

Au sein du groupe Euris

- Président-Directeur Général de la société Ancar SA ;
- Président du conseil d'administration de la société Miramont Finance et Distribution SA ;
- Président-Directeur Général de la société Colisée Finance SA ;
- Président des sociétés Syjiga SAS et Parcade SAS ;
- Administrateur de la société The Athlete's Foot Group Inc. ;
- Gérant des sociétés SCI de Periaz, SCI des Îles Cordées ;
- Représentant de Parande SAS, Président des sociétés Sybellia SAS et Matignon Neuilly SAS ;
- Administrateur de la société Clearfringe Ltd.

I Société EURIS

Société par actions simplifiée au capital de 169 806 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
348 847 062 R.C.S. Paris

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration :
8 juin 2005

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

- Administrateur des sociétés Finatis SA (société cotée), Foncière Euris SA (société cotée) et Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée).

Mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats ci-dessus) :

- Administrateur de la société Euris SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 304.

Rapport de gestion

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Représentant permanent :

Madame Catherine SOUBIE

Date de naissance : 20 octobre 1965, 43 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris, Madame Catherine SOUBIE a débuté sa carrière en 1989 chez Lazard à Londres puis à Paris où elle a été notamment Directeur aux Affaires Financières. Elle a ensuite rejoint Morgan Stanley à Paris, où elle exerçait les fonctions de Managing Director. Elle est depuis 2005 Directeur Général Adjoint de la société Rallye.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

Au sein du groupe Euris

- Directeur Général Adjoint de la société Rallye SA (société cotée) ;
- Administrateur de la société Mercialys SA (société cotée) ;
- Représentant permanent des sociétés Matignon Sablons SAS au conseil d'administration de Groupe GO Sport SA (société cotée), Finatis SA (société cotée) au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée) au conseil d'administration de la société Banque du Groupe Casino SA ;
- Administrateur de la Fondation Euris.

Hors groupe Euris

- Gérant de la société Eurl Bozart.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

Au sein du groupe Euris

- Président du conseil d'administration de la société Groupe GO Sport SA (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Miramont Finance et Distribution SA (société cotée) administrateur de la société Groupe Go Sport SA.

Hors groupe Euris

- Managing Director de la société Morgan Stanley.

I MATIGNON CORBEIL CENTRE

Société par actions simplifiée au capital de 57 420 000 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
392 679 247 RCS Paris.

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 4 juin 2008.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

Néant

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Néant

Nombre d'actions Rallye détenues : 250.

Représentant permanent :

Monsieur Didier LÉVÉQUE

Date de naissance : 20 décembre 1961, 47 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Monsieur Didier LÉVÉQUE est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales en 1983 et a occupé la fonction de Chargé d'études à la direction financière du groupe ROUSSEL-UCLAF de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 en qualité de Secrétaire Général Adjoint. Il occupe désormais les fonctions de Secrétaire Général.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

Au sein du groupe Euris

- Secrétaire Général de la société Euris SAS ;
- Président-Directeur Général de Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc, Euris Real Estate Corporation (EREC) ;
- Chairman de Parande Brooklyn Corp. ;
- Président des sociétés Montech (SAS), Parantech (SAS), Par-Bel 2 (SAS), Matignon Diderot (SAS) ;
- Directeur Général des sociétés Carpinienne de Participations SA (société cotée) et Finatis SA (société cotée) ;
- Administrateur de Carpinienne de Participations SA (société cotée), Park Street Investments International Ltd et Euris Limited ;
- Représentant permanent de Finatis SA (société cotée) au conseil d'administration de Foncière Euris SA (société cotée), L'Habitation Moderne de Boulogne SAS conseil d'administration de Colisée Finance II SA, Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée), Matignon Diderot SAS au conseil d'administration de Finatis SA (société cotée).

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

Au sein du groupe Euris

- Secrétaire Général Adjoint de la société Euris SAS ;
- Président de Montech Expansion SAS, Compagnie d'Investissements Trans-Européens - CITE SAS, Parinvest SAS, Dofinance SAS, Euristech SAS, Par-Bel SAS, Parantech Expansion SAS, Montparnet SAS, Matignon-Tours SAS ;
- Directeur Général de Montech Expansion SAS ;
- Administrateur de Green Street ;
- Représentant permanent de Carpinienne de Participations SA (société cotée) au conseil d'administration de Marigny-Belfort SA, Euris au conseil d'administration de Foncière Euris SA (société cotée), L'Habitation Moderne de Boulogne SAS au conseil d'administration de Colisée Finance SA ;
- Représentant d'Euristech, Président de Marigny-Artois SAS ;

- Représentant de Parinvest, Président de Parfonds SAS.

Hors groupe Euris

- Gérant EMC Avenir.

ADMINISTRATEUR AYANT DÉMISSIONNÉ EN 2008

I MATIGNON DIDEROT

Société par actions simplifiée au capital de 3 038 500 euros.
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
433 586 260 RCS Paris.

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration :
4 juin 2008.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

- Administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée).

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de la société Euris SA.

ADMINISTRATEUR DONT LA NOMINATION EST PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 JUIN 2009

I Monsieur Philippe CHARRIER

Date de naissance : 2 août 1954, 54 ans

Adresse professionnelle :

59, boulevard Exelmans – 75016 PARIS

Biographie

Monsieur Philippe CHARRIER est diplômé d'HEC. Il est entré au département des Finances du groupe Procter & Gamble en 1978 où il a réalisé la majeure partie de sa carrière en tant que Directeur des Finances France, Directeur du Marketing France, Directeur Général Maroc puis Président-Directeur Général en France jusqu'en 2005. Il est Vice-président et Directeur Général d'Oenobiol depuis 2006.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

- Vice-président, Directeur Général des Laboratoires Oenobiol SAS;
- Président du conseil de surveillance de Spotless Group ;
- Président du conseil d'administration de la société Dental Emco SA ;
- Président du conseil d'administration de la société Alphident SA ;
- Administrateur de la société Lafarge SA (société cotée) ;
- Administrateur de la Fondation Nestlé pour la Nutrition ;
- Président d'Entreprise et Progrès jusqu'au 31 mars 2009 ;
- Membre fondateur du club Entreprise et Progrès.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

- Président-Directeur Général de Procter & Gamble en France.

CENSEUR

I Monsieur Jean LEVY

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration :
23 juin 1994

Date de naissance : 9 novembre 1932, 76 ans.

Biographie

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (section économie), diplômé de l'université de Yale (économie internationale), Monsieur Jean LEVY a effectué la plus grande partie de sa carrière au sein du groupe l'Oréal de 1960 à 1987 où il fut Vice-président en charge des produits publics, puis chez Sanofi dont il fut membre du comité de direction de 1987 à 1992. Depuis 1991, conseiller indépendant et administrateur de sociétés, il a exercé les fonctions de Président de l'A.F.C.O.H.T. (Association Française du Commerce Hors Taxes). Il est membre honoraire des Conseillers du Commerce Extérieur de la France.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2008 et se poursuivant au 31 mars 2009 :

- Administrateur des sociétés Interparfums Inc, Interparfums France, Price-Minister SA, Axxess SA ;
- Administrateur de la société Mont-Blanc SAS.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

- Président du conseil d'administration des sociétés Histoire d'Or SA et Financière d'Or SA ;
- Président de l'Institut du Libre Service ;
- Administrateur des sociétés Zannier SA, Ophtalmic ;
- Administrateur d'Escada Beauté Groupe (Allemagne) ;
- Administrateur de la société Vivactis SAS.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration. En application des nouvelles dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers résultant de la transposition de la directive européenne « Prospectus », il est précisé qu'à la connaissance de la Société, aucun des membres du conseil d'administration n'a au cours des cinq dernières années fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation. En outre aucune condamnation et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Rapport de gestion

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

DIRECTION GÉNÉRALE

Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général sont unifiées et assurées par Monsieur Jean-Charles NAOURI.

Le conseil d'administration, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2009, sera appelé à se prononcer sur le renouvellement des fonctions du Président-Directeur Général. Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, conformément au règlement intérieur, toute décision susceptible d'affecter la stratégie du Groupe doit être préalablement autorisée par le conseil d'administration.

Madame Catherine SOUBIE et Monsieur Didier CARLIER sont Directeurs Généraux Adjointes, salariés.

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations versées aux dirigeants et aux autres mandataires sociaux par la société Rallye, par les sociétés contrôlées ainsi que par les sociétés qui contrôlent la société Rallye, sont les suivantes :

Le mode et le montant de la rémunération, fixe et variable, des dirigeants sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et rémunérations. Le conseil d'administration détermine également le nombre et le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que le nombre d'actions gratuites qui leur sont éventuellement allouées.

I Rémunération du Président-Directeur Général

Les rémunérations attribuées et versées par Rallye à Monsieur Jean-Charles NAOURI au titre de ses fonctions de Directeur Général au cours des exercices 2007 et 2008 ont été les suivantes :

	2007		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants	Montants versés
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Avantages en nature				
TOTAL	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

Monsieur Jean-Charles NAOURI n'a perçu de la Société en 2008 aucune rémunération ni avantages autres que les jetons de présence au titre de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur Jean-Charles NAOURI n'est affilié à aucun régime de retraite supplémentaire et ne bénéficie pas d'indemnité en cas

de cessation de ses fonctions. Il n'est pas attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions gratuites de la société Rallye, ou des sociétés qu'elle contrôle ou des sociétés qui la contrôlent.

I Tableau synthétique des rémunérations du Président-Directeur Général

Tableau synthétique des rémunérations ainsi que des options et actions gratuites attribuées au Président-Directeur Général, en lien avec son mandat, par la société Rallye, les sociétés qu'elle contrôle ou celles qui la contrôlent ou les sociétés contrôlées par ces dernières.

	2007	2008
Rémunérations versées au titre de l'exercice	2 648 912 € ⁽¹⁾	2 530 600 € ⁽²⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	2 648 912 €	2 530 600 €

(1) Rémunérations et/ou jetons de présence versés par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (1 179 167 €), Rallye (10 000 €), Finatis (19 745 €) et Euris (1 440 000 €).

(2) Rémunérations et/ou jetons de présence versés par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (1 348 100 €), Rallye (10 000 €), Finatis (2 500 €) et Euris (1 170 000 €).

I Rémunérations des Directeurs Généraux Adjoints

Les rémunérations globales des Directeurs Généraux Adjoints, salariés également membres du conseil d'administration sont

composées d'une partie fixe et d'une partie variable fondée sur une appréciation générale prenant en compte en particulier leur contribution à la réalisation des objectifs fixés pour l'année ainsi qu'à la mise en place et la gestion des opérations financières de la Société et de ses filiales.

Madame Catherine SOUBIE

	2007		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants	Montants versés
Rémunération fixe	330 000 €	330 000 €	350 000 €	350 000 €
Rémunération variable	350 000 €	330 000 €	367 500 €	350 000 €
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Avantages en nature				
TOTAL	690 000 €	670 000 €	727 500 €	710 000 €

Elle n'a reçu aucune rémunération des sociétés contrôlées, ni des sociétés qui contrôlent Rallye autres que les jetons de présence attachés à ses fonctions d'administrateur, soit 51 995 euros.

Madame Catherine SOUBIE est également représentant permanent de la société Euris, administrateur et maison-mère,

laquelle a perçu en 2008 de l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle des honoraires de conseil et d'assistance ainsi que des jetons de présence d'un montant total de 3 856 250 euros dont 1 913 600 euros reçus de Rallye.

Monsieur Didier CARLIER

	2007		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants	Montants versés
Rémunération fixe	287 000 €	287 000 €	310 000 €	310 000 €
Rémunération variable	105 200 €	97 500 €	113 500 €	105 200 €
Rémunération exceptionnelle		300 000 €		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €	8 800 €	8 800 €
Avantages en nature				
TOTAL	402 700 €	694 500 €	432 300 €	424 000 €

Il n'a reçu aucune rémunération des sociétés contrôlées, ni des sociétés qui contrôlent Rallye autres que les jetons de présence attachés à ses fonctions d'administrateur, soit 45 500 euros.

Monsieur Didier CARLIER est également représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur, laquelle n'a perçue aucun honoraires ni jetons de présence de sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent.

I Rémunérations des autres mandataires sociaux

L'assemblée générale du 8 juin 2005 a fixé à 290 000 euros le montant global maximum des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et des Comités. Sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, les règles de répartition des jetons de présence entre ses membres ainsi que la rémunération du censeur ont été fixées par le conseil d'administration et sont détaillées dans le rapport du Président.

Le montant global des jetons de présence et des rémunérations versés en juin 2008, au titre du mandat écoulé, aux administrateurs, au censeur et aux membres des comités spécialisés, s'est ainsi élevé à 270 400 contre 280 400 euros et 270 800 euros aux titres des mandats précédents.

Rapport de gestion

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'ensemble des rémunérations et jetons de présence versé aux mandataires sociaux, autres que le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent, se présente comme suit :

(En euros)	Jetons de présence et rémunérations versés en 2007	
	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾
Jean CHODRON de COURCEL	20 000	
André CRESTEY	50 000	79 214
Jacques DERMAGNE	40 000	
Jacques DUMAS	20 000	584 708
Pierre FÉRAUD	10 000	530 931
Jean-Marie GRISARD	10 000	522 507
Jean LÉVY	30 000	
Didier LÉVÊQUE		299 587
Christian PAILLOT	26 800	

(En euros)	Jetons de présence et rémunérations versés en 2008			
	Administrateurs		Comités	Autres rémunérations
	Partie fixe	Partie variable		
Jean CHODRON de COURCEL	4 000	16 000		
André CRESTEY	24 000 ⁽²⁾	6 000	20 000	87 325
Jacques DERMAGNE	4 000	16 000	20 000	
Jacques DUMAS	4 000	6 000	10 000	587 459
Pierre FÉRAUD	4 000	4 800		559 188
Jean-Marie GRISARD	4 000	4 800		380 602 ⁽³⁾
Jean LÉVY	4 000	16 000	10 000	
Didier LÉVÊQUE				338 277
Christian PAILLOT	4 000	16 000	10 000	

(1) Il s'agit des jetons de présence et/ou des rémunérations et avantages de toute nature versés par les sociétés contrôlées par Rallye et/ou les sociétés qui contrôlent Rallye.

(2) Un jeton de présence complémentaire de 20 000 euros a été versé à Monsieur André CRESTEY au titre de ses fonctions de Vice-président de la société Rallye.

(3) Hors 241 873,50 euros d'indemnités de mise à la retraite et 116 610 euros d'honoraires de conseil.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS EXERCÉES

Les options de souscription d'actions consenties, en 2008, aux mandataires sociaux par la Société sont les suivantes :

Mandataires	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice ⁽¹⁾
Didier CARLIER	23/04/2008	23/07/2011	22/10/2013	16 667	43,15 €
Jacques DUMAS	23/04/2008	23/07/2011	22/10/2013	5 000	43,15 €
Pierre FÉRAUD	23/04/2008	23/07/2011	22/10/2013	11 900	43,15 €
Didier LÉVÊQUE	23/04/2008	23/07/2011	22/10/2013	16 667	43,15 €
Catherine SOUBIE	23/04/2008	23/07/2011	22/10/2013	30 000	43,15 €

(1) Le prix d'exercice est supérieur au cours de bourse au 31 décembre 2008.

Les options de souscription d'actions consenties en 2008 aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par Rallye sont les suivantes :

Par la société Groupe GO Sport

Mandataires	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice ⁽¹⁾
Didier CARLIER	01/07/2008	30/09/2011	31/12/2013	3 000	36,90 €
Jacques DUMAS	01/07/2008	30/09/2011	31/12/2013	3 000	36,90 €
Catherine SOUBIE	01/07/2008	30/09/2011	31/12/2013	3 000	36,90 €

(1) Le prix d'exercice est supérieur au cours de bourse au 31 décembre 2008.

Par la société Casino, Guichard-Perrachon

Mandataire	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice ⁽¹⁾
Jacques DUMAS	14/04/2008	14/10/2011	13/10/2013	10 000	76,72 €

(1) Le prix d'exercice est supérieur au cours de bourse au 31 décembre 2008.

Les actions gratuites attribuées en 2008 aux mandataires sociaux par la Société sont les suivantes :

Mandataires	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement
Didier CARLIER	23/04/2008	23/07/2011	23/07/2013	2 083 ⁽¹⁾	43,15 €
	25/09/2008	25/09/2010	25/09/2012	6 000 ⁽²⁾	27,76 €
Jacques DUMAS	23/04/2008	23/07/2011	23/07/2013	625 ⁽¹⁾	43,15 €
Pierre FÉRAUD	23/04/2008	23/07/2011	25/09/2012	1 488 ⁽¹⁾	43,15 €
Didier LÉVÊQUE	23/04/2008	23/07/2011	23/07/2013	2 083 ⁽¹⁾	43,15 €
	25/09/2008	25/09/2010	25/09/2012	6 000 ⁽²⁾	27,76 €
Catherine SOUBIE	23/04/2008	23/07/2011	23/07/2013	3 750 ⁽¹⁾	43,15 €
	25/09/2008	25/09/2010	25/09/2012	10 800 ⁽²⁾	27,76 €

(1) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement. Le critère fixé par le conseil d'administration est celui du ratio de couverture de la dette nette périmètre holding par les actifs réévalués.

(2) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions.

Rapport de gestion

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les actions gratuites attribuées en 2008, aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées sont les suivantes :

Mandataire	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement
Jacques DUMAS	14/04/2008	14/10/2011	14/10/2013	2 000 ⁽¹⁾	76,72 €
	29/10/2008	29/10/2010	29/10/2012	3 000 ⁽²⁾	51,46 €

(1) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié sur l'évolution sur deux ans de la croissance organique du chiffre d'affaires (à périmètre constant) des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, y compris Franprix/Leader Price et Monoprix mais hors Vindemia.

(2) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à la seule condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions.

En 2008, les mandataires sociaux n'ont pas exercé d'options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Les actions gratuites définitivement attribuées au cours de l'exercice 2008 aux mandataires sociaux par la Société sont les suivantes :

Mandataires	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions	Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	Nombre d'actions gratuites acquises définitivement ⁽¹⁾	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées
Didier CARLIER	08/06/2005	08/06/2008	2 083	2 083	08/06/2010
Jacques DUMAS	08/06/2005	08/06/2008	1 042	1 042	08/06/2010
Pierre FÉRAUD	08/06/2005	08/06/2008	1 488	1 488	08/06/2010
Didier LÉVÊQUE	08/06/2005	08/06/2008	2 083	2 083	08/06/2010
Catherine SOUBIE	08/06/2005	08/06/2008	3 750	3 750	08/06/2010

(1) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement était soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement. Le critère fixé par le conseil d'administration était celui du ratio de couverture de la dette nette périmètre holding par les actifs réévalués.

Les actions gratuites définitivement attribuées au cours de l'exercice 2008 aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées sont les suivantes :

Par la société Casino, Guichard-Perrachon

Mandataire	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions	Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	Nombre d'actions gratuites acquises définitivement ⁽¹⁾	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées
Jacques DUMAS	26/05/2005	26/05/2008	900	180	26/05/2010

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de la société Euris, société de contrôle ultime dont Monsieur Jean-Charles NAOURI est actionnaire majoritaire, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003 (cf. page 166).

Messieurs Jean-Charles NAOURI, Didier CARLIER, André CRESTEY, Jacques DUMAS, Pierre FÉRAUD, Jean-Marie GRISARD, Didier LÉVÉQUE et Madame Catherine SOUBIE, administrateurs ou représentants permanents de sociétés des groupes Rallye et Euris, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés des groupes Rallye et Euris et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence.

En dehors de ces liens, il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés.

Les missions conférées au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 163.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du conseil d'administration.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales, la société Rallye dispose de deux commissaires aux comptes titulaires et de deux commissaires aux comptes suppléants :

I Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG et Autres

Associé signataire : Monsieur Henri-Pierre NAVAS (depuis l'exercice 2004).

Date du premier mandat : 1^{er} juin 1999.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

KPMG

Associé signataire : Madame Catherine CHASSAING (depuis l'exercice 2004).

Date du premier mandat : 29 juin 1993.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

I Commissaires aux comptes suppléants

Patrick-Hubert PETIT

Suppléant de KPMG.

Date du premier mandat : 6 juin 2001.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Philippe PEUCH-LESTRADE

Suppléant de ERNST & YOUNG et Autres

Date du premier mandat : 9 juin 2004.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Ces cabinets sont également l'un et/ou l'autre commissaire aux comptes des principales filiales de la Société.

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX
PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE EN 2008 ET 2007**

(En euros)	Ernst & Young				KPMG			
	Montant		%		Montant		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	165 273	208 750	3	5	182 050	207 250	17	39
Filiales intégrées globalement	4 855 821	3 254 079	89	81	816 225	248 121	78	46
Missions accessoires								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement	439 574	524 976	8	13	15 500		1	
Sous-total	5 460 668	3 987 805	99	98	1 013 775	455 371	96	85
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	16 320	10 216		1	25 890	26 631	3	5
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	49 160	51 500	1	1	11 693	52 083	1	10
Sous-total	65 480	61 716	1	2	37 583	78 714	4	15
TOTAL	5 526 148	4 049 521	100	100	1 051 358	534 085	100	100

Rapport du Président

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été établi par le Président du conseil d'administration.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du conseil d'administration et de la direction générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2008, a été approuvé par le conseil d'administration et mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des commissaires aux comptes, en vertu de l'article L.225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la Société, le conseil d'administration adhère aux nouvelles recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et se réfère au Code du gouvernement d'entreprise de l'AFEP/MEDEF ainsi complété et consolidé en décembre 2008, en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

Le Code peut être consulté sur le site de la société : www.rallye.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

I Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration est présentée page 28.

I Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du conseil et les comités spécialisés institués en son sein.

Modalités d'organisation et fonctionnement du conseil d'administration

Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général sont unifiées et assurées par Monsieur Jean-Charles NAOURI.

L'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en avril 2003 et modifié par les conseils d'administration du 21 avril 2005 et 21 mars 2007. Il regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts

de la société. Il intègre également les principes de « gouvernement d'entreprise » dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du conseil et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L.465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la société.

Il rappelle l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés établie par la société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés. Le règlement intérieur comprend les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux et les personnes ayant avec les membres du conseil d'administration des « liens personnels étroits » et les personnes assimilées, lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du conseil d'administration.

Il précise les modalités et conditions de ses réunions et délibérations et permet en particulier la participation des administrateurs aux séances du conseil par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication.

Afin de favoriser la participation au sein du conseil d'administration de personnalités qualifiées, la fonction de censeur a été instituée en 2002. Le censeur assiste aux réunions du conseil et fait part de ses observations et avis et participe aux délibérations avec voix consultative.

Missions et pouvoirs du conseil d'administration et du Président-Directeur Général

- Conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code commerce, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il examine les documents de gestion prévisionnels de la Société, il fixe la rémunération des dirigeants et décide l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites.

- Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, il convoque ainsi les réunions du conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon

Rapport du Président

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

- Le Directeur Général, conformément à l'article L.225-56 du Code de commerce, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, en application du règlement intérieur, toute opération susceptible d'affecter la stratégie du Groupe, sa structure financière ou son activité, doit être autorisée au préalable par le conseil d'administration.

Indépendance des administrateurs

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre leur liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

À ce titre, le Comité procède chaque année à un examen annuel de la composition du conseil d'administration, et en particulier, de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF.

Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'année 2008, le conseil d'administration s'est réuni six fois. Le taux de participation des administrateurs au cours de ces réunions s'est élevé à 93%.

Arrêté des comptes – Activité de la Société et de ses filiales

Le conseil d'administration a examiné les comptes provisoires et définitifs de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les comptes définitifs du premier semestre 2008 ainsi que les documents prévisionnels de gestion. Il a également arrêté les rapports et le texte des résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 4 juin 2008.

Le conseil a pris connaissance chaque trimestre de l'activité du Groupe et des effectifs du Groupe ainsi que de l'endettement et des financements disponibles.

Le conseil d'administration a approuvé différentes opérations soumises à son autorisation notamment l'octroi de cautions et garanties au profit des filiales de la Société lors de la mise en place d'opérations financières ou immobilières. Il a également examiné les lignes de crédit mises en place par la Société et ses filiales.

Le conseil a également pris connaissance des cessions d'actifs financiers de « Private Equity » réalisées par le Groupe.

Le conseil d'administration a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende.

Rémunérations

Le conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, a fixé la rémunération forfaitaire et variable des Directeurs Généraux Adjoins.

Il a également examiné les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et du censeur ainsi que la rémunération des membres des comités techniques. Il a décidé l'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites, sous condition de réalisation de critères de performance, aux cadres et salariés de la Société et des sociétés liées. Il a procédé à l'attribution exceptionnelle d'actions gratuites, sous conditions de présence, au profit de cadres dirigeants du Groupe.

Gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration a examiné sa situation au regard des principes de gouvernance d'entreprise : composition et organisation du conseil d'administration et des comités techniques, indépendance des administrateurs.

Le conseil d'administration a approuvé la mise en œuvre d'une nouvelle évaluation de son organisation et de son fonctionnement dont les conclusions sont présentées ci-après page 46.

Le conseil d'administration a examiné puis décidé l'adhésion aux nouvelles recommandations d'octobre 2008 de l'AFEP et du MEDEF.

Le conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités qui sont détaillés ci-après.

Comités techniques du conseil d'administration

Le conseil d'administration est assisté de deux comités techniques spécialisés, créés en 2000 : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration désigne les membres composant les comités dont il a également fixé les règles de fonctionnement et les attributions.

LE COMITÉ D'AUDIT

Composition

Le Comité d'audit est composé de trois membres. Deux administrateurs dont un indépendant : Messieurs André CRESTEY, Président, et Christian PAILLOT.

Monsieur Jean LEVY, censeur est également membre du Comité d'audit.

Le Comité d'audit a vocation à accueillir prochainement un nouveau membre indépendant.

Missions

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'apporter son assistance au conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours.

Les règles d'organisation et de fonctionnement et les attributions et missions du Comité ont été fixées par le conseil d'administration et figurent dans le règlement intérieur ; elles ont été précisément décrites et complétées dans une charte adoptée en avril 2004.

Activité en 2008

Au cours de l'exercice 2008, le Comité d'audit s'est réuni deux fois, la totalité des membres étant présents à chaque réunion.

Lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance des observations et des conclusions des commissaires aux comptes sur les opérations de consolidation et sur les comptes de la Société.

Le Comité a également examiné les engagements hors-bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que les évolutions juridiques et comptables applicables.

Le Comité a examiné les documents de prévention et le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne.

Le Président du Comité a rendu compte au conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS**Composition**

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres dont deux sont indépendants : Messieurs Jacques DERMAGNE, Président, Jacques DUMAS et Gilbert TORELLI, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Président-Directeur Général a vocation à être associé, sans voix délibérative, aux réunions du Comité à l'effet de présenter ses propositions visant en particulier la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options et d'actions gratuites.

Missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de direction générale et la sélection des administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites de la Société. Il procède également, s'il y a lieu, à l'examen des rémunérations accessoires et autres avantages des dirigeants.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte, adoptée en 2004, venue confirmer ses pouvoirs et attributions notamment au regard de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie en particulier celles issues du règlement intérieur du conseil.

Activité en 2008

Au cours de l'exercice 2008, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni quatre fois, la totalité des membres étant présents à chaque réunion.

Le Comité des nominations et des rémunérations a formulé ses recommandations sur la proposition de renouvellement des mandats du Président-Directeur Général et du Vice-président, du mandat des administrateurs et du censeur, la nomination d'administrateurs ainsi que sur la composition des comités techniques.

Le Comité a examiné également la situation d'indépendance des administrateurs au regard des recommandations formulées par le rapport de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF.

Le Comité a émis un avis favorable sur les modalités de détermination de la rémunération fixe et variable des directeurs généraux adjoints.

Le Comité a examiné la proposition de la direction générale d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites aux cadres et salariés de la Société et des sociétés liées, ainsi que les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, au censeur et aux membres des comités techniques.

Le Comité des nominations et des rémunérations a examiné les recommandations en matière de rémunération des dirigeants telles que publiées par l'AFEP/MEDEF le 6 octobre 2008 puis complétées par le communiqué du Conseil des Ministres du 7 octobre 2008 et en a apprécié l'application par la société Rallye.

Le Président du Comité a rendu compte au conseil d'administration des travaux du Comité des nominations et des rémunérations.

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux Directeurs Généraux Adjoints.

Le mode et le montant de la rémunération des Directeurs Généraux Adjoints sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.

Ainsi, le conseil d'administration arrête les rémunérations des deux Directeurs Généraux Adjoints, également administrateurs ; le Président-Directeur Général ne perçoit pas de rémunération de la Société.

La rémunération des deux Directeurs Généraux Adjoints comprend une partie fixe et une partie variable dont les modalités de détermination sont arrêtées chaque année par le conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, après études réalisées par les consultants extérieurs.

Le conseil d'administration a fixé les rémunérations variables des Directeurs Généraux Adjoints pour 2008 en fonction d'une appréciation générale concernant notamment la mise en place et la gestion des dossiers financiers de la Société et de ses filiales.

Le conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, fixe les règles de répartition des jetons de présence à verser aux administrateurs et au censeur ainsi que la rémunération des membres des comités techniques, comme suit :

- les jetons de présence comprennent une partie forfaitaire de 4 000 euros et une partie variable de 16 000 euros fixée en fonction des présences aux réunions du conseil, étant noté que les jetons de présence alloués aux administrateurs, dirigeants et responsables du Groupe sont réduits de moitié et que la part variable des administrateurs absents n'est pas réattribuée.
- le Vice-président perçoit un jeton de présence forfaitaire supplémentaire de 20 000 euros.
- un jeton de présence complémentaire est versé aux membres des comités d'un montant forfaitaire de 10 000 euros, majoré du même montant pour la présidence.

Rapport du Président

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Information des administrateurs

Conformément à l'article L.225-35 du Code de commerce, le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le conseil d'administration, sont communiqués aux membres du conseil d'administration préalablement à la réunion du conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La direction générale communique au conseil d'administration, une fois par trimestre, un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales ainsi que le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Le conseil d'administration examine par ailleurs, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Évaluation des conditions de fonctionnement du conseil d'administration

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise, le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du conseil d'administration, confiée au Comité des nominations et des rémunérations, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

Une nouvelle évaluation de l'organisation et du fonctionnement du conseil a été mise en œuvre à la fin de l'année 2008, par voie de réponse à un questionnaire adressé à chaque administrateur.

Il ressort des appréciations et observations faites par les membres du conseil d'administration que l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration sont tout à fait satisfaisants au regard de l'éthique et des principes de gouvernance d'entreprise. Les administrateurs ont formulé des souhaits visant à nommer un administrateur indépendant et un membre du comité d'audit supplémentaires et que soit tenu un conseil d'administration supplémentaire en fin d'année.

MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les différents éléments d'information concernant les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisés dans les articles 25, 27 et 28 des statuts (cf. pages 189 et suivantes). Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié par la Société avant toute assemblée.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce sont indiquées aux pages 21 et suivantes. Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier. Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont décrites aux pages 187 et suivantes.

Les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits pages 44 et 188. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au conseil d'administration sont indiquées page 167 et en ce qui concerne le rachat d'actions, les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits page 23.

Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sont mentionnés à la page 205.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ RALLYE

Les informations ci-après, obtenues auprès de l'ensemble des acteurs du contrôle interne de la société Rallye et validées par la direction générale, ont permis la réalisation d'une description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place.

I Définition et objectifs du contrôle interne

Référentiel utilisé

Rallye a retenu la définition du « COSO »⁽¹⁾, reconnu sur le plan international et compatible avec celle retenue par l'AFEP et le MEDEF⁽²⁾ : le contrôle interne est un processus mis en

(1) *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.*
(2) *Recommandations de l'Association française des entreprises privées et du Mouvement des entreprises de France du 17 décembre 2003 intitulées « L'application des dispositions de la loi de sécurité financière concernant le rapport du président sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société ».*

œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont ainsi pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables, les organes sociaux et les valeurs, normes et règles de l'entreprise ainsi que la stratégie et les objectifs définis par sa direction générale ;
- d'autre part, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

L'objectif principal du système de contrôle interne consiste à identifier, à prévenir et à maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et en particulier les risques d'erreurs ou de fraudes, dans le domaine comptable et financier, et de vérifier l'efficacité de cette organisation ainsi que la qualité de son système comptable et de son information financière.

Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue que ces risques sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle de la Société est essentiellement constitué des principes du gouvernement d'entreprise et de l'organisation du Groupe rigoureusement conçus et appliqués ; il vise à maîtriser l'ensemble des risques ainsi qu'à fournir une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels le Groupe est susceptible de faire face.

Description des procédures de contrôle mises en place

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société mère et les filiales opérationnelles intégrées dans les comptes consolidés du Groupe (ces dernières disposant à leur niveau d'un service d'audit interne destiné à maîtriser leur propre contrôle interne).

Organisation générale en matière de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le conseil d'administration et sont mises en œuvre sous la responsabilité directe des dirigeants de la Société.

À ce titre, les principaux acteurs impliqués dans le pilotage du dispositif de contrôle interne sont les suivants :

La direction générale et la direction administrative et financière

La direction administrative et financière de Rallye, sous la responsabilité de la direction générale, supervise l'ensemble des

directions fonctionnelles de la Société : contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie et juridique.

Le conseil d'administration et le Comité d'audit

De par les missions qui leur sont confiées par les statuts et le règlement intérieur, le conseil d'administration et son Comité d'audit sont des acteurs du contrôle interne par les avis et recommandations qu'ils formulent auprès de la direction générale et par les analyses et investigations qu'ils mettent en œuvre ou font réaliser.

Les commissaires aux comptes et les consultants externes

Les commissaires aux comptes certifient les comptes sociaux et consolidés conformément au cadre légal et réglementaire sur une base annuelle et procèdent également à l'examen des résultats consolidés semestriels de la Société et à la vérification des informations données dans le rapport semestriel. Ils sont consultés régulièrement sur le traitement comptable des opérations en cours. Ils sont également appelés à l'occasion de leur mission à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application et, s'il y a lieu, à émettre des recommandations.

Par ailleurs, dans le cadre de ses projets d'investissements ou de financements, la Société fait régulièrement appel à des conseils extérieurs dans les différents domaines économiques et financiers, dans le domaine de l'organisation ainsi qu'en matière juridique.

Diffusion d'informations en interne

Le Groupe s'assure de la correcte circulation des informations pertinentes et de leur transmission aux acteurs concernés afin qu'ils puissent exercer leurs responsabilités dans le respect des normes du Groupe.

Dans le but de fournir une information financière fiable, support de la communication, Rallye veille donc à ce que l'ensemble de l'organisation respecte certaines références dans l'exécution de ses fonctions : manuel de procédures comptables et consolidées, plan comptable général, règles de déontologie décrites dans le règlement intérieur du conseil d'administration, charte du Comité d'audit et charte du Comité des nominations et des rémunérations.

Identification et évaluation des risques

Le Groupe identifie et analyse les principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. Il prend les mesures permettant d'en limiter la probabilité de survenance et d'en limiter les conséquences, il promeut ainsi un environnement de maîtrise des risques.

Le Groupe est exposé dans ses activités à un ensemble de risques.

Ces risques ainsi que les dispositifs destinés à en assurer la maîtrise sont en partie détaillés en note 23 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2008. Sont abordés les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe : les risques de taux, de change, de crédit, de liquidité et le risque sur actions.

Les risques opérationnels liés à l'activité, les risques juridiques

Rapport du Président

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ainsi que la description de la politique d'assurance sont détaillés dans le document de référence au chapitre « informations complémentaires – renseignements concernant l'activité ».

Activités de contrôle

Afin de renforcer sa maîtrise des risques préalablement identifiés, le Groupe a mis en place des procédures de contrôle concernant aussi bien les processus opérationnels que l'information financière.

Au sein de la Société, l'organisation des procédures de contrôle interne est centralisée. De par son activité de holding, les procédures mises en place au sein de Rallye concernent principalement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable visant à assurer la fiabilité des comptes consolidés et le contrôle des filiales.

Au niveau des filiales opérationnelles

Chaque filiale de Rallye dispose à son niveau d'un service d'audit interne qui a pour mission de s'assurer de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de l'efficacité des procédures en vue d'obtenir une assurance raisonnable que ses risques propres sont maîtrisés.

Le contrôle de la qualité des remontées d'informations issues des filiales s'effectue notamment par l'exercice commun de mandats au sein des organes sociaux ainsi que par les réunions des différents Comités d'audit et des nominations et rémunérations, lesquels disposent, en relation avec les directions générales, de la participation de l'ensemble des directions fonctionnelles des entités.

Ce contrôle est également assuré grâce à la connaissance des différents systèmes d'information des filiales par le contrôle de gestion central de Rallye ainsi que par la tenue de réunions mensuelles.

La communication financière de la Société et de ses filiales s'appuie sur des applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées. La sécurité des systèmes d'information des filiales est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

La société Rallye a également mis en place, il y a six ans, une direction de l'audit juridique qui apporte son assistance à la Société mais aussi à ses filiales en procédant à tout examen ou investigation spécifique jugé nécessaire, relatif à la prévention et à la détection de toute anomalie ou irrégularité juridique dans la gestion du Groupe.

Le service juridique de la Société, en relation avec la direction de l'audit juridique, communique régulièrement à la direction générale et à la direction administrative et financière l'état des principaux litiges pouvant affecter les filiales ainsi que les risques encourus.

Au niveau de la société Rallye

> Procédures de suivi des risques opérationnels :

- **La trésorerie, les financements et les dépenses**

Au sein de la direction administrative et financière, la trésorerie assure les prévisions de trésorerie (proposition de politiques de financements et de placements, élaboration de plans de financement et de budgets de trésorerie), optimise et contrôle la position quotidienne de la trésorerie et assure

le suivi des conditions bancaires préalablement négociées. Les placements de trésorerie doivent être effectués sur des instruments de maturité adaptée à la durée prévue du placement et à l'exclusion de tout placement spéculatif ou à risque.

Les mouvements de trésorerie de la semaine, l'état des lignes de crédit ainsi que les conditions qui y sont attachées font l'objet d'une diffusion hebdomadaire à la direction générale.

La mise en place de financements permet une gestion optimisée du bilan et de la dette financière ainsi qu'une amélioration de la structure financière. Elle donne lieu à une autorisation préalable du conseil d'administration de la Société suivant le niveau de complexité (lignes bilatérales, émissions obligataires, financements structurés...), ces derniers faisant l'objet, s'il y a lieu, d'une validation juridique, technique et comptable par des consultants extérieurs.

Afin de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses de la Société, qu'elles soient au titre d'investissements financiers ou de frais généraux, une procédure d'autorisation formalisée a été mise en place. Les pièces justificatives de ces dépenses reçoivent une autorisation de « bon à payer » avant l'émission de leur règlement par le niveau hiérarchique habilité.

- **Suivi des risques de marché**

Le suivi des risques de marché est traité dans le document de référence au chapitre « informations complémentaires - renseignements concernant l'activité ». À la lumière des priorités qui s'en dégagent, les responsables adaptent régulièrement le dispositif de contrôle y afférant.

- **Portefeuille d'investissements**

Les projets d'investissements et de désinvestissements sont soumis à une procédure d'autorisation préalable visant à s'assurer de leur conformité avec les axes stratégiques et les critères financiers de rentabilité retenus par le Groupe. Un reporting hebdomadaire présentant l'évolution du portefeuille d'investissement est envoyé à la direction générale.

- **La paie et les rémunérations**

L'organisation et la gestion de la paie sont placées sous le contrôle de la direction administrative et financière.

L'actualisation des données juridiques et sociales relatives à l'élaboration de la paie fait l'objet d'une vérification régulière par le service juridique du Groupe.

Par ailleurs, les rémunérations des dirigeants font l'objet d'un examen du Comité des nominations et des rémunérations avant leur approbation par le conseil d'administration et celles de l'ensemble des autres collaborateurs sont validées par la direction générale.

- **La sécurité des systèmes d'information**

Afin de garantir l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi que la sécurité et l'intégrité de l'ensemble des données et leur traitement face au risque de survenance d'un sinistre majeur, qu'il soit accidentel ou lié à des actes de malveillance, l'ensemble du système d'information est sécurisé par :

- un système d'habilitation et de protection d'accès au réseau ;

- des protections physiques des locaux (contrôle d'accès, détection incendie) ;
- des sauvegardes des données quotidiennes sur des supports déportés en dehors du site de sauvegarde.

> Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

• *L'élaboration des comptes sociaux et consolidés*

La direction administrative et financière du Groupe est responsable notamment de l'élaboration des comptes, celle-ci pouvant être source de risques financiers, notamment dans le cadre des arrêtés comptables, de la consolidation des comptes ou de la comptabilisation des engagements hors bilan.

Le service comptable assure la réalisation d'une comptabilité interne standard – logiciel « Agresso » pour les comptes sociaux et logiciel « Équilibre » pour les comptes consolidés – tenue en conformité avec les manuels de procédures comptables ; il assure également la cohérence, la fiabilité et l'homogénéité des méthodes et le respect des plannings de clôture des comptes en fonction des échéances fixées par le conseil d'administration et ses comités spécialisés.

Chaque filiale établit un budget mensualisé qui est communiqué au contrôle de gestion central de Rallye. Mensuellement, les comptes sont analysés et rapprochés avec les résultats comptables et consolidés prévisionnels.

La consolidation des comptes est réalisée semestriellement de manière centralisée par l'équipe de consolidation sur la base des informations transmises par les filiales. L'équipe revoit dans sa globalité les comptes du Groupe, procède à l'élaboration d'un dossier recensant l'ensemble des retraitements et des éliminations effectuées et documente les contrôles réalisés, assurant ainsi une traçabilité.

Le service consolidation est chargé en outre de la mise à jour des procédures de consolidation, de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information et de la maintenance de l'outil de consolidation.

Dans le cadre de leur mission de certification des comptes consolidés et des comptes sociaux, les commissaires aux comptes certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle de ces comptes dans un rapport destiné aux actionnaires du Groupe. Au titre de l'exercice 2008, suite à leurs travaux, les commissaires aux comptes n'ont fait état d'aucune faiblesse significative ou de déficience majeure de contrôle interne.

En dernier lieu, les comptes sont soumis à la revue de la direction générale préalablement à leur examen par le Comité d'audit en préparation de la délibération du conseil d'administration qui les arrête.

Le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan qui sont détaillés au sein de l'annexe consolidée. La liste de ces engagements liés à l'activité courante et aux opérations exceptionnelles fait l'objet d'un reporting semestriel et permet de déterminer s'il y a lieu de provisionner des risques dus aux engagements donnés.

Les actifs de la société holding ainsi que son niveau d'endettement font l'objet d'un suivi hebdomadaire. Ce suivi rapporte la valeur des actifs de la holding, en valeur de marché et en valeur d'investissement, à sa dette financière nette.

• *Le contrôle de gestion*

Ce service est rattaché au Directeur financier.

Le contrôle de gestion a pour missions :

- le suivi des indicateurs clés de l'activité de la Société et de ses filiales ;
- le suivi des plans d'action, le contrôle budgétaire et l'analyse des écarts ;
- l'établissement du reporting mensuel de gestion et financier du Groupe à destination de la direction générale ;
- la participation aux arrêtés comptables ;
- l'élaboration du budget et du plan à 3 ans.

• *La communication financière*

Le service de la communication financière est en charge de l'ensemble des obligations périodiques en matière de communication financière au marché et aux institutions réglementaires boursières. Il communique aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la Société.

À compter du 20 janvier 2007, conformément à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la directive européenne dite « Transparence » (Directive 2004/109/CE), Rallye met à disposition sur son site Internet une rubrique « Information réglementée » <http://www.rallye.fr/fr/investisseurs/information-reglementee> et transmet cette information par voie électronique à un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères fixés par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Dans cette rubrique sont publiés et archivés pendant 5 ans les documents relevant de l'information réglementée diffusés à compter de 2007.

Rapport des Commissaires aux comptes

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ RALLYE, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rallye et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Catherine CHASSAING
Associée

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre NAVAS

Associé

Rallye

ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES 2008

52 COMPTES CONSOLIDÉS	167 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2009
52 BILAN CONSOLIDÉ	
54 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	
56 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	172 RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2009
57 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	
59 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	176 RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2009
140 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	
142 COMPTES SOCIAUX	186 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
142 BILAN DE LA SOCIÉTÉ	186 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ
144 COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ	192 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL
145 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ	198 INFORMATIONS BOURSIÈRES
146 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	202 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ – GESTION DES RISQUES
162 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	209 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES
163 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	211 TABLE DE CONCORDANCE

Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE RALLYE

ACTIF

(En millions d'euros)	NOTES	2008	2007
Goodwill	3	7 207	7 230
Immobilisations incorporelles	4	722	570
Immobilisations corporelles	5	6 122	5 891
Immeubles de placement	6	1 145	1 187
Participations dans les entreprises associées	8	137	279
Actifs financiers non courants	11	915	1 015
Actifs financiers de couverture non courants	22	123	66
Actifs d'impôts différés	15	128	190
Total de l'actif non courant		16 499	16 428
Stocks	12	2 860	2 638
Clients et comptes rattachés	13	1 601	1 665
Autres actifs	14	1 311	1 243
Créances d'impôts courants		83	47
Autres actifs financiers courants	16	163	455
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	2 311	2 727
Actifs détenus en vue de la vente	18	237	2
Total de l'actif courant		8 566	8 777
TOTAL DE L' ACTIF		25 065	25 205

Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE RALLYE

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(En millions d'euros)	NOTES	2008	2007
Capital		127	128
Réserves et résultat part du Groupe		1 382	1 814
Capitaux propres part du Groupe		1 509	1 942
Intérêts minoritaires		4 509	4 466
Capitaux propres	19	6 018	6 408
Provisions	20	366	310
Passifs financiers non courants	22	7 457	7 394
Autres dettes non courantes	24	93	63
Passifs d'impôts différés	15	397	423
Total passif non courant		8 313	8 190
Provisions	20	248	227
Fournisseurs		4 708	4 582
Passifs financiers courants	22	2 782	2 914
Dettes d'impôts exigibles		24	124
Autres dettes courantes	25	2 845	2 760
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	18	127	
Total passif courant		10 734	10 607
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		25 065	25 205

Comptes consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU GROUPE RALLYE

(En millions d'euros)	NOTES	2008	2007
Activités poursuivies			
Chiffres d'affaires hors taxes	26	29 448	25 736
Coûts d'achat complet des marchandises vendues	27	(21 937)	(18 895)
Marge commerciale		7 511	6 841
Autres revenus	28 - 29	240	235
Coûts des ventes	28 - 29	(5 336)	(4 834)
Frais généraux et administratifs	28 - 29	(1 132)	(981)
Résultat opérationnel courant		1 283	1 261
Autres produits et charges opérationnels	30	(127)	161
Résultat opérationnel		1 156	1 422
Coût de l'endettement financier net	31	(577)	(468)
Autres produits financiers	32	182	211
Autres charges financières	32	(268)	(207)
Résultat avant impôt		493	958
Charge d'impôt	33	(213)	(296)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	34	13	18
Résultat net des activités poursuivies		293	680
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>(78)</i>	<i>216</i>
<i>Dont intérêts minoritaires</i>		<i>371</i>	<i>464</i>
Activités Abandonnées			
Résultat net des activités abandonnées	35	(16)	154
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>(8)</i>	<i>72</i>
<i>Dont intérêts minoritaires</i>		<i>(8)</i>	<i>82</i>
Résultat net		277	834
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>(86)</i>	<i>288</i>
<i>Dont intérêts minoritaires</i>		<i>363</i>	<i>546</i>
Résultat net par action de l'ensemble consolidé, part du Groupe (en €)			
De base	36	(2,05)	7,37
Dilué	36	(2,05)	7,34
Résultat net par action des activités poursuivies, part du Groupe (en €)			
De base	36	(1,85)	5,51
Dilué	36	(1,85)	5,49
Résultat net par action des activités abandonnées, part du Groupe (en €)			
De base	36	(0,20)	1,86
Dilué	36	(0,20)	1,86

Comptes consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISÉS

(En millions d'euros)	2008	2007
Écarts de conversion	(485)	38
Écarts actuariels ⁽¹⁾	4	9
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	(44)	16
Comptabilité de couverture ⁽¹⁾	(12)	
Variation de juste valeur des actifs et passifs antérieurement détenus ⁽¹⁾		90
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(537)	153
Résultat de l'exercice	277	834
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	(260)	987
<i>dont part du Groupe</i>	<i>(342)</i>	<i>379</i>
<i>dont intérêts minoritaires</i>	<i>82</i>	<i>608</i>

(1) Nets d'impôt.

Comptes consolidés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Capital	Primes	Titres auto détenus	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts des minoritaires	Total des capitaux propres
Au 31 décembre 2006	118	1 192	(8)	140	30	1 472	3 721	5 193
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					91	91	62	153
Résultat consolidé 2007 ⁽¹⁾					288	288	546	834
Total des produits et charges comptabilisés					379	379	608	987
Opérations sur capital	10	130		14	13	167	9	176
Opérations sur titres autodétenus			(11)			(11)	(7)	(18)
Dividendes distribués					(71)	(71)	(172)	(243)
Mouvements de périmètre ⁽²⁾							359	359
Divers mouvements ⁽³⁾					6	6	(52)	(46)
Au 31 décembre 2007	128	1 322	(19)	154	357	1 942	4 466	6 408
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					(256)	(256)	(281)	(537)
Résultat consolidé 2008 ⁽¹⁾					(86)	(86)	363	277
Total des produits et charges comptabilisés					(342)	(342)	82	(260)
Opérations sur capital	(1)	(13)				(14)	34	20
Opérations sur titres autodétenus				(6)		(6)	10	4
Dividendes distribués					(79)	(79)	(185)	(264)
Mouvements de périmètre ⁽⁴⁾							122	122
Divers mouvements					8	8	(20)	(12)
Au 31 décembre 2008	127	1 309	(19)	148	(56)	1 509	4 509	6 018

(1) Les intérêts minoritaires viennent principalement du groupe Casino détenu à 48,60% par le Groupe.

(2) Les mouvements des intérêts minoritaires sont principalement dus à l'apparition des minoritaires suite à l'intégration globale d'Exito pour 450 millions d'euros, à la diminution des minoritaires suite à la cession de Casino USA pour (113) millions d'euros, au renforcement du Groupe dans Casino pour (70) millions d'euros et à l'apparition des minoritaires du Fonds Immobilier Promotion (FIP) de la Pologne pour 56 millions d'euros.

(3) La baisse des intérêts minoritaires est principalement liée au reclassement effectué dans le cadre des engagements d'achat donnés aux minoritaires dans le cadre des puts Asinco pour 35 millions d'euros. Cf note 1.25.

(4) L'augmentation des intérêts minoritaires est notamment liée à l'intégration globale de Super de Boer (50 millions d'euros), à l'augmentation de capital au sein du Fonds Immobilier Promotion en Pologne (70 millions d'euros) et à la cession par le Groupe de titres Mercalys (17 millions d'euros).

Comptes consolidés

TABEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux liés aux activités abandonnées sont décrits en note 26.

(En millions d'euros)	NOTES	2008	2007
Résultat net - part du Groupe		(86)	288
Intérêts minoritaires		363	546
Résultat de l'ensemble consolidé		277	834
Dotations aux amortissements		753	644
Dotations / reprises de provisions		51	71
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		53	31
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		11	11
Autres produits et charges calculés		40	79
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables		908	836
Résultat sur cessions d'actifs		(57)	(451)
Quote-part du résultat des entreprises associées		(13)	(18)
Dividendes reçus des entreprises associées		16	17
Capacité d'auto financement (CAF)		1 131	1 218
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur et amortissements)		526	419
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		210	311
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt		1 867	1 984
Impôts versés		(279)	(255)
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR) ⁽¹⁾		78	(81)
Flux de trésorerie nette généré par l'activité	(A)	1 666	1 612
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 306)	(1 155)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽²⁾		214	791
Acquisitions d'actifs financiers		(70)	(67)
Cessions d'actifs financiers		20	51
Variation des prêts et avances consentis		(3)	(7)
Incidence des variations de périmètre ⁽³⁾		(408)	(529)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(B)	(1 553)	(916)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(77)	(71)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(182)	(172)
Dividendes versés aux porteurs de TSSDI		(71)	(45)
Réductions/augmentations de capital en numéraire		121	221
Sommes reçues lors de l'exercice de stocks-options		18	28
Achats et ventes d'actions propres		(71)	(18)
Acquisitions et cessions de placements financiers		78	(22)
Émissions d'emprunts		2 294	2 169
Remboursements d'emprunts		(1 974)	(1 768)
Intérêts financiers nets versés		(486)	(433)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(C)	(350)	(111)
Incidence des variations de cours des devises	(D)	(42)	(16)
Variation de trésorerie	(A+B+C+D)	(279)	569
Trésorerie nette d'ouverture		2 154	1 571
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente			14
Trésorerie nette d'ouverture des activités poursuivies	(E)	2 154	1 585
Reclassement de trésorerie	(F)	(3)	
Trésorerie nette de clôture		1 872	2 154
Trésorerie nette de clôture des activités poursuivies	(G)	1 872	2 154
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	(G-E-F)	(279)	569

(1) Variation du BFR liée à l'activité.

Comptes consolidés

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions d'euros)	2008	2007
Stocks de marchandises	(125)	(188)
Stocks de promotion immobilière	(132)	(51)
Fournisseurs	165	468
Créances clients et comptes rattachés	134	(49)
Créances liées aux activités de crédit	(67)	(83)
Financement des activités de crédit	41	50
Autres	62	(228)
Variation du BFR	78	(81)

(2) y compris la cession des actifs aux OPCI AEW Immo commercial et Immocio pour respectivement 376 millions d'euros et 259 millions d'euros en 2007 et en 2008 à deux OPCI, dont AEW Immo commercial, pour un montant total de 103 millions d'euros (cf note 5).

(3) Incidence des variations de périmètre.

(En millions d'euros)	2008	2007
Easydis Service	3	
Mercialys	38	
CBD (variation du pourcentage)	19	
Groupe Casino USA		297
Far eastern Geant (FEG)		17
Leader Price Polska		10
Mercialys		95
Prix de cession	(a)	60
Exito	(12)	(358)
CBD (put AIG portant sur Sendas et exercice de call)*	(84)	(35)
Sous-groupe Franprix/Leader Price (entrées de périmètre)	(77)	
Sous-groupe Franprix/Leader Price (variations de périmètre)	(95)	(207)
Sous-groupe Monoprix (acquisition Naturalia)	(32)	
Sous-groupe Mercialis	(58)	
Cedif, Pavois Distribution	(24)	
Super de Boer (ex-Laurus)	(58)	
AEW	(11)	
Intexa	(7)	
Disco/Lanin		(10)
Carulla		(108)
Latic		(80)
Vindémia		(107)
CDiscout		(14)
Vegas Argentina		(63)
Sous-groupe Vindémia		(15)
Acquisitions de titres Casino		(110)
Autres	(23)	(39)
Prix d'acquisition	(b)	(481)
Sous-groupe Franprix/Leader Price	12	(21)
Super de Boer	(4)	
CBD (changement de pourcentage d'intégration proportionnelle)	2	
Intexa	2	
Far Eastern Geant (sortie de concours bancaires)		17
Exito		135
Carulla		19
Casino USA		(33)
Latic		81
Autres	1	
Trésorerie des filiales acquises ou cédées	(c)	13
Incidence des variations de périmètre	(a-b+c)	(408)
		(529)

* dont en 2008, 29 millions d'euros de juste valeur du call à la date d'exercice.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Informations générales

Rallye est une société anonyme immatriculée en France et cotée à Euronext Paris, compartiment B de l'Eurolist.

La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Rallye ».

En date du 19 mars 2009, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Rallye pour l'exercice 2008. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 3 juin 2009.

1.2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Rallye, ont été établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), adoptées par l'Union européenne et rendues obligatoires à la date de clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

1.3. Base de préparation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des terrains des sociétés du périmètre dit « centralisé » (périmètre historique en France), de Monoprix ainsi que des terrains des entrepôts d'Asinco (Franprix/Leader Price), pour lesquels la juste valeur au 1^{er} janvier 2004 a été retenue comme coût présumé. La réévaluation en découlant a été portée en capitaux propres ;
- de la réévaluation, lors du passage aux IFRS, de certains actifs par Super de Boer (ex Laurus), maintenue dans les comptes du Groupe ;
- des instruments financiers dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente et du portefeuille de titres qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2006 sont inclus par référence.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

1.3.1. Nouvelles normes et interprétations applicables en 2008

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2008 :

- Amendements IAS 39 et IFRS 7 – Reclassement d'actifs financiers ;
- IFRIC 11 IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe ;
- IFRIC 12 – Concessions ;
- IFRIC 14 IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction.

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire en 2008 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

1.3.2. Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008

- IFRS 8, Secteurs opérationnels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 1 révisée, Présentation des états financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRIC 13, Programme de fidélisation clients (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2008) ;
- Amendement IAS 23, Coûts d'emprunts (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- Amendements IFRS 2, Conditions d'acquisition des droits et annulations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009).

Le Groupe n'a appliqué aucune des ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation. À l'exception de l'amendement d'IAS23 dont l'impact potentiel est en cours d'analyse, l'application des autres nouveaux textes n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière du Groupe.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.3.3. Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008

- IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IAS 27 révisée, États financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRIC 15, Contrats pour la construction de biens immobiliers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRIC 16, Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} octobre 2008) ;
- IFRIC 17, Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- Amendement IAS 1/IAS 32^(*), Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- Amendement IAS 39, Éléments éligibles à une opération de couverture (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- Améliorations des normes IFRS (22 mai 2008)^(*), applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009.

() Ces normes ont été adoptées par l'Union européenne postérieurement au 31 décembre 2008.*

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes et interprétations non adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008 sur le compte de résultat, le bilan, les flux de trésorerie et le contenu des notes annexes aux états financiers consolidés est en cours.

1.4. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- les coopérations commerciales ;
- la dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- les provisions ;
- les engagements de rachat des titres de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de sociétés ;
- les dépréciations des actifs non courants et écarts d'acquisition ;
- les dépréciations des participations dans les entreprises associées et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- la valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés ;
- les impôts différés ;
- la juste valeur des immeubles de placement communiquée en annexe, ainsi que le traitement comptable relatif à l'acquisition d'immeubles de placement : à chaque opération, le Groupe analyse sur la base des actifs et de l'activité existante si l'acquisition doit être analysée comme un regroupement d'entreprises ou comme l'acquisition d'un actif isolé ;
- la juste valeur des dérivés notamment relatifs aux instruments de couverture ;
- les actifs financiers disponibles à la vente.

Les notes 7, 20 et 22 présentent les sensibilités des évaluations effectuées portant sur les goodwill, les provisions et les engagements de rachat.

1.5. Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés

Tenant compte des pratiques des sociétés internationales du secteur « Distribution » et pour fournir une meilleure information comparable, le Groupe a modifié la présentation de son compte de résultat consolidé en adoptant une présentation par fonction. Certaines informations par nature de charge sont détaillées dans cette annexe en note 28. Le compte de résultat consolidé comparatif pour les douze mois clos au 31 décembre 2007 a fait l'objet de la même modification de présentation (note 29). Ainsi les nouveaux agrégats ou ceux dont la définition a été modifiée sont :

- le « coût d'achat complet des marchandises vendues » est équivalent dans sa définition au « prix de revient des ventes » précédemment utilisé ;

- les « coûts logistiques » sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, les frais de stockage, de manutention et de transport, exposés avant ou après la première réception dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP Delivery Duty Paid) sont présentés en coûts d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en « coûts logistiques » ;
- la « marge commerciale » exclut dorénavant les « autres revenus » ;
- les « autres revenus » sont composés principalement des redevances d'enseigne, d'autres redevances et des revenus de sous-location ;
- les « coûts des ventes » sont composés des coûts supportés par les points de ventes ;
- les « frais généraux et administratifs » sont composés des frais liés aux fonctions supports, notamment les fonctions achats et approvisionnement, commerciales et marketing, informatique et finance.

1.6. Positions comptables prises par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux situations décrites ci-dessous, la direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer les positions comptables les plus pertinentes. Ces positions, décrites de manière détaillée dans les rubriques appropriées de la note sur les principes comptables, concernent les points suivants :

- acquisitions d'intérêts minoritaires (note 1.8) ;
- engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires (notes 1.8 et 22.4).

1.7. Méthodes de consolidation

Les filiales, les co-entreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels. Les entités *ad hoc* sont intégrées après une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité et sont le cas échéant consolidées, même en l'absence de droits de vote.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entités associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

1.8. Regroupement d'entreprises

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont enregistrés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont enregistrés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Enfin, les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées par le référentiel IFRS actuellement applicable. Le Groupe a conservé la méthode appliquée selon les textes français. En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant que goodwill.

Inversement, les cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des tiers et donnent lieu à la comptabilisation d'un résultat égal à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable des intérêts cédés.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.9. Date de clôture

À l'exception de quelques filiales peu significatives et de Cdiscount dont la date de clôture est fixée au 31 mars, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

1.10. Entreprises consolidées relevant d'un secteur d'activité différent

Les comptes de la société Banque du Groupe Casino sont élaborés selon les normes applicables aux établissements financiers, ceux de Casino Ré selon les normes applicables aux assurances. Dans les comptes consolidés, leur classement suit les normes générales IFRS. Ainsi, les crédits à la clientèle figurent en clients, le refinancement des crédits à la clientèle en autres dettes courantes, et les produits de l'activité crédit en chiffre d'affaires.

1.11. Conversion des états financiers libellés en devises

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros de la manière suivante :

- les postes du bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période, lorsque celui-ci est proche des cours de change en vigueur aux dates de transactions ;
- les flux sont convertis au taux moyen de la période, lorsque celui-ci est proche des cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés résultent donc :

- de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les capitaux propres d'ouverture ;
- de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sur le résultat de la période et sur les flux de variation des capitaux propres.

1.12. Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- l'existence d'avantages économiques futurs ;
- le contrôle de ces avantages.

Les immobilisations acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises qui ne répondent pas à ces critères sont considérées comme un goodwill.

1.12.1. Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la direction suit en interne la rentabilité de l'investissement.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils ont perdu de la valeur. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs » ci-après.

Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis (goodwill négatifs) sont comptabilisées directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

1.12.2. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût historique, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Frais de développement	3 ans
Logiciels	3 à 8 ans
Marques acquises	-
Droits au bail	-

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Compte tenu du caractère indéfiniment renouvelable des droits au bail et des marques acquises, leur durée d'utilité ne peut être déterminée, ils ne sont donc pas amortis.

1.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue d'utilisation pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Terrains	-
Constructions (Gros œuvre)	20 à 40 ans
Étanchéité toiture et protection incendie de la coque	15 ans
Agencements et aménagements des terrains	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 à 8 ans

Les composants « Étanchéité toiture et protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

1.14. Location financement

Les contrats de location sont traités comme des contrats de location financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin de contrat.

Les biens ainsi financés dans le cadre de contrats de location financement sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des paiements minimaux à venir au titre de la location.

Les biens dont le Groupe a la disposition par contrat de location financement, sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par le bailleur en contrepartie d'un « emprunt » inscrit au passif. Ces montants financés correspondent à la juste valeur des biens loués, ou à la valeur actuelle des paiements minimaux à venir au titre de la location si celle-ci est inférieure.

Les annuités de loyer sont éliminées et remplacées :

- par une dotation aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées ;
- par une charge financière relative à l'emprunt.

Les biens en contrat de location financement sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée de manière similaire aux autres immobilisations de même nature ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure, sauf s'il existe une option d'achat dont l'exercice est probable.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.15. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.

Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

Les galeries marchandes détenues par la société Mercialys font l'objet d'évaluations par des experts conformément aux règles de déontologie de la profession d'Expert Immobilier édictées par la R.I.C.S. (Royal Institution of Chartered Surveyors), en utilisant les méthodes d'évaluation de la valeur vénale de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière de juin 2006 (3^e édition) et du rapport du groupe de travail de la Commission des Opérations de Bourse (COB) et du Conseil National de la Comptabilité (CNC) de 2000 sur l'expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l'épargne. L'ensemble des actifs composant le patrimoine de Mercialys est soumis à expertise par rotation d'un tiers par an et par actualisation sur les deux tiers. Conformément au rapport COB/CNC de 2000, deux approches sont retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif :

- la première approche, l'approche par capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif net de l'actif et à lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui pratiqué sur le marché immobilier correspondant (prise en compte de la surface de vente, la configuration, la concurrence, le mode de propriété, le potentiel locatif et d'extension et comparabilité avec des transactions récentes) et, en tenant compte du niveau de loyer effectif par rapport au prix de marché et de la vacance. À cette valeur est retiré le montant des charges et travaux non refacturables.
- la deuxième approche, l'approche par les flux de trésorerie actualisés (DCF Discounted Cash Flows), consistant à actualiser les flux futurs de revenus et de dépenses, permet de tenir compte année après année, des ajustements de loyer prévisionnel, de la vacance et d'autres paramètres prévisionnels, comme la durée de commercialisation, ainsi que les dépenses d'investissement supportées par le bailleur.

Le taux d'actualisation retenu prend en compte le taux sans risque du marché (OAT TEC 10 ans) auquel est ajoutée une prime de risque et de liquidité du marché de l'immobilier, ainsi que d'éventuelles primes de risque pour obsolescence et pour risque locatif.

Pour les actifs de petite taille, une valorisation par comparaison avec des valeurs de transaction sur des actifs similaires a également été réalisée.

1.16. Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Les coûts d'emprunt directement rattachables aux immobilisations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.17. Dépréciation des actifs

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Le Groupe constate une dépréciation lorsqu'un indicateur de perte de valeur est rencontré.

1.17.1. Indices de perte de valeur

Outre les sources d'information externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs,...), les indices de pertes de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

1.17.2. Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

1.17.3. Valeur d'utilité

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir :

- des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen du capital employé propre à chaque UGT ;
- de la valeur terminale actualisée au même taux.

1.17.4. Unités Génératrice de Trésorerie (UGT)

Le groupe Rallye a défini ses principales filiales comme Unités Génératrices de Trésorerie, en cohérence avec la structure de son reporting interne.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

1.17.5. Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

1.18. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs évalués en juste valeur par résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

1.18.1. Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

1.18.2. Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est à dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.18.3. Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés.

Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

1.18.4. Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers, notamment les titres de participation de sociétés non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Pour le portefeuille d'investissements financiers essentiellement constitué de parts dans des fonds de Private Equity non cotés, le Groupe a retenu comme indicateurs de perte de valeur :

- perte de l'ordre de 50% de la valeur d'un titre par rapport à la clôture précédente ;
- ou une baisse de l'ordre de 30% se prolongeant sur une durée de plus de 24 mois.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

1.18.5. Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;
- ou les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions ;
 - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité,
 - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Dans les autres cas, il convient d'analyser le transfert de contrôle de l'actif qui a eu lieu :

- si le cédant n'a pas conservé le contrôle de l'actif, il est décomptabilisé dans sa totalité ;
- si le cédant a conservé le contrôle de l'actif transféré, il doit maintenir à son bilan une portion de l'actif transféré représentative du maintien de son implication et comptabiliser un passif associé.

Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont sorties du bilan.

1.19. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO (premier entré, premier sorti).

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques et l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière, le Groupe enregistre en stock les actifs en cours de construction.

1.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligibles au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

1.21. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers. Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

Lorsqu'il s'agit d'investissements dans des co-entreprises ou des entreprises associées, le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » engendre l'arrêt de la comptabilisation de la quote-part de résultat.

1.22. Capitaux propres

1.22.1. Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe.

Lorsqu'un instrument financier comporte différents composants, l'émetteur doit classer les différents composants séparément selon qu'ils ont des caractéristiques de dettes ou de capitaux propres. Ainsi, les options permettant au porteur de convertir une dette en instruments de capitaux propres de l'émetteur doivent être classées en capitaux propres dans le bilan consolidé dès lors qu'elles portent sur un prix fixe et un nombre fixe d'actions. Il convient de noter que les options permettant au porteur de convertir une dette en titres d'une filiale intégrée globalement par l'émetteur, relèvent également de ce mode de comptabilisation.

L'allocation du montant nominal entre les différents composants doit être réalisée à l'émission. La valeur de la part capitaux propres est calculée par différence entre la valeur nominale et la composante dette. Cette dernière correspond à la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou d'échange.

Tout instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

1.22.2. Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsqu'ils sont éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

1.22.3. Actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

1.22.4. Paiement en actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options est évaluée à la juste valeur à la date d'attribution et constatée en charges de personnel par étalement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant les modèles de valorisation Black & Scholes et trinomial, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits. Le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées après le

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restent à acquérir. Le dénouement de ces plans se fait par livraison d'actions ce qui permet d'affecter ces options en capitaux propres.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

1.23. Provisions

1.23.1. Engagements de retraite et assimilés

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régimes dans lesquels le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestations définies), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

En France, le Groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite. La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et prend en compte les charges sociales y afférentes.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :

- taux de rotation du personnel ;
- taux d'augmentation des salaires ;
- taux d'actualisation ;
- taux de mortalité ;
- taux de rendement des actifs.

Conformément à l'option prise lors de l'adoption de l'amendement à IAS 19, la variation des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en totalité en capitaux propres.

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

1.23.2. Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé, formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

1.24. Passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon la norme IAS 39.

1.24.1. Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Dans le cas d'une comptabilité de couverture de juste valeur (Cf note 1.25) la part couverte de l'emprunt est en plus estimée à sa

juste valeur. Les frais, les primes d'émission et de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

1.24.2. Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

1.25. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options, ...) figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé de couverture est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable swappé à taux fixe par exemple), la variation de la juste valeur au pied du coupon du dérivé est inscrite en capitaux propres pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts, et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- et l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

1.26. Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a donné des engagements d'achats (puts) de participations dans des filiales consolidées par intégration globale.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achats donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers ».

Les « puts à prix fixes » sont comptabilisés en passifs financiers pour leurs valeurs actualisées, et les « puts à prix variables » pour leurs justes valeurs.

Lors de la comptabilisation initiale, le put ne transférant pas immédiatement les avantages économiques associés à la propriété des titres sous-jacents, la comptabilisation suivante a été retenue : la dette a été évaluée au prix d'exercice des titres objets de l'engagement, et l'acquisition des titres complémentaires a été anticipée.

La contrepartie de ces passifs financiers n'étant pas clairement précisée par les normes actuellement applicables, le Groupe a opté pour la comptabilisation en goodwill. Les intérêts minoritaires ont été reclassés en dette et la différence entre le montant de la dette et la valeur comptable des intérêts minoritaires a été comptabilisée en goodwill, conformément à la méthode retenue par le Groupe pour la comptabilisation des rachats d'intérêts minoritaires.

Lors des clôtures ultérieures, la mise à jour périodique des hypothèses sous-tendant la variation de valeur des puts à prix variables, entraîne mécaniquement leur inscription à la juste valeur modifiée.

Le goodwill est réajusté chaque période de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction. Il pourrait cependant devoir être modifié si une interprétation ou une norme venait le remettre en cause à l'avenir.

1.27. Définition générale de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de Bourse de ces instruments et ajustée le cas échéant. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que :

- les modèles d'évaluation retenus pour les options ;
- l'utilisation de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché ;
- ou en référence à des transactions récentes.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.28. Classification des actifs et passifs en non courants et en courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en « actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ». Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les charges du mois suivant la clôture sont classés en « passifs courants ». Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de 12 mois.

Les impôts différés sont, quant à eux, toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

1.29. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : « Chiffre d'affaires hors taxes » et des « Autres revenus ».

Le « Chiffre d'affaires hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité dénommés « Autres revenus » comprennent divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages, les redevances liées à l'activité de franchise et des revenus de sous-location.

1.30. Marge commerciale

La marge commerciale correspond à la différence entre le « chiffre d'affaires, hors taxes » et le « coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Le « Coût d'achat complet des marchandises vendues » intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP Delivery Duty Paid) sont présentés en coûts d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en « coûts logistiques ».

1.31. Coûts des ventes

Les « coûts des ventes » sont composés des coûts supportés par les points de ventes.

1.32. Frais généraux et administratifs

Les « frais généraux et administratifs » sont composés des frais généraux et administratifs des fonctions supports, notamment les fonctions achats et approvisionnement, commerciales et marketing, informatique et finance.

1.33. Frais avant ouverture et après fermeture

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif, les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

1.34. Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable et qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

1.35. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué des intérêts rattachés à la dette financière, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change afférents et les variations de juste valeur des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture de juste valeur de la dette.

1.36. Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

1.37. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les différences temporelles d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Les passifs d'impôt différé comptabilisés sont :

- les différences temporelles imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;
- et les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le reversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à la norme IAS 12, ils ne sont pas actualisés. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du « report variable »).

1.38. Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme « détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Comme précisé dans la note « 1.21 », le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements et, pour les co-entreprises ou les entreprises associées, l'arrêt de la prise en compte du résultat.

1.39. Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues.

Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions (« Treasury stock method ») qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.40. Information sectorielle

En application de la norme IAS 14, le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second, par secteur géographique. Cette présentation est fondée sur les systèmes internes d'organisation et sur la structure de gestion du Groupe.

Le secteur d'activité correspond aux trois activités principales exercées dans le Groupe : la grande distribution, la vente d'articles de sport et les autres activités.

Les actifs sectoriels incluent le goodwill, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières (à l'exclusion des « Participations dans les entreprises associées » qui font l'objet d'une information séparée), les immeubles de placement, les stocks, les créances clients, les ristournes à recevoir et les charges constatées d'avance.

Les passifs sectoriels incluent les dettes fournisseurs, les obligations de retraite, les provisions pour risques et charges ainsi que les autres dettes.

Le résultat sectoriel comprend les dépréciations de goodwill mais ne comprend pas les autres produits et charges opérationnels.

II. COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DES COMPTES

Les tableaux suivants comportent des données arrondies individuellement au million d'euros. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

I Note 1. Périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2008, les principales évolutions du périmètre de consolidation ont été les suivantes :

1.1. Principales entrées de périmètre

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Méthode de consolidation
Intexa (société cotée) ⁽¹⁾	Sans activité	France	Acquisition	IG
Naturalia ⁽²⁾	Distribution	France	Acquisition	IP

(1) En juillet et septembre, le groupe Casino a acquis hors marché, auprès des actionnaires majoritaires et lors d'une OPA simplifiée, 97,91% du capital d'International Textiles Associés (Intexa) pour un montant total de 7 millions d'euros. Le goodwill dégagé est de 5 millions d'euros. L'acquisition de la société Intexa s'inscrit dans le cadre de la volonté du Groupe de disposer d'un véhicule coté susceptible de devenir le réceptacle de futurs projets de développement.

(2) Le 3 juillet 2008, Monoprix a acquis la société Naturalia, distributeur spécialisé en produits biologiques, pour un montant de 63 millions d'euros. Un goodwill de 59 millions d'euros a été dégagé (soit 30 millions d'euros pour la quote-part Casino). Monoprix étant intégrée proportionnellement, la société Naturalia l'est également et les comptes consolidés du Groupe intègrent ces flux à 50%.

Le Groupe a également acquis des sociétés portant un ou plusieurs magasins au sein du groupe Franprix/Leader Price. Ces acquisitions, non significatives unitairement, d'un montant total de 72 millions d'euros, ont entraîné la génération d'un goodwill complémentaire de 68 millions d'euros.

Enfin, le Groupe a acquis des sociétés au sein de Mercialis, pour 58 millions d'euros, portant des immeubles de placement et n'ayant pas généré de goodwill complémentaires, et également diverses sociétés au sein du périmètre centralisé (dont Cedif et Pavois Distribution pour 24 millions d'euros – goodwill de 24 millions d'euros).

1.2. Principales variations de pourcentage de détention avec modification de méthode de consolidation

Nom de la société	Activité	Pays	Variation du % de détention	Méthode de consolidation
Super de Boer (société cotée) ⁽¹⁾	Distribution	Pays-Bas	Augmentation (12,01%)	MEE - > IG
Pro Distribution ⁽²⁾	Distribution	France	Diminution (11%)	IG - > MEE
Sarjel ⁽²⁾	Distribution	France	Diminution (11%)	IG - > MEE

(1) Cf. note 2.1 sur le regroupement d'entreprise relatif à Super de Boer.

(2) Les sociétés Pro Distribution et Sarjel font parties du sous-groupe Asinco (Franprix/Leader Price).

Le sous-groupe Franprix/Leader Price a signé le 23 décembre 2008 de nouveaux accords avec ses partenaires dans Pro Distribution et Sarjel, réduisant sa participation dans le capital de ces sociétés. Le groupe Casino ne détient plus, au 23 décembre 2008, qu'une influence notable sur ces sociétés. En conséquence, ces sociétés sont mises en équivalence et ont entraîné une diminution de la dette financière de 100 millions d'euros.

1.3. Principales variations de pourcentage de détention sans modification de méthode de consolidation

Nom de la société	Activité	Pays	Variation du % de détention	Méthode de consolidation
Mercialys ⁽¹⁾	Immobilier	France	Diminution (1,81%)	IG
CBD ⁽²⁾	Distribution	Brésil	Augmentation (0,72%)	IP
Exito	Distribution	Colombie	Augmentation (0,62%)	IG
Cdiscount ⁽³⁾	E-Commerce	France	Augmentation (2,43%)	IG

(1) Casino détient directement ou indirectement 59,67% de Mercialys au 31 décembre 2008. Le 3 avril 2008, le groupe Casino a procédé à la cession hors marché d'un bloc de 1 357 962 actions Mercialys au prix de 27,75 euros par action, soit un montant total de 38 millions d'euros, dégageant une plus-value de 22 millions d'euros. Cette transaction a permis à Casino de ramener sa participation dans le capital de Mercialys de 61,48% à 59,67%, conformément à l'obligation liée au régime « SIIIC » (disposition subordonnant le maintien du régime fiscal SIIIC à la détention par l'actionnaire principal de moins de 60% du capital des sociétés de ce type et des droits de vote).

(2) Le groupe Casino a acquis le 24 juillet 2008 pour 52 millions d'euros, 5,6 millions d'actions ordinaires avec droits de vote de CBD représentant 2,4% du capital. Cette acquisition, au prix de 22,9 BRL par action, résulte de l'exercice de l'option d'achat que Casino détenait depuis juin 2005 auprès de la famille Diniz et qui arrivait à échéance. Le goodwill dégagé lors de cette opération s'élève à 13 millions d'euros. Cette transaction permet à Casino de porter sa participation à 35,3% du capital de CBD.

Courant décembre 2008 des lots d'actions ont été cédés. Cette opération, d'un montant de 14,9 millions d'euros, a porté sur 1,4 millions de titres qui a ramené la participation de Casino à 34,72%. Les règles de gouvernance de CBD demeurent inchangées et la société restera consolidée en intégration proportionnelle.

(3) Le 29 septembre 2008, le Groupe a souscrit intégralement à une augmentation de capital de 22 millions d'euros de Cdiscount (soit + 2,43% de détention), cette opération a conduit à la création d'un goodwill complémentaire de 6 millions d'euros.

Le Groupe a également acquis des intérêts minoritaires dans le sous-groupe Franprix/Leader Price (Sportes, Leadis, Letellier) pour 86 millions d'euros. Un goodwill a été généré pour 83 millions d'euros.

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en annexe.

I Note 2. Regroupement d'entreprises

2.1. Super de Boer (ex-Laurus)

Le 1^{er} janvier 2008, la dénomination sociale de Laurus a été modifiée en Super de Boer.

Le groupe Casino bénéficiant d'une promesse de vente portant sur 6,24% du capital de Super de Boer, exerçable à partir du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 mars 2009, ces droits de vote potentiels sont inclus dans l'appréciation du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles dès le 1^{er} janvier 2008. En l'application de la norme IAS 27, les conditions d'obtention du contrôle du groupe Super de Boer étant remplies (le groupe Casino détient 45% d'intérêts dans Super de Boer et 51% de droits de vote potentiels), ce dernier est consolidé par intégration globale dans les états financiers du Groupe, dès cette même date.

La prise de contrôle de Super de Boer a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. S'agissant de l'intégration des droits potentiels liés à la promesse de vente dans l'estimation du contrôle, le coût d'acquisition est donc nul au 1^{er} janvier 2008, et l'intégration globale est effectuée sur la base de 45%, les 55% restants étant analysés comme des intérêts minoritaires.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La juste valeur des actifs, des passifs et passifs éventuels identifiables de Super de Boer à la date de prise de contrôle est résumée ci-dessous.

(En millions d'euros)	Valeur nette comptable *	Ajustement de juste valeur	Juste valeur reconnue lors de l'acquisition
Goodwill	20	(20)	
Immobilisations incorporelles	6	101	107
Immobilisations corporelles	114		114
Immeubles de placement	24		24
Actifs financiers non courants	17		17
Actifs d'impôts différés	13	11	24
Actifs non courants	194	92	286
Stocks	57		57
Créances clients	59		59
Créances d'impôts courants	6		6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17		17
Actifs détenus en vue de la vente	10		10
Actifs courants	149		149
Provisions	39		39
Passifs financiers non courants	73		73
Passifs d'impôts différés	13	26	39
Passifs non courants	125	26	151
Provisions	34		34
Dettes fournisseurs	103		103
Passifs financiers courants	21		21
Autres dettes courantes	10		10
Passifs courants	168		168
Actifs et passifs identifiables, nets	50	65	115
Actifs et passifs identifiables, nets, pourcentage acquis	22	30	52
Goodwill			126
Valeur des titres			178

* Les valeurs nettes comptables sont celles évaluées selon les IFRS, juste avant la prise de contrôle.

Les 19 février et 17 mars 2008, le groupe Casino a également acquis des participations complémentaires dans Super de Boer (6% et 6%) pour un coût de respectivement 27 et 31 millions d'euros. Ces acquisitions complémentaires ont été analysées comme étant des acquisitions d'intérêts minoritaires et ont donné lieu, en application des principes comptables retenus par le groupe Casino, à la comptabilisation de goodwill supplémentaires de 20 et 24 millions euros.

Au 31 décembre 2008, le goodwill reconnu dans les comptes du Groupe relatif à Super de Boer, s'élève ainsi à 169 millions d'euros. Il correspond d'une part au goodwill antérieur à la prise de contrôle qui était inclus précédemment dans la participation mise en équivalence, et d'autre part aux goodwill dégagés postérieurement à la prise de contrôle. Par ailleurs, il est rappelé que le groupe Casino bénéficie toujours d'une promesse de vente portant sur 6,24% du capital de Super de Boer.

L'incidence sur la trésorerie du Groupe est la suivante :

(En millions d'euros)	
Trésorerie nette acquise avec la société au 1 ^{er} janvier 2008	(4)
Paiements effectués au titre des deux lots acquis en février et en mars 2008	(58)
Sortie nette de trésorerie	(62)

2.2. CBD

Au 31 décembre 2008, les goodwill relatifs aux prises de participation de Rossi et Assai par le Groupe CBD en date respectivement du 2 août 2007 et du 1^{er} novembre 2007, n'ont pas fait l'objet de modifications significatives suite à l'analyse des justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels.

2.3. EXITO

Les prises de participation complémentaires d'Almacenes Exito et de Carulla comptabilisées durant le premier semestre 2007 n'ont pas donné lieu à des ajustements de goodwill au cours du délai d'un an imposé par la norme IFRS 3.

I Note 3. Goodwill

3.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2008			2007
	Brut	Perte de valeur	Net	Net
Grande distribution	7 194	(5)	7 187	7 209
France	5 276	(4)	5 272	5 181
Amérique Latine	1 497	(1)	1 495	1 764
Argentine	38		38	40
Brésil	962	(1)	961	1 169
Colombie	382		382	435
Uruguay	84		84	92
Venezuela	30		30	28
Asie	71		71	88
Thaïlande	68		68	79
Vietnam	4		4	9
Autres	350		350	176
Pays-Bas	170		170	3
Océan Indien	178		178	173
Pologne	1		1	
Divers	1		1	
Articles de sport	21		21	22
France	21		21	22
TOTAL	7 212	(5)	7 207	7 230

Les pertes de valeur sur goodwill sont commentées en note 7.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

3.2. Variations

(En millions d'euros)	2008	2007
Au 1^{er} janvier, valeur nette cumulée	7 230	6 588
Goodwill constaté au cours de l'exercice ⁽¹⁾	468	872
Pertes de valeur de l'exercice ⁽²⁾	(5)	(7)
Sorties de périmètre ⁽³⁾	(25)	(37)
Effet des variations de change ⁽⁴⁾	(274)	58
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires ⁽⁵⁾	(57)	(260)
Reclassements et autres mouvements ⁽⁶⁾	(130)	16
Au 31 décembre, valeur nette cumulée	7 207	7 230

(1) L'intégration globale à partir du 1^{er} janvier 2008 de Super de Boer et l'augmentation du pourcentage de détention dans cette société contribue à hauteur de 169 millions d'euros à la variation de la période (voir note 2.1). La variation concerne l'acquisition de magasins notamment chez CBD (18 millions d'euros), Franprix/Leader Price (68 millions d'euros), Monoprix (30 millions d'euros) et Distribution Casino France (62 millions d'euros). Le solde est composé de l'augmentation du pourcentage de détention dans Cdiscount générant un nouveau goodwill de 6 millions d'euros et des prises de participations complémentaires dans le sous-groupe Franprix/Leader Price générant des goodwills de 83 millions d'euros.

(2) Cf. notes 7.2

(3) Les sorties de périmètre concernent essentiellement les déconsolidations de Pro Distribution et Sarjel (voir note 1.2).

(4) L'effet de variation de change enregistré sur l'exercice 2008 résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport aux monnaies brésilienne et colombienne.

(5) La variation constatée en 2008 concerne essentiellement le put Exito envers Carulla à hauteur de - 36 millions d'euros. La variation reflétée en 2007 concerne essentiellement les puts du sous-groupe Asinco pour - 223 millions d'euros dont - 154 millions d'euros suite à l'exercice des puts Sofigep et Distrileader et au règlement du solde du put Vindémia pour 35 millions d'euros.

(6) Les autres mouvements en 2008 concernent essentiellement les changements de méthode de consolidation de Pro Distribution et Sarjel suite à la perte de contrôle par le Groupe.

I Note 4. Immobilisations incorporelles

4.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2008			2007		
	Brut	Amort et perte de valeur ⁽¹⁾	Net	Brut	Amort et perte de valeur ⁽¹⁾	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	360	(26)	334	274	(22)	252
Droit au bail	147	(4)	143	137	(3)	134
Logiciels	321	(189)	132	247	(121)	125
Autres immobilisations incorporelles	149	(36)	113	84	(26)	58
Immobilisations incorporelles	977	(255)	722	742	(172)	570

(1) Les pertes de valeur cumulées représentent 6 millions d'euros en 2008 et 11 millions d'euros en 2007.

4.2. Variations

(En millions d'euros)	Concessions, marques, licences, enseignes	Droit au Bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2007, valeur nette cumulée	8	118	104	65	295
Variation de périmètre	269	3	10	(1)	281
Augmentations et autres acquisitions	38	18	12	27	95
Actifs générés en interne				19	19
Sorties de l'exercice	(6)	(5)	(27)	(23)	(61)
Dotation aux amortissements (activités poursuivies)	(6)		(31)	(9)	(46)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies)			(5)		(5)
Effet de variations de change	(9)		(1)	2	(8)
Reclassements et autres mouvements	(41)		62	(21)	
Au 31 décembre 2007, valeur nette cumulée	252	134	125	58	570
Variation de périmètre ⁽¹⁾	102	(5)	6		103
Augmentations et autres acquisitions	4	16	11	69	100
Actifs générés en interne			16		16
Sorties de l'exercice	(1)	(1)		(2)	(4)
Dotation aux amortissements (activités poursuivies)	(9)		(46)	(4)	(59)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies)		(1)		2	1
Effet de variations de change	(15)		(1)	(4)	(20)
Reclassements et autres mouvements			21	(6)	15
Au 31 décembre 2008, valeur nette cumulée	334	143	132	113	722

(1) Cf. note 2 pour les principales acquisitions.

I Note 5. Immobilisations corporelles

5.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2008			2007		
	Brut	Amort et perte de valeur ⁽¹⁾	Net	Brut	Amort et perte de valeur ⁽¹⁾	Net
Terrains et agencements	1 431	(65)	1 366	1 419	(58)	1 361
Constructions et agencements	3 554	(1 180)	2 375	3 323	(988)	2 335
Autres immobilisations corporelles	5 226	(2 845)	2 381	4 850	(2 655)	2 195
Immobilisations corporelles	10 211	(4 090)	6 122	9 592	(3 701)	5 891

(1) Les pertes de valeur cumulées représentent 92 millions d'euros en 2008 et 80 millions d'euros en 2007.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5.2. Variations

(En millions d'euros)	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2007, valeur nette cumulée	1 183	1 927	1 917	5 027
Variation de périmètre	269	602	244	1 115
Augmentations et autres acquisitions	33	187	744	964
Sorties de l'exercice	(117)	(212)	(189)	(518)
Dotation aux amortissements (activités poursuivies)	(8)	(138)	(417)	(563)
Pertes de valeur (activités poursuivies)	(6)	(3)	(13)	(22)
Effet de variations de change	(3)	4	(5)	(4)
Reclassements et autres mouvements	11	(30)	(87)	(106)
Classement en actifs détenus en vue de la vente		(2)		(2)
Au 31 décembre 2007, valeur nette cumulée	1 361	2 335	2 195	5 891
Variation de périmètre ⁽¹⁾	23	119	28	170
Augmentations et autres acquisitions	53	227	860	1 140
Sorties de l'exercice	(36)	(105)	(39)	(180)
Dotation aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(151)	(448)	(605)
Pertes de valeur (activités poursuivies)	(6)	(5)	(10)	(21)
Effet de variations de change	(54)	(139)	(54)	(247)
Reclassements et autres mouvements	31	93	(138)	(14)
Classement en actifs détenus en vue de la vente			(13)	(13)
Au 31 décembre 2008, valeur nette cumulée	1 366	2 375	2 381	6 122

(1) Cf note 2 pour les principales acquisitions

Le 22 décembre 2008, le groupe Casino a cédé les murs de 14 supérettes et de 28 supermarchés urbains et péri-urbains en France pour un montant de 72 millions d'euros à l'OPCI (Organisme de Placement Collectif dédié à l'Immobilier) AEW Immo commercial pour une valeur d'actifs de 69 millions d'euros. Le groupe Casino a analysé les critères de déconsolidation spécifiés dans les dispositions de la norme IAS 17 relatives aux contrats de location et de SIC 12 relatives au contrôle des actifs. À l'issue de cet exercice, les actifs objets de la transaction ont été déconsolidés et une plus-value nette de frais et avant impôt en résultant de 19 millions d'euros a été reconnue (cf note 30).

Le groupe Casino a également cédé à un tiers 4 murs de magasin pour une valeur d'actifs de 32 millions d'euros, dégageant une plus-value nette de frais et avant impôt de 12 millions d'euros (cf note 30).

5.3. Information en matière de location financement

(En millions d'euros)	2008			2007		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Terrains et agencements	80	(2)	78	81	(2)	79
Constructions et agencements	288	(121)	167	293	(119)	174
Autres immobilisations corporelles	700	(549)	151	669	(534)	135
Immobilisations financées en location financement	1 068	(672)	396	1 043	(655)	388

I Note 6. Immeubles de placement

6.1. Variations

(En millions d'euros)	Brut	Amortissements	Perte de valeur	Net
Au 1^{er} janvier 2007	1 074	(163)	(37)	874
Variation de périmètre	66	(1)		65
Augmentations et autres acquisitions	112	(35)		77
Sorties de l'exercice	(25)	2		(23)
Pertes de valeur (nettes)				
Effet de variations de change	9	(2)	(2)	5
Reclassements et autres mouvements ⁽¹⁾	189			189
Classement en actifs détenus en vue de la vente				
Au 31 décembre 2007	1 425	(199)	(39)	1 187
Variation de périmètre ⁽²⁾	87	(6)		81
Augmentations et autres acquisitions	61	(27)		34
Sorties de l'exercice	(4)	1		(3)
Pertes de valeur (nettes)		(6)		(6)
Effet de variations de change	(30)	5	5	(20)
Reclassements et autres mouvements	16	(5)		11
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(145)	6		(139)
Au 31 décembre 2008	1 410	(230)	(34)	1 145

(1) Dont 141 millions d'euros correspondant à l'ouverture du centre commercial Alexanderplatz

(2) Cf. note 2 pour les principales acquisitions.

Les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Leur juste valeur au 31 décembre 2008 s'élève à 2 891 millions d'euros (2 853 millions d'euros au 31 décembre 2007). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par des indicateurs de marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.

Les immeubles de placement s'élèvent à 1 145 millions au 31 décembre 2008 dont environ 77% concernent la société Mercialys (soit environ 882 millions d'euros).

Les données ci-après relatives à la détermination de la juste valeur de ces immeubles de placement concernent Mercialys.

Juste valeur des immeubles de placement relatifs à Mercialys

Au 30 juin 2008, les experts AtisReal Expertise et Galtier avaient mis à jour l'expertise de la valeur du patrimoine de Mercialys. AtisReal Expertise (pour les sites Hypermarchés) et Galtier (pour le complément) avaient ainsi évalué les actifs de 4 sites et avaient réactualisé les expertises du second semestre 2007 pour les 160 autres sites, 3 sites à la Réunion avaient fait l'objet d'une réactualisation de leur juste valeur directement par les services internes de Mercialys.

Au 31 décembre 2008, les experts AtisReal Expertise et Galtier ont réactualisé l'ensemble des expertises qu'ils avaient effectuées précédemment. Icade a été chargé d'actualiser les expertises réalisées en 2007 lors de l'acquisition des sites de Savanna Saint-Paul, Saint-Pierre et Le Port Sacré-Cœur à La Réunion. Les acquisitions du dernier trimestre ont été valorisées à leur coût d'achat.

Les acquisitions de l'exercice ont été valorisées :

- par les experts (Narbonne, Istres, Pau Lons, Tarbes, Agen Boe, Quimper Ergue, Quimper, Sables d'Olonne, Montceau les Mines, Valence 2).
- au prix d'achat correspondant à la juste valeur pour les acquisitions du dernier trimestre (Villenave d'Ornon, Paris Saint Didier, Auxerre, Exincourt, Chenove, Valence Sud).
- par capitalisation des loyers au taux d'expertise de la galerie existante pour les extensions de Lanester et du Puy.

Sur ces bases, la valorisation du patrimoine ressort à 2 061 millions d'euros droits inclus au 31 décembre 2008, à comparer aux valorisations du 30 juin 2008 et du 31 décembre 2007 qui s'élevaient respectivement à 2 074 millions et 1 914 millions d'euros.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

À périmètre constant, la juste valeur du patrimoine de Mercialis a donc progressé de 68 millions d'euros soit + 3,5% entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008.

Les taux de rendements utilisés par les experts pour la méthode de capitalisation des loyers dépendent de la nature des actifs et sont compris entre 5% et 8,5% pour les sites Hypermarchés et entre 6% et 8,5% pour les autres sites.

Pour la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), les taux d'actualisation retenus par les experts sont compris entre 5,5% et 7% sur l'ensemble du portefeuille. Enfin, il est précisé que les droits représentent 5,8% de la valorisation du patrimoine du 31 décembre 2008.

Les taux de capitalisation moyen ressortant des expertises se résument ainsi :

	31 déc. 2008	30 juin 08	31 déc. 07
Grands centres commerciaux	5,4%	5%	5,1%
Centres locaux de proximité	6,3%	6,1%	6,1%
Ensemble du portefeuille	5,8%	5,5%	5,5%

Ainsi dans l'hypothèse de revenus locatifs annuels de 119 millions d'euros et d'un taux de capitalisation de 5,8%, l'incidence d'une diminution de 0,5% du taux de capitalisation des loyers aurait pour conséquence une augmentation de la juste valeur des immeubles de 196 millions d'euros. Une augmentation de 0,5% de ce même taux diminuerait la juste valeur du patrimoine immobilier de Mercialis de 165 millions d'euros.

L'incidence de la variation à la hausse ou à la baisse de 10% des revenus locatifs aurait un impact de plus ou moins 206 millions d'euros.

Sur la base de ces expertises, aucune dépréciation n'a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2008 au titre des immeubles de placement de Mercialis.

6.2. Loyers nets

(En millions d'euros)	2008	2007
Produits locatifs des immeubles de placement	204	175
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré des produits locatifs au cours de la période	(11)	(6)
Loyers nets	193	168
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	(42)	(38)

I Note 7. Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2008 selon la méthodologie décrite en note 1.17 des « Règles et méthodes comptables ».

7.1. Pertes de valeur sur goodwill du holding

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) retenues correspondent aux filiales opérationnelles du Groupe.

La valeur d'utilité des UGT est calculée à partir de l'actualisation aux taux mentionnés ci-dessous des flux de trésorerie prévisionnels après impôts.

La valeur recouvrable des UGT du groupe Rallye n'a pas donné lieu à constatation d'une perte de valeur.

Paramètres utilisés pour le calcul des flux actualisés de trésorerie future :

Secteur d'activité	Taux de croissance à l'infini	Valeur d'entreprise (x EBITDA 2014)	Taux d'actualisation ⁽¹⁾
Grande distribution	2%	6,9	8,3%
Articles de sport	2%	6,7	6,8%

(1) La valeur terminale est calculée par l'actualisation à l'infini d'un flux de trésorerie projeté auquel est appliqué un taux de croissance de 2%.

7.2. Pertes de valeur dans les filiales opérationnelles

Dans chacun des secteurs d'activités du Groupe, les UGT retenues sont des magasins ou des réseaux. Les dépréciations constatées sur ces UGT ont été conservées au niveau du holding afin de refléter la valeur intrinsèque du Groupe.

Sur l'ensemble des actifs, la Direction a effectué la meilleure estimation possible des valeurs recouvrables ou des valeurs d'utilité. Les hypothèses retenues sont indiquées ci-dessous.

Les tests de pertes de valeur pratiqués en 2008 par les filiales opérationnelles ont conduit à enregistrer des pertes de valeurs sur actifs non financiers pour un montant net total de - 20 millions d'euros dont une dotation de 5 millions d'euros affectés aux goodwill et une dotation nette de 15 millions d'euros affectés aux immobilisations incorporelles et corporelles.

Pertes sur goodwill dans les filiales opérationnelles

Les goodwill des filiales opérationnelles se situent essentiellement dans l'activité Grande distribution. Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôts.

Paramètres utilisés pour le calcul des flux actualisés de trésorerie future :

	Taux de croissance	Valeur terminale (x EBITDA) ⁽¹⁾	Taux d'actualisation ⁽²⁾
Activité Grande distribution			
France	1,6 - 3,6%	9	7%
Argentine	11%	9,5	16,5%
Colombie	12,8%	9,5	12,9%
Uruguay	6%	9,5	12,5%
Venezuela	26%	9,5	30%
Asie	3%	9,5	7,2 et 13,2%
Océan Indien	4,3%	9	7,0 à 13,2%
Autres activités			
France ⁽³⁾	1,6 à 3%	8	7,5 à 12,5%

(1) À l'exception de l'activité e-commerce, la valeur terminale est calculée en utilisant un multiple d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants), tel que constaté lors de transactions comparables.

(2) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen du capital employé pour chacun des pays.

(3) Concernant l'activité e-commerce, la valeur terminale a été déterminée sur la base d'une rente à l'infini en supposant une croissance annuelle du chiffre d'affaires de 3%.

Le test annuel 2008 de dépréciation des goodwill, finalisé en janvier 2009, a conduit à comptabiliser une perte de valeur de 5 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette perte de valeur a porté sur l'UGT Casino Restauration à hauteur de 3 millions d'euros ; le solde résulte de tests isolés (goodwill rattaché directement à un actif).

Au regard de l'excédent existant entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, le groupe Casino estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. Notamment, la hausse de 100 points des taux d'actualisation ou la baisse de 1 point du multiple d'EBITDA n'auraient pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Les sociétés CBD et Super de Boer ont fait l'objet d'une évaluation externe au cours des mois de décembre 2008 et janvier 2009. Ces évaluations ont abouti à l'absence de perte de valeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les principales hypothèses et modalités de ces évaluations se résument ainsi :

- l'estimation de la valeur d'utilité de Super de Boer est basée sur les flux actualisés de trésorerie futurs et confortée sur la base d'une analyse multicritères (cours de bourse et multiples de transactions comparables). La méthodologie d'actualisation des flux de trésorerie futurs a été considérée comme la plus pertinente pour évaluer Super de Boer. Cette dernière utilise des projections de flux de trésorerie établies à partir des prévisions financières approuvées par la Direction, couvrant une période de quatre ans. Les flux de trésorerie au-delà de cette période ont été extrapolés sur une durée de trois ans avant de déterminer la valeur terminale. Les hypothèses clés comprennent notamment le taux d'actualisation (8,4%) et les taux de croissance de chiffre d'affaires perpétuel (1,5%) et d'EBITDA retenus dans le calcul de la valeur terminale (déterminée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif). Au 31 décembre 2008, un taux d'actualisation supérieur de 130 points à celui retenu ramènerait la valeur d'utilité à la valeur comptable. Par ailleurs, la prise en compte d'un taux de croissance perpétuel nul dans le cadre du calcul de la valeur terminale ou la baisse de 50 points du taux d'EBITDA à long terme n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

- l'estimation de la valeur d'utilité de CBD est basée sur les flux actualisés de trésorerie futurs et confortée sur la base d'une analyse multicritères (comparables boursiers et multiples de transactions). La méthodologie d'actualisation des flux de trésorerie futurs a été considérée comme fondamentale pour évaluer CBD. Cette dernière utilise des projections de flux de trésorerie établies à partir des prévisions financières approuvées par la Direction, couvrant une période de trois ans et un taux d'actualisation de 10,2%. Les flux de trésorerie au-delà de cette période ont été extrapolés sur une durée de deux ans avant de déterminer la valeur terminale. Les hypothèses clés comprennent notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires, d'actualisation et le multiple d'EBITDA (9x) retenu dans le calcul de la valeur terminale. Au 31 décembre 2008, un taux d'actualisation supérieur de 460 points à celui retenu ou une baisse de 1,2 point du multiple d'EBITDA ramènerait la valeur d'utilité à la valeur comptable.

Pour rappel, le test annuel 2007 de dépréciation des goodwill avait conduit à comptabiliser une perte de valeur de 7 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette perte de valeur a porté sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) Vindémia (3 millions), Geimex (2 millions) et Distribution Casino France (2 millions).

I Note 8. Participations dans les entreprises associées

8.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2008	2007
Entreprises associées du groupe CBD	10	12
Super de Boer (ex Laurus)		177
Entreprises associées du groupe Franprix/Leader Price	75	59
Easy Holland BV	2	10
AEW Immocommercial	25	18
Entreprises associées du groupe Cdiscount	2	
Easy Colombia	9	
Pont de Grenelle	14	
Autres entreprises	1	2
TOTAL	137	279

8.2. Variations des participations dans les entreprises associées

(En millions d'euros)	Ouverture	Perte de valeur	Résultat de l'exercice	Distribution	Variation périmètre et change	Clôture
Variations en 2007						
Entreprises associées du groupe CBD	8		(4)		8	12
Exito	210		7	(8)	(210)	
Super de Boer (ex Laurus)	159	14	4			178
Entreprises associées du groupe Franprix/Leader Price	59		9	(10)	1	59
Easy Holland BV			1		9	10
AEW Immocommercial					18	18
Autres entreprises	2		1			3
TOTAL	438	14	18	(18)	(174)	279
Variations en 2008						
Entreprises associées du groupe CBD	12				(2)	10
Super de Boer (ex Laurus)	178				(178)	
Entreprises associées du groupe Franprix/Leader Price	59		12	(12)	16	75
Easy Holland BV	10				(8)	2
AEW Immocommercial	18		3	(2)	6	25
Entreprises associées du groupe Cdiscount			(1)		3	2
Easy Colombia			(1)		9	9
Pont de Grenelle					14	14
Autres entreprises	3			(2)		1
TOTAL	279		13	(16)	(140)	137

Les mouvements constatés sur les participations des entreprises associées correspondent essentiellement à des variations de périmètre et concerne principalement Super de Boer pour 178 millions d'euros (voir note 2.1).

Le groupe Casino possède 20% de l'OPCI AEW Immocommercial et dispose, à ce titre, d'un représentant au sein du conseil d'administration, lui-même composé de 8 membres. Compte tenu des caractéristiques des accords existant entre le Groupe et l'OPCI (des contrats de location simple ont été signés, sans clauses particulières entraînant des avantages pour le Groupe), et de l'objet de l'OPCI, qui est de gérer et d'acquérir des biens commerciaux (qui ne soient pas nécessairement en provenance de Casino), le groupe Casino possède une influence notable. En conséquence, l'OPCI AEW Immocommercial est mise en équivalence dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2008.

Les transactions avec les entreprises associées sont présentées en note 39.2.

Ces entreprises associées n'étant pas cotées, il n'existe pas de valeur boursière pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

8.3. Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2008, il n'existe pas de passifs éventuels dans les entreprises associées.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I Note 9. Participations dans les co-entreprises

Les sociétés ou sous-groupes Monoprix, Distridyn, Régie Média Trade, Dunhumby France, Geimex, et certaines filiales immobilières détenues à hauteur de 50%, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

Les sociétés ou sous-groupes Banque du Groupe Casino, Grupo Disco de Uruguay, Wilkes et le groupe CBD, sont consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur leurs activités.

9.1. Comptes agrégés, retraités aux normes IFRS, des principales co-entreprises

(En millions d'euros)	Total 2008	dont CBD ⁽¹⁾	dont Monoprix	Total 2007 ⁽²⁾	dont CBD	dont Monoprix
Quote-part détenue		34,72%	50%		34%	50%
Produits	5 892	2 358	1 841	5 296	1 941	1 789
Charges	(5 744)	(2 310)	(1 749)	(5 165)	(1 903)	(1 703)
Actifs non courants	2 604	1 010	1 115	2 778	1 163	1 032
Actifs courants	1 810	668	326	1 942	793	359
TOTAL DE L'ACTIF	4 414	1 678	1 441	4 720	1 956	1 391
Situation nette	1 787	780	579	1 924	877	553
Passifs non courants	619	436	103	676	467	81
Passifs courants	2 009	463	759	2 120	612	757
TOTAL DU PASSIF	4 414	1 678	1 441	4 720	1 956	1 391

(1) Cf. note 2.2.

(2) Les données de l'exercice 2007 ont été modifiées afin de se conformer à la présentation 2008.

9.2. Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2008, les passifs éventuels dans les co-entreprises concernent uniquement des risques sociaux et fiscaux chez CBD et s'élèvent à 219 millions d'euros (en quote-part).

I Note 10. Juste valeur des instruments financiers à l'actif du bilan

Le tableau ci-après fournit une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés, similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de Bourse de ces instruments et ajustée le cas échéant.

Les actifs disponibles à la vente correspondant à des investissements dans des fonds de Private Equity sont valorisés sur la base des données les plus récentes fournies par les gérants de ces fonds.

Pour les autres instruments non cotés tels que des participations dans des sociétés non consolidées, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché.

10.1. Ventilation des instruments financiers actifs au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	31/12/2008		Ventilation par catégories d'instruments				Autres actifs
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	373	373				373	
Autres actifs financiers disponibles à la vente	196	196		6		190	
Actifs financiers disponibles à la vente	569	569		6		563	
Prêts	54	54			54		
Dérivés actifs non courants	7	7	7				
Loyers prépayés	127	127			3		124
Dépôts cautionnements et autres	11	11		11			
Créances rattachées aux participations	147	147			147		
Actifs financiers non courants	915	915	7	17	204	563	124
Actifs financiers de couverture non courants	123	123	123				
Créances clients et comptes rattachés	906	906			906		
Créances de l'activité de crédit	695	695			695		
Clients et comptes rattachés	1 601	1 601			1 601		
Autres actifs	1 311	1 311			866		444
Titres de placement et assimilés	84	84	19		65		
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	78	78	78				
Autres actifs financiers courants	163	163	98		65		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 311	2 311					

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

10.2. Ventilation des instruments financiers actifs au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	31/12/2007		Ventilation par catégories d'instruments				Autres actifs
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	506	506				506	
Autres actifs financiers disponibles à la vente	213	213				213	
Actifs financiers disponibles à la vente	719	719				719	
Prêts	62	62			62		
Dérivés actifs non courants	23	23	23				
Loyers prépayés	133	133			4		129
Dépôts cautionnements et autres	11	11		11			
Créances rattachées aux participations	67	67			67		
Actifs financiers non courants	1 015	1 015	23	11	133	719	129
Actifs financiers de couverture non courants	66	66	66				
Créances clients et comptes rattachés	1 022	1 022			1 022		
Créances de l'activité de crédit	643	643			643		
Clients et comptes rattachés	1 665	1 665			1 665		
Autres actifs	1 243	1 243	25		889		329
Titres de placement et assimilés	287	287	254		33		
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	168	168	168				
Autres actifs financiers courants	455	455	422		33		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 727	2 727					

I Note 11. Actifs financiers non courants

11.1. Décomposition des actifs financiers non courants

(En millions d'euros)	2008	2007
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	373	506
Autres actifs disponibles à la vente	196	213
Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)	569	719
Prêts	54	62
Dérivés actifs non courants	7	23
Loyers prépayés ⁽¹⁾	127	133
Dépôts, cautionnements et autres	11	11
Créances rattachées aux participations	147	67
Actifs financiers non courants	915	1 015

(1) Les loyers prépayés correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne de 30 ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

11.2. Variation des actifs financiers disponibles à la vente

(En millions d'euros)	2008	2007
Au 1^{er} janvier	719	434
Augmentations	174	304
Diminutions ⁽¹⁾	(218)	(85)
Variations de juste valeur, brutes d'impôt différé	(49)	25
Perte de valeur	(32)	(9)
Variation de périmètre et de change	(24)	56
Autres	(1)	(6)
Au 31 décembre	569	719

(1) Les diminutions regroupent les cessions et les remboursements de capital.

I Note 12. Stocks

(En millions d'euros)	2008			2007		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Grande distribution	2 448	(41)	2 407	2 463	(46)	2 417
Articles de sport	179	(6)	173	184	(9)	175
Immobilier	281	(1)	280	46	-	46
TOTAL	2 908	(48)	2 860	2 693	(55)	2 638

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I Note 13. Créances clients

13.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2008	2007
Créances clients et comptes rattachés	973	1 088
Dépréciations clients et comptes rattachés	(67)	(67)
Créances de l'activité de crédit	757	691
Dépréciations de l'activité de crédit	(62)	(48)
Créances clients en valeur nette	1 601	1 665

13.2. Dépréciation des créances clients

(En millions d'euros)	2008	2007
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés		
Situation au 1^{er} janvier	(67)	(50)
Dotations	(26)	(26)
Reprise	26	11
Variation de périmètre	(2)	(2)
Différences de change	1	
Situation au 31 décembre	(67)	(67)
Dépréciation des créances de l'activité de crédit		
Situation au 1^{er} janvier	(48)	(43)
Dotations	(36)	(15)
Reprise	22	12
Variation de périmètre		(2)
Différences de change		
Situation au 31 décembre	(62)	(48)

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées note 23.5 « Risques de crédit ».

13.3. Ancienneté des créances clients

(En millions d'euros)	2008	2007
Créances clients et comptes rattachés	973	1 088
Créances dans les délais	734	857
Retard n'excédant pas un mois	121	100
Retard compris entre un et six mois	68	43
Retard supérieur à six mois	50	88
Dépréciation des créances	(67)	(67)
Valeur nette	906	1 021
Créances de l'activité de crédit	757	691
Créances dans les délais	641	641
Retard n'excédant pas un mois		3
Retard compris entre un et six mois	60	10
Retard supérieur à six mois	55	37
Dépréciation des créances	(62)	(48)
Valeur nette	695	643

I Note 14. Autres actifs

14.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2008	2007
Autres créances	1 060	1 001
Comptes courants des sociétés non consolidées	158	122
Dépréciations des autres créances et comptes courants	(28)	(25)
Dérivés actifs hors couverture	4	23
Charges constatées d'avance	118	120
Autres actifs	1 311	1 243

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatifs à des périodes postérieures à celle-ci.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

14.2. Dépréciation des autres créances et comptes courants

(En millions d'euros)	2008	2007
Situation au 1^{er} janvier	(25)	(23)
Dotations	(8)	(5)
Reprise	4	3
Variation de périmètre	1	
Différences de change		
Actifs détenus en vue de la vente		
Situation au 31 décembre	(28)	(25)

I Note 15. Impôts différés

15.1. Variations des impôts différés actifs

(En millions d'euros)	2008	2007
Situation au 1^{er} janvier	190	146
Produit (charge) de l'exercice	(105)	24
Effet de variations de taux de change, de périmètre et reclassements	37	6
Variations constatées directement en capitaux propres	6	13
TOTAL	128	190

15.2. Variations des impôts différés passifs

(En millions d'euros)	2008	2007
Situation au 1^{er} janvier	423	338
Charge (produit) de l'exercice	(51)	(5)
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements	30	87
Variations constatées directement en capitaux propres	(5)	2
TOTAL	397	423

15.3. Origine des impôts différés actifs et passifs

(En millions d'euros)	Net	
	2008	2007
Immobilisations incorporelles	(97)	(68)
Immobilisations corporelles	(391)	(337)
<i>dont contrat de location financement</i>	(127)	(116)
Stocks	10	51
Instruments financiers	17	(26)
Provisions	83	71
Provisions réglementées	(105)	(116)
Autres passifs	94	100
<i>dont emprunt sur location financement</i>	45	42
Reports fiscaux déficitaires	119	91
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	(269)	(233)
Actifs d'impôts différés	128	190
Passifs d'impôts différés	(397)	(423)
SOLDE NET	(269)	(233)

Les déficits fiscaux reportables activés de 119 millions d'euros sont localisés principalement dans les sociétés Cdiscount, Super de Boer et dans les sous-groupes CBD, Asinco, Groupe GO Sport et Euristates ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés ou les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

Au 31 décembre 2008, le montant des impôts différés non activés s'élèvent à 463 millions d'euros dont l'échéance se répartit comme suit :

(En millions d'euros)	2008
2009	5
2010	12
2011	2
2012 et au-delà	444
TOTAL	463

Note 16. Autres actifs financiers courants

(En millions d'euros)	2008	2007
Actions cotées	6	227
OPVCM	13	3
Instruments structurés		
Divers	65	32
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	78	193
Autres actifs financiers courants	163	455

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I Note 17. Trésorerie et endettement financier nets

17.1. Décomposition de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	2008	2007
Équivalents de trésorerie	1 450	973
Trésorerie	861	1 754
Trésorerie brute	2 311	2 727
Crédits spots et lignes confirmées	(22)	(92)
Concours bancaires courants	(417)	(481)
Trésorerie nette	1 872	2 154
Dette financière (hors découvert bancaire) ⁽¹⁾	(9 514)	(9 214)
Endettement financier net	(7 642)	(7 060)

(1) Cf. note 22.1

La trésorerie brute de la société mère et des sociétés détenues à 100% est d'environ 1746 millions d'euros. L'ensemble des trésoreries présentées à 100% et qui sont portées par des sociétés dans lesquelles sont présents des minoritaires représente environ 300 millions d'euros. Le solde correspond à la trésorerie de sociétés intégrées proportionnellement pour environ 265 millions (CBD, Banque du groupe Casino, Monoprix). À l'exception des sociétés intégrées proportionnellement pour lesquelles les distributions de dividendes sont soumises à l'accord des partenaires, la trésorerie des sociétés intégrées globalement est entièrement disponible pour le Groupe puisque ce dernier, malgré la présence de minoritaires, contrôle la politique de distribution.

17.2. Analyse de la trésorerie brute par devise

(En millions d'euros)	2008	%	2007	%
Euro	1 887	82	2 272	83
Dollar américain	29	1	110	4
Peso argentin	2		5	
Real brésilien	175	8	144	5
Baht thaïlandais	30	1	42	2
Peso colombien	129	6	96	4
Dong vietnamien	11		5	
Peso uruguayen	12	1	11	
Bolivar vénézuélien	34	1	31	1
Zloty polonais	2		3	
Autres devises			8	
Trésorerie brute	2 311	100	2 727	100

Le poste de trésorerie brute inclut à hauteur de 161 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 163 millions d'euros au 31 décembre 2007 la trésorerie reçue au titre d'une mobilisation de créances satisfaisant les critères de sortie d'actifs financiers de la norme IAS 39 et exposés dans la note décrivant les principes comptables applicables aux créances clients.

Au 31 décembre 2008, les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme, d'OPCVM de trésorerie « monétaires euros » et d'autres instruments similaires. Pour déterminer si un placement est effectivement éligible au classement d'équivalent de trésorerie, le Groupe s'est conformé à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » ainsi qu'au communiqué de l'AFG-AFTE du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie.

Sur la base d'un examen systématique des critères de manière rétrospective, le Groupe a conclu à la qualification d'équivalents de trésorerie de ses placements au 31 décembre 2008.

I Note 18. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au 31 décembre 2008, certains actifs immobiliers (galeries marchandes détenues par Rallye) font l'objet d'un processus de cession commencé au cours de l'année 2008 ; les actifs et passifs reclassés respectivement sur les lignes « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente » se décomposent comme suit (colonne « Autres activités ») :

(En millions d'euros)	2008	Autres activités	Grande Distribution
Goodwill	1	1	
Immobilisations incorporelles et corporelles ⁽¹⁾	45	11	34
Immeubles de placement	139	139	
Actifs financiers non courants	45	45	
Actifs d'impôts différés	1	1	
Actifs non courants	231	197	34
Stocks			
Créances clients			
Autres actifs	3	3	
Créances d'impôts courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	3	
Actifs courants	6	6	
Total classé en « actifs détenus en vue de la vente »	237	203	34
Provisions			
Passifs financiers non courants	98	98	
Autres dettes non courantes	5	5	
Passifs d'impôts différés			
Passifs non courants	103	103	
Provisions			
Dettes fournisseurs			
Passifs financiers courants	1	1	
Dettes d'impôts exigibles			
Autres dettes courantes	23	23	
Passifs courants	24	24	
Total classé en « passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente »	127	127	
Trésorerie nette	3	3	
Dette financière nette	96	96	

(1) Les actifs détenus en vue de la vente de la Grande distribution pour 34 millions d'euros concernent certains actifs de Super de Boer et Franprix/Leader Price.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I Note 19. Capitaux propres et intérêts minoritaires

19.1. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Groupe prête attention au nombre et à la diversité de ses actionnaires ainsi qu'au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Rallye a mis en œuvre en juin 2005 un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'AFEI afin d'assurer l'animation du marché.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en assemblée générale, Rallye est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la Société en vue notamment de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants, d'assurer l'animation du marché des titres de la Société, de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10% du capital social.

En vertu des autorisations données au conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne peut excéder une valeur nominale de 200 millions d'euros.

19.2. Capital social et réserves liées au capital

Le capital est composé de 42 360 140 actions ordinaires représentant une valeur nominale de 127 millions d'euros. Les primes d'émission, de fusion et les autres primes rattachées au capital s'élèvent respectivement à 906 millions d'euros, 363 millions d'euros et 40 millions d'euros.

19.3. Variation du capital

Actions ordinaires émises et entièrement libérées (la valeur nominale de l'action est de 3 euros)

	2008	2007
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	42 652 592	39 211 028
Exercice d'option de souscription d'actions	24 000	314 300
Conversion d'OCEANE ⁽¹⁾		3 127 264
Annulation d'actions	(316 452)	
Nombre d'actions au 31 décembre	42 360 140	42 652 592

(1) Au 31 décembre 2007, la conversion de 3 314 454 OCEANE a donné lieu à la création de 3 127 264 actions nouvelles et à la remise de 253 478 actions existantes.

19.4. Autres capitaux propres

(En millions d'euros)	2008	2007
Primes ⁽¹⁾	1 309	1 322
Titres autodétenus ⁽²⁾	(19)	(19)
Instruments de capitaux propres (TSSDI) ⁽³⁾	600	600
Autres instruments de capitaux propres ⁽⁴⁾	(14)	(24)
Réserves consolidées ⁽⁵⁾	3 895	3 242
Écart de conversion ⁽⁶⁾	(160)	325
TOTAL DES AUTRES CAPITAUX PROPRES	5 611	5 446

(1) Primes : Ce sont les primes (émission, apports et fusion) de la société mère.

(2) Titres autodétenus : Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions autodétenues s'élève à 1 234 945, représentant 19 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, la Société a :

- acquis 927 079 titres destinés à couvrir des plans d'attribution d'actions gratuites et d'options d'actions Rallye consentis par la Société aux dirigeants et aux salariés du Groupe ;
- acquis 863 238 et cédés 722 338 actions dans le cadre du contrat de liquidité qui contient 195 000 titres au 31 décembre 2008 ;
- annulé 316 452 actions.

(3) Instruments de capitaux propres (TSSDI) : Le Groupe a procédé en début d'année 2005 à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres « super subordonnés » à durée indéterminée (TSSDI). Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois. En raison de ses caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, cet instrument est classé en capitaux propres, pour un montant de 600 millions d'euros.

Les frais d'émission nets de l'effet d'impôt ont été imputés sur les capitaux propres.

Le dividende, au taux de 7,5% les années 1 à 3 puis Constant Maturity Swap + 100 bp les années suivantes, est comptabilisé en minoration des capitaux propres nets de l'effet d'impôt.

(4) Autres instruments de capitaux propres. Rallye détient des calls achetés en couverture des plans d'option de souscriptions d'action pour une valeur de 2 millions d'euros, permettant d'acquérir 312 050 actions Rallye.

(5) Réserves consolidées : Ce compte comprend :

- les réserves de la société mère après retraitements de consolidation ;
- la quote-part revenant au Groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales, diminuée de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(6) Écarts de conversion : Ce compte comprend la part revenant au Groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

19.5. Écart de conversion

(En millions d'euros)	2008			2007		
	Part du Groupe	Intérêts des minoritaires	Total	Part du Groupe	Intérêts des minoritaires	Total
Brésil	(9)	(7)	(16)	159	164	323
Argentine	(15)	(16)	(31)	(14)	(15)	(29)
Colombie	(22)	(78)	(100)	2	(24)	(22)
Uruguay	(3)	(3)	(6)	6	7	13
Venezuela	(13)	(18)	(31)	(16)	(22)	(38)
États-Unis	4	(9)	(5)		(11)	(11)
Thaïlande	5	2	7	17	34	51
Pologne	15	16	31	22	24	46
Autres	1	(10)	(9)	(2)	(6)	(8)
TOTAL ÉCARTS DE CONVERSION	(37)	(123)	(160)	174	151	325

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

19.6. Paiements en actions

19.6.1. Paiements en actions Rallye

Date d'attribution	09/06/2004	08/06/2005	07/06/2006	01/10/2007	23/04/2008
Date d'échéance	09/12/2009	08/12/2010	07/12/2011	31/03/2013	22/10/2013
Nombre de bénéficiaires à l'origine	46	58	61	60	66
Nombre d'options accordées à l'origine	314 550	224 084	254 120	181 127	258 091
Nombre d'options auquel il a été renoncé	25 800	17 083	15 313	1 320	3 125
Nombre d'options exercées	17 500				
Nombre d'options restant en fin de période	271 250	207 001	238 807	179 807	254 966
Prix d'exercice en euros	41,38	40,16	36,84	48,73	43,15
Valorisation des options :					
Juste valeur à l'attribution en euros	8,51	8,64	7,20	10,16	8,74
Modèle de valorisation utilisé	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial
Volatilité	31,60%	31,60%	26,37%	26,08%	28,39%
Durée de vie de l'option	5 ans 1/2				
Taux d'intérêt sans risque	3,76%	2,60%	3,79%	4,23%	3,99%
Dividende projeté	4%		4%	4%	4%

Aucun de ces plans de souscriptions ne prévoit la possibilité d'un exercice anticipé.

Rallye a également attribué en juin 2006, octobre 2007, avril 2008 et septembre 2008 des plans d'attribution d'actions gratuites. À l'exception du plan de septembre 2008, l'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises est égal à la moyenne des attributions annuelles. Le critère de performance retenu est la couverture de la dette financière nette par les actifs.

Le détail des plans d'actions gratuites figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	07/06/2006	01/10/2007	23/04/2008	25/09/2008
Date d'échéance	07/06/2009	01/01/2011	23/07/2011	25/09/2010
Nombre de bénéficiaires à l'origine	61	60	66	9
Nombre d'actions accordées à l'origine	40 858	29 686	44 161	41 150
Nombre d'actions auquel il a été renoncé	1 312	80	782	
Nombre d'actions restant en fin de période	39 546	29 606	43 379	41 150
Valorisation des actions :				
Juste valeur à l'attribution en euros	32,40	42,60	36,62	16,83
Durée d'acquisition des droits	3 ans	3 ans et 3 mois	3 ans et 3 mois	2 ans

En 2008, l'impact en compte de résultat des paiements en actions accordés par Rallye s'élève à 2 millions d'euros. L'impact en compte de résultat des paiements en actions accordés par les sociétés du Groupe s'élève à 11 millions d'euros pour 2008.

L'évolution du nombre d'options attribuées dans le cadre des plans d'options ci-dessus et du prix moyen d'exercice sur la période est la suivante :

	2008		2007	
	Prix d'exercice moyen pondéré en €	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en €	Nombre d'options
En circulation en début de période	41,02	961 941	36,57	1 105 684
Attribuées pendant la période	43,15	258 091	48,73	181 127
Auxquelles il est renoncé pendant la période	33,70	(44 201)	38,77	(10 570)
Exercées pendant la période	33,22	(24 000)	29,89	(314 300)
Expirées pendant la période				
En circulation en fin de période	41,76	1 151 831	41,02	961 941
Exercables en fin de période	41,38	271 250	29,51	23 630

19.6.2. Paiements en actions Casino

> Plans de souscriptions

Date d'attribution	22/12/08	5/12/08	14/04/08	7/12/07	13/04/07	15/12/06	13/04/06
Date d'échéance	21/06/14	04/06/14	13/10/13	06/06/13	12/10/12	14/06/12	12/10/11
Cours de l'action lors de l'attribution	48,40 €	43,73 €	75,10 €	77,25 €	75,80 €	70,00 €	59,80 €
Prix d'exercice de l'option	47,19 €	49,02 €	76,73 €	74,98 €	75,75 €	69,65 €	58,16 €
Nombre d'options attribuées à l'origine	1 000	109 001	434 361	54 497	362 749	53 708	354 360
Nombre d'options ajusté	1 000	109 001	409 228	51 381	337 119	43 119	281 375
Durée de vie	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Dividende projeté	5%	5%	5%	5%	5%	2%	2%
Volatilité attendue	26,68%	26,77%	24,04%	25,27%	23,55%	25,11%	25,87%
Taux d'intérêt	2,87%	3,05%	4,17%	4,85%	4,78%	3,99%	3,94%
Juste valeur de l'option	7,83 €	6,14 €	13,61 €	18,18 €	16,73 €	14,31 €	11,88 €

Date d'attribution	8/12/05	26/05/05	9/12/04	8/04/04	9/12/03
Date d'échéance	07/06/11	25/11/10	08/06/10	07/10/09	08/06/09
Cours de l'action lors de l'attribution	56,95 €	59,70 €	56,95 €	76,55 €	75,10 €
Prix d'exercice de l'option	56,31 €	57,76 €	59,01 €	78,21 €	77,11 €
Nombre d'options attribuées à l'origine	50 281	318 643	78 527	679 332	49 266
Nombre d'options ajusté	35 701	256 593	54 091	472 841	29 050
Durée de vie	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Dividende projeté	2%	2%	2%	2%	2%
Volatilité attendue	21,19%	21,86%	23,14%	22,54%	30,81%
Taux d'intérêt	3,21%	2,85%	3,14%	3,54%	3,92%
Juste valeur de l'option	9 €	8,89 €	8,14 €	13,91 €	18,72 €

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

> Plan d'achats

Date d'attribution	08/04/04
Cours de l'action lors de l'attribution	76,55 €
Prix d'exercice de l'option	78,21 €
Nombre d'options attribuées à l'origine	679 287
Nombre d'options ajusté	473 258
Durée de vie	5,5
Dividende projeté	2%
Volatilité attendue	22,54%
Taux d'intérêt	3,54%
Juste valeur de l'option	13,91 €

> Plans d'attribution d'actions gratuites

Date d'attribution	22/12/08 ⁽¹⁾	5/12/08 ⁽¹⁾	29/10/08 ⁽¹⁾	14/04/08	14/04/08
Période d'attribution	21/12/11	04/12/11	28/10/10	13/10/11	13/04/11
Période de conservation	21/12/13	04/12/13	28/10/12	13/10/13	13/04/13
Cours de l'action lors de l'attribution	48,40 €	43,73 €	53,41 €	75,10 €	75,10 €
Nombre d'actions à l'origine	500	500	59 800	183 641	8 017
Nombre d'actions réajusté avant application des critères de performance	500	500	56 800	177 796	8 017
Juste valeur de l'action	35,37 €	33,16 €	42,54 €	61,92 €	61,92 €

Date d'attribution	7/10/07 ⁽¹⁾	31/05/07 ⁽¹⁾	13/04/07	15/12/06 ⁽¹⁾	13/04/06	26/05/05
Période d'attribution	06/12/10	30/05/09	12/10/10	14/12/08	12/04/09	25/05/08
Période de conservation	06/12/12	30/05/11	12/10/12	14/12/10	12/04/11	25/05/10
Cours de l'action lors de l'attribution	75,80 €	78,64 €	77,25 €	70,00 €	59,80 €	59,70 €
Nombre d'actions à l'origine	29 602	11 700	163 736	17 232	148 211	144 716
Nombre d'actions réajusté avant application des critères de performance	27 468	11 700	151 584	17 232	124 444	121 566
Juste valeur de l'action	69,18 €	74,01 €	70,13 €	65,59 €	53,02 €	53,21 €

(1) Non soumis à des critères de performances

19.7. Distribution de dividende

Au cours de l'année 2008, la société Rallye a procédé :

- au versement du solde du dividende au titre de 2007 pour 1,03 euro par action ;
- au versement d'un acompte sur dividende pour 0,80 euro par action.

Le conseil d'administration propose le versement d'un dividende de 1,83 euro par action au titre de l'exercice 2008, soit un solde restant à verser de 1,03 euro par action compte tenu de l'acompte de 0,80 euro mis en paiement en octobre 2008.

I Note 20. Provisions

20.1. Décomposition et variations

(En millions d'euros)	Au 1 ^{er} janv 2008	Dotation de l'exercice	Reprise utilisée de l'exercice	Reprise non utilisée de l'exercice	Variation de périmètre et transferts	Variation de change	Autres	Au 31 déc. 2008
Service après-vente	16	11	(16)					11
Médaille du travail	20		(1)				1	20
Retraite	79	41	(27)		8	(1)	2	102
Services rendus	14	14	(14)					14
Litiges divers	37	22	(13)	(4)			(3)	39
Risques et charges divers	320	130	(73)	(20)	3	(39)	(2)	318
Restructurations	3	4	(26)	(6)	60		1	36
Programme de fidélité	48	43	(42)	(3)			1	47
Risques liés à l'opération TRS ⁽¹⁾		27						27
TOTAL DES PROVISIONS	537	292	(212)	(33)	71	(40)		614
<i>dont non courant</i>	<i>310</i>	<i>78</i>	<i>(40)</i>	<i>(5)</i>	<i>37</i>	<i>(40)</i>	<i>26</i>	<i>366</i>
<i>dont courant</i>	<i>227</i>	<i>213</i>	<i>(172)</i>	<i>(28)</i>	<i>34</i>		<i>(26)</i>	<i>248</i>

(1) Cf. note 20.3

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires,...), fiscale ou économique (contrefaçons,...).

20.2. Engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements du Groupe en matière de régime à prestations définies sont principalement pour la France et les Pays-Bas. Pour la France cela porte sur des indemnités de fin de carrière et un régime de retraite complémentaire dont tous les bénéficiaires sont aujourd'hui pensionnés.

Les écarts actuariels constatés par les capitaux propres sont les suivants :

(En millions d'euros)	2008	2007
Provisions et autres passifs courants	(9)	(3)
Impôts différés	(3)	(1)
Diminution cumulée des capitaux propres	(6)	(2)
Dont part du Groupe	(3)	(1)
Résultat après impôts, enregistré en capitaux propres	4	9

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

20.2.1. Évolution des provisions

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Valeur actuelle des obligations couvertes	126	125	338		464	125
Juste valeur des actifs du régime	(66)	(71)	(366)		(432)	(71)
Sous-total	60	54	(28)		32	54
Valeur actuelle des obligations non couvertes	11	11	28	12	38	23
Actifs plafonnés surplus non reconnus (limitation d'actif)			30		30	
Provision comptabilisée au bilan	71	65	30	12	100	77

20.2.2. Variation des provisions

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
En début d'exercice	65	46	12	1	77	47
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	(6)	(1)	74		68	(1)
Contribution des participants			2		2	
Charges de l'exercice	13	12	5		18	12
Décassements	(6)	(6)			(6)	(6)
Remboursement partiel des actifs du régime	4	14			4	14
Variation de périmètre			13	11	13	11
Surplus non reconnu (limitation d'actif)			(75)		(75)	
Variation de change			(1)		(1)	
En fin d'exercice	71	65	30	12	100	77

20.2.3. Valeur actuelle des obligations

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
En début d'exercice	136	130	12	2	148	132
Coût des services rendus	11	10	5		16	10
Coût financier	4	4	16		20	4
Décassements	(7)	(8)	(23)		(30)	(8)
Pertes et gains actuariels	(7)		19		12	
Variation de change			(1)	(1)	(1)	(1)
Variation de périmètre			329	11	329	11
Contribution des salariés			2		2	
Autres mouvements			6		6	
En fin d'exercice	137	136	365	12	502	148

20.2.4. Évolution de la juste valeur des actifs du régime

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
En début d'exercice	71	84			99	84
Rendement attendu	2	2	16		18	2
Pertes et gains actuariels	(2)	3	(55)		(57)	3
Contribution de l'employeur			11		11	
Contribution des salariés			2		2	
Prestations payées	(1)	(4)	(23)		(24)	(4)
Variation de change	(4)	(14)			(4)	
Variation de périmètre			408		408	
Autres mouvements			7		7	
En fin d'exercice	66	71	366		460	85

20.2.5. Charges comptabilisées en résultat

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Activités poursuivies						
Coût financier	4	4	16		20	4
Rendement attendu des actifs	(2)	(2)	(16)		(18)	(2)
Charge comptabilisée en résultat financier	3	2			3	2
Coût des services rendus	11	10	5		15	10
Coût des services passés						
Réduction/liquidation de régime						
Charge comptabilisée en frais de personnel	10	10	5		15	10
Charge de l'exercice	13	12	5		18	12

20.2.6. Principales hypothèses actuarielles

	France		International	
	2008	2007	2008	2007
Taux actualisation	5%	4,5 - 5%	0 - 10,70%	0 - 5,75%
Taux augmentation des salaires	2,5%	2,5 - 3%	0 - 7,67%	0 - 4,0%
Âge de départ à la retraite	62 - 65 ans	62 - 64 ans	50-65 ans	50-65 ans
Taux de rendement attendu des actifs	4%	4%		

Pour les entités françaises, la table de mortalité TGH 05/TGF 05 est appliquée depuis 2006.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

> Données historiques

(En millions d'euros)	2008	2007	2006	2005	2004
Valeur actuelle des obligations couvertes	464	125	120	199	176
Juste valeur des actifs du régime	(432)	(71)	(84)	(142)	(129)
Sous-total	32	54	36	57	47
Valeur actuelle des obligations non couvertes	38	23	11	42	32
Actifs plafonnés	30				
Provisions comptabilisées au bilan	100	77	47	99	80

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à la moyenne sur 12 mois des rendements des obligations émises par l'Etat Français à échéance 15 ans à laquelle a été ajouté une prime de 50 points de base.

Le taux de rendement attendu des actifs du régime, correspond en 2008, au taux effectivement constaté au cours de l'exercice précédent. Le rendement effectif en 2008 pour la France s'est élevé à 1 million d'euros.

Les actifs de couverture se répartissent ainsi :

	France		International	
	2008	2007	2008	2007
Actions et instruments de capitaux propres		19%		38%
Obligations à taux fixe		78%		57%
Immobiliers		2%		4%
Sicav monétaires	100%		100%	
Autres		1%		1%

Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages-retraite et s'élèvent à 266 millions d'euros au titre de l'exercice 2008.

> Accord National Interprofessionnel (ANI)

Cet accord de janvier 2008 a prévu une « indemnité de rupture interprofessionnelle unique dont le montant ne peut être inférieur, sauf dispositions conventionnelles plus favorables, à partir d'un an d'ancienneté dans l'entreprise, à 1/5^e de mois par année de présence ». Par ailleurs, l'indemnité est complétée par une majoration de 2/15 mois par année au-delà de 10 ans.

Cet accord soulève quelques difficultés d'interprétation notamment quant à l'intégration éventuelle des indemnités de rupture en cas de départ à la retraite à l'initiative des salariés.

Dans l'attente d'une clarification définitive ou d'un avenant interprétatif qui pourraient modifier cet accord, le Groupe a retenu « l'interprétation restrictive » pour fonder son évaluation des IDR. Des analyses chiffrées ont été menées au niveau des principales sociétés françaises.

La majoration de la valeur de cet engagement (droits passés), résultant d'une modification des barèmes des IDR fondée sur une « interprétation large » a été évaluée à 65 millions d'euros.

Une modification du barème des IDR constitue une modification de régime à traiter en coût des services passés (IAS 19.96) et les droits ne seront acquis qu'à la date de départ en retraite. L'impact d'une telle modification devrait donc être étalé sur la durée résiduelle moyenne d'activité.

20.3. Risque lié à l'opération « Total Return Swap » portant sur les actions Exito

Le 19 décembre 2007, Casino a annoncé la modification du pacte d'actionnaire d'Exito signé le 7 octobre 2005.

À la même date, les actionnaires minoritaires de Suramericana de Inversiones S.A. ainsi que d'autres partenaires stratégiques colombiens ont signé avec Citi des accords d'options de vente et d'achat portant sur leur participation dans Exito (pour respectivement 6,9% et 5,1%). En conséquence de ces signatures, ces partenaires ont renoncé à l'option de vente dont ils bénéficiaient par le pacte d'actionnaires historique avec Casino, libérant ainsi le Groupe de l'engagement de leur racheter leur participation dans Exito.

Les options de vente seront exerçables pendant une période de 3 mois à compter du 16 décembre des années 2009, 2010 et 2011 pour les 6,9% détenus par Suramericana, et pendant une période de 3 mois à compter du 16 décembre des années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 pour les 5,1% détenus par les autres partenaires stratégiques colombiens. Les options d'achat seront exerçables par Citi pour une période de 3 mois à compter du 16 mars 2012 pour les 6,9% détenus par Suramericana, et pour une période de 3 mois à compter du 16 mars 2015 pour la participation de 5,1% des autres partenaires stratégiques colombiens. Le prix d'exercice de ces options sera la plus élevée des valeurs suivantes :

- un prix fixe de 19 477 COP par action, réévalué de l'inflation + 1% ;
- un multiple de l'EBITDA minoré de la dette financière nette ;
- un multiple des ventes minoré de la dette financière nette ;
- ou à la moyenne des 6 derniers mois du cours de bourse.

Grupo Nacional de Chocolates SA a par ailleurs cédé à Citi, le 8 janvier 2008, les 2% qu'il détient dans le capital d'Exito à 19 477 COP par action.

Concomitamment, Casino a signé avec Citi un contrat de Total Return Swap (TRS) d'une durée de 3 ans et 3 mois avec règlement net en numéraire pour la participation de 2% dans Exito acquise auprès de Chocolates, et s'est engagé à signer d'autres contrats de TRS portant sur la participation cumulée des autres partenaires (12% au total), objet des accords d'options de vente et d'achat mentionnés ci-dessus.

Selon les termes du TRS concernant la participation de 2% cédée par Chocolates, Casino recevra, à l'échéance, la différence entre le prix de marché (prix de vente de la participation par Citi) et un montant minimum de 19 477 COP par action, si celle-ci est positive, ou, dans le cas inverse, versera cette somme à Citi.

Les TRS ultérieurs, de mêmes conditions que le TRS Chocolates, entreront en vigueur pour une période maximale de 3 ans et de 3 mois à compter de la date d'exercice de toute option de vente et d'achat relative à la participation cumulée de 12% détenue par Suramericana et les autres partenaires stratégiques colombiens. Casino recevra, ou paiera le cas échéant, la différence entre le prix de vente de la participation sur le marché et le prix d'entrée dans le TRS (soit le prix de cession par l'actionnaire minoritaire à Citi selon les formules décrites ci-dessus).

Casino n'a, contractuellement, aucun engagement, ni possibilité, de rachat des titres auprès de Citi en fin des TRS (dénouement net en numéraire).

Le risque principal pour Casino est que le prix de cession par Citi à l'échéance des TRS soit inférieur au prix d'achat par Citi auprès des actionnaires colombiens, et que Casino soit obligé de verser à Citi la différence, si elle est négative, entre le prix d'entrée (prix d'exercice du put par les actionnaires) et le prix de sortie (prix de marché lors de la cession par Citi).

L'évaluation du risque dépend de plusieurs facteurs :

- le prix d'exercice par les actionnaires, qui est lui-même fonction de la période qu'ils choisiront pour exercer leur option au regard de leur anticipation des conditions de marché et des performances à venir d'Exito ;
- la durée de chacun des TRS, durée maximale de 3 ans et 3 mois à compter de la date d'exercice de toute option détenue par les partenaires colombiens ; la date de fin des TRS est le 19 décembre 2014 pour l'un et 19 décembre 2015 pour l'autre ;
- la valeur de marché de l'action Exito à l'échéance des TRS.

Une banque indépendante a simulé différents scénarii pour déterminer les périodes les plus opportunes d'exercice par les actionnaires minoritaires de leur option de vente, et déterminé des valeurs de marché de l'action Exito à l'issue des TRS selon une approche multicritères assise sur les performances opérationnelles attendues au travers du business plan de la société, des attentes des investisseurs et du cours de bourse d'Exito.

Compte tenu des caractéristiques propres de ces TRS et l'évaluation des risques rattachés, le Groupe a enregistré une provision de 27 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 correspondant au scénario le plus probable, dénommé « central case ». Les deux autres scénarii intitulés « high case » (vision plus optimiste) et « low case » (vision plus pessimiste) ont abouti à un risque évalué respectivement à 0 et 48 millions d'euros.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I Note 21. Juste valeur des instruments financiers au passif du bilan

21.1. Ventilation des instruments financiers passifs au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Autres Passifs
Passifs					
Emprunts obligataires	5 612	5 710		5 612	
Autres emprunts	3 226	3 269	2	3 224	
Contrats de location financement	169	169		169	
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	165	165	165		
Dettes financières ⁽¹⁾	628	628	3	625	
Dettes fournisseurs	4 708	4 708		4 708	
Autres dettes	2 938	2 938	59	1 928	951
Concours bancaires courants	439	439	439		

(1) correspond aux puts sur minoritaires (cf note 22.4) ; dont 626 millions d'euros sont comptabilisés suivant les principes comptables décrits à la note 1.26 des règles et méthodes comptables, la contrepartie de la variation de la juste valeur est en goodwill (cf note 3).

21.2. Ventilation des instruments financiers passifs au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Autres Passifs
Passifs					
Emprunts obligataires	5 766	5 874	5	5 761	
Autres emprunts	2 799	2 796		2 799	
Contrats de location financement	177	177		177	
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	156	156	156		
Dettes financières ⁽¹⁾	837	837	15	822	
Dettes fournisseurs	4 582	4 582		4 582	
Autres dettes	2 823	2 823	20	659	2 144
Concours bancaires courants	573	573	573		

(1) dont 706 millions de dette financière à la juste valeur correspondant aux puts (cf note 22.4). Conformément aux principes comptables décrits à la note 1.25 des règles et méthodes comptables, la contrepartie de la variation de la juste valeur est en goodwill (cf note 3).

I Note 22. Passifs financiers

22.1. Décomposition de la dette financière

(En millions d'euros)	2008	2007
Emprunts obligataires	4 507	4 594
Autres emprunts	2 514	2 285
Contrats de location financement	119	136
Emprunts (part à plus d'un an)	7 140	7 015
Dérivés passifs (couverture de juste valeur) non courants	134	138
Dettes financières non courantes ⁽¹⁾	183	241
Passifs financiers non courants	7 457	7 394
Emprunts obligataires	1 105	1 172
Autres emprunts	712	514
Contrats de location financement	50	41
Emprunts (part à moins d'un an)	1 867	1 727
Dettes financières courantes ⁽¹⁾	445	596
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur) courants	31	18
Concours bancaires courants	439	573
Passifs financiers courants	2 782	2 914
Actifs financiers de couverture non courants	(123)	(66)
Actifs financiers de couverture courants ⁽²⁾	(77)	(168)
Dette financière	10 039	10 074
Titres de placement et assimilés ⁽²⁾	(86)	(287)
Équivalents de trésorerie	(1 450)	(973)
Disponibilités	(861)	(1 754)
Dette financière nette	7 642	7 060

(1) Ces lignes intègrent notamment les dettes financières relatives aux engagements de rachat accordés aux minoritaires (cf note 22.4)

(2) Les actifs financiers de couverture courants et les titres de placement et assimilés sont regroupés dans le poste "Autres actifs financiers courants".

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

22.2. Variation

(En millions d'euros)	2008	2007
Dettes financières à l'ouverture	10 074	9 097
Nouveaux emprunts	2 345	2 473
Remboursements (principal et intérêts)	(2 315)	(2 017)
Conversion de l'OCEANE		(146)
Variation juste valeur (contrepartie résultat)	33	9
Écarts de conversion	(113)	(7)
Variation de périmètre	160	970
Reclassements en passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	(99)	
Autres	(46)	(305)
Dettes financières à la clôture	10 039	10 074
<i>dont « non courant »</i>	7 334	7 328
<i>dont « courant »</i>	2 705	2 746

22.3. Détail de la dette financière

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(En millions d'euros)	Devise	Taux	Maturité	Échéance	2008	2007
Rallye 2003 ⁽¹⁾	EUR	taux fixe				
OCEANE 2008		3,750%	5 ans	janv.-08		130
Rallye 2003 ⁽²⁾	EUR	taux fixe	10 ans			
Emprunt obligataire échangeable 2013		3,250%	3 mois	juil.-13	300	290
Rallye 2004	EUR	taux fixe				
Emprunt obligataire 2009		5,375%	5 ans	janv.-09	471	492
Rallye 2004	EUR	taux fixe				
Emprunt obligataire 2011		5,625%	7 ans	oct.-11	498	497
Casino 2004 ⁽³⁾	EUR	taux variable	3 ans			
Obligations indexées 2008		E3M + 0,60%	3 mois	mars-08		78
Casino 2004 ⁽³⁾	EUR	taux fixe	4 ans			
Obligations indexées 2009		5,250%	3 mois	mars-09	39	76
Casino 2001	EUR	taux fixe				
Emprunt obligataire 2008		6,000%	7 ans	mars-08		882
Casino 2002 ⁽⁴⁾	EUR	taux fixe				
Emprunt obligataire 2009		5,452%	7 ans	juin-09	549	554
Casino 2003	EUR	taux fixe				
Emprunt obligataire 2010		5,250%	7 ans	avr.-10	400	498
Casino 2004	EUR	taux fixe				
Emprunt obligataire 2011		4,750%	7 ans	juil.-11	401	424
Casino 2002	EUR	taux fixe				
Emprunt obligataire 2012		6,000%	10 ans	févr.-12	720	706
Casino 2007	EUR	taux fixe				
Emprunt obligataire 2014		4,880%	7 ans	avr.-14	858	726
Casino 2008	EUR	taux fixe				
Emprunt obligataire 2013		6,380%	5 ans	avr.-13	983	
Casino 2002	USD	taux fixe				
Placement privé 2011		6,460%	9 ans	nov.-11	180	161
Casino 2002	USD	taux fixe				
Placement privé 2009		5,920%	7 ans	nov.-09	10	10
EXITO/CARULLA ⁽⁵⁾	COP	taux variable				
Emprunt obligataire					85	117
CBD	BRL	taux variable	4/5 et 6 ans	mars -11/12/13		
Emprunt obligataire		CDI + 0,5%			103	114
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES					5 597	5 755

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EMPRUNTS BANCAIRES

(En millions d'euros)	Devise	Taux	Maturité	Échéance	2008	2007
HMB	EUR					
Prêt structuré		taux fixe	5 ans	juil.-11	124	124
Rallye	EUR					
Prêt syndiqué		taux variable	5 ans	juil.-10	239	239
Cobivia	EUR					
Prêt structuré		taux variable	5 ans	juil.-10	199	199
Rallye	EUR					
Prêt bancaire		taux variable	3 ans	mars-11	100	
Rallye	EUR					
Prêt bancaire		taux variable	4 ans 11 mois	nov.-11	125	125
Alpetrol	EUR					
Prêt structuré		taux fixe	5 ans	oct.-11	118	115
Alpetrol	EUR					
Prêt bancaire		taux variable	5 ans	janv.-12	50	50
Alpetrol	EUR					
Prêt structuré		taux variable	5 ans	juin-12	99	99
Kerrous	EUR					
Prêt structuré		taux variable	5 ans	juil.-12	150	150
Rallye	EUR					
Prêt bancaire		taux variable	7 ans	mai-14	150	150
Casino	EUR					
Prêt structuré		taux variable	6 ans	juin-13	183	183
Casino	EUR					
Prêt Schuldschein		taux variable	5 ans	mai-13	130	
Emprunts bancaires divers ⁽⁶⁾	EUR				1 368	1 130
TOTAL EMPRUNTS BANCAIRES					3 035	2 564
Intérêts courus sur emprunts					206	186
Dérivés passifs					165	157
Dérivés actifs					(200)	(234)
Engagements donnés aux minoritaires (Puts)					628	725
Emprunts de location financement					169	176
Autres emprunts					2	126
Concours bancaires courants et crédits spots					437	619
TOTAL EMPRUNTS BANCAIRES					10 039	10 074

(1) Emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions Rallye à raison de 1,02 action pour 1 obligation remboursable au plus tard le 1^{er} janvier 2008 à 109,7% du nominal. Le montant nominal de l'émission s'élève à 264 millions d'euros. Le nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2007 était de 2 696 908 titres (cf note 19.3). La prime de remboursement finale était de 11,5 millions d'euros.

(2) Emprunt obligataire échangeable contre des actions ordinaires Casino (OEAO) émis par la société Rallye pour un montant de 300 M€. Une obligation est remboursable en numéraire au plus tard le 1^{er} juillet 2013 à 119,07% du nominal et assortie d'une option d'échange exerçable à tout moment au gré du porteur jusqu'au 1^{er} juillet 2013 contre une action Casino. La société Rallye dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 1^{er} juillet 2006.

Les porteurs d'obligations bénéficient d'une option de remboursement anticipé le 1^{er} juillet 2011.

(3) Casino, Guichard-Perrachon a émis le 23 décembre 2004 trois séries d'obligations indexées sur le cours de l'action Casino pour un montant total de 236 millions d'euros. Les trois tranches s'élèvent à 81 millions d'euros, 78 millions d'euros et 76 millions d'euros, et leurs dates d'échéances sont respectivement fixées au 30 mars 2007, 30 mars 2008 et 30 mars 2009. Les deux premières tranches ont été entièrement remboursées. La dette est inscrite au bilan pour la valeur actualisée du montant maximum de remboursement. L'indexation sur le cours de l'action Casino constitue un dérivé qui est inscrit à l'actif pour sa juste valeur dont la variation d'une période sur l'autre transite par le compte de résultat.

(4) Casino Guichard-Perrachon a émis en juin 2002 un emprunt obligataire de 559 millions d'euros d'une durée de sept ans. Cet emprunt a été entièrement souscrit par Finovadis SNC, une société en nom collectif détenue à hauteur de 99% par une banque et à hauteur de 1% par Casino, Guichard-Perrachon. Conformément aux principes décrits dans la partie « méthode de consolidation » la quote-part de l'obligation qui se trouve être financée par les investisseurs externes constitue une dette hors-groupe, apparaissant en emprunt dans les comptes consolidés à hauteur de 549 millions d'euros (nominal de 400 millions d'euros + intérêts capitalisés).

(5) Exito a émis, en avril 2005 et avril 2006, deux emprunts obligataires à taux variable pour respectivement 10 millions d'euros à échéance avril 2011 et 26 millions d'euros à échéance avril 2013. Carulla a émis, en avril 2000 et mai 2005, deux emprunts obligataires à taux variable pour respectivement 24 millions d'euros à échéance avril 2008 et 57 millions d'euros à échéance mai 2015.

(6) Les emprunts Exito représentent 336 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les deux emprunts obligataires de Rallye émis en 2003 ont été comptabilisés selon la méthode du « split accounting » qui consiste :

- à séparer le dérivé incorporé à l'émission, et à le comptabiliser en capitaux propres ; les variations de juste valeur ultérieures n'étant pas prises en compte ;
- à valoriser le dérivé par différence entre la valeur nominale de l'emprunt et la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'options de conversions ;
- et à appliquer la méthode du coût amorti.

22.4. Engagements de rachat des minoritaires

22.4.1. Engagements de rachat au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou Variable	Passif financier non courant	Passif financier courant	Hors bilan	Écart d'acquisition
Franprix/Leader Price ⁽¹⁾	26 à 95%	5 à 74 %	712	F/V	45	431	236	477
Monoprix ⁽²⁾	50%	50%	1 200	V			1 200	
Lanin/Disco (Uruguay)	62,49%	29,33%	60	F		12	49	12
Sendas Distribuidora (Brésil) ⁽²⁾	57,43%	42,57%	55	V			55	
Assai (Brésil) ⁽³⁾	60%	40%	26	V	26			24
Carulla Vivero (Colombie) ⁽⁴⁾	77,05%	22,50%	111	V	111			59
Exito (Colombie)	60,44%	0,02%		V				
Autres			2	V		2		
TOTAL DES ENGAGEMENTS			2 167		183	445	1 540	572

(1) Cf note 37.3

(2) Cf note 37.2

(3) CBD a accordé aux minoritaires d'Assai (40%) un engagement de rachat assis sur un multiple des résultats de la filiale minoré de la dette financière nette. Les minoritaires d'Assai pourront exercer leur put entre le 1^{er} janvier et le 15 janvier de chaque année calendaire de 2012 à 2014. Casino a estimé la valeur de cet engagement au 31 décembre 2008 sur la base du plan établi par la Direction de CBD.

(4) Dans le cadre de l'acquisition de Carulla, Exito a accordé aux minoritaires de Carulla (22,5%) un engagement de rachat assis sur la plus haute des formules suivantes :

- multiple de l'EBITDA de la filiale, minoré de la dette financière nette ;

- prix fixe portant intérêt jusqu'à l'exercice ;

- ou le cours de bourse Exito, moyen sur les 6 mois précédant la levée d'options.

La première fenêtre d'exercibilité du put débutera le 15 mars 2010 et durera 45 jours. Casino a estimé la valeur de cet engagement au 31 décembre 2008 sur la base du plan établi par la direction d'Exito.

22.4.2. Analyse de sensibilité des engagements de rachat au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Dette financière	Fixe ou Variable	Indicateur	Incidence d'une variation de +/-10% de l'indicateur
Franprix/Leader Price	45	431	476	F/V	Résultat net	+/- 4
Lanin/Disco (Uruguay)		12	12	F		
Assai (Brésil)	26		26	V	EBITDA	+/- 4
Carulla Vivero (Colombie)	111		111	V	EBITDA	+/- 12
Exito (Colombie)			0	V	Cours de bourse	
Autres		3	3	V		
TOTAL DES ENGAGEMENTS	183	445	625			

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

22.4.3. Engagements de rachat au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou Variable	Passif financier non courant	Passif financier courant	Hors bilan	Écart d'acquisition
Franprix/Leader Price ⁽¹⁾	26 à 95%	5 à 74%	853	F/V	46	472	335	480
Monoprix	50%	50%	850	F			850	
Lanin/Disco (Uruguay)	62,49%	33,83%	54	F		11	44	11
Sendas Distribuidora (Brésil) ⁽²⁾	42,57%	57,43%	91	V			91	
Assai (Brésil) ⁽³⁾	60%	40%	29	V	29			28
Carulla Vivero (Colombie) ⁽⁴⁾	77%	22,50%	148	V	148			98
Exito (Colombie) ⁽⁵⁾	59,82%	2%		V				
Autres			19	V	18	1		
TOTAL DES ENGAGEMENTS			2 044		241	484	1 320	617

Les modalités d'évaluation sont indiquées en note 37.2.

I Note 23. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux, de change, de crédit, de liquidité et le risque sur actions.

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des swaps de taux et des achats et ventes à terme de devises. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque de taux et de change liés aux activités et au financement du Groupe.

Les instruments dérivés se décomposent ainsi :

(En millions d'euros)	2008			2007		
	Actif	Passif	Total	Actif	Passif	Total
Couverture de flux de trésorerie		35	(35)	4		4
Couverture de juste valeur	194	190	4	206	156	50
Dérivés non qualifiés	8	40	(32)	47	5	42

Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés

Au 31 décembre 2008, la réserve IFRS de couverture de flux de trésorerie futurs représente un solde débiteur de 16 millions d'euros (12 millions d'euros nets d'impôt). Elle est composée d'instruments qualifiés en couverture de flux futurs (principalement swap d'énergie et swap de taux) qui ont vocation à être repris par le résultat au jour de la réalisation du sous-jacent, majoritairement au cours de l'année 2009.

L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens de la norme IAS 39 s'élève à - 30 millions d'euros au 31 décembre 2008 (+ 42 millions d'euros au 31 décembre 2007).

23.1. Risque de taux

La stratégie du Groupe repose sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à rendre variable certaines lignes d'endettement pour bénéficier de la baisse des taux et également se couvrir contre une hausse des taux.

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés de taux.

Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux, collars, caps, floors ou options qui peuvent être utilisés seuls ou combinés.

Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

23.1.1. Analyse de la sensibilité au taux d'intérêt au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	1 171	3 588	850
Emprunts bancaires	2 277	721	22
Locations financières	82	81	6
Concours bancaires courants et crédits spots	439		
Total dette	3 969	4 390	878
Équivalents de trésorerie	1 450		
Disponibilités	861		
Total actif	2 311		
Position nette avant gestion ⁽¹⁾	1 658	4 390	878
Swap payeur taux fixe	4 248		
Swap emprunteur taux fixe	(2 200)		
Hors-bilan	2 048		
Position nette après gestion	3 706	4 390	878
Position nette à renouveler à moins d'un an	3 706		
Variation de 1%	37		
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1		
Variation des frais financiers	36		
Frais financiers nets 2008	577		
Impact variation frais financiers/charges financières	6,17%		

(1) Les éléments de la dette non exposée aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.

Ainsi, une variation instantanée de 1% des taux d'intérêts à court terme appliquée aux actifs et passifs financiers à taux variable aurait une incidence maximale, après prise en compte des produits dérivés, estimée à 36 millions d'euros de gain/perte sur le résultat consolidé du Groupe avant impôt (38 millions au 31 décembre 2007).

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

23.1.2. Analyse de la sensibilité au taux d'intérêt au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	1 204	3 756	805
Emprunts bancaires	2 331	191	184
Locations financières	126	49	1
Concours bancaires courants et crédits spots	573		
Total dette	4 234	3 996	990
Équivalents de trésorerie	973		
Disponibilités	1 754		
Total actif	2 727		
Position nette avant gestion ⁽¹⁾	1 507	3 996	990
Swap payeur taux fixe	4 103		
Swap emprunteur taux fixe	(1 800)	(500)	
Position nette après gestion	3 810	3 496	990
Position nette à renouveler à moins d'un an	3 810		
Variation de 1%	38		
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1		
Variation des frais financiers	38		
Frais financiers nets 2007	468		
Impact variation frais financiers/charges financières	8,01%		

(1) Les éléments de la dette non exposée aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.

Pour préserver sa marge financière de la volatilité des taux d'intérêts, Banque du Groupe Casino couvre totalement son risque de taux :

- emplois à taux fixe : les ressources affectées sont transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance ;
- emplois à taux révisable : les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période.

Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêts et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

23.2. Risque de juste valeur

Lorsque le Groupe contracte des dettes à taux fixe, il est exposé à un coût d'opportunité en cas de baisse des taux d'intérêt. Afin de se couvrir contre le risque de juste valeur, le Groupe souscrit des swaps de taux d'intérêts en vertu desquels il échange les flux d'intérêts à taux fixe contre des flux d'intérêts à taux variable.

Comptabilité de couverture : Dans le cadre de la politique de gestion des risques de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture de juste valeur.

L'objectif est de couvrir une partie du risque de variation de juste valeur associée au risque de taux d'intérêt d'un emprunt à taux fixe.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour ses achats à terme de devises.

23.3. Risque de change

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de change, le Groupe a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'essentiel de ces opérations est réalisé dans un objectif de couverture, notamment pour couvrir des achats de marchandises ainsi qu'un portefeuille d'investissements financiers en devises.

S'agissant de la couverture des achats de marchandises effectués en dollars dans la zone euro, la politique du Groupe consiste à couvrir l'intégralité des budgets d'achats par des dérivés ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

S'agissant du portefeuille d'investissements financiers, comptabilisés à la juste valeur dans les actifs financiers disponibles à la vente (cf note 11), la politique du Groupe est de couvrir par des ventes à terme les investissements libellés en devises étrangères et pour un nominal correspondant à leur juste valeur en devise.

(En millions d'euros)	USD	PLN	JYP	Euros	Divers	Total 2008	Total 2007
Créances commerciales exposées	(2)	(2)				(4)	(6)
Autres actifs financiers exposés	(351)		(15)	(5)	(3)	(374)	(233)
Dettes fournisseurs exposées	35	11				46	35
Dettes financières exposées	342		17			359	566
Exposition brute dette/(créance)	24	9	2	(5)	(3)	27	259
Créances commerciales couvertes							
Autres actifs financiers couverts	(285)		(15)		(3)	(303)	208
Dettes fournisseurs couvertes		3				3	14
Dettes financières couvertes	257					257	284
Exposition nette dette/(créance)	52	6	17	(5)		70	274

23.3.1. Analyse de la sensibilité de l'exposition nette au risque de change

Les cours de change retenus pour le dollar américain s'établissaient au 31 décembre 2008 à 1 euro pour 1,3917 dollar et au 31 décembre 2007 à 1 euro pour 1,4721 dollar.

Les cours de change retenus pour le yen japonais s'établissaient au 31 décembre 2008 à 1 euro pour 126,14 yens et au 31 décembre 2007 à 1 euro pour 164,93 yens.

Une appréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, aurait pour conséquence une hausse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

(En millions d'euros)	Total 2008	Total 2007
Dollar américain	5	25
Yen japonais	2	1
Autres devises	0	1
TOTAL	7	27

23.4. Risque sur actions

23.4.1. Participations consolidées

Dans le cadre de la gestion de ses titres cotés consolidés, le Groupe peut avoir recours à des produits optionnels à travers des achats ou ventes d'options d'achat ou de vente, ou inclus dans des instruments financiers composés émis tels que les Obligations Échangeables en titres Casino ou des obligations indexées sur le cours du titre Casino, dans une optique de couverture notamment pour gérer les risques de dilution, ou dans un objectif stratégique d'optimisation de la détention de ses participations.

23.4.2. Portefeuille d'investissement

Au début du 2^e semestre 2008, le Groupe a manifesté son intention de réduire son exposition économique à travers la mise en œuvre d'un plan de cession significatif portant sur certaines lignes de son portefeuille d'investissements non cotés.

Le portefeuille comprend désormais près de 150 lignes (contre 230 au 31/12/2007), inférieures à 4 millions d'euros pour les 4/5^e d'entre elles, avec un montant maximum par ligne de 13 millions d'euros en cash investi net. Outre la diversification du portefeuille (géographique et sectorielle, par taille, par type d'investissement, par partenaire) qui permet une forte mutualisation des risques, les investissements en devises étrangères font l'objet d'une couverture du risque de change systématique.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Risque de prix lié à une variation défavorable de 10% du prix des titres détenus :

(En millions d'euros)	2008	2007
Position bilan (juste valeur)	393	545
Sensibilité sur les capitaux propres	(32)	(54)
Sensibilité sur le résultat	(7)	(1)

23.4.3. Portefeuille de placement

Au 31 décembre 2008, la valeur du portefeuille composé de titres de placement est devenue non significative à la suite de cessions opérées au premier et au début du deuxième semestre ; au 31 décembre 2007, ce portefeuille boursier était enregistré au bilan consolidé pour une juste valeur de 236 millions d'euros (auxquels s'ajoutaient des dérivés pour un notionnel de 138 millions d'euros, soit une exposition totale de 374 millions d'euros).

23.5. Risques de crédit

23.5.1. Risque de crédit commercial

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

23.5.2. Risque de crédit financier

Pour l'activité de Banque du Groupe Casino, de façon générale, le système de couverture du risque de crédit est fondé :

- sur une approche statistique par portefeuille homogène des créances clients, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en terme de risque de crédit ;
- sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées sur les clients présentant au moins une échéance impayée. L'occurrence d'une échéance impayée constitue le fait générateur au sens de la norme IAS 39 du provisionnement des créances.

Le montant des provisions est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêt. De ce fait, aux provisions pour risques de crédit avérés, s'ajoute dorénavant une provision pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. Les créances restructurées dont les plans sont à jour figurent parmi les créances saines. Dès le premier impayé, ces créances sont déclassées en créances douteuses compromises et font l'objet d'un provisionnement évalué sur base statistique conformément aux principes décrits ci-avant.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le détail et l'antériorité des créances commerciales et de l'activité de crédit sont précisés en note 13.3.

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers, la Société est exposée au risque de contrepartie. Rallye privilégie les relations financières avec différentes banques de tailles internationales bénéficiant des meilleures notations auprès d'agences spécialisées et évite une trop grande concentration des opérations sur un nombre restreint d'établissements financiers. Dès lors, Rallye considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

Par ailleurs, les dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec l'organisme prêteur, il n'y a donc pas de risque de contrepartie additionnel.

23.6. Risque d'exigibilité des dettes financières

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang (pari-passu), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (negative pledge) et défaut croisé.

Aucun contrat de financement ne comprend d'engagement lié à l'évaluation de la dette du Groupe par les agences de notation (« rating trigger ») ou à l'évolution du cours de bourse des actifs.

Les émissions obligataires publiques du Groupe sur le marché de l'euro ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

Certains financements bancaires de Rallye contiennent l'obligation de respecter les deux ratios financiers suivants aux dates d'arrêtés des comptes jusqu'à l'échéance des contrats :

- EBITDA Consolidé/Coût de l'endettement financier net consolidé > 2,75,
- Fonds propres de la société Rallye SA > 1,2 milliard d'euros.

Au niveau du groupe Casino, les ratios financiers à respecter aux dates d'arrêtés jusqu'à l'échéance des contrats sont les suivants :

- les deux lignes bancaires confirmées mises en places en 2007 sont soumises à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière nette consolidée/EBITDA (1) consolidé < 3,7.
- Les autres lignes bancaires confirmées à moyen terme, le placement privé 2009 et les obligations indexées sont soumis au seul engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée/EBITDA⁽¹⁾ consolidé < 4,3.
- Le placement privé réalisé aux USA est soumis à l'engagement de respecter les ratios suivants :
 - Dette Financière nette consolidée/EBITDA (1) consolidé < 3,7
 - Dette Financière nette consolidée/Fonds propres consolidés < 1,2
 - Actifs incorporels consolidés/Fonds propres consolidés < 1,25

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Par ailleurs afin de garantir la liquidité, le Groupe dispose de lignes de crédits confirmées non utilisées et immédiatement disponibles pour un montant total de 3,3 milliards d'euros qui se décompose de la façon suivante :

Lignes bancaires confirmées non utilisées

(En millions d'euros)	Taux	Montants disponibles			Échéances
		Groupe Casino	Rallye	GO Sport	
Lignes bancaires confirmées	Fixe	21			Avant décembre 2009
Lignes bancaires confirmées	Variable	834	155	18	Avant décembre 2009
Lignes bancaires confirmées	Variable	42	425	80	Après décembre 2009
Lignes syndiquées	Variable	1 200	575		Juillet 2012(groupe Casino)/ Février 2010 (Rallye)
Ligne pour le financement de l'activité de crédit	Variable	46			Décembre 2009
TOTAL		2 143	1 155	98	

Échéancier au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers				
Emprunts obligataires	5 612	1 103	4 462	47
Autres emprunts	3 226	778	2 181	267
Contrats de location financement	169	54	104	11
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	165	31	134	
Dettes financières	628	445	183	
Dettes fournisseurs	4 708	4 708		
Autres dettes	2 938	2 845	93	
Concours bancaires courants	439	439		
TOTAL	17 885	10 403	7 157	325

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Échéancier au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers				
Emprunts obligataires	5 766	1 170	3 445	1 151
Autres emprunts	2 799	515	2 004	280
Contrats de location financement	177	41	107	29
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	156	18	138	
Dettes financières	837	595	213	29
Dettes fournisseurs	4 582	4 582		
Autres dettes	679	668	11	
Concours bancaires courants	573	573		
TOTAL	15 569	8 162	5 918	1 489

I Note 24. Autres dettes non courantes

(En millions d'euros)	2008	2007
Dérivés passifs non courants	44	10
Dettes fiscales et sociales non courantes	22	33
Dettes diverses non courantes	27	20
TOTAL	93	63

I Note 25. Autres dettes courantes

(En millions d'euros)	2008	2007
Dettes sur immobilisations	279	246
Comptes courants	64	85
Dettes fiscales et sociales	1 259	1 253
Dettes diverses	554	574
Financement de l'activité de crédit	593	574
Produits constatés d'avance	24	18
Dérivés passifs hors couverture	56	10
Dérivés passifs de couverture	16	
Autres dettes courantes	2 845	2 760

I Note 26. Information sectorielle

26.1. Secteur primaire : activité

Le secteur d'activité « Grande distribution » correspond au groupe Casino, le secteur d'activité « Articles de sport » concerne Groupe GO Sport et le secteur d'activité « Autres » correspond à l'activité holding et au portefeuille d'investissements.

Au 31 décembre 2008 :

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Autres	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total 2008
Chiffre d'affaires sectoriel	28 704	727	17	29 448	15	29 463
Résultat opérationnel avant amortissement, provision	1 666	14	17	1 697	(4)	1 693
Amortissement des actifs sectoriels	(387)	(22)	(4)	(413)		(413)
Provision y compris dépréciation goodwill		(6)		(6)	(1)	(7)
Résultat sectoriel	1 278	(14)	13	1 278	(5)	1 273
Quote-part de résultat des entreprises associées	13			13		13

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Autres	Sous Total	Actifs et passifs en vue de la vente	Total 2008
Valeur nette comptable des actifs sectoriels	23 182	377	1 133	24 692	237	24 929
Participations dans les entreprises associées	122		14	136		136
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS	23 304	377	1 147	24 828	237	25 065
Total des passifs consolidés	15 310	279	3 331	18 920	127	19 047
Coût des investissements	1 985	38	111	2 134		2 134
Effectif inscrit	173 219	5 029	79	178 327		178 327

Le résultat sectoriel des activités poursuivies de 1 278 millions d'euros correspond au résultat opérationnel courant des activités poursuivies de 1 283 millions d'euros et inclut les dépréciations de goodwill pour 5 millions d'euros (cf. note 7 « Dépréciation des actifs »).

Les autres produits et charges opérationnels hors dépréciations de goodwill s'élèvent à - 122 millions d'euros et sont positionnés au niveau de la « Grande distribution » pour - 69 millions d'euros, au niveau de l'activité « Articles de sport » pour 5 millions d'euros et au niveau de l'activité holding et au portefeuille d'investissements pour - 58 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007 :

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Autres	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total 2007
Chiffre d'affaires sectoriel	24 972	754	10	25 736	649	26 385
Résultat opérationnel avant amortissement, provision	1 839	16	78	1 933	21	1 954
Amortissement des actifs sectoriels	(602)	(18)		(620)		
Provision y compris dépréciation goodwill	(48)	(1)	(10)	(59)	(1)	(60)
Résultat sectoriel	1 189	(3)	68	1 254	20	1 274
Quote-part de résultat des entreprises associées	17		1	18		18

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Grande distribution	Articles de sport	Autres	Sous Total	Actifs et passifs en vue de la vente	Total 2007
Valeur nette comptable des actifs sectoriels	23 203	383	1 338	24 924	2	24 926
Participations dans les entreprises associées	277		2	279		279
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS	23 480	383	1 340	25 203	2	25 205
Total des passifs consolidés	15 330	271	3 196	18 797		18 797
Coût des investissements	3 027	26	152	3 205	11	3 216
Effectif inscrit	159 946	5 963	93	166 002		166 002

Le résultat sectoriel des activités poursuivies de 1 254 millions d'euros correspond au résultat opérationnel courant des activités poursuivies de 1 261 millions d'euros et inclut les dépréciations de goodwill pour 7 millions d'euros (Cf. note 7 « Dépréciation des actifs »).

Les autres produits et charges opérationnels hors dépréciations de goodwill s'élèvent à 168 millions d'euros et sont positionnés au niveau de la « Grande distribution » pour 146 millions d'euros, au niveau de l'activité « Articles de sport » pour 20 millions d'euros et au niveau de l'activité holding et au portefeuille d'investissements pour 2 millions d'euros.

26.2. Secteur secondaire : zone géographique

Au 31 décembre 2008 :

(En millions d'euros)	France	Amérique du Nord	Amérique Latine	Asie	Autres secteurs*	Éliminations et non affectés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total 2008
Chiffre d'affaires	19 230		6 077	1 590	2 546	5	29 448	15	29 463
Valeur nette comptable des actifs	13 809	197	4 409	876	1 564	3 837	24 692	237	24 929
Coût des investissements	1 097	1	368	109	559		2 134		2 134

* Les « autres secteurs » regroupent les activités des Pays-Bas, de l'Océan Indien et de la Pologne

Au 31 décembre 2007 :

(En millions d'euros)	France	Amérique du Nord	Amérique Latine	Asie	Autres secteurs*	Éliminations et non affectés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total 2007
Chiffre d'affaires	18 628		4 686	1 536	884	2	25 736	649	26 385
Valeur nette comptable des actifs	13 559	297	4 847	909	954	4 358	24 924	2	24 926
Coût des investissements	692	50	2 141	126	196		3 205	11	3 216

* Les « autres secteurs » regroupent les activités des Pays-Bas, de l'Océan Indien et de la Pologne

I Note 27. Coûts d'achat complet des marchandises vendues

(En millions d'euros)	2008	2007
Achats et variations de stocks	(20 821)	(17 896)
Coûts logistiques	(1 116)	(999)
Coûts d'achat des marchandises vendues	(21 937)	(18 895)

I Note 28. Nature de charge par fonction

Au 31 décembre 2008 :

(En millions d'euros)	Coût Logistique	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	Total
Charges de personnel	(367)	(2 447)	(612)	(3 426)
Autres charges	(709)	(2 324)	(429)	(3 462)
Dotations aux amortissements	(40)	(565)	(91)	(696)
TOTAL	(1 116)	(5 336)	(1 132)	(7 584)

Au 31 décembre 2007 :

(En millions d'euros)	Coût Logistique ⁽¹⁾	Coût des ventes ⁽¹⁾	Frais généraux et administratifs	Total
Charges de personnel	(292)	(2 175)	(522)	(2 989)
Autres charges	(670)	(2 145)	(387)	(3 201)
Dotations aux amortissements	(38)	(515)	(72)	(625)
TOTAL ⁽²⁾	(999)	(4 834)	(981)	(6 815)

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le « coût d'achat complet des marchandises vendues ».

(2) Les montants présentés diffèrent de ceux publiés au 31 décembre 2007, cf note 29.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I Note 29. Tableau de réconciliation des comptes 2007 par nature

(En millions d'euros)	31 décembre 2007 publié	Coûts logistiques repositionnés par nature	Reclassements de présentation				Reclassement en activités abandonnées	31 décembre 2007 retraité
			Autres revenus ⁽¹⁾	Transport ⁽²⁾	Personnel extérieur ⁽³⁾	Provisions ⁽⁴⁾		
Chiffres d'affaires	25 755		4				(23)	25 736
Autres produits de l'activité	404		(169)					235
Achats et variation de stocks	(18 032)			122			14	(17 896)
Coûts logistiques	(890)	890						-
Frais de personnel ⁽⁵⁾	(2 611)	(212)	32		(182)	(20)	4	(2 989)
Autres charges ⁽⁵⁾	(2 625)	(650)	124	(122)	182	(116)	5	(3 202)
Amortissements et provisions	(740)	(29)	9			136		(624)
Résultat opérationnel courant	1 261							1 261

(1) Les refacturations de charges sont désormais présentées en moins des « autres charges » et des « frais de personnel ».

(2) Les coûts de transport avant la première réception dans l'ensemble des sites du Groupe, lorsqu'ils ne sont pas facturés avec une marchandise sont désormais présentés en « autres charges » de la fonction logistique et non plus en « coût d'achat ».

(3) Les frais de personnel intègrent dorénavant le personnel extérieur (intérim, etc.), qui était précédemment présenté en « autres charges ».

(4) Les dotations et reprises de provisions sont désormais présentées sur les lignes de charge par nature.

(5) Ces comptes par nature sont présentés selon les trois fonctions « logistique », « coûts des ventes » et « frais généraux » en note 28.

I Note 30. Autres produits et charges opérationnels

(En millions d'euros)	2008	2007
Résultat de cessions d'actifs ⁽¹⁾	48	298
Pertes de valeur des actifs ⁽²⁾	(56)	(34)
Restructuration	(27)	(28)
Provisions pour litiges	(19)	(18)
Provisions pour risques	(32)	(24)
Risque lié à l'opération TRS Exito ⁽³⁾	(27)	
Divers	(14)	(33)
Total autres charges opérationnelles	(175)	(137)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(127)	161

(1) Au 31 décembre 2008, le résultat de cessions d'actifs se compose de 31 millions d'euros dans le cadre des opérations de cessions immobilières annoncées le 3 décembre 2008, de 22 millions relatifs à la cession des titres Mercialis et de pertes à caractère d'impairment sur le portefeuille d'investissement non coté de Rallye (8 millions d'euros). Au 31 décembre 2007, le résultat de cession d'actifs était principalement composé de 255 millions d'euros relatifs aux opérations réalisées avec les OPCI (Organisme de Placement Collectif dédié à l'Immobilier).

(2) Cf détail ci-dessous :

(En millions d'euros)	2008	2007
Dépréciation des goodwill	(5)	(7)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	2	(5)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(17)	(22)
Reprise de dépréciation des titres Laurus		14
Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente	(29)	
Autres pertes	(7)	(14)
TOTAL PERTES NETTES DE VALEUR DES ACTIFS	(56)	(34)

(3) Le poste provisions pour risques inclut une provision pour perte probable sur l'opération « Total Return Swap » (cf note 20.3).

I Note 31. Coût de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	2008	2007
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	23	35
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	39	32
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	62	67
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(632)	(528)
Charges financières de crédit-bail	(7)	(7)
Coût de l'endettement financier brut	(639)	(535)
Coût de l'endettement financier net	(577)	(468)

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I Note 32. Autres produits et charges financiers

(En millions d'euros)	2008	2007
Produits financiers de participation	5	9
Gains de change (hors opération de financement)	26	62
Produits d'actualisation	10	7
Produits d'escompte financiers	0	0
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture	37	25
Variation positive de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	51	66
Autres produits financiers	53	42
Total autres produits financiers	182	211
Pertes de change (hors opération de financement)	(32)	(54)
Charges d'actualisation	(18)	(29)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture	(64)	(40)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(121)	(42)
Autres charges financières	(33)	(42)
Total autres charges financières	(268)	(207)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(86)	4

Les « Produits financiers des participations » représentent les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

I Note 33. Charge d'impôt

33.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2008	2007
Impôts exigibles	(158)	(322)
Impôts différés	(54)	26
TOTAL IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(213)	(296)

33.2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

(En millions d'euros)	2008	2007
Résultat avant impôts et quote-part de résultat net des entreprises associées	493	958
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(170)	(330)
Impact dus à des taux d'imposition différents ⁽¹⁾	22	80
Incidences théoriques des différences temporelles imposées à taux zéro	(128)	(39)
Divers impôts	63	(7)
<i>Crédit d'impôt sur déduction intérêts notionnels</i>	9	5
<i>Crédit d'impôt pour investissement France et international</i>	27	3
<i>Reconnaissance et abandon de déficits</i>	7	(8)
<i>Reprise de provision pour impôt</i>	11	
<i>Divers</i>	9	(7)
Charge d'impôt réelle	(213)	(296)

(1) Principalement taux réduit sur cessions aux OPCI (Cf. note 5.2)

33.3. Principales différences « permanentes »

(En millions d'euros)	2008	2007
Effet des déficits non activés	(377)	(145)
Charges non déductibles	(10)	
Reprise dépréciation Laurus		14
Résultat Mercialys non imposé	38	23
Résultats exonérés (Produits/pertes de dilution)	(8)	3
Amortissement paiements en actions	(13)	(13)
Divers	(1)	5
TOTAL DES PRINCIPALES DIFFÉRENCES TEMPORELLES IMPOSÉES À TAUX ZÉRO	(371)	(113)
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Effet d'impôt au taux théorique lié aux décalages temporels imposés à taux zéro	(128)	(39)

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I Note 34. Quote-part du résultat net des entreprises associées

(En millions d'euros)	2008	2007
CBD		(4)
Super de Boer (ex Laurus)		4
Exito ⁽¹⁾		7
Autres	1	2
Entreprises associées du groupe Franprix/Leader Price	12	9
AEW Immo-commercial	3	
Easy Colombia	(1)	
Entreprises associées du groupe Cdiscount	(1)	
Entreprises associées du groupe Super de Boer	(1)	
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	13	18

(1) La quote-part de résultat net d'Exito correspond à la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 avril 2007, la société étant intégrée globalement après cette date.

I Note 35. Activités abandonnées

En 2006 et 2007, le Groupe a cédé ses activités de distribution en Pologne et ses activités aux États-Unis. Les activités de distribution d'articles de sport en Belgique cédées en 2007 étant constitutive d'une zone géographique principale et distincte pour Groupe GO Sport, leur contribution au compte de résultat est présentée en « Activités abandonnées ».

Le compte de résultat des activités belges, polonaises et américaines, présenté sur une seule ligne « Résultat net des activités abandonnées » se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	2008				2007			
	Articles de sport	Grande distribution	Total	Articles de sport	Grande distribution	Total		
	Belgique	Pologne	USA	Belgique	Pologne	USA	2007	
Résultat opérationnel courant	(6)	(1)		(7)	(1)	21	19	
Autres charges et produits opérationnels	3	(11)	(4)	(12)	34	111	145	
Résultat opérationnel	(3)	(12)	(4)	(19)	(1)	132	165	
Coût de l'endettement financier net						(2)	(2)	
Autres produits financiers						5	5	
Autres charges financières								
Résultat avant impôt	(3)	(12)	(4)	(19)	(1)	135	168	
Charge d'impôt		2	1	3		(6)	(15)	
Quote-part de résultat des sociétés associées						1	1	
Résultat net des activités abandonnées	(3)	(10)	(3)	(16)	(1)	127	154	
dont part du Groupe	(2)	(4)	(1)	(8)	(1)	14	72	
dont intérêts minoritaires	(1)	(6)	(1)	(8)		68	82	

Les éléments constatés en charges sur 2008 concernant les activités polonaises et américaines concernent essentiellement des provisions relatives aux garanties de passifs (voir note 37.2), ils n'ont pas donné lieu à décaissements.

Les flux de trésorerie des activités abandonnées se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	Belgique	Amérique du Nord	2007
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3	15	18
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1)	(44)	(45)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(3)	(3)
Écart de conversion			
Variation nette de trésorerie des activités abandonnées	2	(31)	(29)
Trésorerie nette d'ouverture des activités abandonnées	1	31	32
Trésorerie nette d'ouverture de FEG reclassé en actifs détenus en vue de la vente			(17)
Trésorerie nette d'ouverture reclassée			14
Variation de trésorerie cession FEG			17
Variation nette de trésorerie des activités abandonnées		(31)	(31)
Trésorerie de clôture	3		3
Trésorerie nette reclassée en vue de la vente			3

I Note 36. Résultat net par action

Le résultat par action de base et le résultat par action dilué ont le même numérateur en 2008.

36.1. Nombre moyen pondéré d'actions

	2008	2007
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période		
Actions totales	42 664 592	39 268 811
Actions autodétenues	(677 565)	(190 513)
Nombre moyen pondéré d'actions avant dilution	41 987 027	39 078 298
Équivalents actions provenant des plan d'option de souscription	1 072 896	826 212
Nombre moyen pondéré total		826 212
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)	(1 072 896)	(360 758)
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs		465 454
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché ⁽¹⁾		(371 046)
Effet de dilution des plans d'options de souscription		94 408
Plan d'attribution d'actions gratuites	56 813	82 203
Effet de toutes les actions potentielles dilutives	56 813	176 611
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	42 043 840	39 254 909

(1) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des bons et options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

36.2. Résultat net, part du Groupe

	2008	2007
Résultat net, part du Groupe (en millions d'euros)	(86)	288
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	41 987 028	39 078 299
Par action (en euros)	(2,05)	7,37
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution ⁽¹⁾	42 043 840	39 254 910
Par action dilué (en euros)	(2,05)	7,34

(1) Dans le cas d'un résultat net par action négatif, le résultat dilué est identique à ce dernier. Les instruments en actions ne peuvent pas avoir un effet antidilutif sur le résultat.

36.3. Résultat net des activités poursuivies part du Groupe

	2008	2007
Résultat net, part du Groupe (en millions d'euros)	(78)	215
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	41 987 028	39 078 299
Par action (en euros)	(1,85)	5,51
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution ⁽¹⁾	42 043 840	39 254 910
Par action dilué (en euros)	(1,85)	5,49

(1) Dans le cas d'un résultat des activités poursuivies par action négatif, le résultat dilué est identique à ce dernier. Les instruments en actions ne peuvent pas avoir un effet antidilutif sur le résultat.

36.4. Résultat net des activités abandonnées part du Groupe

	2008	2007
Résultat net, part du Groupe (en millions d'euros)	(8)	73
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	41 987 028	39 078 299
Par action (en euros)	(0,20)	1,86
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution ⁽¹⁾	42 043 840	39 254 910
Par action dilué (en euros)	(0,20)	1,86

(1) Dans le cas d'un résultat des activités abandonnées par action négatif, le résultat dilué est identique à ce dernier. Les instruments en actions ne peuvent pas avoir un effet antidilutif sur le résultat.

I Note 37. Actifs et passifs éventuels, autres obligations contractuelles

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

37.1. Engagements liés à l'activité courante

(En millions d'euros)	2008	2007
Cautions et garanties bancaires reçues	31	71
Créances assorties de garanties	106	101
Lignes de crédit confirmées non utilisées	3 396	3 671
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	3 533	3 843
Cautions et garanties données	240	36
Sûretés réelles accordées ⁽¹⁾	68	99
Réserve de crédit autorisée à la clientèle ⁽²⁾	1 340	1 601
Autres engagements donnés	64	90
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	1 712	1 826
Autres engagements réciproques	299	434
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	299	434

(1) Les sûretés réelles accordées concernent une garantie hypothécaire sur un magasin en Argentine au profit du gouvernement de la Province de Cordoba, divers immeubles de CBD donnés en garantie à l'administration fiscale brésilienne et des hypothèques sur divers actifs et valeurs mobilières dans l'Océan Indien au profit des organismes prêteurs.

(2) Les engagements de financement (réserve de crédit autorisée) donnés aux clients de Banque du Groupe Casino pour 1 340 millions d'euros peuvent être utilisés à tout moment. Ils sont ici compris au sens admis par la Commission Bancaire pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis 2 ans.

Les engagements des filiales françaises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élèvent au 31 décembre 2008 à 4 163 998 heures. Ils étaient de 3 483 859 heures au 31 décembre 2007. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 86 446 heures.

Par ailleurs, le groupe Casino a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur l'exercice 1998 concernant d'une part la récupération de déficits fiscaux jugée abusive par l'administration fiscale, et d'autre part la déductibilité d'une provision pour dépréciation d'immobilisations. Le groupe Casino conteste ces analyses et est confiant quant à l'issue favorable de ces contentieux. En conséquence, aucune provision n'est constatée à ce titre. Pour le second chef de redressement, le tribunal administratif s'est prononcé en octobre 2008 en faveur de l'administration fiscale. Le Groupe conteste cette décision et a interjeté appel. L'intérêt du litige non provisionné est de 11 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, 23 429 368 actions ordinaires Casino étaient nanties au profit d'établissements financiers en garantie de prêts et de lignes de crédit.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

37.2. Engagements liés aux opérations exceptionnelles

(En millions d'euros)	2008	2007
Garanties données dans le cadre de la cession ⁽¹⁾ :		
<i>des activités polonaises</i>	76	96
<i>des titres de Smart & Final</i>	3	3
<i>des actifs à l'OPCI AEW Immocommercial</i>	28	23
<i>des actifs à l'OPCI Immocio (Generali)</i>	5	5
Autres engagements donnés	15	15
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	127	142
Promesses d'achats d'actions ⁽²⁾ :		
<i>Monoprix</i>	1 200	850
<i>Franprix/Leader price</i>	236	335
<i>Uruguay</i>	49	44
<i>Sendas Distribuidora (Brésil)</i>	55	91
Autres engagements réciproques		
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	1 540	1 320

(1) Le groupe Casino a accordé les garanties usuelles dans le cadre des cessions qu'il a effectuées, et notamment :

- Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie est de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être portée à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques. Au 31 décembre 2008, à la suite d'une demande d'indemnisation produite par l'acquéreur, une provision de 6 millions d'euros a été comptabilisée au titre du risque probable estimé.

- Au titre de la cession des fonds d'hypermarchés, Mayland (ex-Géant Polska) garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 46 millions d'euros pendant une durée maximale de 24 mois à compter de la date de cession, durée pouvant être étendue à 8 ans en cas de demandes en matière d'environnement. Le montant est dégressif depuis 2008. Au 31 décembre 2008, il s'élève à 37 millions d'euros. Après déduction d'une provision pour risque estimée à 5 millions d'euros, le montant présenté dans le tableau ci-dessus est de 32 millions d'euros.

- Au titre de l'apport et des cessions d'actifs à l'OPCI AEW Immocommercial, Immobilière Groupe Casino garantit l'OPCI à hauteur de 23 millions d'euros jusqu'au 31 mars 2009 et à hauteur de 5 millions d'euros jusqu'au 31 mai 2009 pour tout préjudice résultant du non respect des déclarations et garanties consenties.

(2) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le groupe Casino a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en « passifs financiers » pour leur valeur actualisée ou leur juste valeur (cf note 22.4).

Monoprix : Les groupes Casino et Galeries Lafayette ont conclu le 22 décembre 2008 un avenant à leur accord stratégique de mars 2003 prévoyant le gel, pendant une période de trois ans, de l'exercice des options d'achat et de vente qu'ils se sont consentis sur les actions de Monoprix.

En conséquence, l'option d'achat dont dispose Casino sur 10% du capital de Monoprix et l'option de vente dont disposent les Galeries Lafayette sur 50% du capital de Monoprix ne seront désormais exerçables qu'à compter du 1^{er} janvier 2012. Les autres conditions et modalités d'exercice des options d'achat et de vente ne sont pas modifiées.

Les autres dispositions de l'accord stratégique de mars 2003 ne sont pas modifiées.

Le groupe Casino a fait procéder à une évaluation externe au 31 décembre 2008. L'évaluateur a estimé la valeur de 100% des titres Monoprix entre 2 400 et 2 500 millions d'euros. L'engagement hors bilan portant sur 50% des titres Monoprix est mentionné pour 1 200 millions d'euros.

Franprix/Leader Price : options portant sur les actions d'un grand nombre de sociétés non encore détenues par Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2043 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.

Uruguay : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 29,3% du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 52 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5% par an.

Brésil : CBD a accordé aux actionnaires de la société brésilienne Sendas Distribuidora une option de vente sur leur participation. Ainsi, la famille Sendas a le droit d'échanger ses 42,57% du capital contre des actions préférentielles de CBD. Cet échange peut être structuré comme il semble le plus approprié à CBD, c'est-à-dire par émission de titres ou par remise de cash. La famille Sendas a notifié l'exercice de son option le 5 janvier 2007. Il existe un litige portant sur le prix d'exercice de cette option. En conséquence, la remise de titres n'a pas eu lieu au 31 décembre 2008. L'engagement reste en hors bilan.

Le Groupe a accordé à la famille Diniz, partenaire avec laquelle est exercé le co-contrôle de CBD au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 0,4% et 8,5% du capital de CBD. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir de 2012 si, comme il en a la possibilité à cette date, le Groupe élit le Président du conseil d'administration du holding de contrôle. En cas d'exercice de la première option, la seconde sera exerçable pendant une période de huit années démarrant en 2015. Le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur les titres soumis à la première option de vente et correspondant à 0,4% du capital de CBD. Cette option d'achat est exerçable dans certaines conditions.

Par ailleurs, le groupe Casino bénéficie d'une promesse de vente portant sur 6,24% du capital de Super de Boer, exerçable à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 mars 2009, et d'une promesse de vente portant sur 40% des titres de la société Banque du Groupe Casino et exerçable avec un préavis de 18 mois jusqu'en juin 2025.

Enfin, dans le cadre de son partenariat avec la société Corin, Mercialys a acquis 60% des droits indivis sur certains actifs situés en Corse pour 90 millions d'euros. Il est prévu qu'en cas de non renouvellement de la convention d'indivision, et au plus tôt le 15 juin 2011, Corin et Mercialys apporteront leurs droits indivis à une société à créer. Mercialys s'engage à acquérir de Corin ses droits indivis (40%) ou les parts de la société ainsi créée, selon les termes suivants :

- Mercialys s'engage irrévocablement à acquérir de Corin ses droits indivis (ou les parts de société), sous réserve de sa faculté de contre-proposition et Corin s'engage irrévocablement à céder ses droits à Mercialys.
- Dans l'hypothèse de l'exercice par Corin de la promesse d'achat, au plus tôt le 31 janvier 2017, Mercialys a la possibilité, soit de se substituer à un tiers en ses droits et obligations, soit de se libérer de son engagement d'achat en offrant à Corin le droit d'acquérir ses droits indivis. La valorisation des actifs est prévue au protocole. Une décote de 20% sera, dans ce dernier cas, appliquée. Corin pourra également se substituer à tout tiers dans le bénéfice de cette promesse. Ces promesses sont constitutives d'engagements hors bilan conditionnels dont l'issue n'est pas prévisible. En cas de réalisation, la valorisation des actifs telle que prévue au protocole sera représentative de la valeur de marché.

37.3. Actifs et passifs éventuels

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sur les participations dans les entreprises associées et ceux dans les co-entreprises sont décrits dans les notes 8 et 9.

Litige avec la famille Baud :

Le Tribunal arbitral appelé à se prononcer sur les conditions de la reprise opérationnelle des sociétés du périmètre Franprix-Leader Price par le groupe Casino en mars et avril 2007 et sur la validité de l'exercice de l'option de vente par les membres de la famille Baud, rendra sa sentence à la fin du mois de juin 2009. Le groupe Casino qui a notifié aux actionnaires minoritaires la caducité de leurs droits et formulé une demande de dommages et intérêts en réparation des préjudices subis en raison des fautes commises par les anciens dirigeants, demeure confiant quant à l'issue de la procédure engagée. Le Groupe a cependant maintenu, dans l'attente de la décision du tribunal arbitral, une dette financière courante (420 millions d'euros au 31 décembre 2008) correspondant à l'option de vente, selon calcul issu de l'application des termes contractuels. Ce montant se distingue de la demande de la famille Baud (entre 475 et 581 millions d'euros selon les hypothèses retenues) dont les éléments de calcul sont erronés et les montants contestés par le groupe Casino.

Par ailleurs, des expertises complémentaires sur le coût de construction des magasins et d'un entrepôt ont été menées. Au 31 décembre 2008, l'essentiel des valeurs analysées a été expertisé et une charge de 5 millions d'euros a été constatée en « autres charges opérationnelles » au titre de manquants qui ont fait l'objet d'une sortie des valeurs nettes comptables correspondantes. Les expertises seront achevées en 2009 et des charges résiduelles non significatives pourront être constatées.

Les comptes 2006 et 2007 des sociétés Franprix Holding et Leader Price Holding ainsi que ceux de leurs principales filiales, dont la responsabilité incombait en tout ou partie aux anciens dirigeants, n'ont pas été approuvés par l'actionnaire majoritaire.

Par ailleurs, dans le cadre du conflit qui oppose le groupe Casino et la famille Baud, un administrateur provisoire a été nommé en mai 2008 dans la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'international (hors France métropolitaine et Dom Tom), détenue à 50% par Casino et à 50% par la famille Baud. La nomination de l'administrateur avait d'ailleurs été demandée par le groupe Casino dès septembre 2007. Sa mission résiduelle est d'arrêter les comptes 2006 et 2007 afin de les soumettre à l'assemblée générale des actionnaires avant le 30 juin 2009.

La société Geimex est consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du Groupe. Les intérêts de Casino dans la société s'élèvent à 73 millions d'euros dont 60 millions d'euros de goodwill.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

37.4. Engagements sur contrats de location financement et contrats de location simple

Preneur de location financement sur actifs immobiliers

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2008	
	Paievements minimaux	Valeur actualisée des paievements
À moins d'un an	15	10
Entre un et 5 ans	48	40
À plus de 5 ans	24	14
Paievements minimaux totaux au titre de la location	87	
Moins les montants représentant des charges de financement	(21)	
Valeur actualisée des paievements minimaux au titre de la location	66	65

(En millions d'euros)	2007	
	Paievements minimaux	Valeur actualisée des paievements
À moins d'un an	39	34
Entre un et 5 ans	113	98
À plus de 5 ans	43	24
Paievements minimaux totaux au titre de la location	195	
Moins les montants représentant des charges de financement	(39)	
Valeur actualisée des paievements minimaux au titre de la location	156	156

Preneur de location financement sur actifs mobiliers

Le Groupe a des contrats de location financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2008	
	Paievements minimaux	Valeur actualisée des paievements
À moins d'un an	47	45
Entre un et 5 ans	72	61
À plus de 5 ans		
Paievements minimaux totaux au titre de la location	119	
Moins les montants représentant des charges de financement	(14)	
Valeur actualisée des paievements minimaux au titre de la location	106	106

(En millions d'euros)	2007	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	11	9
Entre un et 5 ans	13	12
À plus de 5 ans		
Paiements minimaux totaux au titre de la location	24	
Moins les montants représentant des charges de financement	(3)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	21	21

Preneur de location simple actifs immobiliers

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(En millions d'euros)	2008	2007
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
À moins d'un an	442	353
Entre un et 5 ans	856	681
À plus de 5 ans	574	463

Preneur de location simple actifs mobiliers

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(En millions d'euros)	2008	2007
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
À moins d'un an	26	20
Entre un et 5 ans	34	19
À plus de 5 ans		

Bailleur de location simple

Le montant des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(En millions d'euros)	2008	2007
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
À moins d'un an	201	160
Entre un et 5 ans	247	170
À plus de 5 ans	86	70

La charge de loyers s'est élevée à 493 millions d'euros au titre de l'exercice 2008 contre une charge de 383 millions d'euros au titre de l'exercice 2007.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I Note 38. Cours des devises

Cours en devises pour un euro	2008		2007	
	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Dollar américain (USD)	1,3917	1,4706	1,4721	1,3706
Zloty polonais (PLN)	4,1535	3,5151	3,5935	3,7831
Peso argentin (ARS)	4,8631	4,642	4,63	4,2718
Peso uruguayen (UYU)	34,3869	30,5817	31,6319	32,0498
Dollar taïwanais (TWD)			47,7097	44,9918
Baht thaïlandais (THB)	48,285	48,456	43,8	44,2133
Peso colombien (COP)	3 162,89	2 873,4283	2 967,8800	2 836,5830
Real brésilien (BRL)	3,2436	2,6745	2,6119	2,6635
Bolivar vénézuélien (VEB)	3 026,18	3 157,0475	3 159,22	2 945,0684
Dong vietnamien (VND)	24 644,00	23 960,8182	23 543,7000	22 102,1100

I Note 39. Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité
- les filiales
- les entreprises associées
- les co-entreprises
- les membres du conseil d'administration et membres du comité de direction.

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire la société Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et consolidées respectivement selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif. Il en est de même pour les transactions avec les sociétés mères.

39.1. Transactions avec la société mère

Les comptes du groupe Rallye sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société Foncière Euris, sise au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris (N° Siren : 702 023 508) et dont la date de clôture est le 31 décembre 2008.

Il n'y a pas eu de transactions entre le groupe Rallye et la société Foncière Euris au cours de l'exercice 2008.

Un partenariat a été mis en place entre Foncière Euris et Rallye permettant à une de ses filiales (Parinvest) de continuer à s'associer aux projets développés par Foncière Euris. Ce partenariat mis en place pour une durée initiale de 4 ans prévoit, pour les projets ayant obtenu le permis de construire, l'obligation pour Foncière Euris de proposer une association sur un montant maximum de 50%, Parinvest ayant la faculté de participer ou non, et la prise de participation s'effectuant sur la base d'expertises externes.

Pour les projets en montage n'ayant pas encore le permis de construire, Foncière Euris a la faculté, mais non l'obligation, de proposer l'association à Parinvest.

Réciproquement, Parinvest s'engage à ne pas initier ou participer à de nouveaux projets de centres commerciaux, sans proposer à Foncière Euris d'y participer. Ce partenariat a été mis en œuvre sur les centres de Manufaktura, Beaugrenelle, Carré de Soie et Wzgorze.

39.2. Transactions avec les co-entreprises et les entreprises associées

(En millions d'euros)	2008		2007	
	Montant des transactions	Soldes	Montant des transactions	Soldes
Total des transactions avec les co-entreprises :				
Prêts		4		4
Créances	93	111	3	18
Dettes	33	82	(15)	49
Charges	47		66	
Produits	52		51	
Total des transactions avec les entreprises associées :				
Prêts			3	28
Créances	17	17	(146)	
Dettes	(1)		(1)	1
Charges	1		1	
Produits	25			

39.3. Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

(En millions d'euros)	2008	2007
Montant des rémunérations allouées ⁽¹⁾	6	4
Avantages à court terme (charges sociales)	3	2
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemité de fin de contrat due aux principaux dirigeants		
Paiements en actions ⁽²⁾	1	1
TOTAL	10	7

(1) Salaires bruts, primes, avantages en nature et jetons de présence.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'option sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites.

Note 40. Événements postérieurs à la clôture

40.1. Remboursement des obligations Rallye à échéance janvier 2009

Rallye a procédé au remboursement à l'échéance des obligations qu'elle avait émises en janvier et avril 2004. Le montant effectivement remboursé s'élève à 496 millions d'euros et correspond aux 470 840 obligations encore en circulation à l'échéance.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

40.2. Émission d'un emprunt obligataire

Au cours du mois de février 2009, le groupe Casino a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros portant intérêt à 7,875% à échéance août 2012.

40.3. Poursuite de la stratégie de valorisation des actifs immobiliers par apport d'actifs Alcudia à Mercialys. Distribution aux actionnaires de Casino d'un dividende en actions Mercialys

Casino a annoncé le 5 mars 2009, l'apport à Mercialys d'un portefeuille d'actifs immobiliers Alcudia, constitué de projets de promotion développés par Casino et de surfaces de vente et de réserve d'hypermarchés, pour une valeur totale de 334 millions d'euros. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de valorisation et de monétisation des actifs immobiliers mise en place par le groupe Casino depuis 2005. En rémunération des apports, Mercialys émettra au profit du groupe Casino des actions nouvelles, portant la participation du groupe Casino à son capital de 59,7% à 66,1%. Cette opération permettra ainsi à Mercialys d'augmenter sensiblement la taille de son patrimoine et de profiter des perspectives de croissance qu'offrent ces actifs, tout en renforçant sa structure financière. Dans la continuité de l'introduction en bourse de Mercialys en 2005 et afin de préserver le statut SIIC de la société, Casino souhaite associer directement ses actionnaires au développement de Mercialys et aux perspectives de création de valeur offertes par l'opération d'apport. Dans ce cadre, Casino proposera lors de sa prochaine assemblée générale mixte de distribuer à tous ses actionnaires (porteurs d'actions ordinaires et d'actions à dividende prioritaire), outre son dividende ordinaire en numéraire, un dividende en actions Mercialys à hauteur de 1 action Mercialys pour 8 actions Casino détenues. Ce dividende en nature représente, à la date du 5 mars 2009, un montant d'environ 3,07 euros par action détenue. À l'issue de la distribution en nature, le groupe Casino qui entend rester durablement actionnaire majoritaire de la société Mercialys, détiendra environ 50,4% du capital et des droits de vote, la société Rallye et ses filiales holdings détiendront environ 7,6% du capital de Mercialys.

40.4. Amélioration du profil boursier de Casino par la conversion des ADP en AO

Le conseil d'administration de Casino a approuvé le 4 mars 2009 à l'unanimité le projet de conversion des Actions à Dividende Prioritaire sans droit de vote (ADP) en Actions Ordinaires avec droit de vote (AO) sur la base d'une parité de 6 AO pour 7 ADP. Cette opération traduit la volonté du groupe Casino de simplifier sa structure de capital et d'améliorer son profil boursier en augmentant le flottant de l'action ordinaire.

LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2008

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	Méthode de conso.	2008	
				% d'intérêt	% de contrôle
Rallye SA*	75008 Paris	 Holding		 Société mère	
Alpétrol SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100
Bruyère (La) SA	75008 Paris	Holding	IG	67	67
Cobivia SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100
Colisée Finance 2 SA	75008 Paris	Holding	IG	100	100
Colisée Finance 3 SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100
Colisée Finance 4 SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100
Genty Immobilier SAS	75008 Paris	Immobilier	IG	100	100
H.M.B SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100
Kerrous SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100
Kergorju SCI	29200 Brest	Immobilier	IG	100	100
Magasins Jean SAS	29200 Brest	Grande distribution	IG	100	100
Matignon Sablons SAS	75008 Paris	Immobilier	IG	100	100
Matimmob 1 SAS	75008 Paris	Immobilier	IG	100	100
Mermoz Kléber SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100
MFD Finance SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100
MFD Inc. (ex Athlete's Foot Group Inc.)	GA 30331 Atlanta	Holding	IG	100	100
Miramont Finance & Distribution SA	75008 Paris	Holding	IG	100	100
O.C.P. SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100
Perrières (Des) SCI	75008 Paris	Immobilier	IG	100	100
Sables (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	IG	62,5	62,5
Sivigral SCI	75008 Paris	Immobilier	ME	40	40
Soparin SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100
Parande SAS	75008 Paris	 Holding	IG	100	100
Alexa Group GmbH	Düsseldorf	Immobilier	IG	27	50
Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH	Berlin	Immobilier	IG	54	54
Alta Marigny Carré de Soie SNC	75002 Paris	Immobilier	IP	25	25
Centrum Alexa SARL	Luxembourg	Immobilier	IG	60	60
Centrum Gdynia SARL	Luxembourg	Immobilier	IP	50	50
Centrum Lacina SP Zoo	Varsovie	Immobilier	IP	50	50
Centrum Leto SARL	Luxembourg	Immobilier	IG	100	100
Centrum Poznan SARL	Luxembourg	Immobilier	IG	100	100
Centrum Weiterstadt SARL	Luxembourg	Immobilier	IG	60	60
Centrum Wzgorze SP Zoo	Gdynia	Immobilier	IP	25	25
Einkaufszentrum Am Alex GmbH	Berlin	Immobilier	IG	54	90
Gutenbergstrasse BAB5 GmbH	Berlin	Immobilier	IG	48	80
HBF Konigswall GmbH	Berlin	Immobilier	IG	100	100
IG Real Estate Investments SRL	Bucarest	Immobilier	IG	66,5	100
IG Romanian Investments Ltd	Nicosie	Immobilier	IG	81,6	81,6
Loop 5 Shopping Centre GmbH	Düsseldorf	Immobilier	IP	24	50
Marigny Expansion SAS	75008 Paris	Holding	IP	50	50
Matignon -Tours SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100
Montech SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100
Parande Développement SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	Méthode de conso.	2008	
				% d'intérêt	% de contrôle
Parande Ventures (partnership)	New-York	Holding	IG	99	99
Parantech SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100
Pargest SAS	75008 Paris	Holding	IG	92,5	96,3
Pargest Holding SAS	75008 Paris	Holding	IG	96,1	96,1
Parinvest SAS	75008 Paris	Holding	IG	100	100
Pont de Grenelle SCI	75008 Paris	Immobilier	ME	20	20
Rivoli Participations SAS	75008 Paris	Holding	ME	27,6	27,6
Euristates Inc.	Wilmington, Delaware 19801	 Holding	IG	100	100
555 Watertown LLC	Watertown, Massachusetts 02472	Immobilier	IG	95,5	100
Alameda Main LLC	Dover, Delaware 19901	Immobilier	IG	95,5	100
Beacon Pleasant Street LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	84,4	86,2
EREC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	97,9	100
EREC Ventures II LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	99,8	100
Euris North America Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	100	100
ENAC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19802	Holding	IG	99,4	100
Euris Real Estate Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	100	100
Parande Brooklyn Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	100	100
Parande Brooklyn Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	95,7	100
Repton Place LLC	Boston, Massachusetts 02110	Immobilier	IG	84,4	100
Ross Akard Acquisition LP	Dallas, Texas	Immobilier	IG	83,2	85
Groupe GO Sport SA*	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	79,1
Buissières (Les) SAS	38360 Sassenage	Immobilier	IG	73,6	100
Club Sports Diffusion SA	1050 Bruxelles	Sport	IG	73,6	100
Courir France SAS	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	100
Delort Sports SARL	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	100
GO Sport France SAS	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	100
GO Sport International SAS	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	100
GO Sport Les Halles SNC	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	100
Gosport.com SAS	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	100
GO Sport Polska SP Zoo	02801 Varsovie	Sport	IG	73,6	100
Grand Large Sport SAS	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	100
Limpert Investments BV	1102 Amsterdam	Sport	IG	73,6	100
Casino, Guichard-Perrachon SA*	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,6	61,7
AEW Immo commercial	75012 Paris	Immobilier	ME	10	20,5
Alcudia Promotion SAS	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,5	100
Groupe Anfilco (Disco)	Montevideo	Grande distribution	IP	30,4	62,5
Balcadis 2 SNC	20220 Ile Rousse	Grande distribution	IG	48,6	100
Banque du Groupe Casino SA	75116 Paris	Banque	IP	29,2	60
Bergsaar BV	Amsterdam	Holding	IG	48,6	100
Groupe Big C*	Lupini	Grande distribution	IG	30,7	63,2
Bonuela	Caracas	Holding	IG	48,6	100
Casino Carburants SAS	42100 Saint-Étienne	Stations-services	IG	48,6	100

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	Méthode de conso.	2008	
				% d'intérêt	% de contrôle
Casino Information Technology SAS	42100 Saint-Étienne	Services	IG	48,6	100
Casino International SAS	42100 Saint-Étienne	Services	IG	48,6	100
Casino Ré SA	Luxembourg	Assurance	IG	48,6	100
Casino Restauration SAS	42100 Saint-Étienne	Restauration	IG	48,6	100
Casino Services SAS	42100 Saint-Étienne	Services	IG	48,6	100
Casino Vacances SNC	75009 Paris	Voyages	IG	48,6	100
Cativen	Caracas	Grande distribution	IG	32,7	78,6
CBD (Companhia Brasileira de Distribuição)*	Sao Paulo	Grande distribution	IP	16,7	34,5
Cdiscount SA	33700 Merignac	e- commerce	IG	39,3	100
Centrum Handlowe Jantar Sp. zoo	Varsovie	Immobilier	IG	12,2	25
Centrum Handlowe Pogoria Sp. zoo	Varsovie	Immobilier	IG	12,2	25
Club Avantages SAS	42100 Saint-Étienne	Cartes de fidélité	IG	47,6	98
Coboop BV	Amsterdam	Holding	IG	48,6	100
Codim 2 SA (Groupe Codim)	20200 Bastia	Grande distribution	IG	48,6	100
Comacas SNC	42100 Saint-Étienne	Achats	IG	48,6	100
Costa Verde SNC	20230 San Nicolao	Grande distribution	IG	48,6	100
Devoto	Montevideo	Grande distribution	IG	46,9	100
Dinetard SAS	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,6	100
Distribution Casino France SAS	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,6	100
Distridyn SA	75008 Paris	Grande distribution	IP	24,3	50
Dunnhumby France SAS	42100 Saint-Étienne	Marketing	IP	24,3	50
Easy Colombia SA	Piso	Grande distribution	ME	14,6	30
Easydis SAS	42160 Andrézieux-Bouthéon	Logistique	IG	48,6	100
Easy Holland BV	Amsterdam	Holding	ME	14,6	30
EMC Distribution SAS	75116 Paris	Achats	IG	48,6	100
Espace Warszawa Sp. zoo	Varsovie	Immobilier	IG	12,2	25
Groupe Exito*	Medellin	Grande distribution	IG	29,4	60,4
Fidis 2 SNC	20240 Ghisonaccia	Grande distribution	IG	48,6	100
Finovadis SNC	92800 Puteaux	Financier	IG	0,5	1
Floréal SA	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,6	100
Géant Foncière BV	Amsterdam	Holding	IG	48,6	100
Géant Holding BV	Amsterdam	Holding	IG	48,6	100
Géant International BV	Amsterdam	Holding	IG	48,6	100
Geimex SA	75001 Paris	Grande distribution	IP	24,3	50
Gelase SA	Bruxelles	Holding	IG	48,6	100
Hyper Rocade 2 SNC	20600 Furiani	Grande distribution	IG	48,6	100
IGC Promotion SAS	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,5	100
Immobilière Groupe Casino Services SAS	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,6	100
Intexa SA	42100 Saint-Étienne	Sans activité	IG	47,6	97,8
IRTS SARL	Le Grand Saconnex	Services	IG	48,6	100
Latic	Wilmington, Delaware	Holding	IG	48,6	100
Libertad SA	Cordoba	Grande distribution	IG	48,6	100
L'Immobilière Groupe Casino SAS	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,6	100
Lion de Toga 2 SNC	20200 Bastia	Grande distribution	IG	48,6	100

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	Méthode de conso.	2008	
				% d'intérêt	% de contrôle
Marushka Holding BV	Amsterdam	Holding	IG	48,6	100
Mayland (ex Géant Polska)	Varsovie	Grande distribution	IG	48,6	100
Groupe Monoprix	92110 Clichy	Grande distribution	IP	24,3	50
Onogan Promotion SAS	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,5	100
Pacam 2 SNC	20167 Mezzavia	Grande distribution	IG	48,6	100
Pachidis SA	42100 Saint-Étienne	Holding	IG	48,6	100
Plouescadis SAS	75016 Paris	Holding	IG	48,5	100
Polca Holding SA	Bruxelles	Holding	IG	48,6	100
Poretta 2 SNC	20137 Porto Vecchio	Grande distribution	IG	48,6	100
Prical 2 SNC	20260 Calvi	Grande distribution	IG	48,1	99
Prodis 2 SNC	20110 Propriano	Grande distribution	IG	48,6	100
Régie Média Trade SAS	75008 Paris	Services	IP	24,3	50
Restauration Collective Casino SAS	42100 Saint-Étienne	Restauration	IG	48,6	100
Ségisor SA	42100 Saint-Étienne	Holding	IG	48,6	100
Semafrac SNC	20600 Furiani	Grande distribution	IG	48,6	100
Serca SAS	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,6	100
SNC des Cash Corses	20200 Bastia	Grande distribution	IG	48,6	100
Soderip SNC	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	48,5	100
Sodico 2 SNC	20250 Corte	Grande distribution	IG	48,6	100
Spice Espana S.L.	Pampelune	Services	IG	48,6	100
Sudéco SAS	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,6	100
Sudis 2 SNC	20137 Porto Vecchio	Grande distribution	IG	48,6	100
Super de Boer NV* (ex Laurus NV)	5201 AD's-Hertogenbosch	Grande distribution	IG	27,7	57
Tevir SA	42100 Saint-Étienne	Holding	IG	48,6	100
Théiadis SAS	42100 Saint-Étienne	Holding	IG	46,9	96,5
Unigros 2 SNC	20200 Bastia	Grande distribution	IG	48,6	100
Uranie SAS	42100 Saint-Étienne	Grande distribution	IG	48,6	100
Vegas Argentina SA	Buenos Aires	Holding	IG	48,6	100
Villa Plancha SAS	42100 Saint-Étienne	Restauration	IG	48,6	100
Vindémia SA	Sainte-Marie (Réunion)	Grande distribution	IG	48,6	100
Wilkes	Sao Paulo	Grande distribution	IP	33,5	68,8
Asinco SA (groupe Franprix/Leader Price)	75016 Paris	Grande distribution	IG	48,6	100
Baud SA	94430 Chennevières sur Marne	Grande distribution	IG	46,2	100
Cafige	75009 Paris	Holding	IG	29,2	60
Cofilead	75017 Paris	Holding	IG	29,2	60
Groupe Cogefisd	75017 Paris	Grande distribution	IG	40,8	84
DBA SNC	56312 Lorient	Holding	ME	30,1	49
Distribution Leader Price SNC	77220 Gretz Armainvilliers	Grande distribution	IG	36,5	100
Groupe Figeac	75017 Paris	Grande distribution	IG	40,8	84
Franprix distribution SAS	75016 Paris	Grande distribution	IG	48,6	100
Franprix Holding SA	75016 Paris	Grande distribution	IG	46,2	95
H2A	92700 Colombes	Financier	IG	29,2	60
Leader Price Argentina SA	Buenos Aires	Grande distribution	IG	48,6	100

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	Méthode de conso.	2008	
				% d'intérêt	% de contrôle
Leader Price Holding SA	75016 Paris	Grande distribution	IG	36,5	75
Leadis Holding	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	IG	48,6	100
Lecogest SARL	92500 Rueil Malmaison	Holding	IG	36,5	51
Groupe Minimarché	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	IG	46,2	100
Pro Distribution SA	92370 Chaville	Holding	ME	23,8	49
Groupe Retail Leader Price	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	IG	36,5	100
R.L.P. Investissement SA	77220 Gretz-Armainvilliers	Grande distribution	IG	36,5	100
Sarjel	94100 St-Maur des Fossés	Financier	ME	23,8	49
Sédifrais SA	95560 Montsoulst	Grande distribution	IG	45,8	100
Socogem SA	75017 Paris	Holding	IG	20,4	50
Sodigestion	92000 Nanterre	Financier	IG	29,2	60
Groupe Sofigep	92500 Rueil-Malmaison	Grande distribution	IG	48,6	100
Surgenord SAS	93500 Pantin	Holding	IG	45,8	100
S.R.P	75017 Paris	Grande distribution	IG	46,2	100
Mercialys SA*	75016 Paris	Immobilier	IG	29	59,7
Bourg en Bresse Kennedy SCI	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	28	96,5
Centre commercial Kerbernard SCI	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	28,5	98,3
Corin Asset Management SAS	20600 Furiani	Immobilier	IP	11,6	40
Diane (La) SCI	13100 Aix-en-Provence	Immobilier	IG	29	100
Mercialys Gestion SAS	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	29	100
Mery 2 SAS	75116 Paris	Immobilier	IG	29	100
Point Confort SA	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	29	100
Toulon Bon Rencontre SCI	42100 Saint-Étienne	Immobilier	IG	28	96,7

* Sociétés cotées

IG : Intégration globale

IP : Intégration proportionnelle

ME : Mise en équivalence

Comptes consolidés

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rallye, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode relatif à l'adoption d'une présentation du compte de résultat par fonction, telle que décrite dans la rubrique « Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe et complétée par des informations propres au retraitement de la période comparable en note 29 « Tableau de reconciliation des comptes 2007 par nature ».

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

I Principes comptables

La note 8 « Participations dans les entreprises associées » de l'annexe décrit le traitement comptable retenu pour la consolidation de la participation dans l'OPCI AEW Immocommercial. Nous avons apprécié les éléments de droit et de fait existant entre le Groupe et l'OPCI AEW Immocommercial, qui sous-tendent le caractère approprié de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence retenue par le Groupe.

Nous avons également examiné les traitements comptables retenus par votre société pour la comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires et des engagements d'achats d'intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous nous sommes assurés que les rubriques « Regroupements d'entreprises » et « Engagements d'achats donnés aux minoritaires » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe donnent une information appropriée à cet égard.

Enfin, nous avons vérifié la correcte traduction dans les comptes 2007 et 2008 du changement de méthode mentionné au paragraphe I ci-avant.

I Estimations comptables

Lors de l'arrêté de ses comptes, le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des goodwill, les actifs immobiliers et les actifs financiers disponibles à la vente (rubriques « Dépréciation des actifs », « Immobilisations corporelles », « Immeubles de placement », et « Actifs financiers » de la note « Règles et méthodes comptables » détaillées dans les notes 5, 6, 7 et 10 de l'annexe).

Concernant ces actifs et ces goodwill, le groupe dispose pour s'assurer de leur valeur recouvrable, d'une part, d'évaluations externes et, d'autre part, de plans financiers pluriannuels, approuvés par la direction.

Nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée concernant les hypothèses retenues par le groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Catherine CHASSAING
Associée

ERNST & YOUNG et Autres
Henri Pierre NAVAS

Associé

Comptes sociaux

BILAN DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

ACTIF

(En millions d'euros)	NOTES	Brut	Amortissement et dépréciation	2008 Net	2007
Immobilisations incorporelles	1	0,3	0,3		
Immobilisations corporelles	1	1,2	0,7	0,5	0,5
Immobilisations financières	2-4-7	2 017,0	300,9	1 716,1	1 702,8
Total de l'actif immobilisé		2 018,5	301,9	1 716,6	1 703,3
Créances	3-7	1 854,2	0,1	1 854,1	2 083,3
Valeurs mobilières de placement	4	361,6		361,6	155,1
Disponibilités	4				0,2
Total de l'actif circulant		2 215,8	0,1	2 215,7	2 238,6
Charges constatées d'avance	5	0,8		0,8	0,9
Charges à répartir	5	5,5		5,5	8,1
Primes de remboursement des obligations	5	0,7		0,7	1,2
Écarts de conversion					
TOTAL DE L'ACTIF		4 241,3	302,0	3 939,3	3 952,1

PASSIF

(En millions d'euros)	NOTES	2008	2007
Capital social		127,1	128,0
Primes d'émission		1 309,0	1 321,9
Réserves		74,6	73,6
Report à nouveau		57,9	97,0
Acompte sur dividende		(33,7)	(34,0)
Résultat de l'exercice		47,5	39,4
Total des capitaux propres	6	1 582,4	1 625,9
Provisions	7	49,6	52,1
Emprunts et dettes financières	8	2 144,0	2 088,4
Dettes d'exploitation	9	14,0	15,8
Autres dettes	9	148,9	169,7
Total des dettes		2 306,9	2 273,9
Comptes de régularisation		0,4	0,2
TOTAL DU PASSIF		3 939,3	3 952,1

Comptes sociaux

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

(En millions d'euros)	NOTES	2008	2007
Chiffre d'affaires hors taxes	10	4,6	3,3
Autres achats et charges externes		(13,7)	(14,1)
Impôts et taxes		(1,2)	(1,2)
Charges de personnel		(8,2)	(8,4)
Dotations (reprise) aux amortissements et dépréciations		(3,4)	(4,7)
Autres charges nettes de gestion courante		(0,3)	(0,3)
Résultat d'exploitation	10	(22,1)	(25,4)
Produits financiers		270,9	195,5
Charges financières		(227,0)	(128,5)
Résultat financier	11	43,9	67,0
Résultat courant avant impôts		21,8	41,6
Reprises (dotations) exceptionnelles de provisions		4,9	
Autres produits (charges) exceptionnels nets		20,8	(2,0)
Résultat exceptionnel	12	25,7	(2,0)
Impôts sur les bénéfices	13		(0,2)
RÉSULTAT NET		47,5	39,4

Comptes sociaux

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

(En millions d'euros)	2008	2007
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net	47,5	39,4
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾	71,9	0,5
Plus-values de cession nettes d'impôts	(25,1)	1,8
Marge brute d'autofinancement	94,3	41,6
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks nets		
Créances d'exploitation nettes	15,5	(39,2)
Dettes d'exploitation	(1,5)	10,9
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	108,3	13,2
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(0,1)	(0,1)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Acquisition d'immobilisations financières	(199,1)	(190,7)
Cession d'immobilisations financières	119,2	37,7
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(80,0)	(153,0)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société	(77,2)	(70,7)
Augmentation de capital en numéraire	0,8	9,4
Remboursement du capital		
Émission d'emprunts	250,0	325,0
Remboursement d'emprunts	(159,6)	(75,4)
Variation des intérêts courus	6,6	2,0
Avance en comptes courants en faveur des filiales de la société	196,1	60,8
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	216,7	251,1
Variation de trésorerie (A + B + C)	245,0	111,3
Trésorerie d'ouverture	(D) 100,6	(10,7)
Trésorerie de clôture	(E) 345,6	100,6
Variation de trésorerie (E-D)	245,0	111,3

(1) à l'exclusion des provisions sur actif circulant et comptes de régularisation

Comptes sociaux

ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE AU 31 DÉCEMBRE 2008

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes, normes et méthodes comptables définis par le Plan Comptable Général de 1999 conformément au règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. L'amortissement économique des immobilisations est établi selon le mode linéaire et les durées suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Logiciels	1 an
Mobilier, matériel de bureau	2 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Agencements, aménagements	10 ans

1.2. Immobilisations financières

1.2.1. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

La société Rallye apprécie la valeur d'utilité des titres de participation en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net comptable, l'actif net réévalué, l'actualisation des flux financiers nette de l'endettement, le cours de bourse ou des évaluations externes. Une dépréciation de l'éventuel compte courant ou une provision pour risques peuvent être constituées lorsque les capitaux propres de la filiale sont négatifs.

1.2.2. Autres immobilisations financières

Les prêts et créances, et les autres titres immobilisés figurant dans les « Autres immobilisations financières » sont inscrits au bilan au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

Pour les actions Rallye acquises dans le cadre des programmes de rachat, la valeur probable de réalisation retenue est le cours de bourse moyen des vingt derniers jours de l'exercice.

1.3. Créances

Les créances figurent à l'actif pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

1.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est déterminée par comparaison entre cette valeur et :

- le cours de bourse moyen des vingt derniers jours de l'exercice pour les actions détenues en propre et en cours d'affectation ;
- et la valeur liquidative à la date de clôture pour les autres valeurs mobilières de placement.

Les actions en propre affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options de souscription d'actions ne sont pas dépréciées, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision pour risque constatée au passif.

1.5. Comptes de régularisation

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière appropriée à leurs modalités de remboursement.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portées en écarts de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque.

1.6. Provisions

En application du règlement CRC n° 2000-06, les risques et charges liés à une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue entraînent la comptabilisation d'une provision.

La provision pour contentieux fiscal correspond à l'appréciation des risques financiers en l'état actuel de la procédure.

Au titre des engagements de retraite, la dette prévisionnelle correspondant à la totalité des droits acquis par les personnes concernées est comptabilisée en provision pour charge conformément à la recommandation 2003 R-01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC). L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

Les primes de remboursement conditionnelles d'emprunts obligataires peuvent faire l'objet d'une provision dès lors que leur versement devient probable. Leur montant est réparti sur la durée de vie de l'emprunt. La Société a apprécié la nécessité de provisionner les primes de remboursement notamment en tenant compte de l'échéance des emprunts et de la différence entre le cours de bourse actuel des actions sous-jacentes et la valeur de remboursement des obligations.

La Société a consenti des plans d'attribution d'actions gratuites et comptabilise au titre de ces plans une provision correspondant au coût d'acquisition des actions qui devraient être attribuées compte tenu des conditions du plan appréciées à la date de clôture. Cette provision est constituée conformément à l'avis 2008-17 du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique, le montant des provisions est précisé à la note 7 de l'annexe.

1.7. Dettes

Les dettes d'exploitation et les autres dettes figurant au passif sont enregistrées pour leur valeur nominale.

1.8. Instruments financiers

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, la société Rallye utilise des instruments dérivés visant à rendre variables certaines lignes d'endettement pour bénéficier de la baisse des taux.

Les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat de l'exercice prorata temporis. La juste valeur de ces instruments financiers s'établit à - 0,5 million d'euros au 31 décembre 2008.

1.9. Résultat courant

Le résultat courant correspond aux produits et charges afférents aux activités ordinaires de la Société.

1.10. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut les produits et charges ayant un caractère exceptionnel ou étant significatifs eu égard à leur montant.

Comptes sociaux

ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE AU 31 DÉCEMBRE 2008

1.11. Impôt sur les bénéfices

La société Rallye a opté pour le régime de l'intégration fiscale et prend en charge l'impôt dû par le groupe intégré. Au 31 décembre 2008 le périmètre comprend 23 sociétés.

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Rallye et les sociétés membres du Groupe, expose les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés :

- la société Rallye supporte personnellement et définitivement l'impôt sur les sociétés, les contributions additionnelles afférentes aux bénéfices et aux plus-values réalisées par les filiales membres du groupe d'intégration fiscale ;
- les filiales membres du groupe d'intégration fiscale verseront à la société Rallye la fraction de l'impôt forfaitaire annuel due de leur fait ;
- en cas de sortie d'une filiale membre du groupe d'intégration fiscale, la société Rallye sera seule tenue au paiement des impositions et de toute autre charge éventuelle. La société Rallye pourra indemniser la filiale sortante des surcoûts fiscaux dont son appartenance au Groupe aura été la cause.

FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE

Néant

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Remboursement des obligations Rallye à échéance janvier 2009

Rallye a procédé au remboursement à l'échéance des obligations qu'elle avait émises en janvier et avril 2004. Le montant effectivement remboursé s'élève à 496 millions d'euros et correspond aux 470 840 obligations encore en circulation à l'échéance.

Comptes sociaux

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

II. COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

I Note 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2008	2007
Immobilisations incorporelles brutes	0,3	0,3
Amortissement	(0,3)	(0,3)
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles		
Terrains	0,1	0,1
Constructions	0,6	0,6
Autres immobilisations corporelles	0,5	0,5
Immobilisations corporelles brutes	1,2	1,2
Amortissement	(0,7)	(0,7)
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	0,5	0,5
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	0,5	0,5

1.2. Variation

(En millions d'euros)	Brut	Amortissement	Net
Au 1^{er} janvier 2007	1,4	(0,8)	0,6
Augmentations	0,1	(0,2)	(0,1)
Diminutions			
Au 31 décembre 2007	1,5	(1,0)	0,5
Augmentations		(0,1)	(0,1)
Diminutions		0,1	0,1
Au 31 décembre 2008	1,5	(1,0)	0,5

I Note 2. Immobilisations financières

2.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2008	2007
Titres de participation	2 000,5	1 920,0
Dépréciation	(300,9)	(238,0)
Valeurs nettes des titres de participation	1 699,6	1 682,0
Autres immobilisations financières	16,5	20,8
Dépréciation		
Valeurs nettes des autres immobilisations financières	16,5	20,8
Immobilisations financières nettes	1 716,1	1 702,8

Comptes sociaux

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Au 31 décembre 2008, le poste « Autres immobilisations financières » comprend 195 000 actions Rallye pour une valeur nette de 2,9 millions d'euros détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

2.2. Variation

(En millions d'euros)	Brut	Provision	Net
Au 1^{er} janvier 2007	1 787,1	(238,0)	1 549,1
Augmentations	204,1	(0,2)	203,9
Diminutions	(50,4)	0,2	(50,2)
Au 31 décembre 2007	1 940,8	(238,0)	1 702,8
Augmentations	183,3	(63,1)	120,2
Diminutions	(107,1)	0,2	(106,9)
Au 31 décembre 2008	2 017,0	(300,9)	1 716,1

L'augmentation des immobilisations financières correspond principalement à :

- l'acquisition (interne au Groupe) d'actions ordinaires Casino pour 91,6 millions d'euros ;
- l'acquisition d'actions à dividende prioritaire Casino pour 34 millions d'euros ;
- l'acquisition dans le cadre du contrat de liquidité de titres Rallye pour 25,1 millions d'euros et de fonds communs de placement (FCP) pour 32,6 millions d'euros.

Les diminutions d'immobilisations financières correspondent essentiellement à :

- la cession d'actions ordinaires Casino pour 16,9 millions d'euros ;
- l'impact comptable de l'opération de transmission universelle de patrimoine de la société Parcade chez Rallye pour 28,2 millions d'euros ;
- des cessions dans le cadre du contrat de liquidité de titres Rallye pour 24,9 millions d'euros et de fonds communs de placement (FCP) pour 22,6 millions d'euros.

I Note 3. Créances

Le montant et l'échéance des créances nettes figurant à l'actif du bilan se ventilent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	2008	2007
Créances de l'actif immobilisé	0,1	0,1
Créances clients et comptes rattachés	117,8	125,5
Comptes courants	1 700	1 916,9
Autres créances d'exploitation	36,3	40,9
Créances de l'actif circulant	1 854,1	2 083,3
Créances nettes	1 854,2	2 083,4
<i>dont : à un an au plus</i>	<i>1 838,3</i>	<i>2 065,8</i>
<i>à plus d'un an</i>	<i>15,9</i>	<i>17,6</i>

Au 31 décembre 2008, le poste « Autres créances d'exploitation » comprend :

- des produits à recevoir pour 18,3 millions d'euros correspondant à des intérêts à recevoir au titre d'opérations de couverture de taux d'intérêt ;
- des primes d'option d'achat d'actions Rallye pour 1,7 million d'euros ;
- des primes d'option d'achat d'actions Casino pour 15,8 millions d'euros.

Les avances en compte courant versées par la société Rallye à ses filiales sont réalisées dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe. Leur échéance est inférieure à un an.

I Note 4. Trésorerie nette

4.1. Valeurs mobilières de placement

(En millions d'euros)	2008	2007
Actions en propre	15,8	1,5
Valeurs mobilières de placement	345,8	153,6
Valeurs brutes	361,6	155,1
Dépréciation		
Valeurs nettes	361,6	155,1

Au 31 décembre 2008, le poste « Actions en propre » est composé de 1 039 945 actions Rallye destinées à couvrir des plans d'option d'actions et d'attribution d'actions gratuites.

Le poste « Valeurs mobilières de placement » se compose de placements de trésorerie à très court terme. La valeur de marché de ces placements est sensiblement identique à leur valeur comptable.

4.2. Actions en propre

	2008			2007
	VMP	Immobilisations financières	Total	
Nombres de titres détenus :				
Au 1^{er} janvier	35 276	370 552	405 828	203 578
Annulation		(316 452)	(316 452)	
Achats	1 039 945	863 238	1 903 183	878 234
Ventes	(35 276)	(722 338)	(757 614)	(675 984)
Au 31 décembre	1 039 945	195 000	1 234 945	405 828
Valeur brute des titres détenus (en millions d'euros) :				
Au 1^{er} janvier	1,5	17,2	18,7	8
Annulation		(14,6)	(14,6)	
Achats	15,8	25,1	40,9	43,6
Ventes	(1,5)	(24,9)	(26,4)	(32,9)
Au 31 décembre	15,8	2,8	18,6	18,7

Dans le cadre du contrat de liquidité signé entre la société Rallye et Rothschild & Cie Banque en juin 2005, la Société a acquis 863 238 et cédé 722 338 titres Rallye. À la clôture, la société Rallye reste propriétaire de 195 000 titres dont la valorisation au cours de bourse moyen des 20 derniers jours de l'exercice s'élève à 2,9 millions d'euros.

Au cours de l'année 2008, la Société a également acquis :

- 927 079 titres Rallye destinées à couvrir des plans d'attribution d'actions gratuites et d'options d'actions ;
- 112 866 titres Rallye en cours d'affectation.

Le 8 juin 2008, 35 276 titres Rallye ont été remis dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites arrivé à échéance.

Comptes sociaux

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

4.3. Trésorerie nette

(En millions d'euros)	2008	2007
Valeurs mobilières de placement	345,8	153,6
Dépréciation		
Valeurs nettes	345,8	153,6
Disponibilités		0,2
Découverts bancaires	(0,2)	(3,2)
Crédits spots		(50,0)
Trésorerie nette	345,6	100,6

I Note 5. Comptes de régularisation et assimilés

(En millions d'euros)	2008	2007
Charges constatées d'avance	0,8	0,9
Frais d'émission d'emprunt à étaler	5,5	8,1
Primes de remboursement des obligations	0,7	1,2
Comptes de régularisation et assimilés	7,0	10,2

Les frais d'émission d'emprunts et les primes de remboursement des obligations sont amortis sur la durée des emprunts de manière appropriée à leurs modalités de remboursement.

I Note 6. Capitaux propres

6.1. Décomposition

Au 31 décembre 2008, le capital social s'établit à 127 080 420 euros, composé de 42 360 140 actions au nominal de 3 euros.

(En millions d'euros)	2008	2007
Capital social	127,1	128,0
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 309,0	1 321,9
Réserve légale	12,8	11,8
Réserves réglementées	1,4	1,4
Autres réserves	60,4	60,4
Report à nouveau	57,9	97,0
Acompte sur dividende	(33,7)	(34,0)
Résultat de l'exercice	47,5	39,4
Capitaux propres	1 582,4	1 625,9

6.2. Variation des capitaux propres

(En millions d'euros)	2008	2007
Au 1^{er} janvier	1 625,9	1 512,9
Augmentation/diminution de capital	(0,9)	10,4
Prime d'émission	(12,9)	133,9
Autres mouvements		
Dividende versé	(77,2)	(70,7)
Résultat de l'exercice	47,5	39,4
Au 31 décembre	1 582,4	1 625,9

L'évolution du capital et de la prime d'émission résulte principalement de l'annulation de 316 452 actions.

6.3. Variation du capital en nombre d'actions

	2008	2007
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	42 652 592	39 211 028
Annulation d'actions	(316 452)	
Exercice d'options de souscription	24 000	314 300
Conversion d'obligations		3 127 264
Nombre d'actions au 31 décembre	42 360 140	42 652 592

6.4. Titres donnant accès au capital

Plans d'option de souscription d'actions

	09/06/2004	08/06/2005	07/06/2006	01/10/2007	23/04/2008
Date d'attribution	09/06/2004	08/06/2005	07/06/2006	01/10/2007	23/04/2008
Date d'échéance	09/12/2009	08/12/2010	07/12/2011	31/03/2013	22/10/2013
Nombre d'options accordées à l'origine	314 550	224 084	254 120	181 127	258 091
Nombre d'options annulées	25 800	17 083	15 313	1 320	3 125
Nombre d'options exercées	17 500				
Nombre d'options résiduelles au 31 décembre 2008	271 250	207 001	238 807	179 807	254 966
Prix d'exercice en euros	41,38	40,16	36,84	48,73	43,15
Valorisation des options à l'attribution en euros	8,51	8,64	7,20	10,16	8,74

L'ensemble des plans d'options a été attribué sans conditions de réalisation d'objectif mais avec une obligation de présence dans le Groupe pour ses bénéficiaires.

Plans d'attribution d'actions gratuites

	07/06/2006	01/10/2007	23/04/2008	25/09/2008
Date d'attribution	07/06/2006	01/10/2007	23/04/2008	25/09/2008
Date d'échéance	07/06/2009	01/01/2011	23/07/2011	25/09/2010
Nombre d'actions accordées à l'origine	40 858	29 686	44 161	41 150
Nombre d'actions annulées	2 734	330	782	
Nombre d'actions résiduelles au 31 décembre 2008	38 124	29 356	43 379	41 150
Valorisation des actions à l'attribution en euros	32,40	42,60	36,62	16,83

Comptes sociaux

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'acquisition définitive par les bénéficiaires des plans attribués en juin 2006, octobre 2007 et avril 2008 est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise et à une obligation de présence dans le Groupe. Le critère de performance retenu est la couverture de la dette financière nette par les actifs, apprécié au niveau du « périmètre holding de Rallye ». Ce critère est apprécié annuellement et donne lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée.

L'acquisition définitive par les bénéficiaires du plan attribué en septembre 2008 est soumise à une obligation de présence dans le Groupe.

Au 31 décembre 2008, 87 298 actions Rallye ont été affectées à ces plans, et une provision de 1,6 million d'euros a été constatée au passif.

I Note 7. Provisions

7.1. Provisions pour dépréciation des actifs

(En millions d'euros)	Dépréciation des actifs		Total
	Immobilisations financières	Actif circulant	
Au 1^{er} janvier 2007	238,0	0,4	238,5
Dotation	0,2		0,2
Reprise	(0,2)	(0,3)	(0,5)
Au 31 décembre 2007	238,0	0,1	238,2
Dotation	63,1		63,1
Reprise	(0,2)		(0,2)
Au 31 décembre 2008	300,9	0,1	301,0

Les dotations aux provisions concernent la dépréciation des titres des sociétés Miramont Finance et Distribution pour 35,1 millions d'euros et Parande pour 28 millions d'euros.

7.2. Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	Risques et charges			Total
	Litiges fiscaux	Primes de remboursement	Risques divers	
Au 1^{er} janvier 2007	9,3	41,0	1,4	51,7
Dotation		7,9	4,3	12,2
Reprise		(11,2)	(0,6)	(11,8)
Au 31 décembre 2007	9,3	37,7	5,1	52,1
Dotation		5,6	9,6	15,2
Reprise	(4,9)	(11,5)	(1,3)	(17,7)
Au 31 décembre 2008	4,4	31,8	13,4	49,6

La provision pour litiges fiscaux correspond au risque relatif aux litiges concernant les vérifications des exercices 1992 à 1994.

Au 31 décembre 2008 la provision pour risque relative aux primes de remboursement concerne un emprunt obligataire d'un montant de 299,7 millions d'euros. La dotation de l'exercice a été calculée prorata temporis sur la durée de cet emprunt.

La reprise de provision constatée au cours de l'exercice concerne la prime de remboursement de l'OCÉANE arrivée à échéance en janvier 2008.

La provision pour risques divers concerne des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que des options d'achat d'actions Casino et Rallye.

La reprise de 1,3 million d'euros concerne le plan d'attribution d'actions gratuites échu en juin 2008.

I Note 8. Dettes financières

8.1. Ventilation des dettes financières

(En millions d'euros)	2008	2007
Emprunts bancaires	838,2	575,6
OCÉANE		123,1
Obligations échangeables en AO Casino	304,6	304,9
Autres emprunts obligataires	1 001,0	1 031,6
Crédits spots		50,0
Autres dettes financières	0,2	3,2
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	2 144,0	2 088,4
<i>dont : à taux fixe</i>	<i>810,8</i>	<i>934,1</i>
<i>à taux variable</i>	<i>1 333,2</i>	<i>1 154,3</i>

(1) Dont charges à payer 58,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

8.2. Échéance des dettes financières

(En millions d'euros)	2008	2007
À moins d'un an	604,3	273,4
Entre un et cinq ans	1 339,7	1 365,0
À plus de 5 ans	200,0	450,0
TOTAL	2 144,0	2 088,4

Au 31 décembre 2008, la société Rallye disposait de lignes de crédit non utilisées à hauteur de 1 090 millions d'euros. La partie à moins d'un an des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit correspond à des financements arrivant à échéance en 2009 ainsi qu'aux intérêts courus au 31 décembre 2008 des dettes financières.

8.3. Caractéristiques des emprunts obligataires

Emprunt obligataire échangeable en actions ordinaires Casino

	OEAO
Montant nominal de l'émission	300 millions d'euros
Date d'émission	avril 2003
Taux d'intérêt annuel	3,25%
Valeur nominale	80 euros
Amortissement normal	le 1 ^{er} juillet 2013
Valeur de remboursement	95,256 euros
Échange	1 action contre 1 obligation ⁽¹⁾
Cotation	oui
Visa COB	
Nombre d'obligations en circulation :	
nombre à l'émission	3 750 000
nombre au 31 décembre 2008	3 745 872

(1) Option d'échange exercable jusqu'au 20 juin 2013, option de remboursement anticipé au gré de Rallye à partir du 1^{er} juillet 2006, option de remboursement anticipé au gré du porteur le 1^{er} juillet 2011.

Comptes sociaux

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Autres emprunts obligataires

	Janvier 2004	Octobre 2004
Montant nominal de l'émission	500 millions d'euros	500 millions d'euros
Date d'émission	Janvier 2004	Octobre 2004
Taux d'intérêt annuel	5,375%	5,625%
Valeur nominale	1 000 euros	1 000 euros
Amortissement normal	le 20 janvier 2009	le 13 octobre 2011
Valeur de remboursement	1 000 euros	1 000 euros
Cotation	oui	oui
Visa COB	n/a	n/a
Obligations en circulation :		
nombre à l'émission	500 000	500 000
nombre au 31 décembre 2008	470 840	500 000

I Note 9. Dettes d'exploitation et autres dettes

(En millions d'euros)	2008	2007
Dettes d'exploitation	14,0	15,8
Comptes courants	138,3	159,0
Autres dettes ⁽¹⁾	10,6	10,7
Autres dettes	148,9	169,7
<i>dont : à un an au plus</i>	<i>152,6</i>	<i>175,2</i>
<i>à plus d'un an</i>	<i>10,3</i>	<i>10,3</i>

(1) dont charges à payer 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les avances reçues des filiales de Rallye sont versées en compte courant dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe.

I Note 10. Résultat d'exploitation

10.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2008	2007
Prestations de services	4,6	3,3
Reprise de provisions	1,4	
Transfert de charges d'exploitation	0,8	1,0
Produits d'exploitation	6,8	4,3
Autres achats et charges externes	14,5	15,1
Impôts et taxes	1,2	1,2
Frais de personnel	8,2	8,4
Dotations aux amortissements et provisions	4,7	4,7
Autres charges d'exploitation	0,3	0,3
Charges d'exploitation	28,9	29,7
Résultat d'exploitation	(22,1)	(25,4)

10.2. Produits d'exploitation

(En millions d'euros)	2008	2007
Prestations de services	0,7	0,1
Services financiers	3,9	3,2
Chiffre d'affaires	4,6	3,3
Reprise de provisions	1,4	
Transfert de charges	0,8	1,0
Produits d'exploitation	6,8	4,3

Le chiffre d'affaires est intégralement réalisé en France et est essentiellement composé de prestations auprès des filiales. Le transfert de charges pour 0,8 million d'euros concerne des frais d'émission d'emprunt et des débours payés par Rallye pour le compte de ses filiales.

10.3. Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes comprennent notamment des commissions bancaires et des honoraires. Les autres charges d'exploitation concernent uniquement les jetons de présence attribués aux administrateurs.

10.4. Effectif moyen au 31 décembre

	2008	2007
Cadres	23	26
Employés	14	13
Total de l'effectif moyen	37	39
Rémunérations allouées aux dirigeants (en millions d'euros)	1,2	1,5

I Note 11. Résultat financier

(En millions d'euros)	2008	2007
Dividendes	118,6	53,4
Reprise de provisions	11,8	12,3
Autres intérêts et produits assimilés	128,1	126,1
Produits nets/cession de valeurs mobilières	12,4	3,7
Produits financiers	270,9	195,5
Intérêts et charges assimilées	149,8	115,4
Dotations aux provisions financières	77,2	12,9
Charges nettes/cession de valeurs mobilières		0,2
Charges financières	227,0	128,5
Résultat financier	43,9	67,0

Au titre de l'année 2008, les dividendes proviennent des sociétés Casino pour 36,3 millions d'euros, Cobivia pour 51,5 millions d'euros, Parande pour 21,4 millions d'euros, Mermoz Kleber pour 5,8 millions d'euros et Omnium de Commerce et de Participations pour 3,6 millions d'euros.

Les reprises de provisions intègrent notamment la reprise relative à la prime de remboursement des OCÉANE remboursées en janvier 2008 pour 11,5 millions d'euros.

Comptes sociaux

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Les autres intérêts et produits assimilés concernent essentiellement la rémunération des comptes courants avec les filiales. Les dotations aux provisions concernent essentiellement :

- la dépréciation de titres de participation pour 63,1 millions d'euros (voir note 7.1) ;
- les primes de remboursement de l'emprunt obligataire pour un montant de 5,6 millions d'euros ;
- et des options d'achat d'actions pour 8 millions d'euros.

Le résultat financier intègre également un produit financier de 3,9 millions d'euros correspondant au boni de confusion dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine de la société Parcade le 27 novembre 2008.

I Note 12. Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	2008	2007
Cession d'immobilisations financières	20,8	(2,0)
Reprise/(dotation) aux provisions	4,9	
Autres produits/(charges) exceptionnels		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	25,7	(2,0)

Le résultat de cession des immobilisations financières concerne principalement une plus-value de cession de titres de participation (cf. note 2.2).

La reprise de provision de 4,9 millions d'euros concerne les litiges fiscaux en cours.

I Note 13. Impôts sur les sociétés

13.1. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	2008	2007
Résultat courant	21,8	41,6
Résultat exceptionnel	25,7	(2,0)
Résultat avant impôts	47,5	39,6
Effet de l'intégration fiscale		(0,2)
RÉSULTAT NET	47,5	39,4

En tant que société tête de groupe du régime d'intégration fiscale, la société Rallye supporte personnellement et définitivement l'impôt sur les sociétés du groupe. Le régime d'intégration fiscale a eu pour effet une économie de 3,2 millions d'euros correspondant à l'impôt qui aurait été acquitté par les filiales.

En l'absence de ce régime la société Rallye n'aurait pas été imposable.

13.2. Situation fiscale latente

Les reports déficitaires d'un montant de 1 118 millions d'euros au 31 décembre 2008 sont constitués au sein de l'intégration fiscale et sont reportables indéfiniment.

Les moins-values à long terme reportables s'élèvent à 2,1 millions d'euros, elles ont été constituées au sein du groupe fiscal et sont imputables sur les plus-values à long terme de même nature réalisées au cours des 10 exercices suivants.

I Note 14. Informations sur le hors bilan

14.1 Engagements liés à l'activité courante

(En millions d'euros)	2008	2007
Instruments de couverture de taux	500,0	500,0
Autres engagements réciproques	3,6	3,6
Total des engagements réciproques	503,6	503,6
Cautions et garanties bancaires données	899,1	740,9
Primes de remboursement d'emprunts	25,3	31,2
Autres engagements donnés	4,4	5,3
Total des engagements donnés	928,8	777,4
Lignes de crédit confirmées non utilisées	1 090,0	1 275,0
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	1 090,0	1 275,0

La société Rallye est par ailleurs amenée à garantir ses filiales d'investissements dans le cadre d'opérations de vente et d'achat à terme de devises ainsi que d'equity swap portant sur des titres cotés réalisés avec des établissements financiers de premier plan. Au 31 décembre 2008, 2 080 202 actions ordinaires Casino étaient nanties au profit d'établissements financiers en garantie de prêts et de lignes de crédit.

14.2. Échéancier des obligations contractuelles

(En millions d'euros)	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes financières	604,3	1 339,7	200,0	2 144,0
Contrats de locations simples	1,9	1,7		3,6
TOTAL	606,2	1 341,4	200,0	2 147,6

14.3. Droit individuel à la formation

Les droits individuels à la formation en cours d'acquisition au 31 décembre 2008 s'élèvent à 2 477 heures, aucun droit n'a été consommé sur l'exercice.

I Note 15. Entreprises liées

(En millions d'euros)	Montants concernant les entreprises liées	Montants concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif		
Immobilisations financières nettes	1 698,9	0,7
Créances nettes	1 817,7	
Passif		
Dettes	146,5	0,6
Résultat		
Produits de participation	118,6	
Autres produits financiers	117,6	
Charges financières	10,6	

Comptes sociaux

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

I Note 16. Consolidation

La société Rallye établit des comptes consolidés. Les comptes de la société sont eux-mêmes intégrés dans les comptes consolidés de la société Foncière Euris, sise au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris (N° Siren : 702 023 508).

(En millions d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A - Filiales⁽¹⁾ (50 % au moins du capital détenu par la société)										
Cobivia SAS	31,8	6,7	100%	54,1	54,1	106,9	218,0		42,7	51,5
Kerrous SAS	184,5	(55,4)	100%	187,6	187,6	336,4	155,0		(13,8)	
Magasins Jean SAS	0,3	0,3	100%	2,2	0,6	0,2	2,5	6,4	0,2	
Matignon Sablons SAS	10,8	1,9	100%	11,0	11,0				0,7	
MFD SA	35,7	2,0	99,99%	307,5	37,7				0,2	
OCP SAS	2,4	94,9	99,99%	121,4	121,4	234,1	50,0		(5,6)	3,6
Parande SAS	73,0	(121,9)	100%	153,8	125,8	518,7			(126,7)	21,4
Mermoz Kleber	5,0	1,5	100%	5,0	5,0	5,6			1,2	5,8
B - Participations⁽¹⁾ (10 à 50% du capital détenu par la société)										
Casino, Guichard-Perrachon SA	171,9	7 132,2	14,02%	1 002,3	1 002,3			136,5	155,8	36,3
Groupe GO Sport SA	15,1	172,2	44,59%	151,4	151,4			27,8	10,2	
Sivigral SCI	0,4	1,2	40,00%	2,1	0,7					
C - Autres filiales et participations										
Filiales non reprises en A				2,1	2,0	0,1				
Participations non reprises en B										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital social de la société.

Comptes sociaux

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ RALLYE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En euros)	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008 ⁽¹⁾
1 - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	112 223 547	116 422 761	117 633 084	127 957 776	127 080 420
Nombre d'actions ordinaires existantes	37 407 849	38 807 587	39 211 028	42 652 592	42 360 140
Nombre maximal d'actions à créer :					
<i>par remboursement d'obligations ⁽²⁾</i>	6 131 589	6 131 589	6 131 589		
<i>par exercice d'options de souscription</i>	649 830	221 584	475 704	646 261	839 781
<i>par exercice de bons de souscription</i>	4 182 481	1 760 905			
<i>par attribution d'actions gratuites à émettre</i>			40 858	69 152	87 298
2 - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 319 809	1 597 155	2 200 052	3 305 611	4 958 279
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	84 017 215	31 682 011	86 676 277	44 868 239	111 275 856
Impôts sur les bénéfices	(2 700 664)	187 039		(201 675)	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	96 873 341	27 411 674	113 619 477	39 362 294	47 523 454
Résultat distribué	62 845 186	65 196 746	68 227 189	78 054 243	77 519 056
3 - Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,32	0,81	2,21	1,06	2,63
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	2,59	0,71	2,90	0,92	1,12
Dividende attribué à chaque action	1,68	1,68	1,74	1,83	1,83
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	34	35	37	39	39
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 233 050	4 836 773	5 987 950	5 865 768	5 621 944
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 922 007	2 352 491	2 694 949	2 506 847	2 647 027

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

(2) Pour les années 2004 à 2006, ce chiffre correspond au nombre maximum d'actions à créer au titre de la conversion des OCEANE.

Comptes sociaux

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rallye, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations qui ont notamment porté sur :

- les règles d'évaluation des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux rubriques « Immobilisations financières » et « Valeurs mobilières de placement », complétées dans la note 2 « Immobilisations financières » de l'annexe, et dans la note 4 « Trésorerie nette » de l'annexe à la rubrique « Valeurs mobilières de placement » ;
- les règles de comptabilisation des provisions pour primes de remboursement des obligations, décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique « Provisions », complétées dans la note 7 « Provisions » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Catherine CHASSAING
Associée

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre NAVAS

Associé

Comptes sociaux

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Garanties de la société Al pétrol

Administrateur concerné : M. Didier Carlier

a) Nature et objet

Lors de la réunion du conseil d'administration du 19 mars 2008, votre Société s'est portée caution personnelle, solidaire et indivisible de sa filiale, la société Al pétrol, au profit de Natixis au titre des engagements d'un montant maximum de 75 millions d'euros pris par sa filiale dans le cadre de l'utilisation d'une ligne de crédit d'un même montant.

Cette garantie est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature du contrat soit jusqu'au 15 mai 2013 et est rémunérée au taux de 0,4% par an.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2008.

b) Nature et objet

Lors de la réunion du conseil d'administration du 23 avril 2008, votre Société a consenti à Santander, succursale de Paris, une garantie à première demande d'un montant maximum de 52,5 millions d'euros dans le cadre des engagements pris par sa filiale, la société Al pétrol, au titre d'une ligne de crédit d'un montant de 50 millions d'euros.

Cette garantie est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature du contrat soit jusqu'au 15 mai 2013 et est rémunérée au taux de 0,4% par an.

Modalités

À ce titre, votre Société a facturé la somme globale de 45 269 euros.

c) Nature et objet

Lors de la réunion du conseil d'administration du 4 juin 2008, votre Société a consenti à Royal Bank of Scotland une garantie à première demande d'un montant maximum de 105 millions d'euros dans le cadre des engagements pris par sa filiale, la société Al pétrol, au titre d'une ligne de crédit d'un montant de 100 millions d'euros.

Cette garantie est accordée pour une durée de trois ans à compter de la date de signature du contrat soit jusqu'au 30 juin 2011 et est rémunérée au taux de 0,4% par an.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2008.

Comptes sociaux

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

2. Garantie de la société Centrum Development Sarl

Administrateur concerné : M. Didier Carlier

Nature et objet

Lors de la réunion du conseil d'administration du 19 mars 2008, votre Société a étendu la garantie à BNP Paribas concernant le paiement de toute somme due par Parande et ses filiales à la société Centrum Development Sarl au titre des transactions conclues dans le cadre d'opérations sur instruments financiers à terme dans la limite d'un montant global notionnel de 400 millions d'euros ou son équivalent dans une autre devise pour des échéances comprises entre deux jours et six mois. Cette garantie est accordée pour une durée de un an.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2008.

3. Garantie des sociétés Parande et Parinvest

Administrateur concerné : M. Didier Carlier

Nature et objet

Lors de la réunion du conseil d'administration du 16 décembre 2008, votre Société s'est portée caution, personnelle et solidaire de Calyon d'un montant total de 20 millions d'euros, pour ses filiales, les sociétés Parinvest et Parande dans le cadre de ses investissements financiers en devises afin de couvrir le risque de variation de change. Ce cautionnement est plafonné à hauteur de 5 millions d'euros sur Parande et 15 millions d'euros sur Parinvest.

Cette garantie est accordée pour une durée de quatre ans jusqu'au 16 décembre 2012 et est rémunérée au taux de 0,4% par an.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2008.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Cautions et garanties antérieurement données pour le compte de filiales de la société Rallye au profit de différents établissements bancaires

Nature et objet

Bénéficiaires	Filiales concernées	Montants et nature des garanties (en millions d'euros)	Conseil d'administration	Echéances
BNP Paribas	Alpétrol	75 - Cautionnement	10/04/2003	25/06/2008
Natixis	Alpétrol	75 - Cautionnement	10/04/2003	13/06/2008
Royal Bank of Scotland	Alpétrol	105 - Garantie à première demande	09/06/2004	11/07/2008
Calyon	Alpétrol	80 - Cautionnement	09/06/2004	22/09/2009
Deutsche Bank	Alpétrol	132,5 - Garantie à première demande	20/09/2006	30/11/2011
HSBC	Alpétrol	105 - Garantie à première demande	21/03/2007	04/09/2012
Bayerische Landesbank	Alpétrol	55 - Garantie à première demande	18/10/2006	10/01/2012
Natixis	Cobivia	245 - Garantie à première demande	08/06/2005	08/04/2011
Rabobank	Kerrous	155 - Garantie à première demande	06/06/2007	13/07/2012
CIC	Omnium de Commerce et de Participations	50 - Garantie à première demande	21/03/2007	15/01/2012
Natixis	L'Habitation Moderne de Boulogne	150 - Cautionnement	21/03/2007	28/03/2012
Calyon	L'Habitation Moderne de Boulogne	125 - Cautionnement	07/06/2006	13/07/2011
BNP Paribas	Parinvest	2,85 - Contre-garantie à première demande	18/10/2006	15/02/2013
Calyon	Parinvest	120 - Cautionnement	06/06/2007	15/06/2012
ABN Amro	Parinvest	125 - Garantie à première demande	30/08/2007	15/06/2012
Calyon	Parinvest	3,6 - Garantie à première demande	18/10/2006	

Modalités

Les cautions et garanties sont rémunérées au taux de 0,4% par an. A ce titre, votre société a facturé la somme globale de 3 955 178 euros au cours de l'exercice écoulé.

2. Garantie générale

Le conseil d'administration du 23 avril 2008 a renouvelé, en vertu des dispositions de l'article R 225-28 du Code de commerce, l'autorisation au président directeur général, de consentir les cautions, avals et garanties de votre Société pour le compte de ses filiales détenues à plus de 90%, en particulier au profit d'établissements financiers ou bancaires et de l'administration du Trésor en supplément des cautions spécifiquement consenties. Cette autorisation est donnée dans la limite de 150 millions d'euros en une ou plusieurs fois, pour une durée de un an.

Comptes sociaux

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Dans le cadre de la précédente autorisation soit celle donnée par le conseil d'administration du 19 avril 2007, les cautions et garanties suivantes ont été accordées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008 :

Nature et objet

- Cautions au profit de la banque BCME au titre des engagements pris par sa filiale, la société Les Magasins Jean dans le cadre d'une ligne de crédit d'un montant de 2,5 millions d'euros d'une durée de 3 ans ;
- Garantie à première demande au profit d'ABN Amro d'un montant de 3 millions d'euros au titre des engagements pris par sa filiale, la société Parinvest dans le cadre d'une opération sur actions cotées ;
- Garantie à première demande au profit de CALYON d'un montant de 2,5 millions d'euros au titre des engagements pris par sa filiale, la société Pargest dans le cadre d'opérations de couverture.

Modalités

Ces cautions et garanties sont rémunérées au taux de 0,4% par an. A ce titre, votre société a facturé la somme globale de 25 880 euros au cours de l'exercice écoulé.

3. Convention de conseil avec la société Euris

Nature et objet

Lors de la réunion du conseil d'administration du 4 juin 2008, votre Société a conclu un avenant à la convention de conseil avec la société mère du Groupe, la société Euris.

La société Euris, grâce aux moyens et structures dont elle dispose, conseille de manière permanente votre Société dans la détermination de ses orientations stratégiques et dans la gestion et le développement de ses activités. Par ailleurs, elle lui apporte une assistance technique dans les domaines juridique et administratif. A ce titre, une convention de conseil avait été conclue le 15 octobre 2003 entre votre Société et la société Euris.

Le conseil d'administration a été amené à constater lors de sa réunion du 4 juin 2008 un accroissement significatif et durable des travaux effectués par la société Euris, d'une part dans l'analyse des orientations de l'activité de Rallye et des opportunités d'investissements financiers, et d'autre part dans les études sur la structuration et l'organisation du contrôle de ses principales filiales et participation ainsi que dans la recherche et le montage de financements structurés.

Dans ce cadre, la convention initiale a été aménagée afin d'une part d'y intégrer l'accroissement du périmètre d'intervention de la société Euris, et d'autre part de modifier la rémunération de la convention et de la porter à la somme annuelle hors taxe de 1,6 million d'euros, indexée annuellement.

Modalités

A ce titre votre société a réglé la somme de 1 913 600 euros toutes taxes comprises au titre de l'exercice 2008.

4. Garantie de la société Foncière Euris

Nature et objet

Votre Société a contre garanti la société Foncière Euris à concurrence de sa quote-part (48%) dans le cadre du financement du centre commercial situé à Francfort :

- d'une part au titre d'un prêt de 187,5 millions d'euros consenti par la Bayerische Landesbank à la société Project Sierra Germany 1 Shopping Center GmbH en charge de la réalisation de l'opération, et la garantie à hauteur de 50%, du remboursement des sommes empruntées tant que le seuil de commercialisation de 50% des revenus locatifs n'aura pas été atteint,
- d'autre part pour couvrir tout dépassement de coût de revient prévisionnel de l'opération par des apports en fonds propres supplémentaires. Le prêt est garanti, à hauteur de 38,6 millions d'euros, correspondant au financement de l'acquisition du terrain, par la remise d'une hypothèque.

La garantie a pris fin en mai 2008.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2008.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Catherine CHASSAING
Associée

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre NAVAS

Associé

Rapport du conseil d'administration

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation les propositions suivantes :

- les délégations de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières, avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription,
- la délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise,
- l'autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés,
- la réitération de l'autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre,
- la modification de l'article 25 des statuts intitulé « conseil d'administration » relative à la mention du délai de régularisation de détention des actions de garantie des administrateurs.

I. DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES

Nous vous précisons que les différentes délégations et autorisations que vous aviez précédemment conférées au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances sont arrivées ou arrivent à échéance.

Dans ce cadre et afin de permettre à votre société de continuer à être dotée des instruments aptes à faciliter son accès au marché financier, nous vous proposons de renouveler à votre conseil d'administration, les délégations et autorisations suivantes :

1. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription

Le conseil d'administration aura la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme au capital de la société, par l'attribution, au choix de la société, soit d'actions nouvelles de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux ou donnant droit à l'attribution de titres de créances. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le conseil d'administration aura également la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant droit à l'attribution, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 200 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 1 milliard d'euros ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créances.

Le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder 1 milliard d'euros ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

Le conseil d'administration aura la faculté, si les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007.

Rapport du conseil d'administration

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2009

2. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription

Le conseil d'administration aura la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission, par offre au public et/ou par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la société, par l'attribution, au choix de la société, soit d'actions nouvelles de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux ou donnant droit à l'attribution de titres de créances. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le conseil d'administration aura la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant droit à l'attribution, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 200 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 1 milliard d'euros ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance. Toutefois, les augmentations de capital réalisées par une offre, ne constituant pas une offre au public, à des personnes visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, ne pourront excéder 20% du capital social par an.

Le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder 1 milliard d'euros ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

Le conseil d'administration aura la faculté d'apprécier s'il y a lieu de prévoir un délai de priorité irréductible et/ou réductible de souscription en faveur des actionnaires et d'en fixer les modalités et conditions d'exercice, conformément aux dispositions légales et réglementaires étant précisé que les titres non souscrits en vertu de ce droit pourront faire l'objet d'un placement public ou d'un placement privé s'adressant aux personnes visées à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier en France, à l'étranger et/ou sur le marché international.

Le conseil d'administration pourra également décider, lors de toute offre publique d'échange décidée par la société sur ses propres titres de remettre en échange des valeurs mobilières visées à l'article L.228-91 du Code de commerce.

Le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007.

3. Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'assemblée, en vertu de l'article L.225-136 du Code de commerce

Le conseil d'administration sera autorisé, pour une durée de vingt-six mois et dans la limite de 10 % du capital social par an, lors de toute émission d'actions ou de valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à fixer le prix d'émission selon les conditions suivantes : le prix d'émission sera égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%.

4. Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'augmentations de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription

Le conseil d'administration pourra, lors de toute émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription, émettre un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé, en cas de demandes de souscription excédentaires et ce, dans la limite de 15% de l'émission initiale et aux mêmes conditions de prix que celui retenu pour l'émission initiale.

5. Délégation de compétence conférée au conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Le conseil d'administration sera autorisé à émettre, dans la limite de 10% du capital de la Société, des titres de capital de la société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à ces délégations.

*

Dans le cadre de ces délégations, le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, ne pourra dépasser 200 millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, simples ou composées, conformément à la loi.

Ce montant nominal global de 200 millions d'euros n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à émettre lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux ;
- à émettre en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ainsi qu'aux actions à attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- à attribuer aux salariés et mandataires sociaux en cas de distribution d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital ;
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

Ce plafond ne s'applique pas aux augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.

II. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES, PRIMES OU AUTRES SOMMES DONT LA CAPITALISATION SERAIT ADMISE

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer au conseil d'administration la compétence pour décider d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par la création et attribution gratuite d'actions, ou par l'emploi simultané de ces divers procédés.

Le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée ne pourra excéder 200 millions d'euros.

Le conseil d'administration aura tout pouvoir, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre cette augmentation de capital.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007.

Rapport du conseil d'administration

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2009

III. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE MISE EN ŒUVRE PAR RALLYE SUR LES TITRES D'UNE AUTRE SOCIÉTÉ COTÉE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le conseil d'administration pourra décider, sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la société, en rémunération des actions ou des valeurs mobilières apportées à toute offre publique d'échange, mixte ou alternative, initiée par la société sur des actions ou des valeurs mobilières d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés par l'article L.225-148 du Code de commerce.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 200 millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 1 milliard d'euros ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créances.

L'assemblée générale autorise également le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros.

La présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

IV. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER, EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE, L'ÉMISSION DE BONS PERMETTANT DE SOUSCRIRE, À DES CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES, À DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ, Y COMPRIS LEUR ATTRIBUTION GRATUITE À TOUS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration pourra décider pour une durée de dix-huit mois, l'émission, dans le cadre de l'article L.233-32 du Code de commerce, en cas d'offre publique visant la société, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société. Le montant nominal total des titres susceptibles d'être émis en vertu de la présente autorisation ne pourra dépasser 200 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

V. AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL ET/OU CÉDER DES ACTIONS AUTODÉTENUES AU PROFIT DES SALARIÉS

Dans le cadre des dispositions légales concernant l'épargne salariale, le conseil d'administration, en application des articles L.225-129-2 et L.225-129-6 du Code de commerce pourra procéder, sur ses seules décisions et s'il le juge utile, à une augmentation de capital par émission d'actions dont la souscription serait réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la société Rallye dans les conditions fixées par l'article L.3332-18 du Code du travail.

Le nombre total d'actions pouvant être émis en vertu de cette autorisation ne pourrait pas être supérieur à 5 % du nombre total des actions de la société au moment de l'émission.

Le prix d'émission des actions à libérer contre numéraire ne pourra être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration, ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

La présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

VI - AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D'ACTION DÉTENUES EN PROPRE

Nous vous proposons, en vertu de l'article L.225-209 du Code de commerce, de réitérer la délégation de pouvoir au conseil d'administration, consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2006, arrivé à échéance le 5 juin 2009, afin de procéder à la réduction du capital social de la société par annulation des actions qu'elle viendra à acquérir dans le cadre d'un programme d'achat de ses propres actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le nombre total des actions détenues en propre et pouvant être annulées ne pourra excéder 10% du capital social par périodes de 24 mois.

Il convient que vous confériez au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de cette ou ces opérations de réduction de capital.

Cette autorisation sera donnée pour une période de trois ans à compter de la présente assemblée.
Vos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

VII. MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS INTITULÉ « CONSEIL D'ADMINISTRATION » RELATIVE À LA MENTION DU DÉLAI DE RÉGULARISATION DE DÉTENTION DES ACTIONS DE GARANTIE DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-25 du Code de commerce modifié par la loi du 4 août 2008 de Modernisation de l'économie, de compléter le quatrième alinéa de l'article 15 des statuts de la mention du délai de 6 mois pendant lequel un administrateur qui ne serait pas propriétaire d'une action de la société au jour de sa nomination ou qui cesserait de l'être au cours de son mandat, doit régulariser sa situation.

VIII. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Nous vous précisons que la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours sont exposées dans le rapport de gestion établi par le conseil d'administration qui vous a été présenté lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 3 JUIN 2009

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

I Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net comptable de 47 523 453,59 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

I Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité du Groupe durant l'exercice 2008 et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice net consolidé de 277 274 316 euros.

I Troisième résolution

Affectation du résultat de la Société

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% , décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

Bénéfice de l'exercice		47 523 453,59 €
Report à nouveau antérieur	(+)	57 846 556,03 €
Bénéfice distribuable	(=)	105 370 009,62 €
Versement d'un dividende aux actionnaires	(-)	77 519 056,20 €
Report à nouveau pour le solde	(=)	27 850 953,42 €

La distribution proposée correspond à un dividende d'un montant net de 1,83 euro par action.

Le montant du dividende réparti entre les actionnaires constitue un revenu éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques domiciliées en France, conformément à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts sauf option pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

L'assemblée générale constate qu'un acompte sur dividende représentant un montant net de 0,80 euro par action a été versé le 3 octobre 2008 sur décision du conseil d'administration du 28 août 2008, le solde, représentant un montant net de 1,03 euro par action sera mis en paiement à compter du 12 juin 2009.

Les dividendes afférents aux actions détenues en propre par la Société au jour de la mise en paiement du dividende seront portés au compte « Report à Nouveau ».

L'assemblée générale prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents et les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) se sont élevés à :

(En euros)	2007	2006	2005
Dividende net	1,83	1,74	1,68
Avoir fiscal			

I Quatrième résolution

Approbation des conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont énoncées.

I Cinquième résolution

Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Philippe CHARRIER, demeurant à Paris (75016), 17, avenue Marcel Proust, pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur André CRESTEY pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean CHODRON de COURCEL pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques DERMAGNE pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques DUMAS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre FÉRAUD pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 3 JUIN 2009

I Onzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles NAOURI pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I Douzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Christian PAILLOT pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I Treizième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Gilbert TORELLI pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I Quatorzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Finatis pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I Quinzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Foncière Euris pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I Seizième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Euris pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I Dix-septième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Matignon Corbeil Centre pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I Dix-huitième résolution

Renouvellement du mandat du censeur

L'assemblée générale renouvelle Monsieur Jean LEVY dans ses fonctions de censeur pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I Dix-neuvième résolution :

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et en application des dispositions des articles L.225-207 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, à procéder, à l'achat d'actions de la Société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat,
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- d'assurer l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF,
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société,
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers – AMF,
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 75 euros.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2009, soit 4 236 014 pour un montant maximum de 318 millions d'euros, étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10% visé ci-dessus, correspondra au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L.432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2009 et au plus tard le 3 décembre 2010.

L'assemblée générale décide que la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

Le descriptif du programme de rachat figurera dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

- de procéder à la réalisation effective des opérations ; d'en arrêter les conditions et les modalités,
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions,
- d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action, de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, de faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration informera l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 3 JUIN 2009

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

I Vingtième résolution

Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L.225-127, L.225-129, L.225-129-2, L.228-91, L.228-92, L.228-93 et suivants du Code de commerce, délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou à des actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites. Les émissions de bons de souscription à des actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes, étant précisé que le conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser deux cents (200) millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et un (1) milliard d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

L'assemblée générale autorise également le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de deux cents (200) millions d'euros auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, conformément à la loi.

Le montant nominal total des titres de créances ne pourra pas excéder un (1) milliard d'euros, ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

Le conseil d'administration pourra, conformément à la loi, instituer, en cas d'émission ou d'attribution d'actions nouvelles, s'il le juge utile, un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée.

En outre, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, à répartir librement tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites et/ou offrir au public tout ou partie les actions ou les valeurs mobilières non souscrites.

Cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les assemblées générales précédentes.

Dans les limites fixées par l'assemblée générale et conformément à la loi, le conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider de ou des émissions, pour en fixer les conditions, la nature et caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient, pour imputer les frais d'émission sur la prime, pour procéder à la modification des statuts et pour demander l'admission, le cas échéant, sur un marché réglementé des actions et autres valeurs mobilières ainsi émises.

Le conseil d'administration pourra en particulier :

- fixer, en cas d'émission immédiate ou à terme de titres de créance, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe, variable, à coupon zéro, indexé ou autre et sa date de paiement, les conditions de capitalisation de l'intérêt, les modalités et le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société et les autres modalités d'émission (y compris, le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) ;
- modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités des valeurs mobilières émises ou à émettre dans le respect des formalités applicables ;
- prendre toutes mesures pour protéger les titulaires de droits et valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société ;
- suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai fixé en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créances ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et leur date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités en vue d'assurer la réalisation et la bonne fin de toute émission décidée en vertu de la présente assemblée.

I Vingt-et-unième résolution

Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L.225-127, L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91, L.228-92, L.228-93 et suivants du Code de commerce délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, par offre au public et/ou par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2009

Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser deux cents (200) millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et un (1) milliard d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance. Toutefois, les augmentations de capital réalisées par une offre, ne constituant pas une offre au public, à des personnes visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, ne pourront excéder 20% du capital social par an.

L'assemblée générale autorise également le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de deux cents (200) millions d'euros.

Le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder un (1) milliard d'euros, ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ; toutefois, l'assemblée générale délègue au conseil d'administration, le pouvoir d'instituer s'il le juge utile pour tout ou partie d'une émission un délai de priorité de souscription irréductible et/ou réductible en faveur des actionnaires et d'en fixer les modalités et conditions d'exercice, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, étant précisé que les titres non souscrits en vertu de ce droit pourront faire l'objet d'un placement public ou d'un placement privé s'adressant aux personnes visées à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier en France, à l'étranger et/ou sur le marché international.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, lors de toute offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres, le pouvoir de remettre en échange des valeurs mobilières visées à l'article L.228-91 du Code de commerce, émises dans le cadre de la présente émission.

Cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Le prix d'émission des actions qui sera fixé par le conseil d'administration sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, et après correction, le cas échéant, de cette moyenne en cas de différence de date de jouissance.

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit, qui seront fixés par le conseil d'administration, seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les assemblées générales précédentes.

Dans les limites fixées par l'assemblée générale et conformément à la loi, le conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider de ou des émissions, pour en fixer les conditions, la nature et les caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient, pour imputer les frais d'émission sur la prime, pour procéder à la modification des statuts et pour demander l'admission, le cas échéant, sur un marché réglementé des actions et autres valeurs mobilières ainsi émises.

Le conseil d'administration pourra en particulier :

- fixer, en cas d'émission immédiate ou à terme de titres de créance, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe, variable, à coupon zéro, indexé ou autre et sa date de paiement, les conditions de capitalisation de l'intérêt, les modalités et le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société et les autres modalités d'émission (y compris, le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) ;
- modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités des valeurs mobilières émises ou à émettre dans le respect des formalités applicables ;
- prendre toutes mesures pour protéger les titulaires de droits et valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société ;
- suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai fixé en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créances ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et leur date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités en vue d'assurer la réalisation et la bonne fin de toute émission décidée en vertu de la présente assemblée.

I Vingt-deuxième résolution

Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'assemblée générale, en vertu de l'article L.225-136 du Code de commerce

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, dans le cadre de l'article L.225-136 du Code de commerce, lors d'une émission réalisée en vertu de la vingt-et-unième résolution de la présente assemblée, à fixer, par exception aux dispositions de l'article L.225-136 1° du Code de commerce, le prix d'émission selon les conditions suivantes :

- le prix d'émission sera égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, compte tenu du nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social par an, cette limite étant appréciée au jour de l'émission, compte non tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par suite de l'exercice de tous droits et valeurs mobilières déjà émis et dont l'exercice est différé par rapport à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale.

Cette autorisation donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les assemblées générales précédentes.

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 3 JUIN 2009

I Vingt-troisième résolution

Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, lors de toute émission réalisée en vertu des vingtième et vingt-et-unième résolutions de la présente assemblée et sur ses seules décisions, à émettre un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par les vingtième et vingt-et-unième résolutions et du plafond global prévu à la vingt-sixième résolution.

Cette autorisation donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les assemblées générales précédentes.

I Vingt-quatrième résolution

Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, statuant conformément aux articles L.225-129 à L.225-130 du Code de commerce, délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de deux cents (200) millions d'euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

L'assemblée générale confère au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, notamment à l'effet de :

- arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et, notamment, fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à compter de laquelle l'élévation de la valeur nominale prendra effet ;
- prendre toutes les mesures destinées à protéger les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital au jour de l'augmentation de capital ;
- arrêter les conditions d'utilisation des droits formant rompus et, notamment, décider que ces droits ne seront pas négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres de capital attribués ;
- constater l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions, modifier les statuts en conséquence, demander l'admission des actions sur un marché réglementé et procéder à toutes formalités de publicité requises ;
- et, généralement, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les assemblées générales précédentes.

I Vingt-cinquième résolution

Délégation de compétence conférée au conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L.225-147 du Code de commerce, délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, sa compétence de décider, dans la limite de 10% du capital de la Société, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L.225-147 susvisé, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières à émettre.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émises en vertu de la présente délégation.

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L.225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers et leurs valeurs (y compris, pour réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers), pour fixer les conditions, la nature et les caractéristiques des actions et autres valeurs mobilières à émettre, pour constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports et, généralement, faire le nécessaire.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les assemblées générales précédentes.

I Vingt-sixième résolution

Limitation globale des autorisations financières conférées au conseil d'administration

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et sous réserve de l'adoption des vingt-cinquième à vingt-sixième résolutions qui précèdent, décide que :

- le montant nominal global des émissions de titres de créance qui pourront être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces résolutions ne pourra dépasser un (1) milliard d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ; ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;
- le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces résolutions, ne pourra dépasser deux cents (200) millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières conformément à la loi.

L'assemblée générale prend acte que le montant nominal global de deux cents (200) millions d'euros n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à émettre lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux ;
- à émettre en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ainsi qu'aux actions à attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- à attribuer aux salariés et mandataires sociaux en cas de distribution d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital ;
- à émettre, le cas échéant, au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la Société, conformément à la trentième résolution ;
- à émettre, le cas échéant, en cas d'exercice des bons d'offres émis dans le cadre de la délégation de compétence conférée sous la vingt-huitième résolution ;
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 3 JUIN 2009

I Vingt-septième résolution

Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en rémunération des actions ou valeurs mobilières apportées à toute offre publique d'échange, mixte ou alternative, initiée par la Société sur des actions ou valeurs mobilières d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés par l'article L.225-148 du Code de commerce.

L'assemblée générale décide expressément de supprimer en tant que de besoin le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser deux cents (200) millions d'euros, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et un (1) milliard d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

L'assemblée générale autorise également le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de deux cents (200) millions d'euros.

L'assemblée générale prend acte que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit.

Le conseil d'administration aura tout pouvoir à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution, notamment de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, de constater le nombre de titres apportés à l'échéance, de fixer les conditions, la nature et les caractéristiques des actions ou autres valeurs mobilières remises à l'échange, d'inscrire au passif du bilan la prime d'apport sur laquelle il pourra être imputé, s'il y a lieu, l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération et de procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et la bonne fin des opérations autorisées par la présente délégation et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ; elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les assemblées générales précédentes.

I Vingt-huitième résolution

Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet de décider, en période d'offre publique visant la Société, l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, y compris leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider, dans l'hypothèse où la Société ferait l'objet d'une offre publique et pendant la période de ladite offre publique, l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons soumis au régime des articles L.233-32 II et L.233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique d'acquisition,

- décide que le nombre maximum de bons pouvant être émis en vertu de la présente délégation est fixé au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice des bons susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation est fixé à deux cents (200) millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vigueur à la date de la présente assemblée générale. Le plafond de deux cents (200) millions d'euros ne tient pas compte des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société conformément à la loi,

- décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence à l'effet notamment de :
 - fixer les conditions d'exercice de ces bons ainsi que toutes autres caractéristiques de ces bons, notamment leur prix d'exercice et les modalités de détermination de ce prix ;
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions souscrites par l'exercice des bons et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
 - décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondant seront vendus ;
 - constater la réalisation des augmentations de capital résultant de l'exercice des bons et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - porter à la connaissance du public, avant la clôture de l'offre, l'intention de la Société d'émettre des bons en vertu de la présente délégation ;
 - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ;
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux bons pendant un délai maximal de trois mois ;
 - fixer les modalités suivantes lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;
- prendre acte que les bons émis en vertu de la présente délégation deviendront caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées.
- fixer à dix-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

I Vingt-neuvième résolution

Autorisation d'émission par toute société qui détient plus de 50% du capital de la société Rallye, de valeurs mobilières de la société émettrice donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, autorise la Société ou les sociétés qui détiennent, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social de la société Rallye, à émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes de la société Rallye.

La présente autorisation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les assemblées générales précédentes.

I Trentième résolution

Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions auto-détenues au profit des salariés

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant dans le cadre des dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et de l'article L.225-138-1 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi avec faculté de sub-délégation en application des articles L.225-129-2 et L.225-129-6 du Code de commerce, à procéder, sur ses seules décisions et s'il le juge utile, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions,

- soit à l'occasion de la mise en œuvre de toute émission en numéraire de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- soit dans la mesure où il apparaît au vu du rapport du conseil d'administration prévu à l'article L.225-102 du Code de commerce que les actions détenues collectivement par les salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce représentent moins de 3% du capital social.

La souscription à cette augmentation de capital sera réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société Rallye et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par les articles L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2009

L'assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement décidées en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises.

Le nombre total d'actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 5% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission, étant précisé que ce plafond est indépendant du plafond visé à la vingt-et-unième résolution et du plafond global prévu à la vingt-sixième résolution.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail.

L'assemblée générale décide également que le conseil d'administration pourra décider l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à céder les actions acquises par la Société conformément aux dispositions des articles L.225-206 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 5% des titres émis par la Société aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par les articles L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette autorisation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les assemblées générales précédentes.

La ou les augmentations de capital ne seront réalisées qu'à concurrence du nombre d'actions souscrites par les salariés individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration, conformément et dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, à émettre un nombre d'actions supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans la limite du plafond prévu ci-dessus.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et plus particulièrement :

- d'arrêter les modalités de la ou des émissions réservées et, notamment, de déterminer si les émissions pourraient avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- de fixer les montants des augmentations de capital, les dates et la durée de la période de souscription, les modalités et délais éventuels accordés aux souscripteurs pour libérer leurs titres, les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs d'actions nouvelles ;
- sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- de constater le montant des augmentations de capital correspondantes et de modifier les statuts en conséquence des augmentations de capital directes ou différées ;
- et d'une manière générale, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

I Trente-et-unième résolution

Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à procéder à tout moment, en une ou plusieurs fois à la réduction du capital social par annulation dans la limite de 10% du capital social, des actions que la Société viendrait à acquérir en vertu d'une autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et ce, dans un délai maximal de 24 mois suivant leur date d'acquisition.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser cette ou ces opérations de réduction de capital social dans les limites fixées ci-dessus.

Cette autorisation ainsi conférée est valable pour une durée de 36 mois à compter de la présente assemblée générale. En conséquence, le conseil d'administration prendra toutes les mesures nécessaires et effectuera toutes les formalités légales et statutaires pour mener ces opérations, et notamment procéder à la modification corrélative des statuts.

I Trente-deuxième résolution

Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi 2008-776 du 4 août 2008

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, prenant acte des modifications apportées à l'article L.225-25 du Code de commerce par l'article 57 de la loi 2008-776 du 4 août 2008, décide de modifier en conséquence l'article 15 des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Article 15 - Actions d'administrateur

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 1 (une) action détenue au nominatif.

Si, le jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois. »

I Trente-troisième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT RALLYE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dénomination sociale : RALLYE

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Siège administratif : 32, rue de Ponthieu – 75008 Paris

I Forme juridique

Rallye est une Société Anonyme régie par le livre II du Code de commerce.

Législation : Législation française

Constitution - durée

Date de constitution : 20 janvier 1925

Date d'expiration : 31 décembre 2064

Durée : 90 ans à compter du 31 décembre 1974, date de sa première prorogation.

I Objet social

Article 3 des statuts :

« La Société a pour objet :

- la prise de toutes participations dans toute entreprise française ou étrangère, quels qu'en soient la forme et l'objet, et la gestion de ces participations ;
- la prestation de tous services administratifs, comptables, juridiques, financiers, informatiques, commerciaux ou autres au profit de toutes entreprises ainsi que de tous services de relations publiques ;
- l'acquisition et la gestion de tous immeubles ;
- la réalisation de toutes opérations de négoce, commission ou courtage pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant, directement ou indirectement, ou pouvant être utiles à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce et de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.»

I Registre du Commerce et des Sociétés

Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 054 500 574.

I Consultation des documents et renseignements relatifs à la Société

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux, des assemblées générales, liste des administrateurs, rapports des commissaires aux comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège administratif de Rallye, 32, rue de Ponthieu – 75008 Paris.

Exercice social – Article 32 des statuts.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

– STIPULATIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration (Extrait de l'article 14 des statuts)

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Actions d'administrateur (Extrait de l'article 15 des statuts)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

Durée des fonctions – Limite d'âge – Remplacement (extrait des articles 16 des statuts)

I - La durée des fonctions des administrateurs est de une année expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

II - Tout administrateur, personne physique ou tout représentant permanent d'un administrateur personne morale est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 75 ans.

III - Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus proche assemblée générale.

Si la nomination d'un administrateur faite par le conseil n'est pas ratifiée par l'assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le conseil pendant la gestion provisoire n'en sont pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les membres restants (ou les commissaires aux comptes ou un mandataire désigné, à la requête de tout intéressé, par le président du tribunal de commerce) doivent convoquer immédiatement une assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de nommer un ou plusieurs nouveaux administrateurs afin de compléter le conseil jusqu'au minimum légal.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La nomination d'un nouveau membre du conseil en adjonction aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'assemblée générale.

Organisation, réunions et délibérations du conseil d'administration

> Président – Bureau du conseil (extraits des articles 17 et 20 des statuts)

Le conseil d'administration nomme un président parmi ses membres personnes physiques.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du conseil d'administration de lui retirer ses fonctions de président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat. Le président est rééligible.

Le président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

> Censeurs (extrait de l'article 23 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Entre deux assemblées générales ordinaires, le conseil d'administration peut procéder à la nomination de censeurs sous réserve de ratification par la prochaine assemblée.

La durée de leurs fonctions est de une année. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Les censeurs assistent aux réunions du conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant et la répartition sont fixés par le conseil d'administration dans le cadre des jetons de présence alloués par l'assemblée générale.

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT RALLYE

Délibération du conseil (extrait de l'article 18 des statuts)

I - Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par le président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera ; si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

II - Pour la validité des délibérations du conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Cependant, au cas où le conseil est composé de moins de cinq membres, les décisions peuvent être prises par deux administrateurs présents, mais d'accord entre eux.

Les administrateurs peuvent participer aux délibérations par visioconférence ou par des moyens de télécommunications dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur et le règlement intérieur du conseil d'administration.

Pouvoirs du conseil d'administration (extrait de l'article 19 des statuts)

I - Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

II – Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat du président, le conseil d'administration doit fixer le mode d'exercice de la direction générale de la société qui est assurée soit par le président, soit par une autre personne physique nommée à cet effet. Cependant, le conseil d'administration peut procéder, sur ses seules décisions et à tout moment, au changement de mode d'exercice de la direction générale ; cette décision n'entraîne pas une modification des statuts.

III Le conseil peut nommer des comités dont il fixe la composition et les attributions. Les membres de ces comités sont chargés d'étudier les questions que le président ou le conseil soumet pour avis à leur examen.

IV - Le conseil autorise, dans les conditions légales, les conventions autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, visées par l'article L.225-38 du code de commerce, étant précisé qu'il est interdit à la société de consentir des prêts, découverts, cautions ou avals au profit des personnes visées à l'article L.225-43 du code de commerce ou aux fins prévues à l'article L.225-219 du code de commerce.

V- Sous réserve de toute interdiction légale, des délégations de pouvoirs, des mandats ou des fonctions limités à une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées peuvent être conférés à toutes personnes, administrateurs ou autres.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société a mis en place, dans un règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs de la direction de la Société (voir partie « Gouvernement d'entreprise »).

Mode d'exercice de la Direction Générale

Unification des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général (extrait de l'article 21 des statuts)

Direction générale

Bien que les statuts prévoient cette possibilité de dissociation des pouvoirs, le Président du conseil d'administration cumule les fonctions de Directeur Général.

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général. Lorsque le président assume la direction générale de la société, les dispositions du présent article lui sont applicables ; il porte alors le titre de président directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

La durée des fonctions du directeur général est librement fixée par le conseil d'administration et ne peut excéder la durée du mandat d'administrateur telle que fixée à l'article 16 ci-dessus.

Le directeur général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Le président, s'il assume les fonctions de directeur général, le directeur général ou chacun des directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce règlement intérieur précise, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement (voir partie « Gouvernement d'entreprise » pour une description des différents comités institués et des limitations apportées aux pouvoirs de la direction générale ainsi que du contrôle et de l'évaluation du conseil d'administration).

I Répartition des bénéfices

Article 33 des statuts

« I – Le compte de résultat fait apparaître par différence après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'était plus atteinte ;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur la proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

II – Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués. »

I Renseignements relatifs aux assemblées générales

Articles 25, 27 et 28 des statuts

« Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration.

À défaut et conformément à l'article L.225-103 du Code de commerce, elles peuvent être convoquées par les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné en justice, à la demande soit de l'intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5% du capital social, soit d'actionnaires regroupés en association répondant aux conditions fixées à l'article L.225-120 du Code de commerce ou par les liquidateurs. »

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT RALLYE

I Modes de convocation

Paragraphes I et II de l'article 27 des statuts

« Trente cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, il est inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires un avis contenant les mentions prévues par le Code de commerce.

La convocation est faite au moyen d'un avis inséré au bulletin des annonces légales obligatoires et dans un journal d'annonce légale dans le département du siège social quinze jours au moins sur première convocation et six jours au moins sur convocation suivante avant la tenue de l'assemblée. En outre, les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de cet avis sont convoqués par lettre ordinaire.

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toutes autres villes ou localités en France suivant la décision prise à ce sujet par l'auteur de la convocation et au lieu indiqué dans celle-ci.

L'ordre du jour de chaque assemblée générale est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou de plusieurs actionnaires, dans les conditions prévues par la loi. »

I Conditions d'admission

Paragraphes I, II et III de l'article 25 des statuts

« • Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité, de participer aux assemblées générales sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris).

- pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes nominatifs tenus par la Société,

- pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,

et le cas échéant, de fournir à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments de son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier conformément aux dispositions légales et réglementaires.

• Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire à condition que celui-ci soit lui-même actionnaire ;

• Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires ;

• Les usufruitiers, nus-propriétaires, copropriétaires d'actions indivises ont accès aux assemblées conformément à la loi (article 12 des statuts). »

I Composition de l'assemblée générale

Paragraphe IV de l'article 25 des statuts

« En application de l'article L.225-107 du Code de commerce, le conseil d'administration a la faculté de permettre, lors de chaque assemblée, aux actionnaires de participer par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication transmettant au moins la voix et garantissant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation. »

I Conditions d'exercice du droit de vote

Paragraphes III et IV de l'article 28 des statuts

« • tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans aucune limitation à la seule exception des cas prévus par la loi ;

• les votes sont exprimés par mains levées, ou de façon électronique, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée et ce sous réserve de la faculté prévue à l'article 25-IV ;

• les actionnaires peuvent voter par correspondance, dans les conditions légales. Ils peuvent également voter par des moyens électroniques de communication sur un site créé par la Société exclusivement consacré à cette fin. Dans ce cas, ils ne pourront accéder à ce site qu'après s'être identifié au moyen d'un code préalablement à l'assemblée. »

I Conditions d'acquisition du droit de vote double

Paragraphe III de l'article 28 des statuts

« Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 1993).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, un droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou en un titre au porteur identifiable, et toute cession ou transmission d'actions entraînent la perte du droit de vote double, sauf transmission à un ayant droit par suite de succession, liquidation de communauté de biens entre époux ou donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, laquelle n'interrompt pas le délai nécessaire à l'acquisition du droit de vote double. »

I Seuils statutaires devant être déclarés à la Société

Paragraphe II de l'article 10 des statuts

« Outre le respect de l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote attachés, toute personne physique ou morale qui, seule ou indirectement au sens de l'article L.233-9 du Code de commerce ou encore de concert avec d'autres personnes physiques ou morales au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1% des droits de vote ou un multiple de cette fraction jusqu'à 50%, doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de cinq jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient de la même manière et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

En cas de non respect de cette obligation d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent pas être exercés à toute assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. »

I Identification de l'actionnariat

Paragraphe III de l'article 10 des statuts

« En vue d'identifier les détenteurs de titres au porteur et conformément à l'article L.228-2 du Code de commerce, la Société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, les noms ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société a également la faculté, selon les conditions fixées par les articles L.228-2-II et L.228-3 et suivants du Code de commerce, de demander aux détenteurs de titres de la Société s'ils les détiennent pour leur propre compte ou pour le compte de tiers et dans ce dernier cas de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers.

À défaut de révélation de l'identité des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

En outre, en vertu de l'article L.228-3-1 du Code de commerce, tout actionnaire personne morale détenant plus de 2,5% du capital ou des droits de vote, est tenu sur simple demande de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes physiques et/ou morales qui détiennent, directement ou indirectement, plus d'un tiers de son capital ou de ses droits de vote.

En application des articles L.228-3-2 et L.228-3-3 du Code de commerce, le défaut de communication des renseignements sollicités, en vertu des articles L.228-2-II ou L.228-1 du Code de commerce, ou la transmission d'informations incomplètes ou erronées sont sanctionnées par la privation des droits de vote et du droit au paiement des dividendes, attachés aux titres pour lesquels la personne destinataire de la demande est inscrite en compte, et ce jusqu'à la date de régularisation de l'identification. »

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

MONTANT DU CAPITAL

- Montant du capital au 31 décembre 2008 : 127 080 420 euros
- Montant du capital au 28 février 2009 : 127 080 420 euros
- Nombre d'actions au 31 décembre 2008 : 42 360 140
- Nombre d'actions au 28 février 2009 : 42 360 140

Les actions ont une valeur nominale de 3 euros chacune, elles sont intégralement libérées et de même catégorie.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société se tient informée de la composition de son actionnariat dans les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions légales ou réglementaires.

Un droit de vote double est conféré aux actions détenues nominativement depuis plus de deux années. Au 28 février 2009, un droit de vote double étant conféré à 18 013 720 actions, le nombre total de droits de vote s'élève à 60 373 860 pour 42 360 140 actions.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Les autorisations et délégations conférées au conseil d'administration sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Type d'émission	AGE	Durée de l'autorisation	Date limite de l'autorisation	Montants autorisés en nominal ⁽¹⁾
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	06/06/2007	26 mois	06/08/2009	200 M€
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription ⁽²⁾	06/06/2007	26 mois	06/08/2009	200 M€ ⁽³⁾ 1 Md€ ^{(4) (5)}
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription ⁽²⁾	06/06/2007	26 mois	06/08/2009	200 M€ ⁽³⁾ 1 Md€ ^{(4) (5)}
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société	06/06/2007	26 mois	06/08/2009	200 M€ ⁽³⁾ 1 Md€ ⁽⁴⁾
Délégation de compétence à l'effet de décider, en période d'offre publique, l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, y compris leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société.	04/06/2008	18 mois	04/12/2009	200 M€ ⁽³⁾
Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes au profit du personnel ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	04/06/2008	38 mois	04/08/2011	2% du nombre total des actions de la société au moment de l'émission
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un PEE de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	06/06/2007	26 mois	06/08/2009	5% du nombre total des actions de la société au moment de l'émission

(1) Montants autorisés égaux aux montants résiduels en l'absence d'utilisation

(2) Le conseil d'administration pourra augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15% des émissions initiales et au même prix que ces dernières

(3) Au titre des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital

(4) Au titre de l'emprunt

(5) Pour les titres de créances

Il est proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2009 le renouvellement des autorisations venant à échéance en 2009. Par ailleurs, l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 4 juillet 2010 à consentir des options de souscription d'actions au profit des membres du personnel de la société et du personnel des sociétés ou des groupements visés l'article L.225-180 du code de commerce, ainsi que de leurs mandataires sociaux. Le nombre total d'options pouvant être consenties ne peut donner droit de souscrire à un nombre supérieur à 5% des actions composant le capital de la société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte de celles déjà conférées en vertu des autorisations précédentes et non encore exercées.

Il est également proposé de déléguer au conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société, la faculté d'émettre des titres de capital de la société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

CAPITAL POTENTIEL AU 28 FÉVRIER 2009

Le capital potentiel au 28 février 2009 se décompose de la façon suivante :

Nombre d'actions au 28 février 2009	42 360 140
Exercice d'options de souscription	839 781
Nombre d'actions potentielles	43 199 921

L'effet dilutif en cas d'exercice des options de souscription s'élève à 1,9% pour l'actionnaire détenant 1% du capital au 28 février 2009.

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Date	Évolution du capital	Variations			Nouveau capital (en €)	Nombre cumulé d'actions
		Nombre d'actions	Capital (€)	Prime d'émission (€)		
1998	Émission d'ABSA	5 068 793	15 454 650,23	193 183 127,86		
	Remboursement d'obligations remboursables en actions « ORA »	1 308 408	3 989 310,27	18 364 465,96		
	Exercice de bons, d'options et d'obligations convertibles	74 603	227 463,08	2 660 516,92		
31/12/1998					81 490 024,50	26 726 976
1999	Exercice de bons, d'options et d'obligations convertibles	1 157 585	3 529 453,91	44 120 953,36		
	Annulation d'actions	(18 581)	(56 653,10)	(1 020 581,38)		
31/12/1999					84 962 825,31	27 865 980
2000	Exercice de bons et d'obligations convertibles	1 488 691	4 538 989,60	64 990 279,85		
31/12/2000					89 501 814,91	29 354 671
2001	Conversion du capital en euros		(1 437 835,66)			
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	9 580 561	28 741 716,75	392 598 277,71		
31/12/2001					116 805 696,00	38 935 232
2002	Annulation d'actions	(5 000 000)	(15 000 000,00)	(285 000 000,00)		
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	3 265 992	9 797 976,00	134 666 646,93		
31/12/2002					111 603 672,00	37 201 224
2003	Exercice de bons et d'obligations convertibles	206 620	619 860,00	8 057 485,58		
31/12/2003					112 223 532,00	37 407 844
2004	Exercice de bons	5	15,00	275,00		
31/12/2004					112 223 547,00	37 407 849
2005	Paiement du solde du dividende 2004 en actions	438 907	1 316 721,00	14 361 037,04		
	Exercice de BSA B	2 424	7 272,00	103 020,00		
	Paiement de l'acompte sur dividende 2005 en actions	958 407	2 875 221,00	30 055 643,52		
31/12/2005					116 422 761,00	38 807 587
2006	Paiement du solde du dividende 2005 en actions	403 255	1 209 765,00	11 984 738,60		
	Exercice de BSA C	186	558,00	8 370,00		
31/12/2006					117 633 084,00	39 211 028
2007	Exercice d'options	314 300	942 900,00	8 450 793,00		
	Conversion d'OCEANE	3 127 264	9 381 792,00	125 519 779,47		
31/12/2007					127 957 776,00	42 652 592
2008	Exercice d'options	24 000	72 000,00	725 2650,00		
	Annulation d'actions	(316 452)	(949 356,00)	(13 632 380,88)		
31/12/2008					127 080 420,00	42 360 140
28/02/2009					127 080 420,00	42 360 140

SITUATION AU 28 FÉVRIER 2009

Nombre total de droits de vote au 28 février 2009 : 60 373 860

Nombre d'actionnaires : plus de 13 000, sur la base des recherches de titres au porteur identifiables réalisées en février 2008.

À la connaissance de la Société, les principaux actionnaires à cette date étaient les suivants :

Actionnaires	Actions	% Capital	Droits de vote	% Droits de vote
Foncière Euris*	24 430 858	57,67%	43 499 678	72,05%
Autres sociétés du groupe Euris*	1 057		1 307	
Autres membres du conseil d'administration et de direction*	41 830	0,11%	80 076	0,14%
Sous-total	24 473 745	57,78%	43 581 061	72,19%
Autodétention* (1)	1 414 945	3,34%		
Autres actionnaires (2)	16 471 450	38,88%	16 792 799	27,81%
<i>dont au nominatif</i>	10 595	0,03%	17 535	0,03%
<i>dont au porteur</i>	16 460 855	38,85%	16 775 264	27,78%
TOTAL	42 360 140	100%	60 373 860	100%

*Actionnaires inscrits au nominatif

(1) Dont 375 000 affectées au contrat de liquidité, le solde étant intégralement affectées aux plans d'actions gratuites et aux plans de souscription

(2) À la connaissance de la Société, aucun des « Autres actionnaires » ne détient directement, indirectement ou de concert plus de 5% du capital social ou des droits de vote.

I Franchissements de seuils notifiés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 28 février 2009

Conformément à l'article 10.II des statuts et sur la base du nombre d'actions et des droits de vote déclarés par la société Rallye et publiés sur le site internet de la Société le 14 janvier 2009, les sociétés suivantes ont déclaré des franchissements de seuils :

Au cours de l'année 2008, la société UBS a franchi successivement :

- le seuil de 1% du capital de la société Rallye :
 - à la baisse en date du 15 janvier 2008
 - à la hausse en date du 19 mars 2008
 - à la hausse en date du 8 mai 2008
 - à la baisse en date du 14 août 2008
 - à la hausse en date du 10 septembre 2008
 - à la baisse en date du 15 septembre 2008
- le seuil de 2% du capital de la société Rallye :
 - à la hausse en date du 20 juin 2008
 - à la baisse en date du 29 juillet 2008
- le seuil de 1% des droits de vote de la société Rallye :
 - à la hausse en date du 2 mai 2008
 - à la baisse en date du 14 août 2008

Au cours de l'année 2008, la société Tocqueville Finance a franchi successivement :

- le seuil de 2% du capital de la société Rallye :
 - à la baisse en date du 28 avril 2008
 - à la hausse en date du 10 octobre 2008

Au cours de l'année 2008, la société Richelieu Finance a franchi successivement :

- le seuil de 1% du capital de la société Rallye :
 - à la baisse en date du 3 juillet 2008
 - à la hausse en date du 19 septembre 2008
- le seuil de 1% des droits de vote de la société Rallye :
 - à la baisse en date du 17 avril 2008
- le seuil de 2% du capital de la société Rallye :
 - à la baisse en date du 24 janvier 2008

Au cours de l'année 2008, la société AQR Capital Management a franchi successivement :

- le seuil de 1% du capital de la société Rallye :
 - à la hausse en date du 28 mars 2008
 - à la baisse en date du 17 septembre 2008

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

La répartition du capital et des droits de vote a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

Actionnaires	Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007			Situation au 31/12/2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Foncière Euris*	24 430 858	57,67%	71,83%	24 431 108	57,28%	71,44%	24 431 108	62,30%	75,27%
Autocontrôle									
Autodétention	1 234 945	2,92%		405 828	0,95%		203 578	0,52%	
Autres actionnaires	16 694 337	39,41%	28,17%	17 815 656	41,77%	28,56%	14 576 342	37,18%	24,73%
TOTAL	42 360 140	100%	100%	42 652 592	100%	100%	39 211 028	100%	100%

* Directement et indirectement.

Les pourcentages sont exprimés au 31 décembre de chaque année considérée.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation donnée par l'assemblée générale du 4 juin 2008 étant valable jusqu'au 4 décembre 2009, l'assemblée générale en date du 3 juin 2009 est appelée à reconduire le programme d'achat d'actions.

I Part du capital détenue par la Société et répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

Au 28 février 2009, la Société détient 1 414 945 actions, soit 3,34% du capital :

- 1 039 945 actions affectées à la couverture des plans d'actions gratuites et aux plans de souscription ;
- 375 000 actions au titre du contrat de liquidité AMAFI (Association française des marchés financiers pour les professionnels de la bourse et de la finance) conclu avec Rothschild et Cie Banque en date du 21 juin 2005.

I Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme d'achat d'actions sont, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- couvrir les plans d'option d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat,
- attribuer des actions gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- assurer l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF,
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société,
- conserver les actions et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF,
- annuler les actions dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société, autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008.

I Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Rallye aura la faculté d'acquérir 10% de son capital, soit à la date du 28 février 2009, 4 236 014 actions de 3 euros de valeur nominale chacune. Compte tenu des 1 414 945 actions propres déjà détenues au 28 février 2009, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat est donc de 2 821 069, correspondant à un investissement maximal théorique de 211 580 175 euros sur la base du prix maximum d'achat de 75 euros prévu dans la dix-neuvième résolution soumise au vote de l'assemblée générale du 3 juin 2009.

I Durée du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions est reconduit pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2009 et au plus tard le 3 décembre 2010.

I Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au début du programme :	42 336 140
Capital autodétenu de manière directe et indirecte au début du programme (en titres + en pourcentage) :	87 221 / 0,21%
Informations cumulées depuis le début du programme jusqu'à la date du 28 février 2009 :	
Nombre de titres achetés	1 935 505
Nombre de titres vendus	572 505
Nombre de titres transférés	35 276
Nombre de titres annulés	316 452
Rachat auprès de personnes détenant plus de 10% du capital ou des dirigeants	
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	316 452
Nombre de titres détenus au 28 février 2009 (en titres + en pourcentage*) :	1 414 945 / 3,34%
Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2009	20,9 M€
Valeur de marché du portefeuille au 28 février 2009	16,7 M€

* En pourcentage du capital au 28 février 2009.

Informations complémentaires

COTATION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ AU 28 FÉVRIER 2009

NANTISSEMENT DE TITRES

Dans le cadre des facilités de crédit qu'elle a mises en place, la société Foncière Euris est amenée à nantir des actions Rallye sur la base du montant des facilités ou des tirages en cours, selon le cas. Le détail des nantisements au 31 décembre 2008 par bénéficiaire est le suivant :

Bénéficiaires	Date de départ du nantissement ⁽¹⁾	Date d'échéance du nantissement ⁽¹⁾	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur ⁽²⁾
HSBC	juin-06	juin-09	⁽³⁾	5 727 163	13,52%
Calyon	mai-05	juill-11	⁽³⁾	2 921 931	6,90%
Groupe CIC - Crédit Mutuel	juin-04	mai-10	⁽³⁾	6 454 413	15,24%
Natixis	dec-04	nov-12	⁽³⁾	4 335 784	10,24%
Société Générale	juill-06	juill-11	⁽³⁾	100	
BNP Paribas	juil-08	nov-12	⁽³⁾	1 626 070	3,84%
RBS	août-06	dec-11	⁽³⁾	1 752 022	4,14%
TOTAL				22 817 483	53,88%

⁽¹⁾ Les dates de départ et d'échéance sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2008.

⁽³⁾ Remboursement ou arrivée à échéance de la facilité.

PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACTIONS DE CONCERT

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte d'actionnaires ni de personnes ou groupe de personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société.

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 37 de l'annexe aux comptes consolidés.

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

La société Rallye a conclu une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique avec la société Euris.

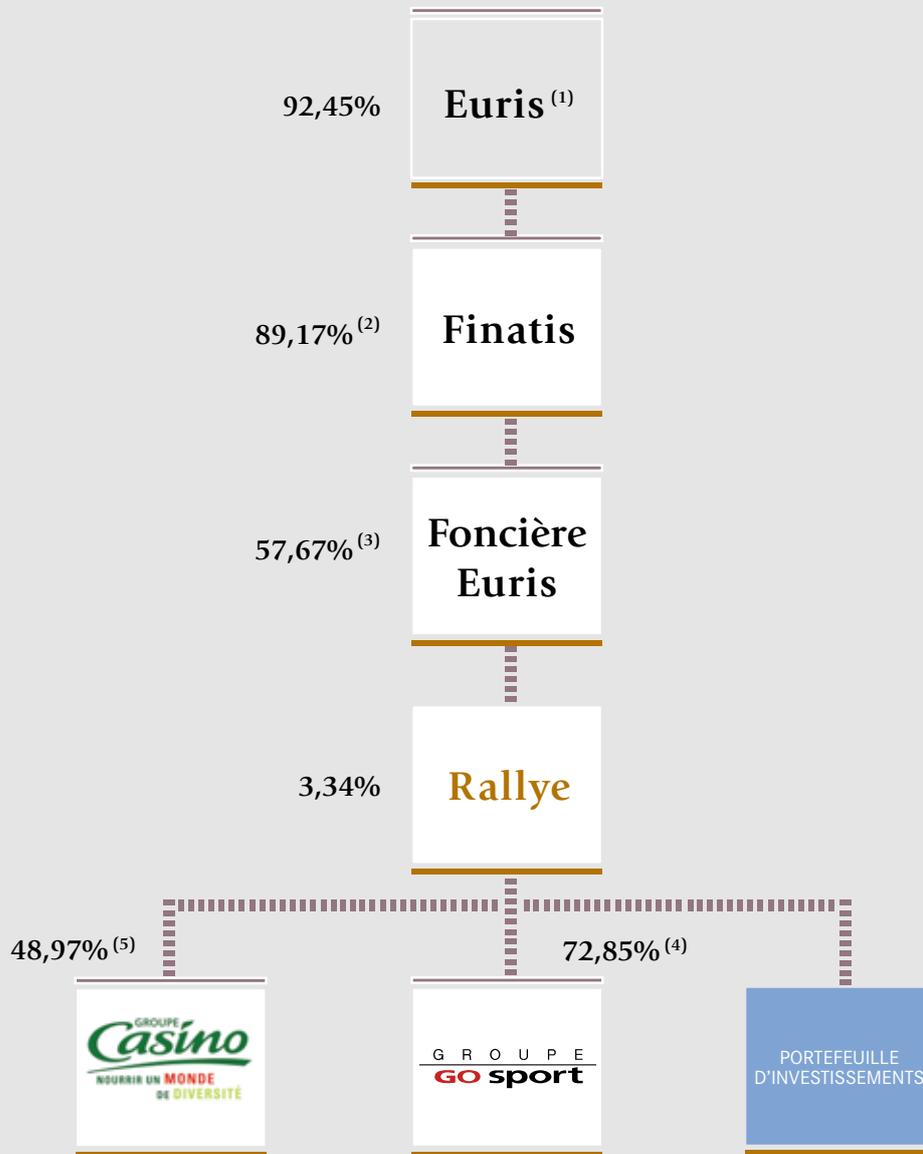
Dans ce cadre, la société Euris, grâce aux moyens et structures dont elle dispose, conseille de manière permanente la société Rallye dans la détermination de ses orientations stratégiques et dans la gestion et le développement de ses activités. Par ailleurs, elle lui apporte une assistance technique dans les domaines juridique et administratif.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la société en faveur des membres du conseil d'administration.

Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social, ou à sa famille.

Informations complémentaires

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 28 FÉVRIER 2009



☐ Sociétés cotées

(1) La société Euris est contrôlée par Monsieur Jean-Charles NAOURI.

(2) 91,89% des droits de vote.

(3) 71,83% des droits de vote.

(4) 79,12% des droits de vote.

(5) Actions ordinaires détenues, directement et indirectement hors autocontrôle, par Rallye et ses filiales représentant 61,74% des droits de vote.

L'organisation actuelle du groupe Rallye résulte des opérations de restructuration réalisées au cours de l'exercice 1992 et 1993 parmi lesquelles :

- l'apport au groupe Casino de l'ensemble des branches hypermarchés, supermarchés et cafétérias ;
- l'absorption par voie de fusion des sociétés mères Rallye SA et Coficam ainsi que des sociétés SMPO et Record Carburants ; à la suite de ces opérations, la société absorbante, Genty-Cathiard, a pris la dénomination Rallye ;
- un apport immobilier effectué par la société Foncière Euris.

Cette structure a été complétée par l'offre publique d'échange sur les titres de la société Casino initiée en septembre 1997, par la fusion-absorption de la société GO Sport par la société Courir, désormais dénommée Groupe GO Sport, en date du 27 décembre 2000 ainsi que par la cession de la société Athlete's Foot à son management le 27 décembre 2003.

Rallye n'effectue aucune prestation de management pour le compte de ses filiales opérationnelles ; elle bénéficie de l'assistance technique et stratégique de la société Euris, maison mère du Groupe.

Informations complémentaires

COTATION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ AU 28 FÉVRIER 2009

LISTE DES TITRES COTÉS AU MARCHÉ EURONEXT PARIS (COMPARTIMENT B)

L'action Rallye (Code ISIN : FR0000060618) ⁽¹⁾,

LISTE DES TITRES COTÉS À LA BOURSE DU LUXEMBOURG

L'obligation Rallye 3,25% avril 2003 échangeable en action ordinaire CASINO (Code ISIN : FR0000473985) émise le 30 avril 2003 ⁽¹⁾

L'obligation Rallye 5,625% octobre 2004 (Code ISIN : FR0010117325) émise le 13 octobre 2004 ⁽¹⁾.

Établissement assurant le service financier des titres :

(1) BNP Paribas Securities Services – Global Corporate Trust – Immeuble Tolbiac – 75450 Paris Cedex 09 – France

SYNTHÈSE DES COURS DE L'ACTION RALLYE SUR 18 MOIS ⁽¹⁾

Années / mois	Nombre d'actions échangées	Plus haut Historique	Plus bas Historique	Capitaux échangés (K€)
2007		€	€	
Septembre	1 675 353	50,00	47,69	81 694
Octobre	2 835 992	55,00	49,18	144 613
Novembre	2 881 206	53,78	48,60	145 967
Décembre	2 024 931	49,78	46,50	98 395
2008				
Janvier	2 815 787	49,23	32,51	110 057
Février	2 002 175	41,04	36,76	78 423
Mars	1 809 709	42,25	37,50	72 506
Avril	2 636 113	49,20	41,44	118 531
Mai	1 332 366	50,75	47,19	65 397
Juin	4 037 037	49,00	34,92	183 761
Juillet	3 934 454	37,79	30,32	132 353
Août	3 619 770	33,33	28,91	113 258
Septembre	4 938 208	32,02	20,03	125 636
Octobre	10 825 962	22,00	12,65	183 406
Novembre	5 148 985	18,35	11,85	75 214
Décembre	3 798 176	16,20	12,78	55 086
2009				
Janvier	2 350 900	17,52	13,91	37 274
Février	2 291 533	16,10	11,58	31 706

(1) Source : Euronext Paris.

Au 28 février 2009, le cours de bourse de Rallye s'établissait à 11,80€ et la capitalisation boursière s'élevait à 0,5 milliard d'euros.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES - DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Rallye a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008 ⁽¹⁾
Dividende net (en €/action)	1,68	1,68	1,74	1,83	1,83 ⁽²⁾
Avoir fiscal (en €/action)	0,60				
Nombre d'actions	37 407 849	38 807 587	39 211 028	42 336 140	42 360 140
Distribution totale (en €)	62 845 186	65 196 746	68 227 189	77 728 298	77 519 056

(1) Conformément aux résolutions proposées à l'assemblée générale du 3 juin 2009.

(2) Un acompte sur le dividende 2008 d'un montant de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 3 octobre 2008 sur la base des 42 360 140 actions existantes au 31 décembre 2008.

La politique de distribution des dividendes est fonction de la situation financière du Groupe et de ses besoins financiers prévisionnels.

Aucune garantie ne peut être fournie concernant le montant des dividendes qui seront distribués au titre d'un exercice donné.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 3 juin 2009 d'approuver une distribution de dividendes représentant 1,83 euro par action.

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement sont reversés, conformément aux articles L.27 et R 46 du Code du domaine de l'État, au Trésor Public.

CONTRAT D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

La plupart des filiales de Rallye bénéficient, dans le cadre de la réglementation en vigueur, de contrats d'intéressement et de participation. La société Rallye n'en bénéficie pas en raison de la modicité de ses effectifs.

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ - GESTION DES RISQUES

OPTIONS D'ACHATS ET DE SOUSCRIPTIONS D'ACTION ET ACTIONS GRATUITES

Les plans d'option d'achats et de souscriptions d'action Rallye, ainsi que les plans d'actions gratuites, en cours de validité au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe sont les suivants :

Date de l'Assemblée	AGE du 09/06/04	AGE du 09/06/04	AGE du 09/06/04
Date du conseil d'administration	09/06/04	08/06/05	07/06/06
Nature du plan (Souscription / Actions gratuites)	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre de bénéficiaires à l'origine	46	58	61
Nombre total d'options initialement attribuées	314 550	224 084	254 120
<i>dont nombre total d'options attribuées aux mandataires sociaux</i>	<i>92 850</i>	<i>83 567</i>	<i>84 250</i>
<i>dont nombre total d'options attribuées aux 10 premiers salariés</i>	<i>95 350</i>	<i>47 733</i>	<i>74 190</i>
Point de départ du délai d'exercice des options	09/06/07	08/06/08	07/06/09
Date d'expiration des options	09/12/09	07/12/10	06/06/11
Prix d'exercice en euros	41,38	40,16	36,84
Nombre d'options exercées au 28 février 2009	17 500		
<i>dont depuis le 1^{er} janvier 2008</i>	<i>7 500</i>		
Options annulées au 28 février 2009 ⁽¹⁾	25 800	17 083	15 313
<i>dont depuis le 1^{er} janvier 2008</i>	<i>13 300</i>	<i>9 583</i>	<i>10 063</i>
Options restantes au 28 février 2009	271 250	207 001	238 807
Nombre résiduel d'actions pouvant être acquises ou souscrites au 28 février 2009	271 250	207 001	238 807

(1) À la suite du départ de bénéficiaires.

AGE du 08/06/05	AGE du 06/06/07	AGE du 08/06/05	AGE du 06/06/07	AGE du 08/06/05	AGE du 04/06/08	Total
07/06/06	01/10/07	01/10/07	23/04/08	23/04/08	25/09/08	
Actions gratuites	Souscription	Actions gratuites	Souscription	Actions gratuites	Actions gratuites	
61	60	60	66	66	9	
40 858	181 127	29 686	258 091	44 161	41 150	1 387 827
10 533	50 866	6 359	80 234	10 029	22 800	441 488
12 061		9 204	72 624	12 159	5 750	329 071
na	01/01/11	na	23/07/11	na	na	
07/06/09	31/03/13	31/12/10	22/10/13	22/07/11	24/09/10	
na	48,73	na	43,15	na	na	
						17 500
						7 500
2 734	1 320	330	3 125	782	0	66 487
1 422	1 000	250	3 125	782	0	39 525
38 124	179 807	29 356	254 966	43 379	41 150	1 303 840
38 124	179 807	29 356	254 966	43 379	41 150	1 303 840

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ - GESTION DES RISQUES

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTION ET ACTIONS GRATUITES CONSENTIES DURANT L'EXERCICE PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE AUX DIX SALARIÉS DE L'ÉMETTEUR, DONT LE NOMBRE D'OPTIONS CONSENTIES EST LE PLUS ÉLEVÉ

Société attributrice	Date d'attribution	Date d'échéance	Nature	Nombre d'options attribuées	Nombres d'actions correspondantes	Prix d'exercice (en euros)
Rallye	23/04/2008	22/10/2013	Options de souscription	72 624	72 624	43,15
Rallye	23/04/2008	23/07/2011	Actions gratuites	12 159	12 159	n.a.
Rallye	25/09/2008	25/09/2010	Actions gratuites	5 750	5 750	n.a.
Groupe GO Sport	01/07/2008	31/12/2013	Options de souscription	9 300	9 300	36,9

OPTIONS DÉTENUES SUR L'ÉMETTEUR ET SUR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES DIX SALARIÉS DONT LE NOMBRE D'OPTIONS AINSI LEVÉES EST LE PLUS ÉLEVÉ

Société attributrice	Date d'attribution	Date d'échéance	Nature	Nombre d'options levées	Nombres d'actions correspondantes	Prix d'exercice (en euros)
Rallye	04/06/2003	04/12/2008	Options de souscription	3 000	3 000	29,51
Rallye	08/06/2005	08/06/2008	Actions gratuites	9 096	9 096	n.a.

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE RALLYE

1.1. Politique d'investissements

En 2008, les investissements de Rallye et de ses filiales holdings ont consisté essentiellement en un investissement complémentaire net de 43 millions d'euros dans le portefeuille d'investissements. Cet investissement complémentaire se décompose en 186 millions d'euros d'investissement au niveau des programmes immobiliers commerciaux et 143 millions d'euros de désinvestissement net au niveau du portefeuille d'investissements financiers. Le portefeuille d'investissements fait l'objet d'un développement à la page 15 du rapport de gestion.

Au cours de l'exercice 2007, Rallye et ses filiales holdings ont principalement renforcé leur participation dans Casino à travers l'acquisition de 1 630 502 actions ordinaires en janvier et février 2007 suite à l'exercice à leur échéance d'options d'achat Casino acquises en mai 2005. Rallye et ses filiales holdings ont également procédé à l'acquisition de 2 millions d'options d'achat sur actions ordinaires Casino en mars 2007. Le montant total de cet investissement s'est élevé à 120 millions d'euros.

Les filiales opérationnelles du Groupe ont réalisé des investissements dont le montant annuel a évolué comme suit au cours des deux derniers exercices :

(En millions d'euros)	2008	2007
	1 259	1 111

Les investissements des sociétés opérationnelles sont développés dans le rapport de gestion au niveau du panorama des activités. Pour plus d'informations sur la stratégie des filiales opérationnelles du Groupe, il convient de se référer à la partie Evolutions et Perspectives page 20 du présent rapport annuel.

Rallye, en tant que holding de contrôle de deux sociétés opérationnelles présentes pour Casino dans le secteur de la distribution à dominante alimentaire et pour Groupe GO Sport dans la distribution d'articles de sport, n'a pas de concurrent auquel se comparer. Les positions concurrentielles de Casino et Groupe GO Sport sont détaillées dans leur document de référence 2008 respectif.

1.2. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

Les évolutions récentes et perspectives du Groupe sont décrites page 20 du présent rapport annuel.

II. GESTION DES RISQUES

2.1. Risques de marché

Les risques de marché sont gérés de façon indépendante par les deux principales filiales opérationnelles de Rallye (Casino et Groupe GO Sport) et par Rallye en tant que maison mère.

Au sein de chacune de ces entités, la gestion des risques de liquidité, de change et de taux est organisée de façon centralisée, sous la responsabilité de la direction financière qui dispose pour cela des outils et de l'expertise nécessaires et rapporte à la direction générale.

Ces risques ainsi que les dispositifs destinés à en assurer la maîtrise sont détaillés en note 23 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2008.

Par ailleurs, en cas de changement de contrôle de Rallye, certaines documentations de crédit incluent une clause donnant la faculté aux prêteurs, chacun d'eux appréciant individuellement la situation, de demander le remboursement immédiat des sommes prêtées et, le cas échéant, d'annuler les engagements de crédit qui ont pu être pris avec la Société.

2.2. Risques opérationnels

En tant que holding, Rallye n'est pas concerné par ce type de risques. En revanche, Casino et Groupe GO Sport, dans le cadre de leur activité courante, sont exposés à un certain nombre de risques, dont principalement :

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ - GESTION DES RISQUES

2.2.1. Risques liés à l'approvisionnement

Casino référence environ 46 500 fournisseurs et n'est dépendant, de quelque manière que ce soit, d'aucun d'entre eux. De plus, Casino bénéficie en France, à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique (représentant environ 969 919 m² sur 33 sites) réparti sur tout le territoire national et qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différents réseaux.

Groupe GO Sport a réduit en 2008 le nombre total de ses fournisseurs de marques internationales (- 25% versus 2007). Les six principaux fournisseurs du Groupe (Nike, Adidas, Puma, Napali, Asics, Planet Fun) représentent globalement 49% des achats réceptionnés en 2008.

Le risque de dépendance de la société à l'égard de ses principaux fournisseurs est cependant limité, la société fonctionnant en partenariat avec ses fournisseurs, qui s'appuient sur le positionnement et le concept des réseaux GO Sport et Courir pour promouvoir leurs marques.

2.2.2. Risques liés au mode de commercialisation des produits

Les différentes enseignes du Groupe en France disposent de réseaux affiliés ou franchisés. Chez Casino, ces réseaux représentaient 56% des points de vente au 31 décembre 2008, concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. Le risque crédit des réseaux affiliés/franchisés est pris en compte dans le cadre du crédit management.

Le risque lié au mode de commercialisation des produits est considéré comme très limité chez Groupe GO Sport car il commercialise ses produits via un réseau de magasins qui lui est propre pour les deux enseignes en France et en Pologne et dans le cadre de contrats en franchise pour le reste du monde.

2.2.3. Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque « Spar » pour laquelle il bénéficie d'une licence d'exploitation en France.

2.2.4. Risques crédit clientèle

À travers ses filiales spécialisées dans le crédit à la consommation (Banque du Groupe Casino, Géant Krédyt, etc.), le Groupe est exposé aux risques de qualité des crédits de la clientèle. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation par système de score confiée à un établissement spécialisé.

2.2.5. Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

2.2.6. Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique (Amérique du Sud, Asie). En 2008, l'international représentait 27,39% du chiffre d'affaires consolidé et 26,4% du résultat opérationnel courant.

2.2.7. Risques industriels et environnementaux

Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie « Données sociales et environnementales » en pages 24 à 27 du présent rapport annuel.

2.3. Risques juridiques

2.3.1. Risques liés à la réglementation

Casino et Groupe GO Sport sont principalement soumis à toutes les législations et réglementations relatives à l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines activités sont soumises à des réglementations particulières (Casino Vacances, Banque du Groupe Casino, Mercialis...). Par ailleurs, l'ouverture et l'agrandissement de magasins sont soumis, en France et dans certains pays où le Groupe est implanté, à des procédures d'autorisations administratives.

2.3.2. Risques fiscaux et douaniers

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

2.3.3. Litiges

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Au 28 février 2009, il n'existe aucun fait exceptionnel ni procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur les résultats, la situation financière, le patrimoine ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

À noter toutefois que les actionnaires minoritaires de Leader Price Holding ont fait part, début avril 2007, du fait qu'ils contestaient les conditions de leur remplacement en qualité de dirigeants et gestionnaires et ont déclaré exercer leur option de vente par anticipation. Le groupe Casino, compte tenu des termes de la convention d'actionnaires et des fautes commises, a réfuté cette position et a notifié aux actionnaires minoritaires la caducité de leurs droits. Il est confiant en l'issue des procédures qui pourraient être engagées à ce titre. Le tribunal arbitral a été saisi par Casino en juin 2007 afin de demander la nullité des conventions d'actionnaires de 1998 et à tout le moins le rejet de l'exercice anticipé par la famille Baud de l'option de vente de leurs titres. Sa sentence devrait être rendue au cours du premier semestre 2009.

2.4. Assurance

2.4.1. Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par la Société

Le groupe Rallye inscrit sa politique d'assurances et de gestion des risques aléatoires dans un contexte de protection de son bilan, mais aussi de suivi, notamment des objectifs suivants :

- protection du patrimoine du Groupe et des responsabilités encourues par celui-ci,
- défense de l'intérêt des actionnaires,
- prise en compte de la réglementation des établissements recevant du public (règles dites ERP).

L'analyse des risques aléatoires assurables, la souscription et la gestion des polices d'assurances, ainsi que le suivi des sinistres, sont gérés de façon indépendante au niveau de chacune des filiales opérationnelles du Groupe (Casino et Groupe GO Sport principalement) et de leur maison mère, la société Rallye.

2.4.2. Assurances souscrites

Les principales assurances mises en place par le groupe Rallye visent les risques encourus au titre :

- des dommages aux biens et perte d'exploitation consécutive,
- de la responsabilité civile.

Les autres assurances souscrites par le Groupe concernent les assurances obligatoires, notamment, compte tenu de ses activités, l'assurance automobile, l'assurance construction de dommages ouvrage et responsabilité décennale constructeur et l'assurance des responsabilités civiles professionnelles (gestionnaire immobilier, agent de voyage, banque).

De même, compte tenu de l'importance des flux et risques y attachés, le Groupe a souscrit diverses autres assurances, dont un programme transport (couverture des transports domestiques et des importations) et un programme « tous risques chantiers » (couverture du patrimoine immobilier).

Afin d'optimiser ses coûts d'assurances et pour avoir une maîtrise de ses risques, Casino a poursuivi en 2008 sa politique d'auto assurance significative mais contrôlée de la sinistralité de fréquence principalement. L'essentiel de l'auto assurance concerne les programmes dommages aux biens et pertes d'exploitation et la responsabilité civile. Les franchises sont gérées par des courtiers spécialisés dans la couverture de grands risques et les couvertures d'assurances sont placées auprès de compagnies à la solvabilité reconnue.

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ - GESTION DES RISQUES

2.4.3. Niveau de couverture

• Assurances dommages aux biens et pertes d'exploitation

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs du Groupe.

Chez Casino, la police en vigueur est de forme « Tous risques Sauf » (les exclusions définissant la portée des garanties accordées par les assureurs) selon les garanties existantes sur le marché de l'assurance. Sont couverts tous les risques généralement garantis par ce type de contrat dont l'incendie, l'explosion, les catastrophes naturelles, l'effondrement, les responsabilités immobilières (recours des tiers, des voisins, risques locatifs), etc. La police autorise une couverture maximum de 220 millions d'euros pour les événements majeurs (incendie, explosion) qui correspond au sinistre maximum possible et comporte certaines sous limitations dont 60 millions d'euros pour la perte d'exploitation.

Chez Groupe GO Sport, le montant des capitaux assurés s'élève à 330 millions d'euros par an au titre de l'assurance dommages aux biens et 322 millions d'euros au titre des pertes d'exploitation.

• Assurances responsabilité civile

Cette assurance a pour vocation de couvrir les conséquences financières de la responsabilité civile pouvant incomber au Groupe du fait des dommages corporels, matériels et /ou financiers subis par des tiers, du fait des produits livrés ou vendus, des installations et matériels, des bâtiments, de l'exploitation des magasins, des prestations de service effectuées pour le compte des tiers. La police en vigueur, également de forme « Tous Risques Sauf » couvre aussi en sous limitation du plafond général des garanties (76 millions d'euros) les frais de retrait des produits ainsi que la garantie financière du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles.

• Autres assurances

Pour les autres risques que ceux cités ci-dessus, le Groupe a souscrit des couvertures d'assurances à chaque fois qu'une obligation légale le prévoit. Il en est de même à chaque fois que la nature des risques dont il s'agit rend la couverture d'assurance utile et nécessaire et pour autant que les offres des marchés d'assurances restent en adéquation avec les garanties souhaitées.

2.4.4. Prévention et gestion des crises

Les mesures de prévention et de maintien de l'exploitation après sinistre font partie intégrante de la politique d'assurance du Groupe.

Dans la continuité de la prévention mise en œuvre depuis plusieurs années par le Groupe, Casino a poursuivi en 2008 des visites régulières des sites à forte concentration de capitaux assurés, des audits techniques de prévention et de protection des actifs ainsi qu'un suivi et une mise à jour du travail de cartographie des risques particulièrement des produits dangereux, des événements naturels et autres tant en France qu'à l'international.

Casino a également poursuivi la démarche de prévention relative au risque « produit » à marque distributeur ou non, pour lequel il continue de veiller à se doter en cas de crise, des moyens techniques et des conseils appropriés en cas de sinistre grave susceptible d'impacter l'exploitation d'un site pour intervenir rapidement et préserver au maximum, en fonction des circonstances, la continuité de l'exploitation et le service à la clientèle.

Rallye et ses filiales disposent également des supports nécessaires pour gérer de la façon la plus appropriée toute situation de crise ou sinistre d'intensité.

Rallye a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Informations complémentaires

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES – POLITIQUE D'INFORMATION

I. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur Général

Ces informations sont communiquées sous la seule responsabilité des dirigeants de la Société.

II. ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également que le rapport de gestion, figurant aux pages 6 et suivantes, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 140 dudit document pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 et en page 209 en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, qui contiennent des observations ».

Le Président-Directeur Général – Jean-Charles NAOURI

III. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809-2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les rapports des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 54 à 137, 140 à 160, 138, 161 et 6 à 51 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 mai 2008 sous le numéro D 08-0400.
- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les rapports des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 54 à 126, 130 à 150, 127, 151 et 6 à 51 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 mai 2007 sous le numéro D 07-441.

Les chapitres des documents de référence n° D 08-0400 et D 07-441 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

IV. RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

4.1. Commissaires aux comptes titulaires

- KPMG Audit Département de KPMG SA, 1 Cours Valmy – 92923 Paris La Défense Cedex, représenté par Madame Catherine CHASSAING, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 1993 et renouvelé successivement par les assemblées générales ordinaires des 6 juin 2001 et 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- ERNST & YOUNG et Autres, 41 rue Ybry - 92576 Neuilly Sur Seine Cedex représenté par Monsieur Henri-Pierre NAVAS, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 1999 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2005 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Informations complémentaires

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES – POLITIQUE D'INFORMATION

4.2. Commissaires aux comptes suppléants

- Monsieur Patrick-Hubert PETIT, 1 Cours Valmy – 92923 Paris La Défense Cedex, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2001 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Monsieur Philippe PEUCH-LESTRADE, 41 rue Ybry - 92576 Neuilly Sur Seine Cedex, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1996 et renouvelé par les assemblées générales ordinaires des 1^{er} juin 1999 et 8 juin 2005 pour une durée respective de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

V. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Didier CARLIER – Directeur Général Adjoint
Téléphone : 01 44 71 13 73
Télécopie : 01 44 71 13 70
E-Mail : info@rallye.fr

VI. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC - INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des assemblées générales, feuilles de présence à ces assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes, statuts, etc.) et le cas échéant, les rapports, les courriers, les évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, les informations financières historiques de la Société et de ses filiales Casino et Groupe GO Sport pour les deux derniers exercices notamment les comptes consolidés établis selon les normes françaises, peuvent être consultés au siège social de Rallye.

Une fois par an, les analystes et journalistes sont conviés à une réunion au cours de laquelle sont commentés les résultats de l'année écoulée. Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques de la Société déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse www.rallye.fr. Un exemplaire du document de référence peut être obtenue au siège de la Société, 32, rue de Ponthieu, Paris 08.

Le document d'information annuel requis en application de la directive 2003/71/CE mentionnant toutes les informations publiées et rendues publiques par la société au cours de douze derniers mois est disponible sur le site internet de la Société.

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des articles 221-1 et suivants du règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société à l'adresse <http://www.rallye.fr/investisseurs/information-reglementee>, et fait l'objet d'une diffusion par voie électronique par le biais du diffuseur professionnel Business Wire.

Informations complémentaires

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n°809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus » et aux pages du présent document de référence. Les informations non applicables à Rallye sont indiquées en « n/a ».

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Pages
1. Personnes responsables	209
2. Contrôleurs légaux des comptes	209-210
3. Informations financières sélectionnées	4-5
4. Facteurs de risque	205-208
5. Informations concernant l'émetteur	
• 5.1 Histoire et évolution de la société	186, 199
• 5.2 Investissements	15, 205
6. Aperçu des activités	
• 6.1 Principales activités	9
• 6.2 Principaux marchés	9-15
• 6.3 Événements exceptionnels	n/a
• 6.4 Dépendances éventuelles	n/a
• 6.5 Position concurrentielle	205
7. Organigramme	
• 7.1 Description du Groupe	4, 199
• 7.2 Liste des filiales	9-14, 135-139
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
• 8.1 Immobilisations corporelles importantes	77-80
• 8.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la société	24-27
9. Examen de la situation financière et du résultat	
• 9.1 Situation financière	6-15, 17
• 9.2 Résultat d'exploitation	156-157
10. Trésorerie et capitaux	
• 10.1 Informations sur les capitaux	56, 94-98, 152-154
• 10.2 Flux de trésorerie	57-58, 145
• 10.3 Conditions d'emprunt et structure financière	105-109
• 10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	114-116
• 10.5 Sources de financement attendues	n/a
11. Recherche et développement, brevets et licences	n/a
12. Information sur les tendances	6-8, 20
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a
14. Organes d'administration et de direction	2, 28
15. Rémunérations et avantages	
• 15.1 Montants des rémunérations versées et avantages en nature	36-38, 45, 133, 157
• 15.2 Sommes provisionnées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	n/a
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
• 16.1 Date d'expiration des mandats actuels	28
• 16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	163
• 16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	44-45
• 16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	43
17. Salariés	
• 17.1 Nombre de salariés	117-118, 157
• 17.2 Participation et stock options	22, 29-35, 38-40
• 17.3 Participation des salariés dans le capital	22, 202-204
18. Principaux actionnaires	
• 18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital	195
• 18.2 Existence de droits de votes différents	190-191
• 18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	21, 195
• 18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	n/a

Informations complémentaires

TABLE DE CONCORDANCE

19. Opérations avec des apparentés	198
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
• 20.1 Informations financières historiques	161
• 20.2 Informations financières pro-forma	n/a
• 20.3 Etats financiers	52-55, 142-144
• 20.4 Vérification des informations historiques annuelles	140, 162, 209
• 20.5 Date des dernières informations financières	31/12/2008
• 20.6 Informations financières intermédiaires et autres	20
• 20.7 Politique de distribution des dividendes	18, 201
• 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	207
• 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	205
21. Informations complémentaires	
• 21.1 Capital social	21-23, 192-198
• 21.1.1 Capital souscrit et capital autorisé	186
• 21.1.2 Actions non représentatives du capital	n/a
• 21.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	196-197
• 21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	22-23, 153-154, 202
• 21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	n/a
• 21.1.6 Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	n/a
• 21.1.7 Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	196
• 21.2 Acte constitutif et statuts	186-191
• 21.2.1 Objet social de l'émetteur	186
• 21.2.2 Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	43-46
• 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	190
• 21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	190-191
• 21.2.5 Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	190
• 21.2.6 Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	n/a
• 21.2.7 Déclarations de franchissements de seuils statutaires	195
• 21.2.8 Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	n/a
22. Contrats importants	198
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a
24. Documents accessibles au public	210
25. Informations sur les participations	135-139



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conception et réalisation : **aristophane**^s

Crédit photos : Anne van der Stegen ; Dominique Lelann ; Jérôme Leglise ; Alexis Frespuech ;
Jean-Marie Huron ; Bleu comme Bleu/Thibault Daclin ; Photothèque Groupe Casino ; Groupe GO Sport ; DR.
Imprimé sur papier Satimat. Papier couché certifié FSC.

